LE DEVOIR

fais ce que dois

LES VOYAGES hone HONE Permis: 50178
1460 avenue Union
Montréal H3A-2B8 Qué.
845-8221

TEMPÉRATURE
Au Québec, -5 — Si vous étiez à Montego Bay 29

Vol. LXIX - No 10 Neige. Max. 7. Montréal, samedi 15 janvier 1977 Férie 25 CENTS

Câblodistribution

Le Québec en appelle à la Cour suprême

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Animé d'un espoir qu'il qualifie lui-même de modeste, le ministre des Communications du Québec, M. Louis O'Neill tentera de faire reconnaître par la Cour suprême du Canada que du fait qu'il existe aujourd'hui des liens étroits entre "communication et culture" le Québec a juridiction en matière de communications et plus particulièrement en ce qui a trait à la câblodistribution.

C'est au cours d'une conférence de presse que M. O'Neill a annoncé hier après-midi qu'il se pourvoirait de son droit d'appel du jugement rendu mercredi par la Cour d'appel du Québec sur le conflit de la câblodistribution dans l'Est du Québec.

"Après s'être battue si longtemps pour son développement culturel, la population du Québec n'accepte pas que des pouvoirs étrangers déterminent pour elle des politiques qui affectent l'éducation, la culture et sa façon d'être dans la vie quotidienne. Pour nous, Ottawa est un pouvoir étranger", a-t-il déclaré.

Malgré le caractère quelque peu vindicatif de cette phrase, le ministre des Communications ne craint pas pour autant de chercher un appui auprès du pouvoir judiciaire canadien.

Pour lui, cette démarche s'explique du fait que puisque la Cour suprême existe dans le système actuel, "il y a toujours un espoir que certains de nos arguments soient entendus par ceux qui, sans doute, sont là avec des convictions politiques qui ne sont probablement pas les nôtres, mais qui d'autre part sont sûrement en mesure de faire une nouvelle analyse de ce litige étant donné justement sa dimension proprement constitutionnelle".

Il est notamment déçu que la Cour d'appel dans son jugement n'ait pas retenu les arguments évoqués devant elle par les procureurs du Québec, à savoir l'idée d'un lien entre communication et culture et l'idée que la responsabilité d'une politique culturelle et de la vie culturelle des Québécois relève du gouvernement du Québec. Ces arguments sont à ses yeux à ce point sérieux qu'il vaut la peine de les représenter à nouveau, précisant qu'il a un certain espoir qu'on en reconnaisse la valeur à un moment donné. "Sinon, d'autres auront fait la preuve à notre place que finalement, c'est un régime où nous n'avons pas d'affaire", a-t-il ajouté.

M. O'Neill rejette cependant l'idée d'une épreuve de force ou d'une politique du pire lorsque certains lui suggèrent que le Parti québécois prend un malin plaisir à perdre de telles causes. Le projet d'indépendance étant bien connu, il explique qu'une victoire légale, non seulement ne consituerait pas un obstacle, mais aiderait à une éventuelle passation des pouvoirs. Par contre, à cause de ce même projet d'indépendance, il ne saurait être question d'accepter d'Ottawa un partage de juridiction dans le domaine de câblodistribution.

D'ailleurs ce n'est pas que la câblodistribution qui est en cause. La radio, la télévision et de façon générale les télécommunications sont aussi des "outils essentiels d'affirmation nationale", souligne M. O'Neill qui réaffirme l'intention du gouvernement québécois de poursuivre plus intensément son objectif consistant à exercer sa pleine compétence en ces domaines qui, à son avis sont intimement liés au developpement culturel. Il souligne que les Pères de la Confédération ne pouvaient imaginer ces liens futurs, ce qui lui fait dire que la Constitution, du moins dans son esprit, reconnait au Québec l'exercice de certains droits.

On peut toujours faire un débat juridique autour de la Constitution, précisera par la suite M. O'Neill, qui invitera cependant à regarder de plus près l'aspect humain de ce même débat: "Un Québec moderne qui veut protéger son identité cul-

Voir page 6: Québec

La Régie anti-inflation transformée en un simple organisme de surveillance

QUEBEC (par Bernard Descôteaux) — Jugeant que la poursuite de son programme de lutte à l'inflation ne pouvait qu'être discriminatoire à l'endroit des employés municipaux, le gouvernement québécois a décidé à toutes fins utiles d'abolir les mesures de contrôle de ce programme et de transformer la Régie québécoise des mesures anti-inflationnistes en un simple organisme de surveillance.

C'est le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, qui a annoncé cette mesure hier matin, tout en faisant état des intentions futures du gouvernement de M. René Lévesque en ce domaine: d'une part, la révision du cadre des négociations avec le secteur public au Québec, et d'autre part, la présentation au cours de la prochaine session de l'Assemblée nationale d'un projet de loi redéfinissant les objectifs du programme de lutte à l'inflation.

Suivant les résultats des discussions que M. Parizeau aura à Ottawa le 1er février avec ses collègues des autres provinces et le ministre fédéral des Finances, ainsi qu'à la lumière de consultations qui seront entreprises sous peu auprès des divers corps sociaux du Québec, le gouvernement pourrait alors créer un nouvel organisme de surveillance englobant à la fois les secteurs publics et privés de l'économie québécoise. Et si besoin est, cet organisme pourrait être transformé en organisme de contrôle selon le comportement que prendrait la courbe inflationniste.

Avant de rendre sa décision, le gouvernement a longtemps jonglé avec toute cette question du programme de lutte à l'inflation. Le problème s'est posé avec acuité lorsque au lendemain de l'élection du 15 novembre, le nouveau gouvernement dut décider s'il respecterait les engagements financiers pris par le gouvernement au cours des négociations dans le secteur public et parapublic, à l'Hydro-Québec et dans l'industrie de la construction, c'est-à-dire les principaux secteurs d'intervention de la Régie des mesures anti-inflationnistes. Les propres normes gouvernementales ne furent pas respectées, ce qui a entraîné des dépassements de rémunération atteignant $1 milliard.

M. Parizeau devait juger sévèrement l'attitude du gouvernement d'alors en affirmant que ce fut là la source du problème, tout en précisant par ailleurs que "le gouvernement fédéral a eu quand même la décence de faire des règlements dans son secteur qui observent les normes de sa propre commission".

La signature du gouvernement étant engagée, il ne pouvait être question, a dit le ministre des Finances, de ne pas la respecter et de suivre les recommandations de la régie. Il ne pouvait non plus être question de respecter les engagements pris et de demander à la régie de poursuivre son travail auprès des autres secteurs d'intervention, soit les municipalités, sans créer à l'endroit des employés municipaux une grave injustice.

Le secteur municipal représente quelque 60,000 employés sur les 600,000 assujettis en principe au contrôle de la régie. On ne pouvait, selon M. Parizeau, dire à ces employés "comme vous ne travaillez pas pour le gouvernement, alors vous autres vous allez en baver", ou encore leur dire "on va se refaire une virginité à vos dépens", tout cela en laissant le soin au commissaire de la régie "de pourchasser les dix policiers de Saint-Gudule et les trois pompiers de telle petite municipalité".

Et, a ajouté M. Parizeau, le désordre s'étant installé, il vaut mieux être franc que d'essayer d'assumer le camouflage d'un désordre que tout le monde reconnaît.

Le gouvernement ayant donc choisi de mettre fin à l'ambiguïté de cette situation en enlevant tout le caractère coercitif de la loi, on se trouvait devant quatre possibilités d'action. On aurait pu simplement abroger ou modifier la loi, abroger les directives, rendre la loi sans effet par une

Voir page 6: Régie

au sommaire

■ Que reste-t-il des mesures anti-inflation? un éditorial de Claude Ryan
■ Un câble qui n'est pas encore tranché: un commentaire de J.-C. Leclerc
■ Les curieux adieux de Ford: un commentaire de Georges Vigny
— page 4
■ Baie James: Québec préfère un contrôle des coûts à une modification de l'échéancier
— page 7
■ La garderie (idéale) de l'UdeM s'installe enfin dans ses locaux
■ Une bataille passablement longue dans la vie d'un producteur agricole
— page 8

Ottawa n'a pas été consulté

OTTAWA (CP) — La décision du gouvernement québécois d'abolir sa commission anti-inflation a été qualifiée hier de peu judicieuse par le ministre des Finances, M. Donald Macdonald.

Ce dernier a fait remarquer au cours d'une conférence de presse convoquée à la hâte que la décision de Québec avait été prise sans consultation préalable avec Ottawa, et qu'elle ne reposait sur aucune justification économique.

Il s'agit, a-t-il souligné, d'une décision politique de la part du gouvernement du Parti québécois, d'une décision qui abolit toute contrainte anti-inflationniste sur les salaires versés aux fonctionnaires de la province.

"Je dois avouer que je n'y comprends rien", a-t-il ajouté. "Rien ne nous a permis de prévoir cette décision de mettre fin à l'entente que le Québec avait conclue avec Ottawa".

M. Macdonald ignore encore si la décision du gouvernement québécois pourra avoir des répercussions sur la durée du programme fédéral anti-inflationniste, qui devait se terminer à la fin de 1978.

Le ministre québécois des Finances, M. Jacques Parizeau, avait annoncé en début de journée que le gouvernement venait d'accepter la démission de M. Camille Blier, président de la commission anti-inflation du Québec.

En même temps, M. Parizeau avait fait part de la décision du gouvernement de respecter les hausses de salaire accordées à 80% des quelque 580,000 employés de la fonction publique québécoise, même si ces hausses allaient à l'encontre des normes édictées par la commission anti-inflation.

La plupart de ces hausses de salaires avaient été accordées aux fonctionnaires par le gouvernement libéral de M. Bourassa, avant sa défaite aux élections du 15 novembre. Le Parti libéral avait alors sciemment violé les normes de la commission.

Seules le Québec et la Saskatchewan, de toutes les provinces canadiennes, avaient créé de leur propre initiative des commissions anti-inflation pour régir la masse salariale accordée à leurs fonctionnaires. Les autres provinces s'en étaient remises à la commission fédérale.

Puisqu'il fallait de toute façon ne pas tenir compte des édits de la commission anti-inflation du Québec, a expliqué hier

Voir page 6: Ottawa

Sir Anthony Eden s'éteint à 79 ans

LONDRES (d'après Reuter, AFP et CP) - Lord Avon, l'ancien premier ministre britannique, Sir Anthony Eden, est mort hier dans sa propriété d'Alvediston, dans le sud de l'Angleterre, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

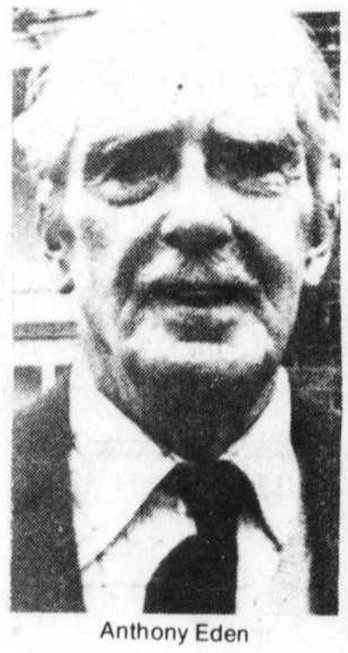
Il avait été ramené dimanche dernier des États-Unis par un avion spécial de la Royal Air Force, son état de sante s'étant brusquement aggravé alors qu'il était en vacances en Floride chez M. Averell Harriman.

L'ancien premier ministre avait exprimé le souhait qu'on le ramène en Angleterre si sa vie était en danger. Aussi samedi, sa famille a-t-elle fait appel à M. James Callaghan. Le premier ministre a immédiatement décidé l'envoi d'un VC-10 de la RAF à Miami. Lord Avon souffrait d'une grave affection hépatique et les médecins avaient indiqué jeudi soir que son état était désespéré.

Apprenant la nouvelle, dans son château de Sandringham, la reine Elizabeth a aussitôt envoyé un message de condoléances à Lady Avon, nièce de Winston Churchill, rendant hommage "aux valeureux soldat de la première guerre mondiale et à l'homme d'État de la seconde guerre". "Lord Avon, souligne la souveraine, laissera dans l'histoire le souvenir d'un diplomate remarquable et d'un homme de courage et d'intégrité".

De son côté, le gouvernement de M. James Callaghan dans une déclaration officielle, a notamment mis en relief que Lord Avon avait été "un ferme adversaire du fascisme". La déclaration gouvernementale a également souligné" ses efforts pour atténuer la guerre froide" au cours des négociatins au sommet de Genève ainsi que son rôle dans la création de l'union de l'Europe occidentale.

Voir page 6: Eden



Anthony Eden



Brandissant drapeaux québécois, canadien et affiches, des manifestants ont défilé hier devant le consulat de France à Montréal pour protester contre la décision du gouvernement français de relâcher Abou Daoud. (Téléphoto CP)

Dépitée et infortunée

L'AGAQ veut cesser la lutte judiciaire

QUEBEC (PC) — Le président des Gens de l'air du Québec a annoncé hier qu'il avait l'intention de recommander au conseil d'administration de l'organisme de ne pas porter en appel le jugement rendu par le juge Louis Marceau au sujet de l'utilisation du français dans les communications aériennes au Québec.

M. Roger Demers, au cours d'une conférence de presse donnée hier en compagnie du secrétaire de l'organisme, M. Pierre Beaudry, a cependant admis que leurs procureurs leur avaient recommandé de porter en appel la décision du juge Marceau qui, selon eux, est mal fondée en droit.

Les Gens de l'air n'ont ni le temps ni l'argent pour continuer ainsi à dépenser toutes leurs énergies à faire modifier "une opinion bien arrêtée de l'establishment".

Tous deux ont affirmé que la "mesquinerie de la loi sur les langues officielles" avait provoqué chez eux la "nausée".

Tous deux n'ont pas manqué de souligner que le jugement, qui apportait une "approbation sans réserve" au ministre fédéral des Transports Otto Lang, n'allait pas manquer "d'itensifier à un point critique le ressac francophone vis-à-vis de la politique linguistique d'Ottawa".

Le conseil d'administration des Gens de l'air se réunira mercredi prochain.

"Il n'y a plus que le législateur et les électeurs qui puissent remédier" à la stagnation des droits des francophones, ont-ils dit, constatant du même coup "l'asservissement de plus en plus tragique de nos parlementaires à Ottawa".

Seulement deux députés fédéraux, MM. Joyal et DeBané, ont appuyé les Gens de l'air dans leur démarche, a souligné M. Demers, qui s'est demandé où étaient les 56 autres députés francophones et où était le leadership fédéral.

Le jugement Marceau confirme le fait que les deux langues officielles n'ont pas un statut égal, même au Québec, une province entièrement française.

"La Loi sur les langues officielles, dite "de portée générale", connait soudainement des restrictions unilatérales. Les francophones savent donc maintenant qu'un ministre peut restreindre "ad libidum" — à volonté — par ses pouvoirs discrétionnaires l'application de cette loi votée par le Parlement".

Le statut égal, dont parle la loi, "se résume ni plus ni moins à un voeu pieux et sans doute sincère, mais toujours à la merci de la bonne volonté des ministres qui peuvent en tenir compte dans la mesure où il leur est possible de le faire".

Les Gens de l'air n'ont pas les moyens de déclencher une grève nationale pour forcer la main au fédéral comme l'ont fait les contrôleurs anglophones au cours de deux grèves illégales, a déclaré M Demers. De plus, il serait stupide de pénaliser le Québec pour faire respecter nos droits, a-t-il ajouté.

Voir page 6: L'AGAQ

Consultez nos annonces classées pages 26-27

Cournoyer briguera la direction du PLQ

L'ex-ministre libéral, M. Jean Cournoyer, sera candidat à la succession de M. Robert Bourassa, à la direction du parti.

Sans travail depuis l'accession au pouvoir du Parti québécois, M. Cournoyer a expliqué au DEVOIR qu'il s'estime "aussi capable" que les autres de ses collègues ex-ministres dont les noms ont été maintes fois mentionnés ces derniers temps.

Cette décision de briguer le leadership du Parti libéral du Québec, M. Cournoyer serait prêt à la reconsidérer si jamais s'annonçait une candidature de haut calibre susceptible de relancer le parti sur la voie du renouveau politique et des victoires électorales. Et cette perle rare, il ne l'aperçoit pas pour l'instant au sein de son parti.

Parmi ses anciens collègues, Raymond Garneau et Guy Saint-Pierre, M. Cournoyer reconnaît bien sûr des candidats valables, indiquant cependant qu'il ne suffit pas "d'avoir quelque chose dans la caboche" et qu'il faut bien plus encore savoir le communiquer à la population "savoir parler au peuple".

A cet égard, la faillite du gouvernement Bourassa apparaît éloquente à M. Cournoyer qui soutient que c'est une administration qui n'a tout simplement pas reçu le crédit "des grandes choses" qui furent réalisées de 1970 à 1976. Il reconnaît que le premier ministre Bourassa n'était pas étranger à ce problème de communications, surtout par cette habitude qu'il avait de refuser de répondre aux journalistes et d'éluder ainsi des problèmes qui, souvent, répondaient aux préoccupations des gens.

C'est facile de bâtir des premiers ministres, note encore M. Cournoyer, mais entre la technocratie de l'administration gouvernementale et la population du comté de Saint-Jacques, il y a "une légère différence". Puis il ajoute: "Il ne suffit pas d'être bon, il faut en convaincre le monde."

Quant à la décision de M. Bourassa de déclencher des élections, M. Cournoyer y était férocement opposé et il l'a fait savoir à qui de droit. "Il fallait être aveugle, pour ne pas voir le risque que cela représentait." M. Cournoyer en ressent quelque peu d'amertume, surtout parce que la perte du pouvoir l'empêche de réaliser les politiques importantes qu'il avait envisagées au ministère des Richesses naturelles. Il n'avait eu que le temps de prendre

Voir page 6: Cournoyer

Retenez L'ÉDITION SPÉCIALE DU DEVOIR PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES'77 JEUDI LE 20 JANVIER

Télégramme au Premier ministre du Québec,

M. René LÉVESQUE

Montréal, le 14 janvier 1977

Monsieur le Premier ministre,

Depuis la formation de votre gouvernement, huit semaines se sont écoulées. À cette époque, les professeurs de l'UQAM étaient en grève depuis déjà cinq semaines pour le renouvellement de leur convention collective et pour des objectifs jugés très raisonnables par une bonne partie de l'opinion ainsi que par les experts de votre gouvernement. **Monsieur le Premier ministre, faites le calcul, 500 professeurs, 600 employés de soutien, 14,000 étudiants veulent**, *après trois mois de paralysie, que leur université publique, naguère encore démocratique, accomplisse à nouveau, mais au plus tôt, les tâches d'enseignement, de recherche et de service pour lesquelles elle a été instituée.*

Ce conflit ne peut laisser indifférent le gouvernement du Québec *qui a la responsabilité de l'application d'une loi votée par l'Assemblée nationale (Loi 88, de l'Université du Québec) et, en conséquence, celle de surveiller la gestion de notre université. Il ne peut laisser indifférent, tout particulièrement un gouvernement formé sur la base d'un programme qui prévoit*

> **qu'"au niveau de l'université et des CEGEPs (le gouvernement doit) assurer la participation paritaire des étudiants et des professeurs à la gestion pédagogique, et assurer la participation paritaire des étudiants, des professeurs et des administrateurs à la gestion administrative"** *(Programme officiel du P.Q., Ed. 1975, p. 27).*

Il est à propos de vous rappeler, monsieur le Premier ministre, que les professeurs de l'UQAM **ne revendiquent pas et n'ont jamais revendiqué de décider à la place des patrons.** *L'administration actuelle de l'Université du Québec, quand elle décrète comme aujourd'hui des mandats de non-négociation et quand elle surveille l'application stricte du refus de négocier, comme elle le fait depuis trois mois, ne fait cependant pas autre chose que de laisser pourrir une grève sur le dos des professeurs coupables de revendiquer un droit de regard sur leurs propres conditions de travail. L'administration actuelle de l'Université du Québec pénalise de la sorte toutes les autres catégories de travailleurs employés à l'UQAM; elle prive de leurs études les étudiants.*

Malgré le soin pris par le ministre du Travail et par le ministre de l'Éducation pour amener les gestionnaires de l'Université du Québec sur la voie de la négociation, **qui est pour nous la seule voie possible,**

les représentants de l'UQAM et du président Robert Després viennent de déclarer qu'ils ne "veulent pas négocier".

Les deux ministres connaissent tout le détail de l'affaire. Ils seront, à votre demande, en mesure de vous informer directement.

Monsieur le Premier ministre, vous ne pouvez pas laisser les gérants d'un bien public brader ce qui a été construit par l'argent des contribuables et par le dur labeur des travailleurs concernés. Ces gérants-là n'en ont pas le droit, ils n'en ont pas le pouvoir, ils n'en auront pas davantage la possibilité.

Notre université commençait, depuis quelques années, à produire des résultats intéressants au plan de la recherche, des orientations de programmes et des méthodes pédagogiques. Ses administrateurs n'ont pas le droit de casser cela. Ils n'ont pas la liberté de pratiquer la "politique de la terre brûlée" sous le prétexte fallacieux qu'il y va de leur "droit de gérance". Que géreront-ils encore s'ils continuent de briser les possibilités de croissance de l'université, possibilités déjà fortement compromises par l'utilisation, dénoncée par vous-même en d'autres circonstances, de méthodes cyniques de pourrissement des conflits ?

Le président Robert Després a été nommé par le gouvernement libéral pour mettre prétendûment de l'"ordre" et de la "clarté" dans les affaires de l'Université du Québec. Il y a, au contraire, organisé le désordre. **Le gouvernement que vous dirigez, monsieur le Premier ministre, se doit de ramener à la raison une administration parapublique aux stratégies suicidaires de laquelle M. Després préside encore.**

Les professeurs syndiqués à l'UQAM attendent de votre gouvernement que celui-ci, dans l'immédiat, se prononce en faveur de leurs revendications légitimes et force les administrateurs à entreprendre avec le SPUQ, sans délais ni détours, de véritables négociations au sens des prescriptions du Code du travail. La reprise des cours dans les plus brefs délais en dépend.

Pour le Syndicat des Professeurs de l'Université du Québec à Montréal (SPUQ-CSN)

Jean-Pierre Cheneval
Président

Le sort du village et du stade à l'étude

L'architecte Claude Marsan préside la réunion des "cinq"

par Clément Trudel

C'est avec un "préjugé social" que l'architecte Claude Marsan a accepté de faire partie du comité des cinq chargé de conseiller le ministre délégué au Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et au sports, M. Claude Charron sur le sort du village et du stade olympiques. Il était loin toutefois de se douter que M. Charron lui confierait la présidence du groupe qui s'est réuni pour la première fois au complet, hier, au village olympique.

M. Marsan est directeur de l'École d'architecture de l'université de Montréal. Il se refuse, faisant partie d'un groupe qui n'a pas encore établi son mode de fonctionnement et qui doit rendre ses recommandations le 15 février sur le sort des "pyramides olympiques", se livrer publiquement à une analyse du problème qui lui est soumis: nous allons "évaluer des hypothèses," en vue de trouver des solutions socialement réalisables et acceptables.

Son collègue, M. Jean Gérin-Lajoie, vice-président de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), confiera qu'il n'avait pas un très grand enthousiasme lors de son acceptation d'un mandat mais "il s'agit de se sortir de là de la façon la moins disgracieuse possible".

Font aussi partie du comité: MM. Michel Caron, du Conseil du Trésor du Québec; Claude Rouleau, ingénieur et président de la Régie des Installations olympiques; et Aimé Desautels, directeur de la planification à la Communauté Urbaine de Montréal et ex-directeur du service d'urbanisme de Montréal.

Comment liquider cet héritage provenant des promoteurs des "Terrasses Zarolega", qui pourra accueillir de 2,000 à 3,000 personnes dans ses quelque 980 logis, dont certains fort exigus? Si la réponse devait venir de "l'ancienne administration", dit l'ingénieur Rouleau, il faudrait prélever des loyers de $175 à $1,000 par mois!

Les journalistes présents hier, avant que ne débute la réunion du comité, ont pu examiner à loisir une dizaine de ces appartements, décorés et aménagés pour aguicher les futurs signataires de baux. On peut constater que les coursives, même à un treizième étage, n'ont pas été encombrées par les 30 centimètres de neige tombés partout ailleurs sur la ville... mais il y a l'inconvénient d'une sortie obligatoire sur ces coursives, même par les plus gros froids, pour emprunter l'ascenseur et se rendre au rez-de-chaussée pour la moindre course. Tout y semble pensé pour attirer des locataires en quête d'une adresse de prestige, plus encore si l'on pense que les athlètes les plus réputés s'y sont entassés quelque temps l'été dernier. Ça vaut bien les coureurs d'autographes!

Entre un préjugé social avoué par l'architecte Marsan et la nécessité de financer convenablement ces immeubles jouxtant le stade olympique, on imagine la gamme de solutions qui viendra à l'esprit des cinq consultants du ministre dont les échéances sont courtes. Ces consultants pourront obtenir des délais additionnels mais le ministre délégué au Haut Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports semble vouloir aller rapidement dans l'étude du dossier post-olympique, après en avoir écarté le maire Drapeau et transformé la vocation du comité dont il attend des solutions bien fondées.

Dans son discours du budget, au printemps 1976, l'ancien ministre des Finances avait prévu qu'en 1977-78, la Régie des Installations olympiques tirerait $50 millions de la vente d'actifs (s'agissait-il de la vente anticipée de ces pyramides olympiques?). Advenant l'acceptation, par le comité des cinq, d'une prise en charge du village olympique par un organisme d'État ou une Régie mixte, il faudrait alors songer à financer autrement le déficit olympique par le Québec.

M. Marsan a été on ne peut plus clair hier: aucune solution n'est écartée a priori et le comité aura à faire le tour, scientifiquement, des voies possibles; tout comme il devra le faire plus tard en examinant le parachèvement du stade.

Le conflit à l'UQAM

Morin désire une entente à l'intérieur des budgets

par Louis-Gilles Francoeur

Quelques heures après que le syndicat des professeurs de l'UQAM eut demandé au premier ministre, M. René Lévesque, de forcer la haute administration universitaire à négocier véritablement, le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, demandait aux deux parties d'en venir à une entente à l'intérieur des budgets actuels.

"Puisque le ministère de l'Éducation est responsable de l'allocation des ressources monétaires aux universités et puisque l'espoir d'avoir accès à des ressources supplémentaires a pu constituer un facteur important de la négociation en cours, M. Morin tient à redire que les parties impliquées dans le présent conflit devraient en venir à une entente à l'intérieur des règles de financement s'appliquant à l'ensemble des universités", précise le communiqué gouvernemental.

"Ce n'est là que justice à l'endroit de la collectivité québécoise qui consent un effort considérable en faveur de l'éducation dans une période particulièrement difficile sur le plan des ressources financières", poursuit le ministre.

Pour être plus clair, M. Morin va jusqu'à préciser que son ministère "n'élaborera pas de règles de financement particulières" pour débloquer le conflit dans cette institution. Le ministre, qui souligne que la perte de 600 étudiants lors du dernier conflit dans cette institution a provoqué une perte d'investissement de $2 millions, souhaite enfin que les parties parviennent à une entente négociée.

Pendant ce temps, les représentants syndicaux et patronaux faisaient part à la presse de leur point de vue différent sur la fin abrupte des pourparlers, jeudi.

Alors que l'administration universitaire réaffirmait dans un communiqué officiel qu'elle n'avait jamais rompu les négociations et que son porte-parole indiquait que les négociateurs étaient prêts à répondre à un appel du syndicat en quelques minutes, le SPUQ faisait état en conférence de presse des déclarations patronales de la veille à la table de négociation. Les négociateurs syndicaux ont rappelé unanimement que leurs vis-à-vis avaient bel et bien dit qu'ils ne voulaient plus négocier.

La rupture étant consommée dans l'esprit du syndicat, celui-ci a demandé hier au premier ministre d'empêcher la direction universitaire de troquer l'année académique en cours au profit des objectifs de la réforme Després.

Stigmatisant l'attitude intransigeante de l'administration actuelle, le syndicat, qui réclame la tête du président de l'université écrit à M. Lévesque: "Le président Robert Després a été nommé par le gouvernement libéral pour mettre prétenduement de l'ordre et de la clarté dans les affaires de l'Université du Québec. Il y a, au contraire, organisé le désordre. Le gouvernement que vous dirigez, M. le premier Ministre, se doit de ramener à la raison une administration parapublique aux stratégies suicidaires, que M. Després préside encore."

Mettant le gouvernement en demeure de faire respecter les points de son programme où il est question d'assurer la collégialité dans les institutions d'enseignement, le SPUQ et la CSN entendent élargir la sensibilisation des syndiqués de la province pour donner un ton plus politique au débat. Les délégués des grévistes, qui ont visité dans cette optique le conseil général de la CEQ, ont obtenu de cette centrale qu'elle endosse un prêt de $100,000, remboursable par cotisation spéciale, et le lancement d'une collecte de fonds parmi ses nombreux affiliés.

Le SPUQ a en outre indiqué qu'il n'avait pas à court terme l'intention de mettre sur pied une université parallèle même s'il était conscient de pouvoir réaliser la chose sans les administrateurs. La reconnaissance éventuelle des diplômes ainsi obtenus lui semble dans ce domaine un écueil quasi insurmontable. Le syndicat blâme en outre l'administration d'avoir "biaisé" le

Voir page 6: UQAM

CEQ: les délégués donnent raison à Yvon Charbonneau

par Louis-Gilles Francoeur

C'est par une majorité des deux-tiers que le Conseil général de la Centrale des Enseignants du Québec a évité un enterrement de première classe au document de l'état-major de la centrale, qui a proposé aux délégués une prise de position sur la question de l'indépendance du Québec et sur les rapports futurs avec le gouvernement.

S'en prenant au compte rendu de la presse un peu à la façon de l'ancien "whip" du Parti libéral, plusieurs délégués, assimilés à l'extrême-gauche de la centrale ont voulu retarder cette redéfinition de l'attitude de la CEQ à l'endroit du gouvernement et du débat sur l'indépendance. Leurs arguments ont porté en général sur la nécessité d'amorcer d'abord le débat au niveau de la base avant d'en faire l'objet de décisions d'orientation.

Très vindicatif à l'endroit des groupuscules représentés au conseil général de sa centrale, le président de la CEQ, M. Yvon Charbonneau a mis en contradiction leur volonté de reporter ce débat d'actualité alors qu'ils avaient littéralement arraché un verdict de blâme à l'endroit de la commission Cliche, dès la parution de son rapport.

"Il y a des gens ici qui ont peur de se brancher parce qu'ils sont habitués à travailler dans la demi-obscurité des chapelles comme s'ils avaient peur de faire face à un débat démocratique au sein d'une instance large et compétente", a dit M. Charbonneau. Ce dernier a ensuite ajouté qu'il était important pour les membres d'avoir en main un document déjà rodé par une instance officielle plutôt que d'être limités à des textes personnels sur une question de cette importance.

Les délégués devaient finalement lui donner raison par une majorité de 62 contre 34, évitant ainsi le dépôt du document du bureau national. Dès lors, le conseil général a commencé le long examen du document et des nombreux amendements apportés notamment par le président de l'Alliance des professeurs de Montréal. Cet examen, qui a à peine été amorcé hier, se poursuivra aujourd'hui.

De façon générale, le document, qui semble recueillir l'assentiment de la majorité des délégués, propose d'engager la CEQ à fond dans le débat sur l'indépendance du Québec. Face au gouvernement, il propose de l'appuyer dans la mesure où

Voir page 6: CEQ

Les mini-bus Forest rouleront au moins jusqu'au mois d'avril

par Marie Laurier

Grâce à une subvention spéciale de dernière minute consentie hier après-midi par le gouvernement du Québec, les mini-bus Forest qui assurent le transport de quelque 400 handicapés dans la métropole, pourront continuer de desservir cette clientèle, au moins pour les trois prochains mois. Cette subvention se chiffre par $42,540 et doit combler les dépenses encourues jusqu'au mois d'avril.

La compagnie Mini-bus Forest devait fermer ses portes hier soir, faute des ressources financières nécessaires à sa continuité. Les dirigeants avaient demandé au mois de décembre une intervention "urgente" du gouvernement québécois, les nombreuses démarches auprès de la CUM n'ayant donné aucun résultat concret. On croit comprendre que les "modalités" que le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, invoquent dans son télégramme d'hier, toucheront entre autres choses l'obligation de Mini-bus Forest de poursuivre ses pressions auprès des autorités municipales pour obtenir gain de cause, puisque le transport des citoyens émarge au budget de la ville.

Encore ému par cette bonne nouvelle, M. Jean-Marc Forest a déclaré au DEVOIR qu'il n'arrivait pas très bien à exprimer ses sentiments. "Chose certaine, a-t-il dit, c'est que cette somme d'argent va nous permettre vraiment de continuer notre modeste service de transport et surtout éviter de faire perdre leur emploi à de nombreux travailleurs handicapés. Certes, la situation aurait pu devenir catastrophique pour tous les usagers et loin de moi l'idée de faire du favoritisme, mais je vous avoue que ma principale préoccupation allait vers les travailleurs et les étudiants qui comptent chaque jour sur nous pour se rendre au bureau, au Cégep ou à l'université. Je ne peux que remercier le MAS d'avoir réagi avec tant de promptitude et d'humanité."

Voici le contenu du télégramme envoyé par M. Denis Lazure et reçu hier après-midi par M. Jacques Forest, président de Mini-bus Inc.: "Le ministère des Affaires sociales versera à votre organisme une subvention mensuelle de $14,180 par mois, à comtper de janvier 1977, soit $42,540 pour les trois derniers mois de la présente année financière. Une lettre suivra pour expliquer les modalités."

Fox juge indispensable la présence de la Gendarmerie royale au Québec

Le Solliciteur général du Canada prétend que si le gouvernement fédéral accède à la demande du Québec d'en retirer la Gendarmerie royale du Canada, le pays se retrouvera sans police nationale, au moment où la lutte contre le crime est une priorité partout dans le monde.

"La GRC joue un rôle très utile au Québec parce qu'elle y remplit certaines tâches n'intéressant pas les deux autres groupes de policiers, la Sûreté du Québec et les forces municipales, avec lesquels elle entretient par ailleurs un très haut niveau de collaboration dont le public ne peut que bénéficier", a dit hier M. Francis Fox au cours d'une conférence de presse.

M. Fox répondait à certaines remarques faites mardi par M. Marc-André Bédard, le ministre québécois de la Justice, pour qui la présence de la GRC au Québec serait superflue parce que la SQ fournirait déjà des services adéquats. M. Bédard qui parlait devant la Commission de police du Québec, avait de plus réclamé une somme de $370 millions que coûterait l'entretien de la GRC au Québec, et il s'était dit inquiet de l'ampleur des activités "inconnues" des policiers fédéraux dans sa province.

Avouant qu'il n'avait pas encore rencontré son homologue québécois, M. Fox a précisé qu'il n'entendait pas lancer un débat politique avec ce dernier, "parce que c'est la population qui souffrirait d'une absence de collaboration entre les forces policières".

"Mais il n'y a pas de secret dans les opérations de la GRC au Québec, a-t-il dit. M. Bédard n'a qu'à se renseigner et il le découvrira. Nous n'avons absolument rien à cacher."

Traitant de la réclamation québécoise de $370 millions, M. Fox a d'abord révélé que la division québécoise de la GRC avait un budget de $29.4 millions pour un personnel de 1,400 personnes, dont 1,200 agents, et il a dit que cette réclamation était irrecevable.

"Elle a été discutée en 1975 par nos prédécesseurs respectifs, et le gouvernement fédéral avait alors opposé une fin de non recevoir. C'est le principe même de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui est en jeu. Et si M. Bédard veut être logique en prétendant que le Québec a droit à une police nationale, il devra reconnaître au Canada le droit d'avoir la sienne".

Le Solliciteur général a également précisé que la division ontarienne de la GRC jouissait d'un budget de $25 millions et d'effectifs sensiblement les mêmes qu'au Québec, tandis que la division outaouaise, où sont établis les quartiers généraux, en avait un de $18 millions. Seules le Québec et l'Ontario ont leur propre service pro-

Voir page 6: Juge

week-end

SAMEDI

A 9 h, 2e session du congrès annuel du Rassemblement des citoyens de Montréal, en l'école Marguerite-de-la-Jammerais, 5555 est, rue Sherbrooke. On y discutera notamment du logement.

•

A 19 h, assemblée populaire des locataires de Clermont Motor et du Comité de logement St-Louis, en l'école Emile-Nelligan, au 4750, rue Henri-Julien.

•

A 20 h, conférence de M. Louis O'Neill, ministre des Affaires culturelles et des Communications, à la séance de clôture du colloque de la Fédération professionnelle des journalistes, à l'université Laval.

•

Dernière journée de débats du conseil général de la CEQ, en l'hôtel Loew's — La Cité de Montréal.

•

Échange d'information entre les conseils exécutifs d'Ontario et du Québec du Parti libéral du Canada, en l'hôtel Reine-Elisabeth.

DIMANCHE

A 15 h, visite des ministres fédéraux B.J. Danson et Warren Allmand aux Cadets de l'Air de Notre-Dame-de-Grâce, au 4624 ouest, rue Ste-Catherine.

COURS DE GRAPHOLOGIE

ORAUX OU PAR CORRESPONDANCE

Par l'Institut Canadien de Caractérologie Inc.
Informations: 1332 est, Sherbrooke, Montréal

Tél.: 522-3212 et 277-2033
Chicoutimi 549-3340

Permis du Ministère de l'Éducation no: 749956

GRATUITS
COURS D'ESPAGNOL

le lundi soir à Ville-Émard, notre local: 6599 Hamilton
Avancés: 7-9 P.M. **Débutants:** 9-11 P.M.
Prenez l'autobus 78 de la station Atwater, vous descendez à D'Aragon.
Le mardi soir au Manoir Notre Dame-de-Grâce (angle Décarie et avenue N.D.G.)
Avancés: 7-9 P.M. **Débutants:** 9-11 P.M.
Prenez l'autobus 102 de la station Atwater
Le mercredi soir à l'École Coeur Immaculé de Marie (Angle Laurendeau et Desmarchais) Prenez l'autobus 78 de la station Atwater
Avancés: 7-9 P.M. **Débutants:** 9-10:30 P.M.
Jusqu'aux 24 et 25 mai inclusivement
Paul Levac, professeur 34 ans d'expérience
Paul utilise la méthode structuro-globale audio-visuelle en couleur.
depuis mai 1966.
Vous payez seulement les frais d'inscription
Pour renseignements: **766-2296**

12e année LE CAMP MUSICAL ACCORD PARFAIT Inc.

au Lac Simon, comté de Portneuf pour garçons et filles

Cordes — Bois — Cuivres — Piano (nombre limité) Guitare classique — Flûte à bec
Chant choral et diverses activités musicales libres — Orchestre — Harmonie — Petits ensembles divers

Concerts

Jeux de plein air — Natation — Excursions — Artisanat — Sciences naturelles
Diverses activités libres

1ère session: 14 à 18 ans, du 25 juin au 23 juillet
2e session: 9 à 13 ans, du 30 juillet au 20 août
1ère session: $315. 2e session: $240.

Prospectus et renseignements sur demande

Siège social à Québec
Père J.-P. Gingras, S.J., Dir.
1150 O., Boul. Saint-Cyrille
Québec, P.Q. G1S 1V7
Tél.: (418) 681-0107

Bureau à Montréal
Frère J.-B. Moreau, f.m.
275 rue Laval
Ville de Laval H7C 1W8
Tél.: (514) 661-7714

As-tu ton ANTER $2
v'là ta chance...
tirage: 4 février

éditorial

Que reste-t-il des mesures anti-inflation?

Devant le rapport que lui avait soumis la Régie québécoise contre l'inflation au sujet des ententes collectives intervenues il y a quelques mois entre le gouvernement québécois et les travailleurs syndiqués du secteur public et para-public, le gouvernement Lévesque faisait face à un choix difficile.

Québec pouvait décider de maintenir les ententes et se donner ainsi l'air de mettre au rancart les conclusions d'un organisme spécialement mandaté par l'Assemblée nationale pour veiller à l'observance dans le secteur public de normes salariales empruntées à la loi fédérale anti-inflation. Québec pouvait au contraire décider de se soumettre aux conclusions de la Régie: et alors, le gouvernement s'exposait très probablement à rallumer un incendie à peine éteint avec les syndiqués du secteur public.

M. Jacques Parizeau a probablement fait dans les circonstances le choix le moins courageux, mais aussi le moins mauvais. Pour apprécier la décision qu'il annonçait hier, il convient d'examiner les implications non seulement de la décision elle-même mais aussi de la situation à laquelle le gouvernement a voulu apporter un correctif.

●

En se fondant sur le rapport remis au gouvernement par M. Robert de Coster, M. Parizeau a d'abord reporté sur l'ancien gouvernement tout l'odieux du problème en soutenant qu'il avait consenti aux employés du secteur public des augmentations salariales qui dépassent largement les normes définies dans la loi anti-inflation et le règlement qui devait présider à son application. C'est un procédé un peu trop facile.

A s'en tenir uniquement aux données brutes qu'a mises en relief le rapport de Coster, il semble bien en effet que, pour la première année des conventions collectives en vigueur, on ait accordé des dépassements très importants. Les augmentations auraient dû, suivant les directives, se situer autour de 10.1%; ils auraient été en fait de l'ordre de 16.1%. Le tout entrainerait des déboursés additionnels de près de $700 millions pour le Trésor public.

Devant ces chiffres, on est porté à se révolter. Se peut-il que l'ancien gouvernement ait fait montre de tant de mollesse dans l'application de ses propres lois? Si l'on y regarde de plus près, on doit vite cependant mettre plusieurs sourdines au jugement prématuré que l'on s'apprêtait à formuler.

D'abord, il faudrait avoir l'assurance que les normes n'ont pas été appliquées au secteur public par la Régie avec une rigidité trop absolue. La Régie, il est vrai, devait juger en fonction de critères tenant surtout compte des niveaux antérieurs de rémunération. Tout en disposant d'une marge de souplesse pour les cas évidents de rattrapage, elle ne pouvait s'accorder à cet égard une latitude illimitée. Aussi a-t-elle très bien pu être conduite à constater des dépassements substantiels à la lumière de ses critères à elle, sans que les dépassements en question aient été si étonnants à la lumière d'autres critères tout aussi valables, sinon davantage. La norme la plus juste consisterait plausiblement à se demander si, à la suite des dernières conventions collectives, les employés du secteur public et para-public jouissent d'un traitement financier qui les situe vraiment au-delà des normes observables dans des provinces comparables au niveau fédéral. Or, si l'on retenait cette norme, la conclusion serait beaucoup moins spectaculaire. On constaterait plutôt que Québec, tout en faisant certaines concessions discutables (comme il arrive à peu près toujours dans une négociation aussi mouvementée que celle de 1976), n'a guère cherché à jouer au nouveau riche par rapport aux autres gouvernements canadiens.

Une partie importante des dépassements constatés par la Régie anti-inflation ont été accordés dans des secteurs plutôt limités où prévalaient des situations fort difficiles. Ainsi, les infirmières ont touché pour les deux premières années de leur convention collective des hausses fort supérieures aux autres catégories de salariés: cela était dicté, on ne saurait l'oublier, par les conditions du marché canadien, qui s'étaient révélées désavantageuses pour le Québec. De même, les salariés les plus faiblement rémunérés, à l'insistance des syndicats, ont touché des hausses dépassant largement les normes. Si l'on faisait abstraction de ces catégories, la hausse moyenne serait réduite d'autant. Qui soutiendra après coup que, dans les cas mentionnés, le gouvernement pouvait et devait agir autrement qu'il ne l'a fait?

Signalons enfin que, si les hausses salariales débordent les normes pour la seconde année des conventions, elles les respectent intégralement pour les deux dernières années de ces contrats d'une durée de quatre ans. Dans ce cas-ci comme dans les autres, là réside l'effet le plus bienfaisant des contrôles, que cet effet ait été direct ou indirect. Sur une période de deux ou trois ans, ils auront permis de ramener à une dimension plus réaliste la tendance générale des hausses salariales négociées au pays.

A Ottawa, la Commission Pepin a semblé faire montre dans plusieurs cas d'une souplesse plus grande que la Régie québécoise dans l'application des directives salariales. On se demande si, avec un peu plus de souplesse de la part de la Régie, Québec n'aurait pas pu éviter la décision radicale qui a été annoncée hier par M. Parizeau.

●

Le ministre des Finances du Québec a témoigné dans sa conférence de presse d'hier d'un souci très averti pour les problèmes que crée l'inflation. Il a surtout laissé percer une pensée qui va heureusement au-delà de la période actuelle et cherche pour l'avenir des méthodes d'action plus efficaces et plus souples que les contrôles.

Avec la décision annoncée hier, le Québec se détache néanmoins du peloton canadien et semble faire cavalier seul dans une lutte qui devait au départ embrasser toutes les parties du pays. La loi québécoise anti-inflation réservait au gouvernement le droit de mettre fin en tout temps à l'application des contrôles. Il en allait aussi de même, sans doute, de l'entente qui liait Québec et Ottawa. Quoi qu'il en soit, la loi fédérale voulait répondre à une situation d'urgence à travers tout le pays. La décision de M. Parizeau crée à cet égard un vide que ne comblent point les mesures timides de remplacement décrites par le ministre des Finances dans sa conférence de presse d'hier.

Au Québec même, la décision du gouvernement Lévesque consacre en quelque sorte une situation regrettable. D'abord, on voit se confirmer le principe dangereux d'une double norme de traitement pour les citoyens selon qu'ils se rattachent au secteur public ou au secteur privé. Les salariés de ce dernier secteur continuent jusqu'à nouvel ordre d'être soumis au programme fédéral. Cela entraîne que, dans plusieurs cas, des firmes qui seraient plus en mesure que l'État québécois de verser à leurs salariés des hausses substantielles se sont vues exemptées, souvent contre leur gré, de pareil engagement au nom de la lutte contre l'inflation.

Au plan canadien, la décision du gouvernement québécois fournira sans doute un argument additionnel aux partisans de plus en plus nombreux de l'abolition immédiate des contrôles. On soutiendra en effet que, Québec se désistant, il n'y a plus lieu de maintenir une discipline rigide pour le reste du pays. Il serait néanmoins regrettable que l'on en vienne à une décision aussi prématurée.

Il faut d'abord que les contrôles durent pendant encore au moins la majeure partie de la présente année afin que leur plein effet puisse se faire sentir. En matière salariale, les contrôles ont touché jusqu'à maintenant les salariés dont les conventions collectives expiraient l'année dernière ou pendant les derniers mois de 1975. Après avoir atteint ces travailleurs, au nom de quelle logique exempterait-on ceux dont les conventions expirent en 1977? Quant à avoir commencé la tâche, autant la pousser plus loin. Cela s'impose d'autant plus que, pour les travailleurs touchés en 1976, on a prévu en général des hausses beaucoup moins fortes pour la deuxième et la troisième années des contrôles. Serait-il juste que les autres travailleurs s'approprient une part élargie du gâteau au moment même où seraient imposés à des milliers d'autres les plus durs sacrifices issus des contrôles?

Avant de mettre fin aux contrôles, il faut surtout définir avec précision une stratégie de remplacement de ces derniers par de nouvelles dispositions qui permettront de contenir à l'intérieur de bornes raisonnables le mouvement des prix et des salaires à l'avenir. Même si un travail est amorcé en ce sens, on doute que les gouvernements soient prêts à passer à l'action. Mieux vaudra d'abord qu'ils exposent leurs projets au public, comme M. Parizeau vient de commencer à le faire. Ensuite, c'est-à-dire dans quelques mois au plus tôt, il pourra sérieusement être question d'abolir les contrôles actuels. On souhaite qu'en attendant, Québec s'écarte le moins possible du pas général.

Claude RYAN

L'actualité religieuse

Quelques traits prometteurs de l'Eglise d'aujourd'hui

par Mgr PAUL GRÉGOIRE

■ L'archevêque de Montréal, Mgr Paul Grégoire, était jeudi conférencier invité devant le Club Richelieu-Montréal. Ainsi qu'il le fait chaque année, le conférencier a voulu entretenir son auditoire de la situation de l'Église à Montréal. Mgr Grégoire avait choisi cette fois d'établir un parallèle entre certains traits nouveaux qui se manifestent dans la société humaine et l'expression qu'ils connaissent dans l'Église. Voici des extraits de son allocution.

A l'heure où l'on connaît des désertions, des abandons de la pratique religieuse, il peut sembler paradoxal de parler d'un sens plus aigu de l'appartenance ecclésiale chez des chrétiens. Et pourtant, tel est bien le cas chez ceux qui demeurent, selon un beau mot qui prend actuellement toute sa signification, des "fidèles". Ajoutant encore au paradoxe, je dirai que c'est au nom même de l'appartenance à l'Église que réagissent à la fois ceux qu'on désigne sous le nom d'intégristes et ceux qu'on désigne sous le nom de progressistes. Chez les uns, une fierté, une constance dans l'attachement à une Église dont ils voudraient conserver intégralement toute la Tradition, toutes les traditions. Chez les autres, une audace, un goût de création qui cherchent à accentuer la marche en avant des chrétiens pour la transformation du monde. Tous ceux-là se réclament de l'Église, portent en eux une Église qu'ils veulent voir présente et significative, même s'ils ont parfois d'elle une perception incomplète.

Puis il y a tous ceux qui, rassemblés en Église, s'y sentent vraiment chez eux, s'identifient à elle davantage à une époque qui exige d'eux une démarche personnelle d'adhésion. Je pourrais parler de tous ces rassemblements qui se sont opérés ces dernières années et qui se poursuivent: rassemblement des prêtres en un presbyterium mieux perçu depuis Vatican II, depuis la création d'un conseil presbytéral; rassemblement des religieux et des religieuses dans les zones pastorales et au sein du Conseil diocésain des Religieux, et part de plus en plus large qu'ils prennent à la pastorale diocésaine; rassemblement des laïques et contribution engagée de leur part aux délibérations du Conseil diocésain de pastorale; rassemblement des unités pastorales diverses à l'intérieur de régions, à la faveur notamment d'une étape nouvelle dans l'entreprise de régionalisation du diocèse; rassemblements enfin de toutes sortes qui témoignent de la foi des fidèles à des moments choisis de l'année liturgique: Fête-Dieu, fête du Christ-Roi, rencontre des communautés ethniques dans une expression chaleureuse de fraternité humaine et chrétienne, comme ce fut le cas, ce dimanche dernier.

Puis enfin faudrait-il parler, parce qu'on a tendance à oublier ce qui est devenu usuel, de ces rassemblements dominicaux qui font encore de l'Église le groupement le plus fréquenté. Il n'est pas de société, pas d'organisme culturel, social ou politique qui réussisse, à un tel rythme, à rassembler ses membres, à développer chez eux un sens aussi profond de l'appartenance.

Volonté de prise en charge des chrétiens

Il y a dans l'Église de Vatican II et dans notre ère de participation, une volonté grandissante de la part des laïques, et non seulement des prêtres et des religieux, de prendre en charge la vie et l'action de l'Église. Des tâches hier confiées aux prêtres ou aux religieux, sont aujourd'hui assumées par des chrétiens qui se sentent responsables de plein droit de la vitalité de leur Église et de la diffusion de l'Évangile. A des tâches de gérance matérielle auxquelles on identifiait hier les marguilliers, et qui demeurent assurément des tâches nécessaires, se sont jointes celles des conseils de pastorale. Des fonctions de type ministériel: préparation au mariage chrétien, au baptême des enfants et des adultes, animation liturgique, animation de rencontres de prière, d'approfondissement spirituel, de réflexion biblique, mobilisent des équipes multiples de jeunes, d'adultes, de couples pour qui les mots de participation et de responsabilité ne sont pas de vains mots.

Et que faudrait-il dire des groupements qui naissent, au souffle de l'Esprit, pour faire oeuvre de communion et de fraternité, dont les initiateurs, souvent des laïques, veulent apporter support à ceux qui cherchent sens à leur vie. Telle cette communauté d'une cinquantaine de membres, célibataires ou mariés, qui affiche carrément ses buts: "édifier des communautés où se vivent, dans la joie, l'Évangile et ses exigences, faire connaître et aimer l'Église... partager biens matériels, intellectuels et spirituels... créer un milieu d'engagement religieux".

Ces recherches qui se poursuivent à l'intérieur de l'Église, sur les ministères nouveaux qu'assumeront des laïques, traduisent cette volonté de prise en charge qui fera de notre Église, une Église de participation.

Ouverture à tous les hommes

Je voudrais enfin brièvement souligner un comportement des catholiques d'aujourd'hui qui, sans être neuf, porte cependant la marque de notre temps: leur ouverture à tous les hommes, croyants ou incroyants, d'ici ou d'ailleurs; v.g. oecuménisme, semaine de prière pour l'unité des chrétiens, etc.

S'ils pensent en termes de foi à faire partager, dans la conviction que l'essentiel manque à l'homme qui manque de Dieu, ils pensent aussi en termes de besoins humains à combler. Comme exemple de cette ouverture, j'aimerais rappeler l'admirable réponse, exprimée en centaines de milliers de dollars, que les catholiques de Montréal ont donnée, l'an dernier, à des appels que je leur ai faits en faveur d'un Guatemala et d'une Italie sinistrés, d'un Liban en guerre. Il y a là un autre signe d'une fraternité consciente et vécue.

bloc-notes

Un câble qui n'est pas encore tranché

Le ministre des Communications, M. Louis O'Neill, en annonçant hier qu'il en appelait du jugement sur la câblodistribution, a souligné qu'en matière culturelle les Québécois ne sauraient s'en remettre à un gouvernement "étranger". Pareil argument eût pu tout aussi bien être invoqué pour ne pas aller en Cour suprême, car les juges québécois y sont minoritaires et au surplus y ont été nommés par le même gouvernement "étranger", l'une des parties au litige.

A plusieurs égards, cependant, la décision d'aller en appel est excellente, quel que puisse être, finalement, le jugement de dernière instance.

D'abord, dans ce jugement de huit pages que le ministre trouve "bref" et "court" et dont il s'étonne qu'il n'y soit point fait "ni analyse ni appréciation des arguments" des procureurs du Québec, le juge en chef endosse les jugements unanimes déjà rendus en la matière par la Cour d'appel de la Colombie-Britannique et par la Cour d'appel fédérale, qui se sont refusées à séparer le câble, que revendiquent les provinces, de l'antenne et des ondes, que régit le gouvernement fédéral depuis le célèbre arrêt du Conseil privé de 1932.

Avec raison, la Province eût aimé savoir en quoi ses arguments ne pouvaient davantage être retenus. Dans une affaire de cette importance, il eût été utile, en effet, que le juge Tremblay fût moins laconique. A sa connaissance, précise-t-il, l'arrêt fédéral dans la deuxième cause qu'il invoque en jurisprudence, n'aurait pas encore été entendu en Cour suprême. Sa décision, à laquelle ont concouru sans plus de notes ses collègues Owen et Lajoie, sera en tout cas entendue et le jugement de la Cour suprême ne passera pas inaperçu.

Il faut souhaiter que le jugement final fasse pleinement autorité, surtout s'il maintient, comme cela est aussi possible, la décision du juge Tremblay. Dans cette dernière éventualité, le Québec saura que la câblodistribution n'appartient plus qu'au seul tribunal des négociations constitutionnelles.

Pour les autres provinces, en effet, le jugement Tremblay n'est pas sans intérêt. Le juge en chef de la Cour d'appel a également abordé le problème d'une entreprise de diffusion qui ne se contente pas de distribuer par câble des programmes captés par antenne, mais crée elle-même les sons et images qu'elle transmet à ses abonnés. Il en est venu à la même réponse négative: "La même entreprise ne peut être en même temps, aux termes du paragraphe 10 de l'article 92 de la Loi de l'Amérique du nord britannique, une entreprise locale et une entreprise s'étendant au-delà des limites de la province".

Le juge en chef en serait-il venu à la même conclusion si le cas concret soumis à son jugement eût été une entreprise de câblodistribution sans antenne se contentant de transmettre ses propres productions? Peut-être que non, mais pareille entreprise n'étant pas sur le marché et n'étant sans doute guère commode, le test judiciaire à son sujet eût été d'une portée trop limitée pour intéresser le Québec et les autres provinces.

Car les autres provinces également, même si elles ne sentent pas leur culture en danger aux mains d'un gouvernement "étranger", veulent régir davantage les communications et en particulier la câblodistribution. Elles ont même eu le privilège d'en faire une demande officielle au premier ministre du Canada sans encourir, à Ottawa, le soupçon d'entreprendre le démantèlement de la confédération.

Dans la lettre qu'il faisait tenir à M. Pierre Elliott Trudeau le 14 octobre 1976, après la conférence annuelle des premiers ministres provinciaux qu'il présidait, le chef du gouvernement de l'Alberta, M. Peter Lougheed, a révélé que les provinces en étaient arrivées à s'entendre pour exercer plus de pouvoirs en certains domaines, dont les communications, particulièrement dans le domaine de la télévision par câble. Seule Mme Jeanne Sauvé, le ministre fédéral des Communications, qui se réjouissait hier du jugement Tremblay, n'a apparemment pas compris qu'au Canada et en particulier au Québec la "radiodiffusion" a pris de nouvelles dimensions depuis 1932.

Indépendamment, en effet, des jugements passés et prochains qui interviendront au sujet de la câblodistribution, le gouvernement fédéral a perdu, à tout le moins au Québec, avant même l'élection d'un gouvernement voué à l'indépendance, l'appui politique et populaire qui lui eût permis d'exercer sa juridiction "indivisible" et sans lequel même ses "victoires" judiciaires se traduisent par des reculs pour la "cause" du fédéralisme, celui que défendent les irréductibles "sans concessions", celui aussi qui incitait un Gerald Regan, le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, à confier au Québec jusqu'à la société Radio-Canada!

En mettant fin à la bataille du câble de Rimouski, le jugement Tremblay aura paradoxalement avivé la guerre des communications. M. O'Neill, en se portant hier publiquement à la défense de celui que Mme Sauvé appelle le "protégé" du Québec, continue, plus habilement qu'elle, et dans la foulée de ses prédécesseurs "fédéralistes", MM. J.-P. L'Allier et D. Hardy, de donner son appui à la population du Bas Saint-Laurent.

Là se trouve l'essentiel du débat. Si le câble est d'abord une "entreprise locale" qui doit servir et refléter la culture de la population, non seulement le gouvernement du Canada doit s'en retirer, mais, tout autant, le gouvernement de Québec doit en faire un véhicule et un outil culturels des communautés locales, et non la machine à profit et la source d'aliénation étrangère que la radiodiffusion est devenue sous le règne fédéral.

Jean-Claude LECLERC

Les curieux adieux de Ford

Il est disgracieux de s'acharner sur un perdant. Mais peut-on se contenter de l'ignorer quand il arrache lui-même les projecteurs de l'actualité pour se les braquer dans les yeux?

C'était certes émouvant, mercredi soir, d'entendre Gerald Ford présenter son dernier message sur l'état de l'Union. L'Amérique se porte bien mieux à mon départ qu'à mon arrivée, a déclaré le chef de la Maison-Blanche. Sans amertume déclarée, il a également souhaité (ce qui a été bien mis en évidence) plein succès à son rival heureux, dans l'intérêt bien compris des États-Unis. Il a soutenu qu'il avait réussi dans la tâche de redonner confiance en l'Amérique, affirmant: "J'ai voulu que le nouveau président ait des débuts plus faciles que les miens."

Pourtant, à relire cette affirmation, on est pris d'un doute: l'a-t-il vraiment "voulu" pour Jimmy Carter ou pour lui-même? N'était du verdict populaire du 2 novembre... Et d'ailleurs, venu là par accident, avait-il d'autre choix — et l'Amérique avait-elle d'autre choix? — que de dépolluer le climat? Et au fond, a-t-il vraiment fait ce qu'il fallait pour mettre fin à des pratiques et à des moeurs politiques qui caractérisent sa propre époque?

Ce qui surprend chez cet homme, c'est une sorte d'entêtement à vouloir assumer jusqu'au bout ses maladresses!

Comment expliquer autrement son acharnement à vouloir faire de Puerto Rico le 51e État de l'Union? Sa première "sortie" avait pourtant été assez mal accueillie pour le décourager d'aller de l'avant. Ça ne l'a pas empêché, hier encore, alors qu'il entamait son dernier week-end de chef de la Maison-Blanche, d'adresser au Congrès un projet de législation à cette fin. Le voilà qui veut faire prendre conscience de "la nécessité d'entamer le processus", prenant son seul appui apparent sur les résultats des élections qui ont donné le pouvoir à Carlos Romero Barcelo. A l'appui de sa thèse, et dans l'intérêt des Porto-Ricains, M. Ford affirme que restant "Commonwealth", l'île n'aurait pas des droits sur l'exploitation des gisements de pétrole encore à découvrir au large... Pourtant, aussi bien à Washington qu'à San Juan, l'élection de M. Carlos Romero Barcelo n'est pas interprétée comme une victoire de la thèse "unioniste" mais comme un rejet de l'administration précédente tenue responsable par l'électorat de la situation économique catastrophique de Puerto Rico.

Ce n'est pas le seul cas d'entêtement d'un homme qui se prétend serein. A la dernière minute du mandat (accordé à Nixon et qu'il a mené à terme par un concours de circonstances), M. Ford a demandé au Congrès de réduire de 10 milliards de dollars la charge fiscale des contribuables et de 2.5 milliards celle des entreprises, parallèlement à une augmentation de la sécurité sociale en 1978. Et alors qu'il se décidait à nommer de nouveaux ambassadeurs, il annonçait son intention de mettre fin au contrôle du prix de l'essence... A la clé, on citera tel projet d'accorder une augmentation aux hauts fonctionnaires et, tant qu'on y est, une amnistie aux déserteurs de la guerre du Vietnam...

Pour un président en partance, ça fait un peu trop de projets, dont, de toute façon, aucun n'a la moindre chance d'aboutir d'ici au 20 janvier.

Revenons à cette prétention d'avoir rendu l'Amérique plus forte et plus

Voir page 6: Bloc-notes

Georges VIGNY

lettres au DEVOIR

Une émission de Femme d'aujourd'hui qu'on aimerait revoir

Vous avez peut-être eu l'occasion de voir l'émission de "Femme d'aujourd'hui", le 26 novembre 1976? C'était une émission sur une nouvelle formule de préparation au mariage (l'approche expérientielle) utilisée par le Service d'Animation à la Préparation au Mariage de Montréal (S.A.P.M.)

L'idée d'une émission sur cette nouvelle orientation m'est venue en entendant à la télévision, des personnes divorcées souligner le fait dramatique qu'elles n'avaient pas pris leur vie en main avant de s'engager dans la vie à deux. Au lendemain de cette émission, je suis entrée en contact avec M. Dumoulin, le réalisateur, si habile à saisir les émotions profondes des personnes et à projeter en pleine lumière les difficultés inhérentes à la condition humaine.

"Par "l'approche expérientielle", lui dis-je, nous croyons, nous du S.A.P.M., amener les jeunes à prendre conscience de leur vécu personnel, de l'interaction vécue entre eux et des décisions propres à chacun pour entrer en processus de croissance des individus et du couple". Intéressé, M. Dumoulin en faveur d'une rencontre avec nous et avec deux jeunes couples ayant bénéficié de nos sessions de préparation au mariage, nous accorde une heure d'antenne. En première partie: table ronde; en deuxième partie: un exercice de communication illustrant magnifiquement le témoignage des participants. Exercice différent mais dans le même genre que ceux vécus dans nos sessions. Les jeunes couples acceptent de vivre, avec tous les risques possibles, cette nouvelle expérience de croissance devant les téléspectateurs.

Le jour même, les jeunes couples sont arrivés, même devant les caméras, à des prises de conscience importantes pour eux individuellement et pour leur couple. Nous les avons vus vibrer, partager et s'engager dans un processus de croissance. A ces émotions très fortes, le public a réagi avec beaucoup d'intensité. Dès l'émission terminée, nos circuits téléphoniques n'ont pas dérougi pendant deux heures et intensément depuis ce temps.

Le courrier également nous a apporté des échos de tous les coins de la province entre autres de l'Abitibi, du Lac Saint-Jean, de la Côte-Nord, de Québec, de la Gaspésie. Des échos émerveillés, également beaucoup de souffrance. Souffrance de la femme mariée ou de la femme cohabitant avec l'être aimé, qui ne réussit pas à communiquer. Souffrance de la personne qui prend conscience de ses carences dans la communication et qui se retrouve devant un partenaire inconscient des problèmes ou refusant de les envisager. Souffrance des couples qui ne partagent rien ou si peu; souffrance des couples partageant au niveau d'une action commune (souvent uniquement au sujet des enfants); souffrance des couples qui arrivent à partager leur "feeling" à 10% alors qu'ils ont découvert que c'est possible à 50, 60, 80%.

Voici, extrait d'une lettre, le témoignage d'une jeune femme qui exprime la difficulté éprouvée par chacun d'entre nous dans sa recherche d'une harmonie dans sa vie amoureuse. C'est le témoignage d'une femme désireuse d'améliorer sa qualité de vie à deux, consciente des souffrances longuement exprimées dans d'autres lettres mais étant elle-même privilégiée:

"...Découverte, espoir, émerveillement devant les couples qui s'aiment, qui le concrétisent, qui l'assument, qui le disent... La communication entre mon mari et moi est assez bonne pour s'apercevoir que nous sommes bien ensemble. Mais après avoir regardé l'émission, je me suis rendu compte qu'elle pourrait être beaucoup plus profonde. J'ai des amies qui aiment leur mari mais qui sont en train de se faire voler leur bonheur par le quotidien. Je trouve malheureux que, deux êtres qui s'aiment au départ, ne viennent qu'à voir le négatif alors qu'un petit coup de pouce leur ouvrirait les yeux sur le fait qu'ils vivent ensemble, qu'ils s'aiment, qu'ils ont encore et même plus, de choses en commun. Je vous écris pour savoir si vos cours peuvent s'appliquer à des couples déjà mariés et pour me renseigner, s'ils sont dispensés en province..."

La question du fossé à combler entre les partenaires a été sans cesse exprimée, avec l'angoisse d'un problème si compliqué à résoudre que l'avenir paraît chargé, sinon de désespoir, du moins terne à jamais.

M. Dumoulin nous a permis de lever certains préjugés tenaces vis-à-vis la préparation au mariage. Les aînés ont trouvé les jeunes chanceux de pouvoir apprendre à communiquer, à l'aube de leur vie à deux. Les aînés nous demandent s'il est trop tard pour eux. L'équipe de Radio-Canada elle-même a été impressionnée par cette formule à la fine pointe des connaissances sur le couple.

Le divorce est si présent dans notre société, divorce reconnu par la loi ou divorce dans le vécu quotidien du couple, qu'une émission sur le couple n'a pu qu'éveiller un besoin pressant d'authenticité dans sa vie affective. Les effets bénéfiques ont été considérables.

Mais le public visé (les jeunes adultes) était soit aux études, soit au travail à 1 h 35 p.m. ce 26 novembre 1976. Qu'une mère dise à sa fille ou à son fils que la préparation au mariage est vraiment à l'avant-garde, l'impact ne sera jamais ce qu'il aurait pu être si le jeune avait vu lui-même l'émission.

Nous avons vu tant de gens hostiles à la préparation au mariage devenir à la suite de cette émission, désireux de vivre une telle expérience de croissance du couple. Ils le souhaitent pour eux et pour les êtres qui leur sont chers. La reprise d'une telle émission pourrait être non seulement un privilège mais même un droit accordé aux jeunes adultes par la société responsable de donner toutes les chances de réussite au couple.

L'apprentissage d'une prise de conscience de son vécu personnel, de son vécu de couple pour une prise de décision d'une croissance ne peut qu'être bénéfique aux individus, aux couples, aux familles et, en définitive, à une société. C'est cela que Radio-Canada a mis en évidence dans l'émission de "Femme d'aujourd'hui" sur la préparation au mariage. Un document si magnifiquement réalisé ne peut rester sur les tablettes! Qu'il passe donc en soirée, à une heure d'antenne où les jeunes adultes peuvent être présents!

Pauline ST-JACQUES LEVAC
Recherchiste au Service
d'Animation à la Préparation
au Mariage

Montréal, le 7 janvier 1977.

■ *Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.*

LE DEVOIR
Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur: Claude Ryan
Rédacteur en chef: Michel Roy
Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny
Directeurs de l'information: Jean Francoeur, Pierre Laignon
Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $55 par année; six mois $30. A l'étranger: $60 par année; six mois: $33; trois mois: $21. Éditions du samedi: $15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées **des événements** **des hommes**

Un important arrêt de la Cour d'Appel du Québec

La câblodiffusion, domaine de compétence fédérale

— par le juge en chef Lucien Tremblay

■La guerre du câble qui a causé l'implantation dans la région du Bas-du-Fleuve de deux stations de diffusion opérant l'une en vertu d'un permis québécois et l'autre en vertu d'un permis fédéral, a connu jeudi une noevelle étape judiciaire. La Cour d'Appel du Québec, par l'entremise des juges Lucien Tremblay, juge en chef, François Lajoie et George Owen a en effet décidé à l'unanimité de déclarer nulles et sans effet trois décisions rendues en septembre et novembre 1974 par la Régie des Services publics du Québec. L'appelant avait contesté devant les tribunaux les décisions de la Régie, soutenant qu'elles émanaient d'un organisme provincial qui n'a pas autorité en matière de diffusion. En accueillant cet appel, la Cour a du même coup décidé que Québec, en adoptant la loi qui permettait cette intervention de la Régie des Services publics, avait excédé sa juridiction. On ne savait pas encore, au moment où cette page fut confiée à l'impression, si la décision sera portée en appel devant la Cour suprême du Canada. On trouvera ci-dessous les notes du juge en chef Lucien Tremblay expliquant les conclusions auxquelles en est venu le magistrat. Les juges Lajoie et Owen se sont ralliés à l'avis de leur collègue.

Nous sommes saisis de trois appels logés par François Dionne à l'encontre de trois décisions de la Régie des services publics du Québec. Par la première, en date du 13 septembre 1974, la Régie autorise Dionne et Raymond d'Autreuil à construire, exploiter et administrer, chacun d'entre eux, une entreprise de câblodistribution dans un territoire qu'elle détermine. Par les deux autres décisions en date du 27 novembre 1974, la Régie détermine certaines questions en exécution de la première du 13 septembre 1974.

Ces trois appels furent logés, avec la permission d'un juge de cette Cour, en vertu de l'article 44 de la Loi de la Régie des services publics (S.R.Q., 1964, c. 229) qui se lit ainsi:

"44. Il y a appel à la Cour du banc de la reine siégeant en appel, conformément aux règles du Code de procédure civile, sauf les dérogations prévues par la présente loi, des décisions finales de la Régie sur toute question de compétence ou de droit.

Cet appel est interjeté sur permission d'un juge de ladite cour obtenue sur requête, qui doit lui être présentée dans les quinze jours de la décision ou de l'homologation de la décision, lorsqu'elle a eu lieu, et après avis aux parties et à la Régie. Les frais de cette demande sont à la discrétion du juge."

Dionne ne soulève qu'une question de compétence législative qu'il expose ainsi dans son mémoire (p. 6):

"L'appelant plaide que la radiodiffusion relève exclusivement de la compétence législative fédérale et qu'une entreprise de câblodistribution, qui reçoit de la radiodiffusion, telle celle de l'appelant, relève de la compétence législative fédérale, même si les installations de cette entreprise sont confinées à l'intérieur d'une province."

Le procureur général du Canada et celui de la province de Québec ont obtenu de cette Cour la permission d'intervenir et participèrent au débat.

La disposition qui s'applique se trouve au paragraphe 10 de l'article 92 de la Loi de l'Amérique du nord britannique de 1867 et se lit ainsi:

"In each Province the Legislature may exclusively make laws in relation to matters coming within the classes of subjects next hereinafter enumerated; that is to say, —

... 10. Local works and undertakings other than such as are of the following classes: —

(a) lines of steam or other Ships, railways, canals, telegraphs, and other works and undertakings connecting the province with any other or others of the provinjes, or extending beyond the limits of the province;..."

Par application du paragraphe 29 de l'article 91 de la même loi, les ouvrages et entreprises compris dans le sous-paragraphe (a) du paragraphe 10 de l'article 92 ci-dessus relèvent de la compétence législative du parlement du Canada.

Il importe donc de décrire l'entreprise que l'appelant Dionne et l'intimé d'Auteuil ont chacun été autorisés à construire et à exploiter. Ces deux entreprises sont semblables et ne diffèrent que par le territoire qu'elles desservent. Je les décrirai en termes profanes et telles que je les ai comprises à l'étude du dossier. Ces entreprises ont pour but de transmettre des sons et des images, par des câbles ou par d'autres moyens, à des postes récepteurs déterminés. Ces sons et ces images peuvent provenir de l'une des deux sources suivantes. Ils peuvent être captés dans les airs alors qu'ils s'y trouvaient à l'état libre après avoir été émis par des postes émetteurs situés à l'extérieur ou à l'intérieur de la province de Québec. Ils peuvent aussi être créés par l'entreprise elle-même, alors qu'ils représentent soit un programme réalisé par l'entreprise au Québec, soit un autre événement se produisant au Québec.

Il s'agit de savoir si ces entreprises relèvent de la compétence législative du parlement du Canada ou de celle de la législature de la province.

La cause de Victoria Cablevision (1965)

L'arrêt de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique **RE: Public Utilities Commission and Victoria Cablevision Ltd et al.** (51 D.L.R. (2d) 716) prononcé le 22 mars 1965 peut nous aider. Il s'agissait de déterminer de quelle compétence législative relevaient des entreprises que monsieur le juge Sheppard décrit ainsi (p. 717):

"The Three respondents, namely, Victoria Cablevision Ltd. of Victoria, B.C., Cowichan Valley T.V. Ltd. of Lake Cowichan, B.C. and Powell River Television Company Ltd. of Powell River, B.C. are C.A.T.V. operators, that is, by antennae they obtain programs called "signals" through the air and distribute the programs to customers by cable. Each respondent holds a licence from the Department of Transport (Dominion) to operate a land station performing a Commercial Broadcasting Receiving Service subject to the Radio Act, R.S.C. 1952, c. 233, with the right to receive by air programs from several designated stations. Those designated stations vary in number according to the respondent from seven to approximately nineteen, of which three are in British Columbia and the remainder are outside the Province and generally outside Canada. The programs are received by the respondents by their antennae placed on a high point to permit reception without topographical interference and then transmitted by cable to the customers paying rental therefor, or, in the case of the Powell River Company, from a receiving station at Alberni to a receiving station on a point near Powell River and thence by cable to the customers in Powell River and vicinity."

Voici comment le même magistrat exposait la prétention de la "Public Utilities Commission" de la province (p. 718):

"Counsel for the Commission contends that each respondent operates two businesses, namely, the first being the receiving portion up to the antenna and the operating machinery which is considered within the exception under s. 92 (10) (a) and the second business which is distinct and separate and consists of the cable leading from the antennae to the customers. The Public Utilities Commission contends that such second business comes within the legislative jurisdiction of the Province under s. 92 (13) as "Property and Civil Rights in the Province" or s. 92 (16) as "Matters of a merely local or private Nature in the Province"."

Après avoir rappelé que le Comité judiciaire du Conseil privé, dans son arrêt **RE: Regulation and Control of Radio Communication** (1932 A.C. 304) prononça que "the receiving of the programs by air is beyong doubt within the exclusive jurisdiction of the Dominion", le même juge continue (p. 719):

"The question remains whether as contended by counsel for the Commission the transmission by cable of the programs received by the antennae is a distinct and separate business and within the jurisdiction of the Province. The facts do not support that contention. The respondents are licensed by the Dominion as land service stations. The reasons for the antennae and their operation by the respondents is to pick up and convey for reward programs to subscribers who otherwise would receive them imperfectly or not at all. The rental is the payment for the program, that is, for its receipt by the antennae and its transmission to the customer, and not merely for the transmission by cable; the cable merely extends the effective range for transmitting the programs received by the antennae.

It follows that the cable and the rentals are an integral part of the undertaking controlled by the Dominion through the Department of Transport. It would be one undertaking and one business if the program were received by antennae and thereupon directly transmitted by air to the customers: Re: Regulation & Control of Radio Communication, A.-G. Que. v. A.-G. Can., supra, and equally one undertaking although transmitted from the antennae by cable. In A.-G. Ont. et al. v. Winner, Winner et al. v. S.M.T. (Eastern) Ltd., (1954) 4 D.L.R. 657, 71 C.R.T.C. 225, (1954) A.C. 541, 13 W.W.R. (N.S.) 657, Lord Porter at pp. 679-80, stated:

The question is not what portions of the undertaking can be stripped from it without interfering with the activity altogether: it is rather what is the undertaking which is in fact being carried on...

... but so to treat the question is not to ask is there an undertaking and does it form a connection with other countries or other Provinces but can you emasculate the actual undertaking or so divide it that part of it can be regarded as interprovincial and the other part as provincial.

The undertaking in question is in fact one and indivisible. It is true that it might have been carried on differently and might have been limited to activities within or without the Province, but it is not, and their Lordships do not agree that the fact that it might be carried on otherwise than it is makes it or any part of it any the less an interconnecting undertaking.

If the cables and rentals paid by the customers were subject to provincial legislation, then the Legislature could restrict the right conferred by the Dominion. The Public Utilities Act, if applicable, would impose restrictions upon the respondents as follows, viz., to furnish adequate service (s. 5), not to abandon a service without permission of the Commission (s. 7), to obey orders of the Commission (s. 9), to furnish information to the Commission (s. 10), not to begin construction or operation without a certificate of public convenience and necessity from the Commission (s. 12), to charge rates fixed by the Commission (s. 22). Such sections (e.g., ss. 5, 12, 22) even if applied to cables and rentals only, must operate upon the antennae to such an extent as to invoke the comments of Lord Porter "but can you emasculate the actual undertaking and yet leave it the same undertaking". In other words, if the Provincial Legislature purport to operate on the cables and rentals, nevertheless it must affect the operation of the antennae so as to entrench upon s. 92 (20) (a), and therefore to enact that which is ultra vires of the Province and within the exclusive legislative jurisdiction of the Dominion.

In the result, the undertaking licensed and authorized by the Dominion under the Radio Act is one single undertaking, equally as the telephone system dealt with in City of Toronto v. Bell Telephone Co. of Canada, (1905) A.C. 52 at p. 59, although for certain purposes the one undertaking may be divided into separate heads."

Il faut remarquer que cet arrêt de la Cour d'appel de la Colombie britannique est unanime, bien que monsieur le juge MacLean ait ajouté aux raisons de monsieur le juge Sheppard. •

Un jugement récent de la Cour fédérale (1975)

La même question fut soumise à la Cour d'appel fédérale qui lui donna la même solution dans l'arrêt **In re: Capital Cities Communications Inc., Taft Broadcasting Company and W.B.E.N. Inc.** (1975 C.F. 18). Il s'agissait de savoir si une entreprise qui captait des émissions d'une station émettrice de télévision de Buffalo, aux États-Unis, et les distribuait par câble à des clients de Toronto relevait de la compétence législative du gouvernement du Canada. La réponse fut affirmative. Voici un extrati de l'opinion de monsieur le juge Ryan (p. 25):

"It was submitted that Rogers' cable television system is a distributing system with two aspects. One aspect is the reception at the antenna of the Hertzian waves from television broadcasters; this aspect is subject to federal regulation. The other aspect is the distribution of received messages by means of cable, and "artificial guide"; in this aspect it was submitted that the operation is with provincial jurisdiction.

In my opinion this is not the correct way to view the undertaking. The Rogers cablevision system as a unit receives signs or signals from the appellants' television stations by means of Hertzian waves, propagated in space in Buffalo without artificial guide. The messages are received, not merely by the antenna, but by the undertaking as a whole. The cablevision operation is a kind of antenna system. It is a broadcasting receiving undertaking and thus a "broadcasting undertaking" under section 2 of the Broadcasting Act in respect of which a broadcasting licence may be issued under section 17 (1) (a) and amended under section 17 (1) (b)."

Cet arrêt unanime fut porté en appel devant la Cour suprême du Canda mais, à ma connaissance, l'audition n'a pas encore eu lieu.

J'adopte et je fais miennes les opinions émises dans ces deux arrêts.

Mais, les entreprises de Dionne et d'Auteuil diffèrent de celles dont il s'agissait dans les deux arrêts ci-dessus en ce que les sons et images qu'elles transmettent à leurs abonnés peuvent aussi être créés par les entreprises elles-mêmes, alors qu'ils représentent soit un programme réalisé par ces entreprises au Québec, soit un autre événement se produisant au Québec. Cette distinction entraîne-t-elle une solution différente?

Je réponds négativement. La même entreprise ne peut être en même temps, aux termes du paragraphe 10 de l'article 92 de la Loi de l'Amérique du nord britannique, une entreprise locale et une entreprise s'étendant au-delà des limites de la province. Il faut qu'elle soit l'une ou l'autre. Or, dans chacun des cas de Dionne et de d'Auteuil, comme dans les arrêts de **Toronto Corporation v. Bell Telephone Co. of Canada** (1905 A.C. 52) et **A.G. for Ontario v. Winner** (1954 A.C. 541) nous sommes en présence d'une seule entreprise qui, dans quelques-unes de ses opérations, s'étend au-delà des limites de la province de Québec.

J'accueillerais les trois appels.

Dans l'appel numéro 200-09-000427-74 7, je déclarerais nulle et sans effet la décision de la Régie des services publics, en date du 13 septembre 1974, frappée d'appel; je déclarerais ultra vires en autant qu'elles s'appliquent aux entreprises de câblodistribution de l'appelant François Dionne et de l'intimé Raymond d'Auteuil les dispositions législatives provinciales que constituent la Loi des ministère des communications, la Loi de la Régie des services publics ainsi que le Règlement relatif aux entreprises publiques de câblodistribution et ordonnances de la Régie des services publics.

Dans l'appel numéro 200-09-000550-74 4, je déclarerais nulle et sans effet la décision de la Régie des services publics, en date du 27 novembre 1974, frappée d'appel.

Dans l'appel numéro 200-09-000551-74 4, je déclarerais nulle et sans effet la décision de la Régie des services publics, en date du 27 novembre 1974, frappée d'appel.

Vu que l'appelant Dionne est l'un de ceux qui portèrent le litige devant la Régie des services publics, je n'accorderais aucun frais.

SYNDICAT DES PROFESSEURS DE L'U.Q.A.M.
(SPUQ - CSN)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DIMANCHE 16 JANVIER
À 7:30 h.

Inscription: 7h.

À l'Auditorium de la Polyvalente Pierre-Dupuy
2000, rue Parthenais

ouvrage collectif
sous la direction de
ALICE PARIZEAU
et
DENIS SZABO
Du Centre International de Criminologie Comparée

une étude descriptive du système canadien de la justice: structures judiciaires et celles des divers organes chargés de l'application de la loi.

LE TRAITEMENT DE LA CRIMINALITÉ AU CANADA

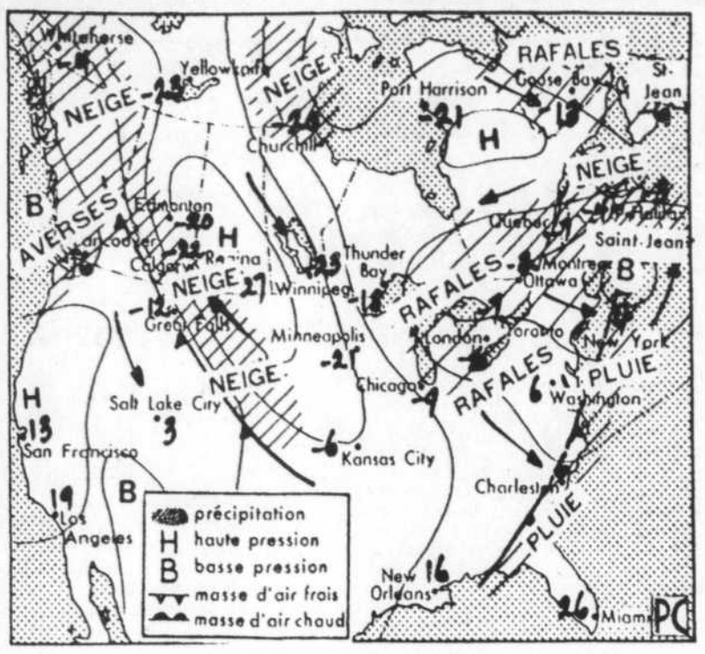
448 pages.
$15.50

EN LIBRAIRIE

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
C.P. 6128 - Succ. "A" Montréal P.Qué. H3C 3J7 Tel. 343-6321

UPER ET A CONSERVER - A DECOUPER ET A CONSERVER - A DECOUPER ET A CONSERVER - A DECOU

la météo



Un système en provenance de l'ouest traverse le Québec aujourd'hui. Ce système donne de la neige sous des accumulations de près de 10 centimètres sur la plupart de nos régions. Les températures se réchaufferont pour redevenir aussi froides que ces derniers jours. Dimanche le ciel devrait rester plutôt nuageux sur toutes nos régions avec quelques chutes de neige.

●

Chibougamau, Nord de la Haute-Mauricie: Neige, 5 à 10 cm. Maximum de moins 15 à moins 17. Aperçu pour dimanche: chutes de neige et plus froid.

●

Sud de la Haute-Mauricie, Pontiac-Témiscamingue, Laurentides: Neige, accumulation de 10 cm. Maximum de moins 12 à moins 14. Aperçu pour dimanche: chutes de neige et froid.

●

Outaouais, Montréal: Neige, vents modérés, accumulation de 10 cm. Maximum de moins 7. Aperçu pour dimanche: chutes de neige et un peu plus froid.

●

Cantons de l'est, Québec, Trois-Rivières: Neige, vents modérés. Accumulation de 10 cm. Maximum de moins 9. Aperçu pour dimanche: chutes de neige et plus froid.

●

Rimouski, Lac Saint-Jean, Baie-Comeau, Sept-Iles, Gaspésie: Neige commençant en après-midi. Accumulation de 10 cm. Maximum de moins 16 à moins 19. Aperçu pour dimanche: neige intermittente.

au fil des mots

Regard en arrière

par Louis-Paul Béguin

Je dois de temps à autre rectifier quelques-unes des coquilles qui sont de véritables "bêtes noires", et qui, invincibles, triomphantes et arrogantes, continuent de faire leurs ravages orthographiques dans mes pauvres phrases.

J'employai un jour le mot "volatile". Venu de "volatilis" qui donna "volatille", "ensemble des oiseaux", il se transforma en "volatile" et signifia par la suite, volaille ou "oiseau destiné à la table". Mais il existe un adjectif, un homonyme, qui s'écrit de la même façon, mais sans "e" final. *Volatil* vient aussi de "volatilis", qui vole, donc, comme un oiseau; mais le sens en changea et cet adjectif signifie, d'après le Robert: qui passe facilement à l'état de vapeur, ou: qui s'évapore facilement, rapidement. L'essence est volatile: ici la lettre "e" marque le féminin.

Dans un autre article, je parlais de l'âge de Léautaud, qui avait alors quatre-vingts ans. Il faut la lettre "s" à vingt. C'est la règle. Quand cet adjectif est cardinal, et dans l'expression: "âgé de quatre-vingts ans"? on met "vingt" au pluriel. Quand "quatre-vingt" est un adjectif ordinal, qu'il veut dire plutôt quatre-vingtième, on laisse "vingt" au singulier. On dira: "Allez à la page quatre-vingt."

Dans une phrase d'une chronique portant, ô ironie, sur la clarté, j'avais écrit: "La grammaire n'est pas si difficile qu'elle ne puisse se posséder..." Le typographe qui devait penser à autre chose me changea "difficile" en "facile", obscurcissant le sens de la phrase.

Dans mon article sur "Madame la Présidente", l'argument "frappant" était le fait que LA PRÉSIDENCE, avec un "C", était le symbole qui comptait. J'écrivis donc: "... le nombre, ou le sexe de la personne qui occupe le siège présidentiel sont des caractéristiques secondaires, qui n'ont rien à voir avec le symbole qu'est LA PRÉSIDENCE elle-même". Et non: "la présidente elle-même, ce qu'on me fit dire, hélas.

Pour le reste, les petites fautes évidentes, je vous demanderai, chers lecteurs, de les corriger vous-mêmes. J'ai remarqué que le pronom relatif sujet *"qui"* est souvent, dans les journaux, remplacé par le relatif "objet" *que*. qu'on a tendance à mettre deux "n" à résonance, et un "r" à carrosse. Et même qu'un ministre ose écrire: "plusieurs d'entre vous *m'avez* informé", au lieu de M'ONT informé, bien sûr.

suites de la première page

QUÉBEC

turelle, qui veut se développer culturellement, avoir, comme on dit, un visage qui reflète son âme, un Québec comme celui-là doit être le maître d'oeuvre dans le domaine des communications". Il devait ajouter que c'est là "une compétence qu'il ne nous est pas permis de ne pas exercer".

Enfin interrogé sur les gens qui auront à défendre cette cause devant la Cour suprême, M. O'Neill n'a pas écarté la possibilité que l'ancien ministre des Communications, celui qui avait justement initié le débat, M. Jean-Paul L'Allier, en fasse partie.

RÉGIE

proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil ou simplement mettre en veilleuse le caractère contraignant par la suspension de fait du recours à l'ordonnance du commissaire en acceptant la démission de celui-ci.

C'est cette dernière solution qui a été retenue. En acceptant la démission de M. Camille Blier qui occupait ce poste, et en ne le remplaçant pas, on se trouve à enlever à la régie son bras justicier en quelque sorte. Celui-ci avait en effet de très larges pouvoirs de perquisition, d'examen et d'enquête pour faire appliquer les recommandations de la régie. On a choisi cette solution avec d'autant plus de facilité que la Commission d'appel prévue par la loi n'avait jamais été mise en place. Tout cela pouvait se faire sans faire disparaître la régie elle-même.

Celle-ci continuant d'exister avec à sa tête M.R. de Coster, elle continuera à émettre des avis à propos des conventions collectives signées et à faire part au gouvernement des dépassements qui se produiront.

Ce rôle de surveillance, M. Parizeau ne le trouve pas négligeable. "Je reste persuadé qu'il est nécessaire qu'une surveillance de l'inflation se poursuive et, advenant que le rythme de l'inflation s'accélère, il me paraît essentiel qu'une certaine surveillance débouchant quand c'est nécessaire sur certaines formes de contrôles ou d'entente puisse intervenir", dit-il. C'est d'ailleurs en ce sens que M. Parizeau et son collègue, M. Bernard Landry, ministre d'État au développement économique, entreprendront des consultations auprès des parties au débat sur la définition d'objectifs plus précis.

Le ministre des Finances ne se sent pas en mesure pour l'instant de préciser dans quel sens sera révisée la loi, à savoir si la régie demeurera un simple organisme de surveillance ou si elle pourra retrouver ses pouvoirs coercitifs. Pour cela, il veut connaître l'opinion des intéressés, et surtout les intentions du gouvernement fédéral à l'égard du programme national de lutte à l'inflation.

Une fois les intentions d'Ottawa connues, il pourra notamment se pencher sur la nécessité d'étendre l'intervention du Québec en cette matière jusqu'au secteur privé. Cet aspect, il l'aborde toutefois avec prudence en signalant que l'on pourra alors avoir une vue plus globale sur l'influence que le gouvernement québécois pourrait avoir sur le taux d'inflation, mais "en sachant très bien avec quelles contraintes il opère, en sachant très bien que l'inflation est souvent pour l'essentiel importée au Québec".

Pour autant, M. Parizeau n'oublie pas le secteur public. Même si les conventions qui y ont été signées l'an dernier ne viendront à échéance que dans quelques années, il n'oublie pas qu'il faudra un jour reprendre les négociations. Et, dit-il, il ne faudra pas attendre comme par le passé à trois mois des échéances pour changer les règles du jeu. C'est un cadre nouveau qu'il désire donner à ces négociations.

COURNOYER

connaissance des dossiers mais croit qu'il avait quand même réussi à redonner "le goût de vivre" aux fonctionnaires de ce ministère.

C'est à la direction du ministère du Travail que M. Cournoyer avait consacré la partie importante de son mandat sous le régime Bourassa. Élu pour la première fois en octobre 1969 pour l'UN dans Saint-Jacques, il fut élu comme libéral en 71 dans Chambly puis réélu en 1973 dans le comté de Robert-Baldwin, M. Cournoyer avait cru bon de quitter le West-Island pour se présenter dans le comté de Richelieu, où il a finalement connu la défaite, par plus de 5,000 voix en faveur du péquiste Maurice Martel.

M. Cournoyer ne voit pas dans cet échec personnel un sérieux handicap à ses velléités de leadership. Il rappelle que M. René Lévesque a, lui aussi, connu sa part de défaites, ce qui ne l'a pas empêché de mener le Parti québécois au pouvoir. Ce qui fait dire à M. Cournoyer que le secret des succès du PQ, c'est peut-être là qu'il faut le chercher, en ce sens que pendant que 100 députés libéraux consacraient toutes leurs énergies en Chambre à se défendre contre six infatigables péquistes, M. Lévesque parcourait la province et diffusait le message.

Quoi qu'il en soit, il est un certain nombre de choses que M. Cournoyer se promet de changer dans ce parti. Il croit préférable et hautement désirable qu'un congrès d'orientation précède le congrès au leadership. Il y participera avec d'autres militants libéraux, ceux-là mêmes, qui l'ont pressé de présenter sa candidature à la direction du parti.

A ces assises, M. Cournoyer s'efforcera de susciter un renouveau politique, une pensée qui répondra aux aspirations populaires, pour donner au peuple "le goût de quelque chose", comme le PQ a si bien su le faire.

OTTAWA

M. Parizeau, l'administrateur provincial perdait sa raison d'être.

M. Macdonald a appris la décision du gouvernement de Québec en lisant les journaux. Il a vertement critiqué M. Parizeau pour n'avoir pas annoncé sa décision préalablement à Ottawa. Le gouvernement fédéral, a-t-il déclaré, était en droit de connaître les projets du Québec puisque cette province avait signé une entente avec Ottawa sur les salaires de ses fonctionnaires. Cette entente a été violée par la province, a laissé entendre le ministre des Finances.

L'AGAQ

Les Gens de l'air vont cependant surveiller avec beaucoup d'intérêt au cours des prochaines semaines pour voir si des mesures seront prises dans les quelque 200 cas d'utilisation du français, survenus au Québec depuis environ un mois, a dit M. Demers.

EDEN

L'ex-premier ministre John Diefenbaker a décrit sir Anthony Eden hier comme l'un des plus grands ministres des Affaires étrangères que la Grande-Bretagne ait jamais eus.

"Si beau... si modeste... si doux", a dit de lui M. Diefenbaker. L'ex-premier ministre a rappelé que sir Anthony lui avait écrit, l'automne dernier, pour lui faire part de son mauvais état de santé et pour lui dire qu'il éprouvait du plaisir à lire les mémoires de M. Diefenbaker.

La grande tragédie de la vie de Lord Avon — plus connu sous le nom d'Anthony Eden — un homme qui s'était donné pour tâche de lutter en faveur de la paix, aura été la malheureuse expédition franco-britannique de Suez, à laquelle le nom de l'ancien premier ministre britannique reste associé dans de nombreuses mémoires.

Depuis la guerre des Boers au début du siècle, la Grande-Bretagne ne s'était jamais lancée dans une telle aventure dans un climat de désunion nationale aussi accentué. Mais Anthony Eden la défendit avec la dernière énergie. Au sommet de la crise de Suez, en 1956. Il déclarait à ses compatriotes qu'il avait toute sa vie "travaillé pour la paix, aspiré à la paix, négocié pour la paix".

Fort de la conviction selon laquelle la paix mondiale ne pourra jamais être assurée si on laisse libre cours à l'agression, il déclara être "absolument convaincu que l'action que nous avons décidée est la bonne".

Anthony Eden n'en fut pas moins contraint de démissionner, malade, quelques semaines plus tard. Il avait été premier ministre du 5 avril 1955 au 9 janvier 1957. Ces événements devaient marquer la fin d'une carrière politique particulièrement brillante de trente-quatre ans.

Brillant diplomate, Anthony Eden démissionna en 1938 du poste de ministre des Affaires étrangères, parce que "le principe du compromis s'était transformé en compromis avec les principes": c'était à l'époque de la politique d'apaisement d'Hitler pratiquée par Neville Chamberlain et ce fut le premier exemple de sa qualité principale, le courage.

Le général de Gaulle, dans ses mémoires, a rendu hommage à ces traits dominants du caractère d'Anthony Eden, le courage et l'intime conviction que l'honnêteté doit être la règle dans les relations internationales. Les deux hommes, en dépit de certaines divergences, ont maintenu des relations cordiales et suivies jusqu'avant la mort du président de la République française. Ce fut d'ailleurs à l'étranger qu'Anthony Eden recueillit les hommages les plus chaleureux.

Dans les grandes capitales du continent, durant les dix années qui précédèrent la Deuxième Guerre mondiale, sa silhouette élégante et racée était devenue familière au point de lancer une mode vestimentaire, "la coupe Eden", comme le "chapeau Eden".

Né le 12 juin 1897, il reçoit l'éducation traditionnelle d'un Anglais bien de son temps, et poursuit ses études au collège d'Eton et à l'université d'Oxford.

Il peut se prévaloir de nombreuses distinctions: combattant de la Grande guerre, il est le plus jeune "adjudant-major" de l'armée britannique, et se voit décerner la croix militaire pour son courage. Devenu ministre, il est le plus jeune chef de la diplomatie britannique depuis cent ans. Il est le seul ministre à avoir jamais obtenu, avec distinction, un diplôme de langues orientales-arabe et persan.

Son action en politique étrangère se signale, dès 1935, année où il dirige la délégation britannique à la Société des nations à Genève, par un refus de compromis à l'égard de la politique annexioniste de l'Italie, puis de l'Allemagne.

Devenu ministre des Affaires étrangères, il démissionne de ses fonctions en 1938 pour protester contre la politique "d'apaisement" poursuivie à l'égard de Hitler et de Mussolini par le premier ministre Neville Chamberlain.

Appelé à prendre la succession de Chamberlain en mai 1940, Winston Churchill le nomme secrétaire à la Guerre. Quelques mois plus tard, Anthony Eden reprend la direction des Affaires étrangères.

En 1945, il dirige la délégation britannique à la conférence de fondation des Nations unies à San Francisco.

Pendant toute la durée de la deuxième guerre mondiale, il prit part, avec Churchill, à toutes les grandes rencontres internationales avec Staline et Roosevelt. Il fut, à Londres, le meilleur interlocuteur du chef de la France libre.

En 1951, Churchill revint au pouvoir et Eden reprit la direction des Affaires étrangères. Ce fut une période tourmentée et fertile en événements: les guerres de Corée et d'Indochine, les négociations sur l'Autriche, Trieste et sur la base britannique en Égypte. Surtout, après le rejet par la France de la CED, les efforts rapides qui aboutirent au traité de Bruxelles et à la création de l'Union de l'Europe occidentale, dans laquelle il fit entrer les puissances vaincues, l'Allemagne occidentale et l'Italie.

En avril 1955, Eden succéda à Churchill au poste de Premier ministre et le fait d'être divorcé en dépit des préjugés de l'époque, ne suscite aucune opposition. Il avait épousé, entre-temps, une nièce du vieil homme d'état, Clarissa.

Sa nomination fut ratifiée par une élection générale qui consolida le Parti conservateur mais Eden ne s'adapta jamais réellement aux fonctions de chef de gouvernement. La politique étrangère l'intéressait davantage et, au printemps 1956, il reçut à Londres Boulganine et Khrouchtchev, premier signe de détente entre Moscou et l'Occident.

15 janvier

par la PC et l'AP

Un tremblement de terre ébranlait la Sicile il y a neuf ans aujourd'hui, le 15 janvier 1968. Il fit au moins 430 morts. Un millier de personnes furent blessées et quelque 10,000 autres se retrouvèrent sans foyer. Quatre localités de l'ouest de la Sicile furent détruites au cours de ce séisme, la pire catastrophe naturelle à frapper la région depuis 60 ans. Le gouvernement italien annonça une semaine plus tard que les dégâts matériels se chiffraient à $342 millions.

1973 — Le président Nixon ordonne l'arrêt des opérations militaires sur le Nord-Vietnam "en raison des progrès accomplis" à Paris.

1972 — Décès du roi Frederik IX du Danemark; sa fille aînée Margrethe lui succède sur le trône.

1971 — Inauguration du barrage d'Assouan par les présidents Anouar el-Sadate d'Égypte et Nikolai Podgorny d'URSS.

1943 — Les Japonais sont chassés de Guadalcanal. Achèvement de la construction du Pentagone, le plus grand bâtiment administratif du monde.

1935 — Grigory Zinoviev, ancien président de l'Internationale communiste, est condamné pour trahison.

1922 — L'État libre d'Irlande devient dominion, à l'exception de six comtés du nord.

1907 — Lee de Forest obtient des droits d'invention pour la triode, lampe à vide qui permit de mettre au point la radio.

1896 — La France et la Grande-Bretagne parviennent à un accord sur le Siam.

1535 — Henri VIII se proclame chef suprême de l'Église d'Angleterre.

Ils sont nés un 15 janvier: Molière, auteur dramatique français (1622-1673); Pierre Joseph Proudhon, théoricien politique français (1809-1865).

CEQ Suite de la page 3

il oeuvrera dans le sens des objectifs de la centrale tout en demeurant critique face à son action dans les autres domaines.

Les amendements apportés hier concernaient précisément les politiques gouvernementales préconisées par la CEQ. Ils serviront d'étalon pour jauger l'équipe gouvernementale. C'est ainsi qu'on a proposé de contrôler les prix des services publics, du logement, de l'alimentation et de l'énergie tout en suggérant de porter le salaire minimum à $4.35 l'heure. Du même souffle, les délégués ont approuvé une autre proposition pour inciter le gouvernement à lutter contre le chômage.

D'autre part, les délégués ont décidé hier d'oeuvrer conjointement avec la CSN à l'organisation d'une série de colloques régionaux sur l'action politique des travailleurs. A cette fin, la CEQ participera à un secrétariat intersyndical chargé de l'organisation de ces réunions, qui doivent déboucher sur un colloque national commun aux deux centrales.

L'idée de ces colloques a été avancée l'an dernier à la CSN. De l'avis de leurs promoteurs syndicaux, ils serviront à définir les objectifs et les modalités entourant la naissance éventuelle d'un parti des travailleurs.

JUGE Suite de la page 3

vincial de police, les huit autres provinces utilisant ceux de la GRC par contrat.

"Il est vrai qu'en Ontario, la Sûreté provinciale assume certaines tâches réservées à la GRC au Québec. Mais nous offrons au gouvernement québécois d'en discuter. Si la SQ s'avérait plus efficace dans certains domaines, nous pourrions les lui confier. Ce qui est important, c'est de protéger le public contre le crime".

Il a donné comme exemple la contrefaçon de la monnaie, "même si feu M. Maurice Duplessis a déjà déclaré qu'il n'avait pas une cenne à dépenser pour protéger l'argent du fédéral".

"Il est cependant évident que la sécurité nationale ne peut être assumée que par un organisme national, a-t-il ajouté. Nous avons moins d'agents affectés à ce travail au Québec qu'en Ontario, mais ils font de l'excellent travail à ce qu'il me semble, si j'en prends pour preuve la découverte récente d'activités subversives par des agents du gouvernement cubain".

Il a aussi rappelé que la GRC jouait un rôle essentiel dans la lutte contre les stupéfiants, contre le crime organisé à l'échelle internationale- et que ses activités dans les domaines comme les douanes, l'immigration et l'impôt sur le revenu étaient non seulement de nature constitutionnelle mais n'étaient "pas des priorités pour les provinces".

UQAM Suite de la page 3

sondage commandé à la maison CROP en vue de déterminer le nombre d'étudiants qui ont abandonné leur session. Le pourcentage serait de l'ordre de 35 à 40%. Pour les syndiqués, les questions "tendancieuses" du questionnaires incitaient à des réponses défavorables.

De son côté, l'administration universitaire faisait grand état de la "mauvaise interprétation" des événements évoquée par le syndicat. Pour la direction, il n'y a pas eu de rupture au sens strict. Un porte-parole patronal, qui invoquait la possibilité d'une erreur de parcours de la part de certains négociateurs, a dit que "En tout cas, la position officielle de l'administration est de négocier."

"La direction de l'UQAM a demandé à ses représentants de demeurer disponibles en tout temps pour poursuivre les pourparlers avec les conciliateurs et les représentants du syndicat", a-t-il ajouté.

Pendant ce temps, les directeurs de département de l'UQAM s'apprêtent à démissionner collectivement lundi si aucun règlement n'est intervenu d'ici là. Ce geste pourrait compromettre la préparation de l'année académique.

BLOC-NOTES

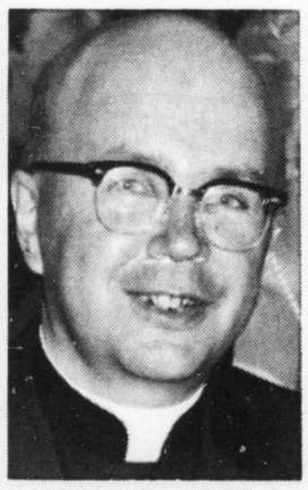
Suite de la page 4

respectée. Ce n'est pas précisément le sentiment général auprès des alliés et de l'adversaire potentiel, les uns et l'autre cherchant à voir Jimmy Carter assumer mieux que son prédécesseur le rôle de leader qui, **de toute façon**, est réservé au chef de la Maison-Blanche... Au strict plan de la stratégie, le casse-tête que l'administration sortante lègue à Jimmy Carter est un véritable défi, dont les effets se feront sentir pendant au moins toute une décennie sur l'ensemble de la planète! Il y a à prendre une décision sur le programme du sous-marin lanceur du missile Trident, une autre sur la construction du bombardier B-1 supposé se jouer des défenses aériennes de l'adversaire, et une sur le missile intercontinental d'avant-garde qui serait capable d'échapper à une attaque nucléaire ennemie et d'infliger des représailles sévères en retour...

Et, précisément, sans avoir l'air d'y toucher, M. Ford, entrant dans le scénario en cours où chacun met la pression sur Carter, invite son successeur à relever ce défi pour faire face à la puissance militaire en expansion de l'URSS... Sachant pertinemment que son rival d'hier avait promis des coupures de l'ordre de 7 milliards dans les dépenses militaires!

Chacun est libre de sortir de l'histoire comme il l'entend. Nixon avait choisi de se faire sortir, M. Ford, lui, semble vouloir hypothéquer les réalisations de son successeur. Ce faisant, il commet une autre de ses erreurs de jugement. La dernière.

NECROLOGIE



Père Paul-Marie PILON, dominicain.

Le mercredi 12 janvier 1977, au monastère dominicain Saint-Albert-le-Grand de Montréal, est décédé subitement le père Paul-Marie PILON âgé de 65 ans et 5 mois.

Né à Saint-Anne-de-Bellevue le 11 août 1911 de Zotique PILON et de Pulchérie MANARD il faisait ses études classiques et philosophiques au collège Bouget de Rigaud et au Grand Séminaire de Montréal. Il entrait par la suite dans l'Ordre des Frères Prêcheurs le 8 décembre 1933 pour y faire profession solennelle le 9 décembre 1937 et être ordonné prêtre le 18 décembre de la même année à Ottawa où il complétait ses études régulières au Collège Dominicain de théologie.

Le père PILON devait alors entreprendre des études complémentaires à l'Institut d'Études Médiévales de Toronto et obtenir de l'Université Laval de Québec une license en droit canonique.

Toute sa vie durant nous le retrouvons dans l'enseignement à l'Institut d'Études Médiévales de l'Université de Montréal et au tribunal ecclésiastique de Montréal dans les fonctions de défenseur du lien et promoteur de la justice ainsi que juge au tribunal métropolitain du diocèse de Montréal. Également le père PILON travaillera pendant 15 ans à la cause de béatification de Mère GAMELIN, fondatrice des religieuses de la Providence.

Le père PILON laisse dans le deuil une soeur, mademoiselle Germaine PILON et un frère, monsieur Aurèle PILON ainsi que plusieurs neveux et nièces.

La dépouille mortelle est exposée au monastère des dominicains, 2715, Chemin-de-la-Côte-Sainte-Catherine à Montréal où les funérailles auront lieu samedi le 15 janvier en l'église conventuelle à 11.00 heures. L'inhumation aura lieu au cimetière des dominicains à Saint-Hyacinthe vers 14.00 heures.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche : 2 à 4:30 p.m.

DAMANT, Lise. — A Longueuil, le 14 janvier 1977 à l'âge de 53 ans, est décédée, Mme Lise Damant (Gabrielle Côté) mieux connue sous le nom de Lise Roy. Elle laisse dans le deuil sa fille Dominique, son père Emile Côté, ses soeurs: Denyse (Mme Rolland Lacombe), Françoise (Mme Yvon Hamelin), Micheline (Mme David Rankin), Suzanne (Mme Bernard Côté) ses frères: Jean-Pierre et Yves, ainsi que de nombreux neveux et nièces. Les funérailles auront lieu lundi le 17 janvier. Le convoi funèbre partira du Salon Ed. Darche & Fils Inc. No 258 rue St-Charles Ouest, Longueuil, pour se rendre à l'église St-Antoine où le service sera célébré à 10:00 heures, et de là au cimetière Montreal Memorial lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleur, un don à la Société Canadienne du Cancer au Fond 9204 du Centre de Jour du département d'oncologie de l'Hôpital Royal Victoria, serait apprécié. Salon fermé de 5 à 7 P.M.

HÉROUX, Anais. — A Montréal, le 13 janvier 1977 à l'âge de 78 ans, est décédée, Mme veuve Walter Héroux, née Anais Roch. Elle laisse dans le deuil 3 filles: Soeur Jacqueline M.I.C., Monique et Denise; 3 fils: Roch (époux de Gisèle Hébert), Bernard (époux de Céline Hamel) et Jacques (époux de Cécile Pratte). Ses petits-enfants: François, Mireille, Jean-Marc, Carole, Gilles, Sylvie et Lise. Les funérailles auront lieu lundi 17 janvier. Le convoi funèbre partira du Salon Urgel Bourgie Limitée. No 400 Boul. Henri-Bourassa est, pour se rendre à l'église St-Jude où le service sera célébré à 10:00 heures, et de là au cimetière Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAMBERT, Mlle Lise. — À Montréal, le 14 janvier 1977 à l'âge de 43 ans, est décédée, Mlle Lise Lambert, fille de feu Floriant Lambert et de feu Cécile Monette. Elle laisse dans le deuil sa soeur Jacqueline ainsi que son frère Pierre (époux de Madeleine Cadieux) ainsi que 2 neveux Claude et François. Les funérailles auront lieu lundi 17 janvier. Le convoi funèbre partira des Salons J.R. Deslauriers & Urgel Bourgie Ltée No 5650 chemin Côte-des-Neiges, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Neiges où le service sera célébré à 11:00 heures, et de là au cimetière St-Jérôme lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Livre-Club Boréal

1300 avenue Maguire, C.P. 430, Sillery-Québec, G1T 2R8, tél.: (418) 681-0254
filiale des Editions du Boréal Express distribuées par Diffusion Dimédia

SELECTION 1976-1977
fiche no 12
janvier 1977

L'AVENIR DU QUÉBEC

JORON, G. **Salaire minimum annuel $1 million! ou la course à la folie,** Montréal, Quinze, 1976, 159p 14x20
Regard sur le consommateur-électeur et diagnostique du cancer de notre société et notre culture.
$4.95 **IUD**

MORIN, C. **Le pouvoir québécois en négociation,** Québec Boréal Express, 1972, 208p

MORIN, C. **Le combat québécois,** Québec, Boréal Express 1973, 189p, 17x19.
L'évolution des relations Québec-Ottawa et la vraie nature du régime fédéral. Les causes réelles et les véritables enjeux des conflits Québec-Ottawa. Les multiples négociations qui façonnent l'avenir du Québec.
$3.75 **RUD** (chacun)
$7.50 **DRD** (les deux)

HISTOIRE POPULAIRE DU QUÉBEC

BOUCHARD, R. **Les armes de traite,** Québec, Boréal Express, 1976, 118p., ill., 16.5 x 23.5.
«...la meilleure étude sur le sujet qui n'ait jamais été faite...»
H.L. Peterson, autorité américaine et spécialiste mondial sur la question des armes.
$6.75 **DBB**

CARPENTIER, P. **La raquette à neige,** Québec, Boréal Express, 1976, 115p., ill., 16.5 x 23.5.
Historique, techniques de fabrication et rôle de la raquette au Canada français. Abondamment illustré.
$6.75 **DBB**

ART DU QUÉBEC

AMTMANN, W. **La musique au Québec 1600-1875,** Montréal, Éd. de l'Homme, 1976, 420p., ill., 15x23.
Première rétrospective de la vie musicale au Québec: héritage des indiens, culture française, influence anglaise, tradition religieuse.
$12.00 **UBB**

Raymond Lasnier, peintre, Québec, Boréal Express, 1976, 91p., ill. (18 coul.), 28x22.
Hommage à un artiste attachant et séduisant par sa profondeur d'être et sa sensibilité aux hommes et aux choses. Tiré à 750 exemplaires. Illustrations couleurs montées à la main.
$15.00 **PRBB**

LA QUALITÉ DE LA VIE

JURDANT, M. **Les insolences d'un écologiste: énergie, environnement et justice sociale,** Québec, Boréal Express, 1977, 81p, ill, 21x14
Manifeste traduisant le cri d'alarme d'une nature malade et suggérant des mesures concrètes pour limiter les dégâts causés chaque jour à l'environnement québécois.
$4.50 **IXB**

Vous trouverez la fiche no 13 dans la section *Arts et Lettres* du journal *Le Devoir* samedi le 12 février 1977.

● les non-membres peuvent commander au prix indiqué ● le paiement (chèque ou mandat-poste) doit être inclus ● il n'y a pas de frais d'expédition ● des informations sur le fonctionnement du Livre-Club Boréal sont expédiées sur demande



Peter Finch succombe à une crise cardiaque

LOS ANGELES (Reuter) — L'acteur australien Peter Finch qui incarne le premier ministre israélien, M. Yitzhak Rabin dans le film "Raid sur Entebbe" est décédé hier terrassé par une crise cardiaque, à l'âge de soixante ans.

La nouvelle a été annoncée par son ami, le metteur en scène Sidney Lumet.

En novembre l'acteur noir américain Godfrey Cambridge qui incarnait le président Idi Amine dans un autre film sur le même sujet: "Victoire à Entebbe" est mort d'une crise cardiaque à l'âge de quarante-trois ans, en cours de tournage.

Le maréchal ougandais avait déclaré à ce sujet qu'il s'agissait d'une malédiction et d'un jugement de Dieu.

Baie James

Joron préfère un contrôle des coûts à une modification de l'échéancier

par Jean-Claude Picard

QUÉBEC — Ainsi que l'avaient prévu les dirigeants de l'Hydro-Québec, le ministre délégué à l'Énergie Guy Joron a abandonné l'idée de prolonger le calendrier des travaux de la baie James. En revanche, il compte mettre enplace des mécanismes qui assureront un meilleur contrôle des coûts de ce gigantesque ouvrage estimés à $16.2 milliards.

Le ministre délégué à l'Énergie a expliqué, au cours d'une entrevue, que l'examen complet du dossier des travaux l'avait convaincu de l'impossibilité de prolonger au-delà de 1985 — date à laquelle est prévue la mise en opération de la centrale LG-2 — le calendrier de ces travaux. "Il est déjà trop tard pour prendre une telle décision et de plus, un prolongement du calendrier pourrait signifier de nouvelles hausses de coûts", a-t-il expliqué.

On se souviendra que M. Joron avait émis cette hypothèse au lendemain de sa nomination dans le but d'étendre sur une plus longue période le programme d'investissements et d'emprunts de l'Hydro-Québec et, par voie de conséquence, de donner au gouvernement québécois une plus grande marge de manoeuvre sur les marchés financiers.

On sait qu'au cours du dernier exercice financier, l'Hydro a dû emprunter au-delà d'un milliard de dollars — une bonne partie de cette somme a servi au financement des travaux de la baie James — et les experts prévoient des emprunts encore plus considérables dans les années à venir. De telles ponctions sur les marchés financiers réduisent d'autant la capacité d'emprunt du gouvernement pour ses fins propres, à un moment où la situation financière de l'État est particulièrement délicate.

M. Joron aurait aimé faciliter la tâche de son collègue des Finances, M. Jacques Parizeau, en allongeant le calendrier des travaux, mais puisque cette solution ne peut être retenue, il essaiera d'exercer un meilleur contrôle sur l'évolution des coûts du "projet du siècle."

Pour l'instant, la dernière évaluation de l'Hydro-Québec — présentée en commission parlementaire en juillet dernier — est toujours valable si bien que les travaux de la baie James restent toujours estimés à $16.2 milliards.

Le nouveau ministre s'est dit satisfait des explications fournies jusqu'ici pour expliquer la hausse de ces coûts — le projet initial tournait autour de $4 milliards et ne sent pas le besoin d'instituer une enquête pour examiner tout ce qui s'est passé depuis 1971, date de lancement du projet.

Il affirme que l'élection du 15 novembre a rendu tous les gens impliqués dans ce dossier beaucoup plus prudents et espère qu'ils accepteront de bonne grâce des contrôles plus serrés des coûts du projet.

Ces contrôles seront effectués à partir des fonctionnaires de son ministère, mais M. Joron verra également à ce que les organismes impliqués dans ces travaux, et particulièrement l'Hydro-Québec, exercent une meilleure surveillance des coûts.

Jacques-Y. Morin souscrit au texte des autres ministres de l'Education

par Louis La Rochelle

QUÉBEC (PC) — Le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada a approuvé unanimement l'établissement de deux projets pilotes relatifs à l'établissement des langues.

C'est ce que révèle un communiqué de presse publié hier, à l'issue de la 27ème conférence annuelle du Conseil des ministres de l'Éducation et lu par son président, M. Ben Hanuschak, ministre manitobain de l'Éducation et de la Main-d'oeuvre.

Le communiqué précise que le conseil veillera à l'application d'un programme "de moniteurs francophones pour les écoles françaises en milieu minoritaire" et à la mise en vigueur d'un autre programme en vertu duquel des bourses seront offertes à des francophones en milieu minoritaire pour l'apprentissage d'une langue seconde.

Par ailleurs, a précisé M. Hanuschak, le conseil a examiné la question des programmes de bilinguisme, de leur administration et de leur fonctionnement.

"Le conseil, lit-on dans le communiqué commun, a souligné le besoin de réajuster les politiques fédérales actuelles du support à l'enseignement des langues secondes de façon à y introduire plus de souplesse pour combiner à la fois les objectifs fédéraux et les priorités des diverses provinces".

De son côté, le ministre québécois de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, tout en souscrivant au texte du communiqué émis par le président de la conférence, a rappelé que le Québec ne peut accepter aucune espèce de forme de contrôle, à l'égard de l'utilisation des sommes versées par le gouvernement d'Ottawa aux fins de l'application de ces programmes.

"De fait, a observé le ministre québécois, nous pourrions appliquer ces sommes à autre chose".

A cet égard, le ministre de l'Éducation du Québec a soutenu que le paiement de ces sommes par le fédéral constitue des "transferts de fonds que nous acceptons à défaut de points d'impôts supplémentaires".

Le communiqué évoque enfin les échanges de vues intervenus entre le Conseil et son invité, le secrétaire d'État du Canada, M. John Roberts.

Celui-ci était venu jeudi discuter des critères que privilégie le gouvernement fédéral à l'égard de l'enseignement des langues et parler du contrôle qu'il entend exercer sur les fonds qu'il y consacre.

Sans se prononcer sur le point de vue fédéral, le communiqué note simplement que les discussions avec le secrétaire d'État ont également porté sur le régime fédéral d'aide aux étudiants.

La 27ème conférence du Conseil des ministres de l'Éducation aura permis au délégué du Québec, M. Jacques-Yvan Morin, tout en mettant en garde ses collègues contre la "courtisanerie" que le gouvernement fédéral semble vouloir exercer sur le conseil, de poursuivre la collaboration du Québec.

M. Morin a exigé, dans une déclaration lue jeudi, que le Conseil revienne à son objectif premier, à savoir le respect de la juridiction provinciale en matière d'éducation.

"Si nous devions échouer sur ce plan, avait menacé le ministre québécois, nous devrions réexaminer notre attitude à l'égard du conseil".

Le Conseil a apparemment pris acte des attitudes québécoises puisque le communiqué lu par M. Hanuschak en fait mention en des termes cependant beaucoup moins vigoureux qui ne traduiraient pas, pensent certains observateurs, exactement la pensée exprimée par M. Morin.

Menacé de déportation

Un Pakistanais entré illégalement au Canada fait une grève de la faim

Un immigrant pakistanais de 26 ans, entré illégalement au Canada, et sous le coup d'un ordre de déportation que la Cour fédéral doit passer en revue la semaine prochaine, a commencé une grève de la faim mercredi après avoir été interné à l'aile psychiatrique de l'hôpital Royal Victoria.

Mohammed Akram Malik soutient que les autorités de l'immigration l'on fait interner "pour me rendre fou", après neuf semaines de détention dans des centres de Montréal et de Québec.

Intervewé à l'hôpital jeudi, M. Malik a affirmé qu'il n'était pas fou pour l'instant, mais qu'il le serait bientôt. Je suis "OK" maintenant, dit-il, mais je pense qu'on en veut à ma santé mentale.

"Je ne veux pas manger... Je ne mangerai pas".

Bien qu'il ait refusé de signer la formule réglementaire, on lui a annoncé qu'il pourrait être gardé de force à l'hôpital pendant quatre jours, à condition que deux médecins jugent nécessaire qu'il soit soumis à des examens.

L'immigration, de son côté, a expliqué que M. Malik avait été conduit à l'hôpital Allen Memorial pour satisfaire à une demande formulée par l'avocat de ce dernier, Me William Morris.

MM. Malik et Morris soutiennent pour leur part qu'ils se sont tous deux opposés à cet internement.

"Je n'ai pas été consulté et les gens de l'immigration ne m'ont même pas informé qu'ils se proposaient d'interner mon client à l'hôpital. Cette situation me préoccupe, je la trouve très irrégulière et anti-démocratique".

M. Morris explique ensuite qu'il a écrit aux autorités de l'immigration il y a une semaine leur demandant que son client son examiné par un psychiatre de son choix, et leur faisant part de l'état dépressif de M. Malik, état qui allait s'aggravant avec la durée de sa détention.

Et M. Morris de citer son client: "S'ils veulent me traiter comme un animal et me faire mourir, il ne me reste plus qu'à mourir".

Le ministère de l'Immigration, par la voix d'un de ses représentants, maintient que M. Morris déforme les faits. "Il nous a écrit, nous faisant part de son inquiétude au sujet de la santé de son client. C'est pour cette raison que nous avons envoyé M. Malik en observation à l'hôpital pour quelques jours".

"Je présume qu'en nous écrivant, il agissait dans les meilleurs intérêts de son client. Nous avons donc hospitalisé M. Malik à la demande de son avocat".

M. Malik s'est fiancé à Montréal et compte dans la ville des amis qui seraient prêts à cautionner pour lui, si on acceptait de le libérer jusqu'à son procès, mardi, explique M. Morris, qui ajoute que les préparatifs de mariage ont déjà été faits.

M. Malik avait quitté le navire à bord duquel il travaillait en juillet 1975, à Terre-Neuve, parce que des marins grecs le soumettaient à des sévices. Depuis cette date, il avait un emploi de soudeur, jusqu'à son arrestation, en octobre.

Lévesque sera accompagné par trois ministres à NY

QUÉBEC (PC) — Le Premier ministre du Québec, M. René Lévesque, fera une visite à New York les 24, 25 et 26 janvier prochains, accompagné d'une délégation de huit autres personnes, dont trois ministres.

M. Lévesque sera conférencier, en même temps que le gouverneur de l'État de New York Hugh Carey, au dîner de l'Economic Club de New York, à 20 h 30, le mardi 25 janvier.

Auparavant et depuis son arrivée en fin d'après-midi, la veille, M. Lévesque aura tenu une série de rencontres privées avec des personnalités provenant surtout du monde financier.

Le Premier ministre ne donnera ni conférence de presse ni entrevue à la suite du dîner de l'Économic Club et la délégation quittera New York au cours de la matinée du lendemain.

Les trois membres du cabinet qui accompagneront le Premier ministre sont MM. Claude Morin, des Affaires intergouvernementales; Guy Joron, délégué à l'Énergie et le ministre des Finances Jacques Parizeau, qui rentrera au pays avant la délégation afin de participer à une conférence à Ottawa.

Les autres membres de la délégation seront MM. Pierre Goyette, sous-ministre des Finances; Roland Giroux, président de l'Hydro-Québec, Robert Boyd, président de la Société d'énergie de la baie James; ainsi que Georges Lafond et Edmond Lemieux, respectivement trésorier et directeur général des finances à l'Hydro-Québec.

Un communiqué émis à cette occasion par le bureau du Premier ministre explique que l'Economic Club invite traditionnellement deux conférenciers à ses dîners. Deux personnes, auxquelles les membres ont fait part de leurs préoccupations, sont désignées à l'avance pour poser des questions aux conférenciers.

UNITOURS CUBA SI!

VARADERO

Varadero est sans contredit l'une des plus belles plages au monde.

Nous connaissons bien Varadero et ses meilleurs hôtels.

Pour $393.00 seulement, nous vous logerons pour 7 nuits au magnifique Arenas Blancas.

Ce prix inclut également le transport aérien aller-retour par réacté d'Air Canada les transferts entre l'aéroport et votre hôtel, 3 repas par jour avec bière, toutes les taxes (y compris la taxe d'aéroport).

BACURANAO

Ce voyage convient particulièrement bien au voyageur qui désire paresser sur les plages, tout en ayant accès aux souvenirs historiques de la Havane. Bien que la place ici ne puisse se comparer à celle de Varadero, elle est très agréable et parce que vous logez tout près de la Havane, vous pouvez, tour à tour, vous faire dorer au soleil et explorer la capitale.

Pour $468.00 vous habiterez 7 nuits à Bacuranao

Pour $668.00 vous y logerez 14 nuits.
Ce prix inclut le transport aérien aller-retour, les transferts entre l'aéroport et l'hôtel, 3 repas par jour avec bière, toutes les taxes (y compris la taxe d'aéroport).

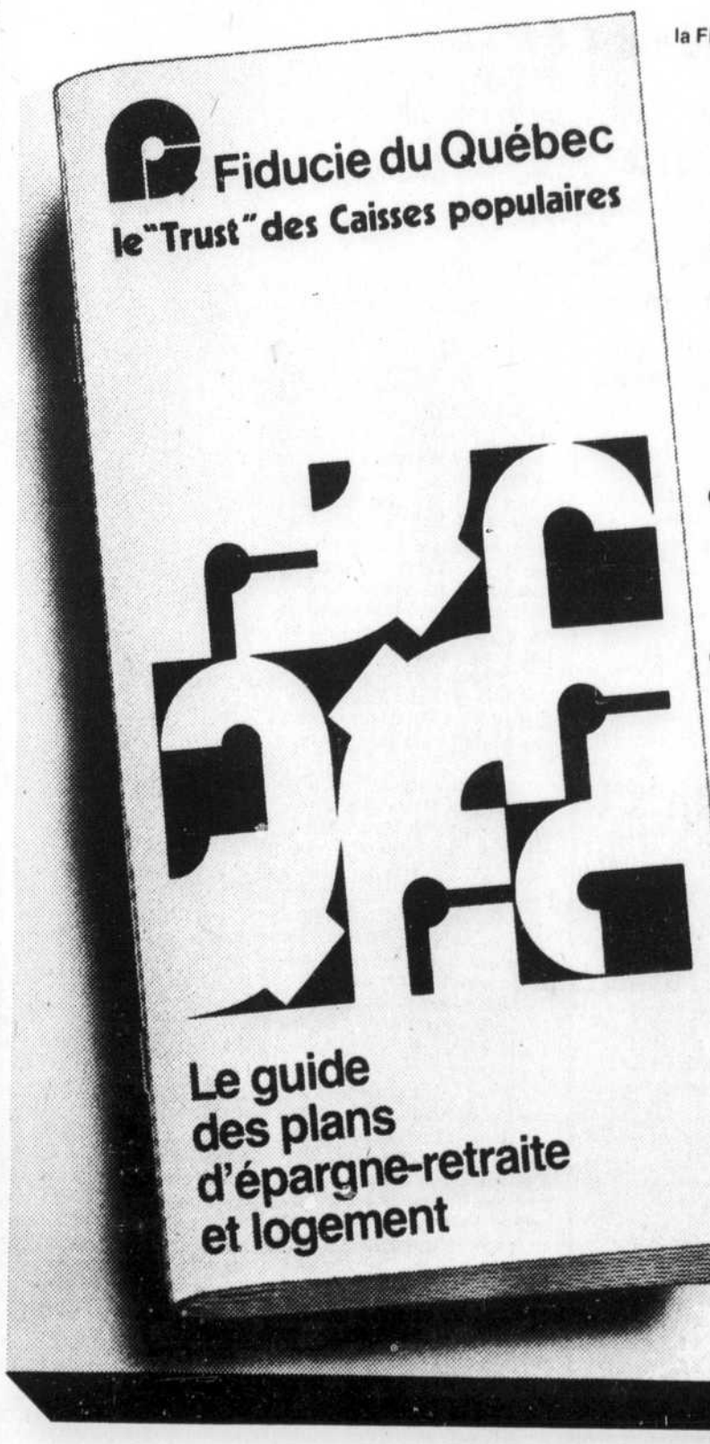
AUCUNS FRAIS CACHÉS! À CUBA, PAS DE POURBOIRE! ALORS, POUR VARADERO OU BACURANAO ...

LES VOYAGES McGregor
PERMIS NO 50425

3, Place Ville-Marie
Montréal
871-8330

DES PLANS D'ÉPARGNE QUI S'IMPOSENT SANS S'IMPOSER...

Les Plans d'épargne de la Fiducie du Québec



Membre du Mouvement Desjardins, la Fiducie du Québec vous offre un grand choix de Plans d'épargne conçus en fonction de vos besoins et de vos préoccupations financières.

Nous avons 7 Plans enregistrés d'épargne-retraite:
Dépôt garanti,
Obligations d'épargne,
Gestion autonome (Omnibus),
et le Fonds Desjardins qui offre 4 possibilités de Fonds communs:
Québec,
Canadien,
Obligations et
Hypothèques
et 1 Plan enregistré d'épargne-logement:
le Fonds Desjardins Hypothèques.

Chacun d'entre eux, individuellement ou collectivement, vous donne la possibilité de mieux planifier votre avenir tout en réduisant vos impôts actuels et futurs.

Consultez "le guide des Plans d'épargne-retraite et logement"

Ce guide contient une description détaillée de tous nos Plans d'épargne ainsi qu'un tableau comparatif des 7 Plans d'épargne-retraite. Vous pouvez donc choisir plus facilement le ou les Plans qui correspondent le mieux à vos besoins.

Vous pouvez vous procurer ce guide en communiquant avec nous au numéro suivant si vous habitez Montréal:
281-8840

Si pour nous rejoindre vous deviez placer un appel interurbain, composez plutôt, sans frais,
Zenith 1-800-361-6840,
poste 8840.

Vous pouvez également l'obtenir au Complexe Desjardins, à la succursale de la Fiducie du Québec située au niveau de la Promenade.

La garderie (idéale) de l'UdeM s'installe enfin dans ses locaux

par Renée Rowan

Après de longues années de pourparlers et d'organisation — l'idée était déjà dans l'air dès 1968 — la garderie du campus de l'Université de Montréal est enfin installée dans ses locaux permanents au Centre communautaire, avenue Edouard Montpetit.

La garderie, dont la capacité d'accueil est de 91 enfants de quatre semaines à six ans, n'a pas encore pris son rythme de croisière et tout n'est pas encore rodé, certes, puisqu'elle ne fonctionne vraiment que depuis le 3 janvier dernier, mais on peut déjà imaginer ce que pourra être une garderie qui ressemblera presque à la garderie modèle.

"Dans la réalité, une garderie idéale, c'est presque impossible, commente la coordonnatrice du projet, Lise Bastien; il y a tant d'imprévisible, mais c'est ce vers quoi nous tendons. Il y a aussi, bien sûr, la question des coûts."

Selon Raquel Presser, professeur adjoint à la section élémentaire pré-scolaire à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal, le ratio idéal moniteurs-enfants devrait être de 1/4 pour les bébés en bas de deux ans; de 1/5 ou 1/6 pour les deux à trois ans et de 1/7 pour les trois à six ans.

"Même avec l'aide financière de l'Université de Montréal qui assume les frais de loyer, d'installations, d'équipement, de chauffage, d'électricité et d'entretien des locaux, la garderie — corporation sans but lucratif — n'a pu respecter ces normes, souligne Francine, mais nous nous en rapprochons sensiblement puisque nos ratio sont de 1/5 pour les petits de la pouponnière, de 1/7 pour les deux à trois ans et de 1/8 pour les trois à six ans."

Le ratio fixé par les normes du ministère des Affaires sociales est de 1/10 pour les bébés en bas de deux ans et de 1/15 pour les deux à six ans. C'est impensable... Nous avons assisté, hier midi, au repas des bébés et des enfants à la pouponnière et à la garderie du campus. Même avec leur ratio qui est deux fois moins élevé environ, les moniteurs avaient beaucoup à faire pour répondre aux besoins des enfants! On voit mal comment, avec moins de personnel, ils auraient pu s'en tirer sans nuire au bien-être et à la sécurité de chacun.

Certains ont critiqué le coût "exorbitant" des installations — plus de $150,000 — et les frais de garde demandés aux parents: de $30 à $40 par semaine, selon le revenu familial des deux conjoints. Plusieurs des parents, en particulier, les étudiants, sont admissibles au programme de subvention aux familles qui est de 25 cents (sic) à $6.00 par jour, selon le revenu familial net.

Soulignons tout d'abord que le coût moyen, par semaine, pour l'ensemble des garderies du Québec est de $35 par semaine. A la garderie d'un certain cegep, note Francine Bastien, on demande entre $38.25 et $60 par semaine

Conçus par des spécialistes, les installations et l'équipement nous ont semblé forts adéquats, mais non luxueux.

"Lorsque l'on parle du coût "exorbitant" des installations, a déjà précisé le conseil d'administration de la garderie qui est composé de 11 membres dont huit parents (trois étudiants, deux employés, deux professeurs, un cadre), une éducatrice, un membre nommé par l'U. de M. et la coordonnatrice, il faut considérer la taille de la garderie et l'ampleur des travaux requis pour répondre aux exigences de la ville de Montréal et du MAS. C'est d'ailleurs une condition pour que les parents puisse obtenir des subventions du gouvernement".

Mais, ajoute le conseil, ce qui est encore plus important, c'est que la garderie, avant tout, réponde aux exigences de l'enfant qui y joue (aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur), y mange et y dort (d'où l'utilisation de "tatamis"). La garderie remplaçant pour une période de la journée, le milieu familial, toutes les fonctions de l'habitation doivent s'y retrouver.

La garderie du campus qui accueille présentement 55 enfants sur une possibilité de 91 (on souhaite pour la première année pouvoir se limiter à 75) est partagée en deux locaux distincts: la pouponnière qui a déjà atteint sa capacité avec 23 enfants, et la garderie proprement dite qui en compte actuellement 32 partagés en deux groupes: les deux à trois ans et les trois à six ans. De ces enfants, quatre ne viennent que deux jours et demi à trois jours par semaine. A cause des maladies fréquentes à cet âge, il est également bien rare que tous les enfants soient présents en même temps.

Le personnel qui sera de 13 éventuellement, est composé pour l'instant de la coordonnatrice, de huit éducatrices (on voudrait bien voir au sein de l'équipe au moins un homme) et d'une secrétaire.

On retrouve parmi le personnel une infirmière, une puéricultrice et plusieurs éducatrices spécialisées: toutes ont de l'expérience auprès des enfants. En outre, un parent vient sur une base volontaire deux jours par semaine. La garderie recevra également, à compter de février, des stagiaires du pré-scolaire élémentaire.

Le programme de ce centre de jour privilégié comprend une variété d'activités d'intérieur et d'extérieur (un terrain de jeux sera aménagé dès le printemps sur l'espace situé entre la résidence des filles, celle des garçons et le Centre communautaire) permettant à l'enfant de se développer sur tout les plans: sensori-moteur, psycho-social et autres.

"Notre objectif premier, c'est le bien des enfants, rappelle Francine. Nous définissons le "bien des enfants" dans le contexte d'une garderie par un souci constant de qualité dans les expériences qui leur sont offertes et dans l'environnement créé pour les recevoir pendant onze heures par jour (la garderie est ouverte de 8h à 6h30, mais il y a une monitrice sur les lieux dès 7h30 pour dépanner les parents qui ne peuvent s'organiser autrement). De façon concrète, ce souci doit se traduire par une disponibilité des ressources humaines et matérielles suffisantes pour permettre à l'enfant de découvrir par lui-même, de s'exprimer par différents médias, d'apprendre à vivre en groupe, à devenir autonome."

Dans une aire de jeux tranquilles, on retrouve la bibliothèque, des casse-tête, un espace de repas pour les enfants trop petits pour monter à la cafétéria; une aire d'activité libre est séparée de la zone "d'activités tranquilles" par une bibliothèque mobile. Dans une autre aire, les enfants peuvent s'adonner à la peinture, à la sculpture, au bricolage, etc. Mais ce qui semble surtout attirer les enfants pour l'instant — tout nouveau, tout beau — c'est le labyrinthe de jeux: on y retrouve un escalier régulier, un filet à grimper, une glissoire, un poteau de pompier...

Quand tout le programme sera bien mis au point, il y aura des activités libres et des activités organisées entre des heures précises.

"Organisées, mais jamais imposées, souligne Francine. Le rôle de l'éducateur ou du moniteur est d'être un guide qui suit l'enfant et qui est disponible quand l'enfant en a besoin... il est là pour inciter l'enfant à s'exprimer par tous les moyens possibles, pour lui apprendre à partager, à respecter l'autre, en un mot, pour l'amener à se sentir bien dans sa peau." Mais cela ne se fait pas en un jour, reconnaît-elle.

Soulignons en terminant que la garderie du campus de l'Université de Montréal n'est ouverte qu'aux enfants des étudiants, du personnel, des professeurs et des cadres.



A l'intérieur de la garderie, on trouve différentes aires de jeux, dont une maisonnette où les meubles dans chaque pièce sont à l'échelle des enfants. Paola est toute prête à entraîner Michou pour aller jouer avec elle à la maman.
(Photo, Alain Renaud)

Une bataille passablement longue dans la vie d'un producteur agricole

par André Tardif

Que penser d'un directeur d'entreprise qui prend parfois lui-même ses appels téléphoniques, sans qu'on ait à subir la "censure" de l'une ou l'autre de ses secrétaires? Surtout lorsqu'il s'agit d'une entreprise dont le budget annuel frise les $50 millions?

Agriculteur par goût, Paul Couture doit à son métier d'être président de l'Union des producteurs agricoles (autrefois l'Union catholique des cultivateurs). On le retrace très facilement à ses bureaux dans l'édifice de l'UPA, coin Berri et Viger à Montréal. Mais il retourne invariablement chaque vendredi soir à sa ferme de Saint-Prosper-de-Champlain, près de La Pérade, à quelque 125 milles de la métropole, pour n'en revenir que tôt le lundi matin.

L'accessibilité de Paul Couture et sa bonhommie, deux de ses grands atouts, ont sans doute fortement contribué, en décembre dernier, à sa réélection pour un 4e mandat comme président d'un organisme regroupant 40,000 agriculteurs répartis en 15 fédérations régionales et 12 fédérations spécialisées. Il avait auparavant occupé, à temps complet également, la vice-présidence de l'UPA durant quelques années.

"Mes fonctions créent une vie familiale plutôt difficile", confie-t-il en expliquant que ses trois fils aînés l'avaient grandement aidé en prenant la relève sur la ferme. L'établissement de 1,500 acres, dont les deux tiers sont en culture, est maintenant une entreprise familiale où "quatre partenaires égaux prennent les décisions ensemble". On s'y spécialise dans la production d'hormones de juments en gestation et dans celle du boeuf, grâce à 325 chevaux et 50 boeufs Charolais. Deux autres fils de la famille Couture sont encore aux études, tandis que l'unique fille est secrétaire dans la métropole. C'est d'ailleurs elle qui héberge son père sur semaine.

Le principe de base du président de l'UPA est que la production agricole doit demeurer dans les mains des producteurs. Et il se déclare prêt à oeuvrer de toutes ses forces en ce sens, afin que l'agriculture québécoise soit en mesure de répondre à une centralisation de plus en plus prononcée.

"Mon rôle à l'UPA est surtout d'ordre politique, en regard de celui du secrétaire général qui est essentiellement technique. Il me faut représenter l'organisme à des dizaines de réunions de comités de toutes sortes, nationaux, provinciaux ou internes. Il m'arrive aussi d'être obligé de sacrifier des week-ends, mais le moins souvent possible."

La dissidence de certains producteurs de porcs et d'oeufs de consommation, ponctuée de violence dans ce dernier cas, aura été le fait saillant d'une année 1976 autrement fructueuse pour le syndicalisme agricole québécois tel que vécu par l'UPA.



"La survie de notre agriculture dépend de la volonté gouvernementale, dit-il. La question ne se pose même pas au niveau du nouveau cabinet, m'a-t-on dit, mais il faudra néanmoins que la législation vienne appuyer cette volonté de sécuriser la production agricole.

"Car ce dont souffre le plus le cultivateur, ce sont les pressions morales parfois énormes face aux obligations financières que lui imposent les conditions actuelles. Et il arrive parfois qu'il se décourage et qu'il abandonne tout. Ce n'est pas parce qu'il n'aime pas son métier mais plutôt parce qu'il n'a plus la force morale de continuer."

M. Couture explique que les agriculteurs ne demandent pas la charité, mais bien qu'on leur assure des approvisionnements stables et la sécurité des prix face aux accidents toujours possibles de parcours.

"Pourquoi la marge de profit réservée à l'agriculteur, souvent fort minime, est-elle toujours remise en cause, alors que celle des nombreux intermédiaires ne l'est à peu près jamais? Pourquoi est-il toujours obligé de prendre le peu qui reste comme profit? Nous voulons être en mesure de dialoguer avec les agents intermédiaires sur la part réservée au producteur. Elle est au départ si minime que le consommateur n'aura pas à en souffrir".

Il rappelle que dans certains pays d'Europe, la part du budget consacrée à l'alimentation atteint jusqu'à 35%, alors qu'au Canada, elle se maintient toujours aux environs de 20%.

"Nous réclamons aussi une loi de stabilisation des produits agricoles afin de procurer aux cultivateurs une sécurité de revenus sans laquelle leur industrie, quand même la 2e en importance au Québec quant aux revenus et la 3e comme génératrice d'emplois, ne pourra jamais atteindre le niveau de stabilité souhaité".

M. Couture pense également que la FEDCO, l'une des fédérations de l'UPA, devra peut-être réviser ses positions quant à l'application des règlements face à la dissince d'un groupe de producteurs d'oeufs.

"En vertu de la loi régissant les plans conjoints, FEDCO a le droit de faire respecter les règlements régissant la commercialisation des oeufs. Mais elle l'a fait parce que le gouvernement se retrouvait dans l'impossibilité de faire appliquer sa propre législation.

"Les actes de violence imputables aux dissidents, et surtout l'attaque sauvage dont a été victime le président de FEDCO, ont exposé au grand jour les intentions de ces dissidents. Ils profitent financièrement de la loi relative à leur production mais refusent d'en payer les coûts sous formes de redevances. Ce sont des hors-la-loi pour qui tous les moyens sont bons, et il m'apparaît qu'avant de dialoguer avec eux, le gouvernement devra songer à faire appliquer la loi à la lettre".

Une dissidence semblable existe aussi dans la production des porcs où, selon M. Couture, tous les moyens sont bons pour en arriver à contrôler la production du haut jusqu'en bas, de la part de certains intégrateurs intéressés surtout à vendre des moulées.

"L'organisme représentant ces producteurs dissidents a même eu le culot de prétendre publiquement, début décembre, qu'elle avait présenté un mémoire au nouveau ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon. Quelle ne fut pas la surprise de ce dernier de lire ça dans les journaux? Ce n'est pas très sérieux, mais l'effort déployé démontre quand même que des intérêts puissants se cachent derrière ces dissidents".

M. Couture, avant de retourner à une réunion de son conseil d'administration interrompue pour l'heure du midi, lance amicalement "On est encore en vie", à l'intention de ceux qui voudraient remettre en cause le syndicalisme agricole québécoise.

"C'est peut-être une bataille passablement longue dans la vie d'un homme, mais ce n'est rien dans la vie d'une population, qui bénéficiera à long terme d'une agriculture bien structurée".

L'U. de Sherbrooke présente un concours d'art graphique

Le Centre culturel de l'Université de Sherbrooke présentera, du 18 juin au 28 août prochain, son premier concours d'art graphique québécois. Cette manifestation sans précédent d'envergure provinciale se tiendra dans le grand hall du pavillon central de l'Université de Sherbrooke.

Organisé par M. Graham Cantieni, directeur artistique du Centre culturel, cet événement s'attachera particulièrement à ce qui rend perceptible de nouvelles affirmations dans le domaine de l'art graphique de chez-nous, dans la mesure ou l'expression d'une oeuvre ne repose pas uniquement sur la technique.

Pour atteindre le but de l'exposition, la participation des artistes est faite uniquement sur invitation. Chaque artiste peut présenter de deux (minimum) à quatre (maximum) oeuvres qui ne devront pas être montrées ailleurs au Québec au même moment. Sont admis les travaux de toutes techniques sur papier ou matière analogue (dessins, aquarelles, impressions originales, gravures, sérigraphies, lithographies, collages) à l'exception des reproductions purement mécaniques et de travaux en trois dimensions.

Un jury, composé de personnes reconnues pour leur impartialité, leur ouverture d'esprit envers toutes les tendances et leur capacité de discernement, sera choisi. Ce jury des prix, placé sous la présidence du directeur artistique du Centre culturel, fera son choix de cinq prix d'achat. Ces prix d'achat, trois de $500. et deux de $250. seront attribués lors de l'ouverture de l'exposition. Les oeuvres appartiendront par la suite à la collection permanente de l'Université de Sherbrooke.

Tous les artistes résidant au Québec peuvent se porter candidats à l'invitation en soumettant des photographies en noir et blanc ou des diapositives de leurs oeuvres ou toutes autres reproductions valables avant le 15 février 1977. Pour candidature, demande de renseignements et envois, s'adresser à Concours d'art graphique québécois, Sherbrooke 1977, Centre culturel, Université de Sherbrooke, 2500 boulevard Université, Sherbrooke J1K 2R1, ou composer: 565-5446.

Visitez l'Europe, avec SETA VOYAGES
EN... AUTOMOBILE
ou EUROCAMPER-TOURMOBILE
Achetez ou louez une automobile neuve, hors taxes
PLAN VACANCES COMBINÉ AIR-AUTO
Renault — VW — Citroën
Fiat — Simca — Peugeot
Volvo — Micro-bus — etc...
Kilométrage illimité
Assurance internationale
Permis de conduire international etc...
Réservations billets : Bateau - Avion
ITINÉRAIRES routiers gratuits
BILLETS AVION TOUTES DESTINATIONS
DEPUIS 20 ans au service des voyageurs
SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE
1176, rue DRUMMOND, MTL — 861-0200
"Touring Club de France"
Permis no 50291

L'ASSOCIATION QUÉBEC-ISRAËL, QUI OEUVRE ACTIVEMENT POUR LE RAPPROCHEMENT, SUR TOUS LES PLANS, DES PEUPLES QUÉBÉCOIS ET ISRAÉLIEN

— Exprime son indignation devant le geste aberrant du gouvernement français de libérer, après une parodie de justice, l'architecte du massacre des Jeux de Munich et chef terroriste palestinien, Abou Daoud;
— dénonce vigoureusement l'encouragement tacite accordé par le gouvernement français aux organisations terroristes internationales, en vue de perpétrer leurs abominables desseins à l'encontre de victimes innocentes;
— exprime son douloureux étonnement de voir le gouvernement d'un pays qui a longtemps été à l'avant-garde de la défense des droits de l'homme et de la lutte contre la barbarie, abdiquer ses responsabilités les plus élémentaires face à l'International du terrorisme qui est en train de miner les fondements même de notre civilisation, baffouant nos valeurs et nos lois;
— appelle tous les citoyens épris de justice et de paix, en vue de protester énergiquement auprès de l'Ambassade de France à Ottawa contre le geste irresponsable et lâche du gouvernement français.

Déclaration faite le 14/1/77
par l'Association Québec-Israël

QUÉBEC ISRAËL

1555 est, Boul. Dorchester, Montréal (Québec) H2L 4L2
Tél.: 525-3117

ÉTÉ '77
VOTRE ÉTÉ '77 SERA ANGLAIS!
Proctor-Bouchereau propose aux jeunes un programme d'été, passionnant et original, grâce auquel ils augmenteront considérablement leur connaissance de l'anglais. Professeurs hautement qualifiés — Attention personnelle à chaque élève — Environnement entièrement canadien anglais — films; spectacles, folklore, excursions culturelles.
Pour plus de détails, appelez 288-6624.
PROCTOR-BOUCHEREAU LTÉE, Bureau 550, 550 rue Sherbrooke Ouest, Montréal, Québec. H3A 1E6

Grande **VENTE** précédant l'inventaire du **14** au **22** janvier, FLAMMARION accorde des rabais allant de **30%** à **75%** sur tous ses livres en magasin.
Librairie Flammarion
1243 Université, Montréal

Un diplomate canadien affirme que Mlle Leclerc ne fait pas une grève de la faim

NEW DELHI (AFP) — La Canadienne Marie-Andrée Leclerc fait une grève de faim sporadique en prison, a indiqué hier un porte-parole officiel canadien.

Un diplomate de la mission consulaire du Canada a d'autre part démenti plusieurs points de la déclaration écrite que Mlle Leclerc a remise hier à la presse par l'intermédiaire de M. Rupinder Singh, avocat du Français Charles Sobjra, détenu comme la jeune Canadienne en application de la loi sur le maintien de la sécurité intérieure.

"Mlle Leclerc, a déclaré à l'AFP le diplomate canadien, m'a fait remettre mardi une note écrite dans laquelle elle me demandait de lui apporter du beurre de cacahuète, de l'huile de cuisine, de la moutarde, de la mayonnaise et du ketchup".

La jeune femme, indique-t-on de sources officielles canadienne et indienne, n'a pas fait une grève de la faim continue comme elle le prétend depuis le 3 janvier. Mardi, elle avait accepté de s'alimenter à nouveau normalement après avoir eu un entretien avec M. Goswani, inspecteur général des prisons indiennes.

Le diplomate canadien a en outre démenti les déclarations de Mlle Leclerc selon lesquelles elle ne recevait ni colis, ni livres en prison. Le haut commissariat du Canada, a-t-il dit, a reçu près de 50 colis destinés à Mlle Leclerc qui lui ont été remis. Des diplomates canadiens lui ont fait parvenir des livres en anglais et en français et même un dictionnaire qu'elle avait demandé.

Si elle veut de la viande et des journaux, il lui suffit d'en faire la demande par l'intermédiaire de son avocat", a-t-il ajouté.

Le diplomate a précisé que les avocats de la prisonnière avaient tenté de la convaincre de ne pas poursuivre sa grève de la faim. Dans les prisons indiennes, tout détenu qui cesse volontairement de s'alimenter est placé seul dans une cellule sous surveillance constante et il est nourri de force.

On indique enfin de source canadienne que Mlle Leclerc bénéficie d'un traitement de faveur à la prison de Tihar à New Delhi, où elle est détenue. Elle est notamment la seule à disposer d'un poêle à mazout dans sa cellule.

Mlle Leclerc, 31 ans, de Lévis, avait été appréhendée en juillet 1976 à New Delhi en même temps que Charles Sobjrah. Tous deux soupçonnés d'avoir commis plusieurs meurtres en Asie, étaient recherchés par Interpol et la police de plusieurs pays d'Asie.

Deux problèmes opposent encore la CEE et le Canada sur les livraisons d'uranium

BRUXELLES (AFP) — La CEE et le Canada reprendront au mois de février à Bruxelles leurs négociations sur les livraisons d'uranium naturel et d'uranium enrichi du Canada aux pays membres du Marché commun, a-t-on appris hier de source communautaire après le round de négociations de 48 heures, qui a eu lieu jeudi et hier à Bruxelles.

Deux grands problèmes restent encore à régler pour que le Canada consente de nouveau à fournir de l'uranium à ses clients européens, dont le principal est l'Allemagne fédérale:

1—Le Canada, dit-on de source communautaire, souhaite lier l'octroi de licences d'exportation d'uranium naturel et d'uranium enrichi (l'uranium canadien est enrichi aux États-Unis) à l'acceptation par la CEE du contrôle de ses installations nucléaires par les inspecteurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique de Vienne.

La CEE espère convaincre le Canada d'accepter une formule intérimaire: l'application de fait de ces contrôles par les pays important de l'uranium — soit la RFA, la Grande-Bretagne, la Belgique, les Pays-Bas, l'Italie, le Danemark et l'Irlande.

La France, qui n'accepte pas l'envoi d'inspecteurs de l'agence de Vienne sur son territoire, n'importe pas d'uranium du Canada. Du côté communautaire, on espère que l'embargo, décrété depuis le 1er janvier 1977 par le Canada sur ses livraisons de matériel nucléaire aux pays de la CEE pourra être levé d'ici quelques semaines.

2—Le transfert d'équipements et de technologie nucléaires pose des problèmes plus délicats. Le Canada est en effet partisan d'une politique nucléaire très sévère, concernant notamment les conditions d'exportation de matériel nucléaire. Ottawa souhaite conclure avec la CEE un accord formel sur cette question qui aille plus loin que le "gentlemen's agreement" conclu par le "groupe de Londres"

Le jury reconnaît Claudine Longet coupable d'homicide par imprudence



ASPEN Colorado — (AFP) — Claudine Longet, ancienne épouse du chanteur américain Andy Williams a finalement été reconnue coupable du meurtre par imprudence de Vladimir "Spider" Sabich, un skieur professionnel américain, le 23 mars dernier.

Ce verdict est venu comme une surprise à Aspen, station de sports d'hiver à la mode du Colorado. Nombre d'observateurs au procès attendaient l'acquittement de l'ancienne danseuse des Folies Bergères qui avait basé toute sa défense sur l'accident pur et simple. Le jury — sept hommes et cinq femmes — a retenu malgré tout, après des dépositions contradictoires de plusieurs experts en armes à feu, une "négligence criminelle" de la jeune femme, maintenant passible d'une peine maximum de deux années d'emprisonnement et d'une amende de cinq mille dollars. "Je ne suis pas coupable", a répété, abattue, la voix lasse, Claudine Longet à sa sortie du tribunal. Andy Williams n'a fait que dire et redire: "Je suis tout à fait surpris. Je ne m'attendais pas à cela".

Le juge a fixé la date de la sentence au 31 décembre. Dans le Colorado, 90 pour cent des inculpés reconnus coupables d'homicide, par imprudence doivent purger, selon les statistiques, une peine d'emprisonnement. Seuls dix pour cent ne payent en définitive qu'une amende.

Claudine Longet a toujours soutenu que le skieur qui était son amant, lui apprenait à se servir d'un revolver (calibre 22) quand un coup — fatal pour Sabich — est parti accidentellement. Si aucune circonstance atténuante n'avait été retenue, jeune française aurait pu se voir condamner à dix années de prison.

Sabich avait mauvaise réputation à Aspen. Grand amateur de jolies femmes, il organisait des "party" où l'alcool coulait à flot. Il aurait aussi, selon des rumeurs, été impliqué dans un trafic de cocaïne. Et le couple Longet-Sabich se disputait violemment, même en public, peu de temps avant le drame.

Claudine Longet qui avait tenté de poursuivre à Las Vegas sa carrière entamée aux Folies Bergères, était divorcée depuis 1975. Vladimir Sabich, deux fois champion du monde de ski en 1971 et 1972 avait amassé une coquette fortune en primes et cachets publicitaires. Une série de blessures devait l'éloigner de la compétition.

Ce procès de Claudine Longet a eu un retentissement particulier aux États-Unis. Andy Williams a été constamment présent au côté de son ex-épouse et nombre de spectateurs de renom, tel l'acteur de cinéma Jack Nickolson, sont venus tour à tour assister aux audiences.

Le magazine Time Canada est plus prospère que jamais

OTTAWA (PC) — La longue lutte du gouvernement fédéral contre Time Canada aura signifié la disparition de deux petits périodiques médicaux, mais le magazine, lui, prospère plus que jamais.

On se souviendra que Time Canada, édition canadienne du grand magazine d'information américain, a été placé dans une situation fiscale défavorable lorsque le gouvernement Trudeau a retiré à ses commanditaires le droit de déduire de leur revenu imposable les frais encourus pour la parution de leur publicité dans Times.

Cette mesure a donné un regain de confiance à certains éditeurs torontois. M. Lloyd Hodgkinson, éditeur du magazine bimensuel Maclean's, a indiqué que le chiffre d'affaires de la publicité a grimpé de 27 pour cent en 1976 et qu'il pourrait augmenter de 15 à 20 pour cent cette année. Il sera décidé en mars ou en avril si la publication doit devenir hebdomadaire.

De son côté, Time prévoyait que son tirage tomberait de 540,000 à 200,000 exemplaires et aligna ses tarifs publicitaires sur ce dernier chiffre tout en portant le prix de $0.75 à un dollar le numéro. Or le tirage de Time s'est stabilisé aux environs de 280,000 exemplaires. De plus, l'entreprise a récemment relevé ses tarifs publicitaires de 15 pour cent pour 1977.

M. Hugh Findlay, directeur de la publicité de Time Canada, a déclaré que l'entreprise est devenue plus rentable qu'avant l'entrée en vigueur de la loi Cullen.

Quant aux deux périodiques médicaux, M.D. of Canada et Medical Aspects of Human Sexuality, le gouvernement a refusé de leur accorder les délais nécessaires pour se plier à l'exigence du "contenu canadien", bien qu'Ottawa ait laissé un temps de répit à TV Guide, qui tire à 950,000 exemplaires par semaine et dont les intérêts ont été rachetés de Pennsylvanie par M. Philippe de Gaspé Beaubien et Southam Press.

M.D. of Canada, qui était distribué gratuitement chaque mois à 28,000 médecins au Canada, a cessé de paraître le mois dernier, les sociétés pharmaceutiques et autres commanditaires qui en défrayaient le coût ne pouvant plus obtenir de déductions d'impôt pour leur contribution.

Coopération entre le Canada et le Brésil

BRASILIA (AFP) — Le Brésil et le Canada ont signé à Brasilia, trois protocoles d'accord visant à accroître leur coopération technique et financière.

Ces accords ont été signés par le ministre canadien des Affaires extérieures, M. Donald Jamieson, à l'issue d'une visite officielle dans la capitale fédérale, et son homologue brésilien, M. Azeredo Da Silveira.

Le premier concerne le renforcement du programme de coopération technique entre les deux pays et comporte 23 projets sur les plans scientifique, technologique, agricole et culturel.

Le second prévoit un prêt canadien au Brésil de $5 millions pour financer une partie du premier.

Enfin, le troisième vise à réaliser des consultations périodiques en vue de trouver une nouvelle forme de coopération Canada-Brésil avec les pays en voie de développement.

L'Aircaneurope, c'est
ABORDABLE



grâce aux tarifs Noliprix.

La France et l'Allemagne sont tout ce qu'il y a de plus abordable. Voilà l'Aircaneurope à tarif Noliprix d'Air Canada. À votre tour d'aborder en Aircaneurope.

Économie d'abord! Air Canada, compagnie aérienne de première classe, vous offre toute l'année des vols réguliers vers l'Aircaneurope à des prix aussi avantageux que ceux des vols nolisés ordinaires. Profitez des Noliprix d'Air Canada. L'horaire souple, les vols fréquents, l'équipement et le service irréprochable, la garantie d'Air Canada: une somme d'avantages à prix très abordable.

Les vols à tarifs Noliprix vers l'Aircaneurope sont des vols réguliers aller-retour en classe économique, départ de Mirabel. Le séjour maximum est de 45 jours, jour du départ exclus. Le nombre de places est limité. Les réservations doivent être faites deux mois d'avance; un dépôt non-remboursable de $50 est alors exigé. Le paiement total doit être fait 45 jours avant le départ. Il y a une pénalité de $100 si une annulation est faite dans les 45 jours avant le départ. Enfin, la taxe d'aéroport, maximum $8.00, est en sus. Pour connaître tous les détails des tarifs Noliprix, abordez-en le sujet avec votre agent de voyage ou communiquez avec Air Canada.

PARIS
$309 en collaboration avec Air France

FRANCFORT
$329 en collaboration avec Lufthansa

Grille des tarifs Noliprix:

	séjour	PARIS	FRANCFORT
Jusqu'au 31 mars	22-45 jours	$309	$329
1 avril—18 mai	14-45 jours	$319	$339
19 mai—1 juin	22-45 jours	$339	$359
2 juin—22 juin	22-45 jours	$389	$409
23 juin—30 juillet	22-45 jours	$419	$439
31 juillet—27 août	22-45 jours	$389	$409
28 août—1 octobre	22-45 jours	$339	$359
2 octobre—18 mai 1978	14-45 jours	$319	$339

Sujet à l'approbation du gouvernement.

On y va? On y va!

AIR CANADA

VILLE LACHUTE — LES GALERIES LACHUTE — 505, chemin Bethanie — 562-3788
VILLE BROSSARD — PLACE PORTOBELLO — 7350, boul. Taschereau — 672-5353
LES GALERIES NORMANDIE — 2634, rue de Salaberry — 331-9971
CARREFOUR MT-ROYAL — 4454, rue Saint-Denis, Méétro Mt-Royal — 845-8225
VOYAGES TRAVELAIDE Permis 50280
VILLE LAVAL — CENTRE LAVAL — Sortie 6E Autoroute — 688-5310 et 687-0880
VILLE LONGUEUIL — 1 PLACE LONGUEUIL — 679-3777
PLAZA ST-HUBERT — 911 EST BEAUBIEN, angle St-Hubert — 273-7755 — Métro Beaubien
CENTRE VILLE — MEZZANINE — 1010 STE-CATHERINE O. — 861-0880
DUPUIS — CENTRE-VILLE — 865 est, Ste-Catherine — Métro Berri-Demontigny — 842-5151

Prague: la police inculpe un des signataires de "Charte 77"

PRAGUE (AFP) — L'un des signataires de la Charte 77, l'ancien journaliste Jiri Lederer, collaborateur de l'ex-revue Reporter, a été arrêté et inculpé par les services de sécurité tchécoslovaques, a-t-on appris hier soir à Prague de source proche des animateurs du manifeste.

C'est la première inculpation intervenant dans l'affaire de la Charte 77. Jiri Lederer avait été interpelé jeudi matin et interrogé dans les locaux de la prison de Ruzyne pendant quarante-huit heures. C'est au terme du délai de garde à vue qu'il a été formellement arrêté.

On ignore encore le motif exact de l'inculpation. Son domicile pragois et sa maison de campagne ont été longuement perquisitionnés.

Jiri Lederer avait été condamné en février 1972 à deux ans de prison ferme pour "diffamation d'un État allié (la Pologne) et de ses représentants", mais il avait bénéficié en décembre de la même année d'un sursis assorti toutefois d'une période probatoire de 5 ans.

Par ailleurs, plusieurs interpellations ont été effectuées hier dans le cadre de l'enquête ouverte après la publication à l'étranger de la Charte 77. C'est ainsi que l'un des trois porte-parole des 241 signataires l'écrivain Vaclav Havel, a de nouveau été interrogé hier dans les locaux de la prison de Ruzyne. Il n'avait pas encore regagné son domicile en fin d'après-midi.

De son côté, le dramaturge Pavel Kohout a démenti les informations selon lesquelles les autorités tchécoslovaques lui avaient demandé de quitter Prague. Il a toutefois confirmé qu'on voulait l'obliger à changer d'appartement.

Hier encore, les moyens d'information officiels ont diffusé de nombreux messages de protestation contre les signataires de la charte. Deux de ces prises de position émanent d'organisations religieuses.

Dans une déclaration, le conseil du synode de l'Église évangélique des frères tchèques a souligné qu'aucun de ses dirigeants n'avait signé ce "texte calomniateur", et il a rappelé "l'attitude positive de l'Église évangélique dans l'édification du socialisme". D'autre part, des employés de "Charitas" ont publié un communiqué "condamnant avec la dernière énergie l'acte infâme de cette poignée de naufragés".

Jusqu'ici, la Charte 77 qui défend les droits de l'homme et exige la garantie des exercices des droits fondamentaux, n'a pas été publiée en Tchécoslovaquie.



Kipah et keffieh faisaient bon voisinage sur la touche, pendant que sur le terrain joueurs israéliens et libanais s'affrontaient dans ce qui est présenté comme le premier match de football (soccer) entre les deux pays. La scène s'est déroulée jeudi à Ma'alot; l'équipe israélienne s'est imposée 6-3. (Téléphoto AP)

Moscou: les groupes dissidents rejettent le recours à la violence

MOSCOU (AFP) — Plusieurs groupes de dissidents soviétiques ont souligné hier leur "refus de la violence", après la récente explosion dans le métro de Moscou, attribuée à un "groupe de dissidents terroristes" par le journaliste soviétique Victor Louis.

Dans une déclaration remise aux correspondants, au cours d'une conférence de presse, les dissidents soulignent que "l'emploi par Victor Louis du terme de dissidents pour désigner des terroristes constitue une provocation délibérée du KGB, qui vise à mettre dissidents et terroristes sur le même pied". "Si les dissidents ont des opinions diverses, poursuit la déclaration, ils sont unis par leur refus de la violence, qu'ils considèrent avec dégoût".

Le texte est signé par les chefs de file de différents groupes de dissidents soviétiques, Youri Orlov par le groupe soviétique de surveillance des accords d'Helsinki, Piotr Grigorenko, pour la commission d'enquête sur l'utilisation politique de la psychiatrie, Gleb Yakounine, pour le comité de défense des croyants, Valentin Tourtchine, pour Amnesty International, Tatiana Velikanova pour le groupe d'initiative des droits de l'homme, Vladimir Sepak, pour le mouvement juif, et Mikola Roudenko, pour le groupe ukrainien de surveillance des accords d'Helsinki.

De son côté, l'académicien Andrei Sakharov estime que l'explosion qui s'est produite dans le métro de Moscou le 8 janvier dernier "est une provocation de la part des organes de répression".

Le lauréat du prix Nobel de la paix affirme, dans un texte de trois pages remis hier aux correspondants occidentaux, que l'explosion, qui a eu lieu dans un wagon entre deux stations de la banlieue est de Moscou, a fait selon des témoins oculaires au moins quatre morts et même peut-être sept ou huit.

L'agence officielle soviétique Tass avait rapporté lundi qu'une explosion "de faible intensité", s'était produite sur la ligne Chtchelovski et que "des soins médicaux avaient été prodigués aux victimes".

"Je ne peux écarter mon sentiment, écrit le père de la bombe H soviétique, que l'explosion du métro de Moscou est la dernière et la plus dangereuse provocation des organes de répression au cours des dernières années".

Après avoir exposé ses craintes "que le climat politique du pays ne soit changé à cause de cet attentat", Sakharov ajoute qu'il serait "heureux si ce qu'il pense se révélait inexact".

Il demande qu'une enquête publique à laquelle participeraient des juristes étrangers, soit ouverte. Il critique la version donnée par le journaliste Victor Louis dans le quotidien anglais Evening News, selon laquelle des "dissidents" sont responsables de l'affaire.

Sakharov souligne que "l'activité des dissidents est fondée sur une base légale et constitutionnelle, qu'elle vise à obtenir si possible des informations justes et complètes et qu'elle refuse absolument toute violence".

Après avoir affirmé qu'au cours des dernières années, au moins cinq "dissidents" ont été tués dans ces circonstances bizarres qui n'ont pas été encore éclaircies, tel le traducteur Constantin Bogatyriov, et avoir rappelé les menaces dont il a été plusieurs fois l'objet, l'académicien note que "l'atmosphère actuelle en URSS évoque celle de l'Italie et de l'Allemagne fascistes, de même que celle de l'URSS dans les années 1930".

En outre, au cours de la conférence de presse, les représentants du groupe soviétique de surveillance des accords d'Helsinki ont indiqué qu'ils poursuivaient leurs activités et qu'ils avaient proposé la création d'une commission internationale de contrôle, chargée de vérifier sur place les faits qu'ils dénoncent dans les documents qu'ils font parvenir à l'étranger.

D'autre part, M. Youri Mnioukh, mathématicien, nouveau membre du groupe soviétique de surveillance des accords d'Helsinki, a lancé un appel aux organisations bénévoles, soviétiques et internationales, pour qu'elles compensent les fonds, envoyés par l'écrivain exilé Alexandre Soljenitsyne pour les prisonniers politiques, qui ont été saisis au cours d'une perquisition chez Alexandre Guinzbourg, membre du même groupe.

Enfin, le groupe de contrôle ukrainien a fait état de la condamnation à huit ans de camp et cinq ans d'exil d'un menuisier ukrainien du village de Prilouki, Piotr Rouban, pour "vol important dans la propriété socialiste". Rouban avait emporté chez lui du bois de son entreprise de menuiserie et sculpté la statue de la liberté, à l'occasion du bicentenaire des États-Unis.

Abou Daoud: le Sénat américain condamne la décision française

WASHINGTON (d'après Reuter et AFP) — Emboîtant le pas aux organisations juives américaines, 29 membres du Congrès des États-Unis, dont le président de la Chambre des représentants, M. Thomas O'Neill, ont exprimé hier leurs sentiments au sujet de la libération par la France du dirigeant palestinien Abou Daoud en invitant leurs compatriotes à boycotter tous les produits français. Ils ont adressé en même temps un télégramme au président Valéry Giscard d'Estaing pour lui faire part de leur réaction.

La commission des affaires étrangères du Sénat américain a de son côté approuvé une résolution qui déclare que la libération d'Abou Daoud, soupçonné d'avoir organisé la prise d'otages israéliens aux JO de Munich en 1972, "est préjudiciable aux efforts de la communauté des nations pour éliminer le terrorisme international". La résolution regrette que l'Allemagne fédérale et Israël n'aient pas eu la possibilité de soumettre une demande d'extradition. La résolution sera soumise au vote du Sénat lundi. Elle ajoute que les États-Unis devraient soumettre un texte similaire aux Nations unies.

La résolution de la commission, exprimant "le sentiment du Sénat" a été préparée conjointement au nom de la majorité démocrate et de la minorité républicaine par ses deux membres les plus anciens, l'ex-vice-président Hubert Humphrey et M. Clifford Case.

Une première version, condamnant plus vigoureusement l'attitude de la France dans cette affaire avait été préparée et a fait l'objet à la commission, durant une quinzaine de minutes, d'une discussion animée. Parmi les sénateurs les plus virulents dans leur dénonciation de la décision française figuraient M. Frank Church, qui fut l'un des candidats à l'investiture démocrate pour la présidence en 1976, et le républicain Clifford Case.

Il est très inhabituel, pour ne pas dire sans précédent, que la commission sénatoriale des affaires étrangères critique ainsi une action d'un gouvernement allié à l'issue d'une discussion marquée par des critiques particulièrement acerbes.

D'autre part, la section juridique du ministère israélien des Affaires étrangères a commencé hier l'examen de la communication française reçue dans la matinée exposant l'argumentation juridique qui a justifié la libération d'Abou Daoud. Dans les milieux proches du ministère, on indique qu'à première vue, l'argumentation paraît peu convaincante. Cet examen toutefois pourrait prendre un certain temps.

Les milieux politiques de Jérusalem attendent d'autre part avec grand intérêt la prochaine conférence de presse de M. Giscard d'Estaing, et principalement ses déclarations sur "l'affaire" Abou Daoud, sur les relations franco-israéliennes et sur le Proche-Orient en général.

Ces déclarations, estimait-on à Jérusalem, ne devraient pas manquer d'influencer les futurs développements des relations entre les deux pays. Enfin, il apparaît maintenant certain que le gouvernement israélien ne demandera pas l'annulation des visites en Israël de trois membres du gouvernement français, prévues en février et en mars, mais il pourrait demander qu'elles soient remises de quelques semaines.

Pour sa part, Abou Daoud estime que son interpellation en France était "une opération politique montée de toutes pièces, que l'on a tenté par la suite de maquiller".

Dans une interview accordée à Alger et publiée hier par le quotidien Le Monde, Abou Daoud a ajouté qu'il s'agissait selon lui d'une opération de politique intérieure française concernant les relations franco-arabes.

Abou Daoud a en outre dénoncé l'influence du sionisme "au sein des appareils de l'État français". "Il y a semble-t-il un affrontement au sein même des appareils de sécurité en France", a-t-il déclaré, ajoutant qu'au cours de son interrogatoire il avait eu par momentsl'impression "d'être en face de gens de Tel Aviv plutôt que de policiers français".

Pour lui, l'assassinat quelques jours plus tôt dans la capitale française de Mahmoud Saleh, puis sa propre interpellation avaient pour objectif de "provoquer une rupture des relations franco-arabes". Il semble, a-t-il poursuivi, "que la position officielle française en faveur du droit arabe soit combattue en France même par les partisans du sionisme au sein des appareils de l'État français".

Peines réduites pour les grévistes de Radom

VARSOVIE (AFP) — La Cour suprême de Pologne a partiellement réduit les peines d'un groupe de six ouvriers de Radom condamnés par le tribunal de cette ville à la suite des événements du 25 juin dernier.

Les six manifestants accusés d'avoir pris part à l'incendie et au saccage de la maison du parti à Radom avaient été condamnés à des peines de 3 à 9 ans de détention ferme.

A l'issue d'un procès en révision qui s'est déroulé hier à Varsovie et auquel la presse occidentale a été admise, le tribunal suprême a libéré l'un des accusés. Trois autres qui avaient été condamnés à 5 ans de prison chacun ont vu leurs peines réduites à 1 an et 6 mois, 3 ans et 3 ans et 6 mois de détention.

Les deux derniers accusés n'ont bénéficié d'aucune mesure de clémence, la Cour suprême confirmant les peines de 8 et 9 ans de prison prononcées contre eux.

Au cours de l'audience, les avocats de la défense ont fait valoir que les procès de Radom avaient été "montés de toutes pièces". De son côté, le président de la Cour suprême leur a fait remarquer qu'ils "confondaient ouvriers et auteurs des excès, portant ainsi préjudice à la cause de la classe ouvrière".

Kissinger menacé par un complot sioniste?

WASHINGTON (Reuter) — Le département d'État a pris l'initiative inhabituelle de démentir hier l'information du Daily News de New York selon laquelle des extrémistes liés au parti religieux israélien Likoud auraient versé $150,000 à des tueurs à gages pour assassiner M. Henry Kissinger.

Le département d'État déclare qu'il n'a pas connaissance d'une telle menace qui aurait été révélée au quotidien newyorkais par un collaborateur du secrétaire d'État.

Le porte-parole du département d'État, M. Robert Funseth, a déclaré: "Bien que nous nous en tenions à la pratique de ne faire aucun commentaire sur des histoires de menaces spécifiques, nous n'avons jamais été informés de menaces quelconques auxquelles seraient liés des partis politiques israéliens, ou une faction quelconque d'un parti, et plus particulièrement de Likoud."

A Jérusalem, le chef du Likoud, M. Nenahem Begin, a déclaré à Reuter: "c'est l'invention la plus stupide jamais publiée par un journal." De leur côté, les services de renseignement américains se refusent à tout commentaire.

Dans son article, le Daily News affirme que des représentants d'une tendance extrémiste du Likoud ont versé $150,000 à des tueurs pour se venger de M. Kissinger qui, à leurs yeux, a trahi Israël au cours de sa dernière mission diplomatique au Proche-Orient.

Ces informations surviennent au moment où une certaine inquiétude se fait jour aux États-Unis sur la sécurité de M. Kissinger une fois qu'il aura quitté son poste jeudi prochain. A l'exception du président, la protection des membres de l'administration par les services secrets s'achève lorsque s'achève leur mission. Le président Gerald Ford a récemment demandé au Congrès d'approuver une dérogation dans le cas de M. Kissinger.

Selon le Daily News, les tueurs recrutés par les extrémistes du Likoud sont du genre de ceux qu'employait l'OAS, l'organisation secrète qui a lutté pour le maintien de l'Algérie française et a tenté à plusieurs reprises d'assassiner le général de Gaulle. L'information du quotidien a également été démentie par des représentants du Likoud aux États-Unis.

Répression à l'Est: PCI et PCE condamnent

ROME (AFP) — "Rinascita", l'hebdomadaire théorique du parti communiste italien, écrit dans son numéro d'hier que le problème des dissidents dans les pays de l'Est "pose la question non résolue de la démocratie socialiste".

La prise de position de Rinascita intervient après la publication, jeudi, par l'Unita, le quotidien du PCI, d'une déclaration d'un groupe d'intellectuels communistes en faveur des dissidents des pays de l'Est, notamment des signataires de la Charte 77 tchécoslovaque.

La revue théorique du communisme italien exprime à ce propos "son désaccord avec les méthodes administratives des pays de l'Est" et affirme "sa vision du socialisme construit sur la démocratie".

Le parti communiste espagnol, de son côté, a condamné sévèrement hier les récentes mesures de répression, qualifiées de "scandaleuses", qui ont fait suite en Tchécoslovaquie à la Charte 77.

"Le PCE a pris depuis longtemps position contre toutes les limitations à la liberté d'expression dans les pays socialistes" a déclaré un porte-parole autorisé du parti. "En élevant une protestation contre ces faits, a-t-il ajouté, nous réaffirmons notre conception du socialisme dans la liberté".

Vers un réalignement des forces politiques israéliennes

TEL AVIV (Reuter) — Les élections législatives qui auront lieu le 17 mai en Israël résulteront probablement en une rupture des alliances politiques qui ont gouverné l'État juif depuis sa création il y a vingt-huit ans.

Ces élections anticipées découlent de la démission le 20 décembre du premier ministre, M. Yitzhak Rabin, suite à un éclatement de la coalition gouvernementale.

M. Rabin a précipité la crise en se séparant du parti national religieux (10 députés à la Knesset et trois ministres au gouvernement) qui pratiquement sans interruption avait fourni l'appoint pour assurer la majorité au front ouvrier qui regroupe le parti travailliste et le Mapam.

Contre la promesse de ne pas toucher aux lois religieuses juives, le PNR et les autres partis religieux (qui recueillent en moyenne de 10 à 15 pour cent des suffrages) ont depuis 1948 permis aux travaillsites de gouverner.

Il semble maintenant qu'au début d'une année qui pourrait être capitale pour le Proche-Orient dans la perspective d'un éventuel réglement final, le front ouvrier devra se passer du soutien des partis religieux puisqu'il existe de profondes divergences entre eux sur la question de la paix.

M. Rabin accéda au pouvoir au début 1974, après la guerre du Yom Kippour. Sa tâche était de rectifier le "mehdal" — "l'erreur" — terme englobant les faiblesses révélées au début de la guerre, le déclin économique du pays et l'affaiblissement de la fibre morale de la nation.

Si 1975 vit avec la diplomatie "des petits pas" de M. Kissinger la signature avec l'Égypte du deuxième accord de désengagement dans le Sinaï, 1976 marquée par la crise libanaise a été une année d'expectative au Proche-Orient. Cependant, M. Rabin a déclaré de plus en plus nettement qu'Israël était prêt à consentir des concessions territoriales plus généreuses en échange d'une paix réelle.

Ceci signifie probablement qu'Israël offrira de restituer la plupart des territoires occupés lors de la guerre de 1967 si en contrepartie les Arabes sont prêts à accepter la paix.

Mais la restitution de la rive occidentale du Jourdan serait considérée comme un anathème par les groupes religieux. Ils la considèrent comme faisant partie de l' "Eretz Israël" (la terre d'Israël) promise à Abraham par Dieu et ils peuvent en effet faire remarquer que la plus grande partie de l'histoire biblique du peuple juif s'est jouée dans des régions maintenant habitées par les Arabes et situées en dehors des frontières d'avant 1967 de l'État juif.

M. Rabin, à cinquante-quatre ans, le plus jeune des cinq premiers ministres qu'a connus Israël, semble résigné au fait qu'il devra affronter l'opposition déterminée de l'influente et puissante communauté religieuse le jour où il ordonnerait d'amener le drapeau israélien en Cisjordanie.

Son calcul en recourant à des élections est que la nation accordera aux travaillistes la majorité absolue ou du moins une position renforcée qui leur permettrait de rechercher parmi les petits groupes de gauche l'appoint nécessaire pour obtenir la majorité à la Knesset.

L'incident qui a provoqué l'éclatement de la coalition peut paraître bien futile pour un étranger. Les députés du groupe orthodoxe, le front de la Tora, avaient déposé une motion de défiance, parce que la livraison des trois premiers avions américains F-15, arrivés en retard, a provoqué une atteinte à la prescription religieuse du repos sabbatique qui commence le vendredi au crépuscule.

La cérémonie se termina un quart d'heure avant le début du sabbat, obligeant les participants à rentrer chez eux après l'heure prescrite.

La plupart des personnalités qui y parcicipèrent conduisent probablement normalement le sabbat et n'observent sans doute pas toutes les prescriptions. Mais les groupes religieux ont estimé que laisser passer une telle transgression officielle du sabbat risquait de miner leur position sur les questions religieuses.

L'influence de ces groupes religieux est telle qu'il n'y a pas de transports publics en Israël, sauf à Haifa, le jour du sabbat et que si l'on tolère un vol occasionnel d'El Al le samedi, il ne doit pas être officiellement annoncé.

De nombreux Israéliens d'esprit laïc supportent mal toutes ces restrictions mais on ne pense pas que M. Rabin osera durant la campagne électorale attaquer les partis religieux sur ce terrain.

Il aura probablement suffisamment à faire à repousser leurs attaques sur la question territoriale.

On pensait jusqu'à peu que le principal adversaire des travaillistes sur cette question serait le Likoud, rassemblement de droite. Mais M. Menachem Begin, son dirigeant, a indiqué que son rassemblement pourrait aussi être prêt à accepter des concessions territoriales limitées en échange de la paix.

M. Rabin, considéré comme "une colombe" au sein des travaillistes pourrait également, si son parti n'obtient pas tout le succès escompté aux élections, chercher à s'allier avec "le front démocratique pour le changement", mouvement créé après la guerre du Kippour par le professeur Yigael Yadin, formation de Gauche en faveur de concessions importantes aux pays arabes en échange de la paix.

Mais, la stratégie soigneusement conçue par M. Rabin a-t-elle des chances de réussir? Deux récents développements semblent de plus en plus remettre en cause le succès qu'il avait escompté.

Le premier est le grand scandale financier — on parle d'un Watertage israélien — qui éclabousse le monde politique israélien et qui a entraîné le suicide dramatique de M. Avraham Offer, ministre de la Construction, qui fut chef de la campagne électorale de M. Rabin à la fin 1973.

En accédant au poste de premier ministre, M. Rabin avait promis une campagne anti-corruption. Or, en septembre, M. Rabin proposait comme nouveau gouverneur de la Banque d'Israël, M. Asher Yadlin. Le 19 octobre, M. Yadlin était inculpé par un tribunal de Tel Aviv de corruption, parjure et fraude électorale.

Et le 3 janvier, à la suite de révélations dans les journaux selon lesquelles il aurait touché des commissions à l'occasion de transactions immobilières. M. Offer, un ami de M. Yadlin, se suicidait.

POUR BIEN DIGÉRER BUVEZ: UNE EAU DE SANTÉ ALCALINE & PÉTILLANTE QUI FACILITE LE TRAJET DIGESTIF ET L'ÉLIMINATION
Lithines 33

NETTOYEUR P. M.
Service d'une heure au comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322

ARMOIRIES
500,000 noms, toutes nationalités ou selon votre description. Faites à la main sur plaque acajou. Aussi chevalières gravées, épées, cartes historiques. Joaillerie écossaise.
Maison Heraldic
Hôtel Sheraton Mt-Royal 288-4164
et Place Bonaventure:
Montréal 861-2989

COURS D'INITIATION À LA DÉCORATION INTÉRIEURE
SOUS LA DIRECTION DES ARTISANS DU MEUBLE QUÉBÉCOIS INC
88 EST, RUE ST-PAUL VIEUX-MONTRÉAL (127)
RENSEIGNEMENTS 866-1836
Début des cours le 21 février
Permis no 749514
Enseignement de culture personnelle (jour et soir)

Grande **VENTE** précédant l'inventaire du **14** au **22** janvier, FLAMMARION accorde des rabais allant de **30%** à **75%** sur tous ses livres en magasin.
Librairie Flammarion
1243 Université, Montréal

Une proposition de McNamara

Une commission dirigée par Brandt pour relancer le dialogue Nord-Sud

BOSTON (Reuter) — Le président de la Banque mondiale, M. Robert McNamara, estime que le dialogue entre pays nantis et pays déshérités devrait être relancé par une commission non-gouvernementale dirigée par une personnalité de la stature et de l'expérience politique de l'ancien chancelier Willy Brandt.

Celui-ci, président du Parti social démocrate ouest-allemand, est prêt à assurer la présidence d'une nouvelle commission internationale chargée de poursuivre le dialogue Nord-Sud, a déclaré à Bonn un porte-parole du parti.

Aux Nations unies, M. Kurt Waldheim, secrétaire général de l'ONU, s'est félicité de l'initiative de M. McNamara. Un communiqué du secrétariat déclare que le projet de création d'une commission internationale chargée de poursuivre le dialogue Nord-Sud a été discuté par MM. Waldheim et McNamara au cours d'un déjeuner en tête à tête lundi dernier.

M. Waldheim "attache la plus grande importance aux processus de délibérations et négociations tendant à l'établissement d'un nouvel ordre économique" comme l'a préconisé l'Assemblée générale, déclare le communiqué et M. Waldheim appuie toute proposition visant à surmonter l'impasse dans laquelle se trouve le dialogue Nord-Sud, ajoute-t-il.

Dans un discours prononcé hier soir devant le Conseil des Affaires mondiales — un organisme privé américain qui s'est donné pour objectif d'étudier les affaires internationales et est représenté dans chaque grande ville américaine — M. McNamara a relevé que peu de progrès ont été effectués dans la résolution des problèmes fondamentaux actuellement discutés depuis plus d'un an à Paris au sein du dialogue Nord-Sud.

"La raison de ce manque d'accord est évidente: les discussions ont porté sur trop de sujets au lieu de se concentrer sur quelques thèmes fondamentaux", a-t-il dit.

Ce qu'il faut, a ajouté M. McNamara, c'est qu'il se dégage, entre la partie Nord et la partie Sud de ce dialogue, une entente sur la nature et l'importance de ces problèmes, de l'action nécessaire pour les éliminer, des responsabilités de chaque partie impliquée et des coûts et des profits à atteindre. Une fois parvenu à un accord général sur de telles questions, il sera plus facile de s'entendre sur des remèdes spécifiques, a poursuivi le président de la Banque mondiale.

"Il deviendra très vite évident qu'il n'est pas important de décider si l'aide doit prendre la forme d'accords sur les matières premières et sur l'allègement des dettes extérieures, de concessions commerciales, d'une aide bilatérale ou d'un financement international, ou encore d'une combinaison de tous ces éléments, si l'ensemble de l'aide atteint un niveau satisfaisant", a-t-il dit.

M. McNamara estime "honteusement insuffisants" les niveaux actuels d'aide des pays industrialisés au tiers monde.

"Les États-Unis, pays qui a le plus fort PNB (produit national brut) du monde, sont actuellement l'un des pays dont l'aide officielle au développement est la plus insuffisante": en 1949, au début du plan Marshall pour l'Europe, les États-Unis consacraient ainsi 2,79 pour cent de leur PNB à l'aide officielle au développement. Actuellement, cette aide n'est plus que de 0,27 pour cent, alors que le niveau de vie des Américains a plus que doublé pendant cette même période, a-t-il poursuivi.

"Même les chiens et les chats américains ont aujourd'hui un meilleur niveau alimentaire que des dizaines de millions d'enfants des pays en voie de développement".

S'agissant de "la poursuite de l'impasse" au sein du dialogue Nord-Sud, M. McNamara a déclaré: "Les chances de parvenir à un accord seraient accrues si une commission officieuse, à haut niveau, était constituée pour analyser le problème et recommander l'action que doivent prendre à la fois pays développés et pays en voie de développement.

Selon sa suggestion, feraient partie de cette commission, à titre individuel, des personnalités de chaque partie ayant l'expérience politique nécessaire pour aborder des questions de développement ou "ayant fait preuve d'une valeur professionnelle éminente" dans l'économie du développement.

"Le président et le coordinateur d'une telle commission devrait être un homme d'une expérience politique et d'une stature comparables, disons, à celles d'un Willy Brandt".

M. McNamara a d'autre part indiqué que le gouvernement néerlandais et un centre de recherches canadien se sont déjà proposés de financer le fonctionnement de la commission.

M. McNamara aurait déjà discuté de son idée avec plusieurs personnalités comme le secrétaire d'État Henry Kissinger et le président de la CNUCED, M. Gamani Correa.

Pour la Maison-Blanche, un secrétariat georgien

PLAINS (AFP) — Le président élu, M. Jimmy Carter, a annoncé hier les noms de 13 personnes qui constitueront le secrétariat de la Maison-Blanche à partir du 20 janvier.

Ces 13 personnes qui seront les collaborateurs intimes et quotidiens du nouveau président ont été choisis principalement parmi ceux qui ont participé à sa carrière politique depuis qu'il était gouverneur de Georgie, et à sa campagne présidentielle. Six d'entre eux sont originaires de Georgie ou ont passé presque toute leur vie dans cet État.

Le principal membre du secrétariat de la Maison-Blanche sera M. Robert Lipshutz, avocat à Atlanta, qui aura le rang de conseiller du président et qui présidera tous les matins la réunion des membres du secrétariat de la Maison-Blanche. Le porte-parole du président élu, M. Jody Powell, a indiqué que M. Lipshutz serait probablement la personne qui aura accès à tous moments au bureau du président.

Cependant, M. Powell a fait ressortir que, contrairement à ses prédécesseurs, M. Carter ne voulait pas donner à M. Lipshutz le titre de secrétaire général afin de bien marquer que le nouveau secrétariat de la Maison-Blanche n'aurait pas de pouvoirs aussi étendus que sous les présidents Richard Nixon et Gerald Ford et ne constituerait pas un "gouvernement dans le gouvernement".

M. Jody Powell, qui est né en Georgie comme M. Lipshutz, assumera en même temps que le rôle de porte-parole de la Maison-Blanche, la responsabilité de la préparation des discours de M. Carter. Il aura sous ses ordres une équipe de spécialistes qui prépareront ces discours en consultation avec le président et ses conseillers et les soumettront ensuite à M. Powell.

Les autres membres du secrétariat de la présidence seront, Miss Margaret Costanza, adjointe au président; M. Frank Moore, adjoint au président pour la liaison avec le Congrès; M. Hamilton Jordan, adjoint au président; M. Jack Watson, adjoint au président et secrétaire du cabinet; M. Stuart Eizenstat, adjoint au président pour les affaires intérieures; MM. Tim Kraft, Jim King, Bunny Mitchell, Joe Aragon, Peter Borne, adjoints spéciaux au président; Miss Madeline MacBean, sera chargée de la direction du secrétariat de Mme Rosalyn Carter.

En outre, M. Carter a annoncé la nomination de M. Terence Todman comme secrétaire d'État adjoint pour les affaires interaméricaines. M. Todman, un noir est actuellement ambassadeur des États-Unis au Costa Rica depuis 1974.

M. Carter a nommé également M. Gale McGee au poste de représentant des États-Unis auprès de l'Organisation des États américains (OEA) M. McGee avait été élu sénateur du Wyoming en 1958 et il avait fait partie de la commission sénatoriale des Affaires étrangères. Il a été battu aux élections du 2 novembre 1976.

Porto Rico: Ford ne renonce pas

(AFP) — Le président Ford a adressé hier au Congrès un projet de législation visant à faire de Porto Rico le 51ème État de l'Union.

M. Ford lui-même ne prévoit pas que le 95ème Congrès qui vient d'être élu se prononcera au cours de son mandat sur ce projet. Les diverses étapes fixées feraient que le projet ne pourrait se concrétiser que entre trois et six ans après son adoption par le Congrès.

Cependant M. Ford, qui avait annoncé son intention de présenter ce projet au Congrès en décembre, a souligné qu'il "était nécessaire d'entamer le processus".

M. Jim Cannon, directeur du conseil des affaires intérieures (director of domestic council) de l'administration sortante, qui a présenté ce projet à la presse, a déclaré pour sa part que "la pire chose à faire serait de ne rien faire". Il a ajouté que ni le nouveau gouverneur de Porto Rico, M. Carlos Romero Barcelo, ni le président-élu Jimmy Carter, ni les leaders du Congrès n'avaient été consultés par M. Ford, avant que celui-ci ne prenne la décision de présenter ce projet, six jours seulement avant son départ de la Maison-Blanche.

Cependant, a dit M. Cannon, la réaction de M. Barcelo, partisan de l'admission de Porto Rico en tant qu'État de l'Union mais qui n'avait pas fait campagne spécifiquement sur ce problème, a été "favorable".

Il a d'autre part souligné que "en tant que commonwealth" Porto Rico n'avait pas de droits sur l'exploitation de gisements de pétrole offshore qui pourraient être découverts à proximité de ses côtés, mais aurait, par contre, des droits en tant qu'État de l'Union.

Les principales étapes du processus complexe prévu par le projet de loi sont les suivantes:

— Après le vote du Congrès et la signature de la loi par le président, mise en place d'une commission mixte US-Porto Rico pour le changement de statut;

— Le Congrès, au vu du rapport préparé par cette commission détermine les termes et les conditions du changement de statut;

— Référendum à Porto Rico sur le changement de Commonwealth à celui d'État. Si la réponse est négative, le processus est immédiatement stoppé et le statut actuel de Commonwealth est conservé;

— si le changement est adopté, une convention se réunit à Porto Rico pour rédiger la constitution du nouvel État;

— ratification par le peuple de Porto Rico de cette constitution;

— approbation par le président des États-Unis et le Congrès de la constitution;

— élection par les Portoricains de deux sénateurs et de cinq membres de la Chambre des représentants, devant siéger au Congrès de Washington;

— proclamation par le président des États-Unis de l'admission du 51ème État dans l'Union.

Le principal argument invoqué par M. Cannon pour justifier la présentation de ce projet de loi dans les tout derniers jours de l'administration Ford, est le fait qu'un courant croissant se manifeste à Porto Rico en faveur du changement de statut comme l'ont montré les élections du Commonwealth de 1976 qui ont porté au pouvoir le parti de M. Carlos Romero Barcelo.

Chambardement à Washington

Dix mille fonctionnaires seront mutés ou licenciés

WASHINGTON (AFP) — L'arrivée de Jimmy Carter à la Maison-Blanche, après huit années d'administration républicaine, entraîne un bouleversement administratif sans précédent dans un autre pays à régime démocratique.

On estime à plus de 10,000 le nombre de fonctionnaires fédéraux, de fonctionnaires contractuels, de juges, de membres du corps diplomatique et consulaire et de personnalités de tous ordres nommées ou élues dans les capitales d'État qui vont être déplacées ou perdre leur situation.

Selon l'usage, tous les ambassadeurs remettent leur démission au nouveau président. Beaucoup d'entre eux, nommés parce qu'ils étaient très fortunés ou parce qu'ils avaient d'étroites attaches avec le parti républicain, devront se reconvertir. Ils ne sont pas à plaindre car presque tous ont une fortune personnelle considérable.

Il n'en va pas de même de 2,200 fonctionnaires fédéraux engagés à Washington sous Nixon ou sous Ford à titre contractuel en raison de leur fidélité au parti.

La plupart d'entre eux se trouvent dans une situation difficile et ont beaucoup de mal à se recaser — surtout en cette période de chômage. Et où peut aller un fonctionnaire dont la principale référence est d'être républicain? Il n'existe plus que trois États sur cinquante où les législatures d'État sont aux mains des républicains.

A la Maison-Blanche, sur quelque 500 personnes seuls vont rester les employés subalternes et les membres du "secret service" qui dépendent d'ailleurs du Trésor. Les Georgiens occuperont la place. Ce sera leur "revanche" discrète sur les Yankees — une revanche qu'ils attendent depuis un siècle. Longtemps ignorés et même méprisés, ils viennent d'un État en plein essor où le drapeau confédéré est vénéré et où l'on n'oublie pas que le général Sherman avait fait raser Atlanta, leur capitale, vers la fin de la guerre civile.

Les collaborateurs immédiats des onze membres du cabinet vont tous changer. Le président Carter nommera un nouveau directeur de la CIA, un nouveau directeur du FBI, de nouveaux juges fédéraux.

Surtout il nommera, lorsque l'occasion s'en présentera, de nouveaux membres de la toute puissante Cour suprême.

La majorité de ces nominations seront surbordonnées à l'approbation du Sénat mais il semble que pendant au moins quelques mois les relations entre l'exécutif et le législatif seront d'autant meilleures que Jimmy Carter s'attache à consulter constamment les leaders du Congrès.

Mais, le changement d'étiquette politique et la mise en place de nouvelles structures ne garantissent pas le succès de l'administration démocrate. Ce sont les hommes qui imposent leur volonté au gigantesque appareil administratif ou qui sont dévorés par lui. Et c'est sur ce point capital que Jimmy Carter et son équipe seront jugés.

Bill Brock mènera le GOP dans sa traversée du désert

WASHINGTON (AFP) — Un conservateur modéré, l'ex-sénateur du Tennessee Bill Brock, a été élu hier président national du parti républicain.

Le comité national du "Grand Old Party" l'a choisi de préférence au candidat de l'aile la plus conservatrice, M. Richard Richards, de l'Utah, qui avait la préférence de l'ex-gouverneur de Californie Ronald Reagan.

Le "poulain" du président Ford, M. Jim Baker, ancien directeur de sa campagne, s'était retiré de lui-même de la course face à l'opposition qui s'était manifestée contre lui.

De son côté, le vice-président sortant Nelson Rockefeller, chef de file depuis des années de l'aile libérale avait annoncé jeudi qu'il renonçait, au moment d'abandonner la vie publique, à jouer un rôle actif dans le parti. Aucun de ses amis politiques n'avait fait acte de candidature.

Alors qu'un président démocrate du "Sud profond" s'apprête à s'installer à la Maison-Blanche", et fait venir à Washington à des postes-clef nombre de ses compatriotes georgiens, le parti républicain va être lui aussi, dominé par les "Sudistes".

Le sénateur Howard Baker, représentant le Tennessee comme le faisait M. Brock, mais qui a été, quant à lui, réélu aisément le 2 novembre, est en effet devenu le chef de la minorité républicaine au Sénat. Il est à présent considéré comme "l'homme qui monte" au sein du parti, et celui qui pourrait sans doute mieux défendre ses couleurs dans les élections présidentielles de 1980.

La tâche essentielle de M. Brock, dont la victoire est due à un compromis entre les diverses tendances, sera d'essayer de restructurer et de faire survivre le parti, chassé de la Maison-Blanche et largement minoritaire au Congrès et surtout dans l'électorat, durant la longue "traversée du désert" qui l'attend.

Combattons la lèpre en Afrique, tendons une main généreuse à
FAME PEREO

Grande **VENTE** précédant l'inventaire du **14** au **22** janvier, FLAMMARION accorde des rabais allant de **30%** à **75%** sur tous ses livres en magasin.

Librairie Flammarion
1243 Université, Montréal

Devant son extraordinaire réussite notre vente d'antiquités continue...
10% à 50% de réduction

Toute notre fine collection d'antiquités Canadiana ainsi que nos importations sont en réduction

Armoires, commodes, tables, buffets, chaises, berceuses, berceaux, sculptures sur bois, gravures, lampes, chandeliers, poteries Port-Neuf, verreries Canadiennes.

Une occasion d'acquérir des pièces de collection à des prix très bas. Rappelez-vous qu'une antiquité achetée aujourd'hui peut devenir une sécurité pour demain. Les pièces de collectionneurs ont pris dans les 20 dernières années de 10 à 15 fois leur valeur.

Dans les 10 dernières années leur valeur a quintuplé.

Les antiquités deviennent un investissement en plus d'être une fierté pour de longues années à venir.

Spécialiste de beaux meubles canadiens depuis plus de 50 ans

Fournisseurs des principaux collectionneurs et musées

SAMUEL BREITMAN ANTIQUES LTD.
1353 AVENUE GREENE, WESTMOUNT, 937-0275

L'assurance automobile
Le Pour et le contre

Vendredi 28 janvier
à 20h30

L'assurance automobile, un fardeau devenu très lourd pour le consommateur québécois.

Avec Pierre Nadeau et ses invités, vous aurez bientôt l'occasion de mettre ce dossier à jour, tout juste avant que le gouvernement québécois rende publique une nouvelle formule d'assurance pour les automobilistes.

Aujourd'hui même, vous pouvez nous indiquer comment vous envisagez cette question. En répondant au questionnaire ci-contre, vous nous aiderez à présenter une émission fidèle à vos préoccupations.

Cochez de la façon suivante la réponse à chacune des phrases: ☑

Veuillez nous retourner ce questionnaire à l'adresse suivante:
Le Pour et le contre
Société Radio-Canada
Case postale 6,000
Montréal H3C 3A8

Attention, prière de retourner ce questionnaire avant le 21 janvier.

1 Croyez-vous que les compagnies d'assurance automobile, dans le but de réduire le prix des primes:
font ce qu'il faut ☐ ou pourraient faire plus ☐

2 Pensez-vous que le gouvernement, pour améliorer la sécurité routière:
fait ce qu'il faut ☐ ou pourrait faire plus ☐

3 Diriez-vous que le prix de l'assurance automobile est raisonnable compte tenu des services qu'elle rend
raisonnable ☐ pas tellement raisonnable ☐
Dites-nous pourquoi

4 Conduisez-vous régulièrement une automobile? oui ☐ non ☐

Sexe: H ☐ F ☐ Age: Occupation: Région:

LD

Partout pour nous... **Radio-Canada est là!**

toronto

Pétroles en vedette

La Bourse de Toronto a progressé hier et le volume y a été de 2.25 millions d'actions d'une valeur totale de $18.99 millions, au regard de 2.01 millions d'actions d'une valeur totale de $16.90 millions jeudi.

L'indice 300 de la Bourse de Toronto a monté de 2.4 et atteint 996.9, en dépit d'une baisse de 3.99 de l'indice Dow Jones à New York.

Le pétrole et le gaz naturel ont monté de 9.1 et atteint 1,081.0 et les services financiers, de 8.4 et atteint 907.5. D'autre part, les produits industriels ont fléchi de 3.2 et sont tombés à 924.3 et les métaux et minéraux, de 1.6 et sont tombés à 1,099.9.

Parmi les dix autres grands compartiments, on trouve six gagnants.

Le plus fort gain va au compartiment de l'immeuble et de la construction, lequel monte de 9.9 et atteint 980.7. Les aurifères fléchissent de 11.3 et tombent de 846.0. L'once d'or a d'ailleurs perdu 50 cents à Londres, ce qui la place à $131 5-8.

Les sociétés de management sont restées inchangées, soit à 1,048.1.

Le comportement des valeurs a été le suivant: 237 gains, 147 pertes et 230 inchangées, contre 237 gains, 148 pertes et 204 inchangées jeudi.

Sur le marché des options, 274 contrats ont été négociés, contre 179 jeudi.

Wainoco Oil Ltd. a monté de 1 3-8 et atteint $7 7-8, Dome Petroleum, de 1 et atteint $40 1-2, Ranger Oil Canada, de 1 7-8 et atteint $20 7-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Abby Gln A	100	$6¾	6¾	6¾	
Abitibi	3750	$10	9¾	10	+ ⅛
Abitbi 7½p	z10	$39½	39½	39½	
Acklands	300	$12⅜	12⅜	12⅜	— ⅜
Acklnd 2p	100	$12¼	12¼	12¼	+ ⅛
Afton Min	400	$6¼	6¼	6¼	
Agnico E	2400	375	370	370	— 5
Agra Ind A	1000	$6⅛	6⅛	6⅛	
Ahed M	300	200	200	200	+ 5
Albany	6800	33	32½	33	
Alt Energy	17955	$12⅛	11⅞	12	+ ⅛
Alta Gas A	7248	$14	13¾	14	+ ¼
Alta G C p	275	$59½	59½	59½	
Alta G F	2150	$27¾	27½	27¾	
Alta G 9.76	575	$27½	27½	27½	
Alta Nat	z36	$30	30	30	
Alcan	7475	$24½	24	24	— ⅜
Algo Cent	400	$11⅛	11⅛	11⅛	
Algoma St	100	$18	18	18	
ASfel p	2000	$26¾	26¾	26¾	+ ⅜
All-Can B	100	300	300	300	—10
Allarco Dv	400	$11¼	11	11	— ⅛
Alminex	60953	$8⅛	8	8	
Almin 4½ p	100	$34	34	34	
Am Bonza	26443	$7⅜	7⅜	7⅜	+ ¼
Am Larder	3500	17	17	17	
Am Eagle	10000	55	50	54	+ 3
Am Leduc	4100	7	7	7	
Ang CT 265	1325	$27	26½	27	— ½
Ang CT 290	z50	$31	31	31	
Ang CT 315	100	$31¾	31¾	31¾	+ ⅜
Aquitaine	1700	$17½	17⅛	17⅛	— ¼
Argus B pr	225	$29⅞	29⅞	29⅞	+ ⅜
Asamera	44800	$12½	11¾	12¼	+ ¼
Asbestos	300	$23½	23	23	— 1
Ashland C	1700	$11¾	11½	11¾	+ ¾
Atco A	400	$13⅜	13¼	13⅜	
Atl C Cop	z21	$25½	25½	25½	
Auric Res	4000	26	25	25	— 4
BC Sugar A	1325	$25½	25⅛	25½	+ ½
BC Sugar P	z65	$11½	11¼	11¼	
BP Can	140	$8⅞	8⅞	8⅞	— ⅛
Bad Boy	400	300	300	300	
Banister C	18610	$11⅞	10¾	10⅞	— ⅛
Bank BC	z13	$20¾	20¾	20¾	
Bank Mtl	7404	$14⅛	13⅞	14	
Bank N S	9222	$20¾	20⅛	20⅝	+ ⅝
Bankeno	4600	170	168	170	+ 2
B Cdn Nat	850	$13¾	13½	13¾	+ ¼
Barex	5000	11½	11½	11½	+1½
Bathrst p	125	$10⅞	10⅞	10⅞	— ⅛
Bay Mills	100	$11	11	11	
Bell Canad	7215	$47⅞	47⅝	47¾	
Bell A pr	z22	$47⅛	47⅛	47⅛	
Bell B pr	z20	$47½	47½	47½	
Bell C pr	100	$26	26	26	+ ⅜
Bell D pr	200	$50⅝	50½	50⅜	+ ⅛
Bell 2.28	2400	$27	26¾	27	+ ⅛
Bell 1.80	4050	$20½	20⅜	20½	+ ⅛
Bell Can W	9300	330	310	320	—10
Beth Cop A	448	$12	12	12	
Biltmore I	z55	120	120	120	
Biltmo A p	520	240	240	240	—15
Black P A	100	415	415	415	
Blakwod A	100	380	380	380	—20
Block Bros	7400	475	470	470	
Border C	400	207	207	207	— 3
Bovis Cor	1820	65	65	65	— 1
Bow Valy	19100	$22¾	22⅛	22⅜	+ ¼
Bralor Res	302	315	315	315	+ 5
Bramalea	300	$5½	5¼	5½	+ ⅜
Brameda	9400	164	155	160	— 3
Brascan A	5267	$11⅜	11½	11½	— ⅛
Brscn 8½ p	100	$25¼	25¼	25¼	
Brenda M	600	$7⅞	7¾	7¾	— ⅛
Bridger	42350	58	73¾	73¾	— ⅛
Brinco	400	360	355	355	—15
BCFP	200	$24¾	24¾	24¾	+ ½
BCFP pr	102	$36	36	36	+1½
BC Phone	1600	$13¼	13⅛	13¼	+ ⅛
BCPh 5¾ p	z10	$61½	61½	61½	
BCPh 6 pr	z3	$65	65	65	
BCPh 6.80	300	$19¼	19	19¼	+ ¼
BCP 7.04 p	800	$19½	19¼	19¼	— ¾
BCP 10.16 p	3000	$27⅜	27⅜	27⅜	
BCP 2.32 p	334	$29	29	29	
Brunswk	800	$5⅛	5⅛	5⅛	+ ⅛
Budd Auto	100	$6	6	6	+ ⅛
CFCN	500	$8⅛	8⅛	8⅛	
Cad Frv	200	$9	9	9	+ ⅛
Cal Pow A	1919	$33⅛	32⅝	32⅞	— ⅜
Cal P 9.80	95	$107	107	107	
Cal P 2.36	920	$27⅛	27⅛	27⅛	+ ¼
Calvrt Dle	800	220	220	220	—10
Cam Mine	18200	32	31	32	— ½
Camflo	2150	$9¼	9	9	— ¼
C Chib A	100	330	330	330	—10
Campau A	2505	410	390	410	+30
Can Cem A	400	$8	7⅞	8	
CDC pr B	610	$100	100	100	— ⅛
C Nor West	3125	$7¾	7½	7¾	+ ¼
C Pakrs C	515	$18⅛	18⅛	18⅛	
Can Perm	58916	$17¼	17	17⅛	
CS Pete	6300	315	305	315	+ 5
Can Trust A	305	22	22	22	
C Trust 7¼	1100	$20	20	20	+ ¼
CTr w	440	$5½	5½	5½	+ ⅛
C Tung	5900	$5⅞	5¾	5¾	— ⅛
C Cable w	1000	141	141	141	+ 1
Cdn Cel	240	$6¼	6¼	6¼	+ ⅛
C Ex Gas	475	$6⅜	6⅜	6⅜	
C Hidrogas	2000	105	104	104	— 6
C Homestd	5400	$6¼	6⅛	6¼	+ ¼
C Hydro	400	$7⅝	7⅝	7⅝	
C Hydro pr	1325	$11⅜	11¼	11⅜	+ ⅛
Cl Bk Com	8809	$25¼	25	25⅛	+ ⅛
CIL	250	$18¾	18¾	18¾	
Cl Powr A	1900	$16⅝	16⅝	16⅝	
C Manoir A	300	430	430	430	
C Marconi	z5	365	365	365	
C Merrill	1100	$13⅛	13	13	
C Ocdental	866	$15¾	15½	15¾	
C Ocdntl p	2650	$26¼	26¼	26¼	+ ⅛
CP Inve	4420	$18	18	18	
CP Ltd	23551	$16½	16¼	16⅜	— ⅛
CPL A p	z83	$8⅝	8⅝	8⅝	
CPL 4 p	600	$7	7	7	+ ⅜
C Reserve	13600	$5½	5	5⅜	+ ⅜
Cdn Salt A	190	$14¼	14¼	14¼	
Cdn Sup O	516	$40¼	39½	40¼	+ ½
Cdn Tire	z30	$38¼	38¼	38¼	
Cdn Tire A	2074	$40⅜	40¼	40¼	— ⅛
C Uilties	2750	$13¾	13⅜	13⅜	— ⅛
CU 10¼	2070	$28⅛	28⅛	28⅛	
C Util w	1400	480	475	475	
CWN G 4 pr	125	$8¾	8¾	8¾	— ⅛
Canron	100	$224	22½	22½	
Capit Div	1000	24	24	24	+ 1
Carl OK	14900	310	305	310	
Carl B p	100	$27	27	27	+ ½
Carma A	1700	$6½	6¼	6¼	— ⅛
Cassiar	300	$6¼	6⅛	6¼	
Celanese	11200	320	310	310	—10
Ctl Est A	1500	$11	11	11	+ ⅜
Ctl Fund A	500	$6¾	6¾	6¾	— ¼
Chib M	1000	30	30	30	+ 2
Chieftan D	13950	$12⅛	11⅞	12	
Chieftain p	890	$53¾	53¼	53¼	— ⅛
Chromaco	z2	200	200	200	
Chrysler	3510	$20⅜	20	20¼	— ¼
CHUM	100	$6½	6½	6½	— ⅜
CHUM B	257	$8⅛	8⅛	8⅛	+ ¼
C S 10¾	500	$11	11	11	+ ⅜
Claiborne	5500	75	75	75	
Cockfield	400	310	310	310	
Coles Book	900	$8¾	8½	8½	
Comb Met	z150	10	10	10	
Cominco	2815	$35½	35¼	35⅜	+ ⅜
Cominco A	1040	$27⅜	27⅜	27⅜	
Com Cap	700	360	360	360	+10
C Holiday I	2270	410	400	410	+15
CHIns A p	200	$20	20	20	
Coniagas	2200	86	82	86	+ 1
Con Bath A	323	$28	28	28	— ¼
Con Bath p	100	$16½	16½	16½	+ ½
C Bath 68 w	250	$10¾	10¾	10¾	+ ¼
Con Bldg	4000	250	245	246	— 4
Con Fardy	2247	310	300	300	— 5
C Marben	9500	92	89	90	
C Morisn	3000	157	156	156	— 4
Cons Pipe	1300	425	425	425	+15
Cons Prof	z400	13	13	13	
C Rambler	1100	95	95	95	
C Rexspar	2000	109	109	109	— 1
Con Textle	1300	175	17	175	— 5
Con Distr	904	345	340	345	— 5
Cons Gas	10071	$14¼	14	14⅛	+ ⅛
Con Gas B	z10	$59¼	59¼	59¼	
Con Gas D	700	$23⅜	23	23⅜	+ ⅛
Cooper C	1000	450	450	450	—10
Cop Fields	1445	167	165	167	— 3
Corby vt	100	$18¼	18¼	18¼	
Cornat Ind	1200	$5⅛	5	5⅛	+ ⅛
Coseka R	20200	445	435	445	+10
Costin R w	400	300	300	300	+15
Craigmt	1362	$5¾	5⅜	5¾	
Crain R L	100	$8½	8½	8½	— ¼
Crestbrk	100	435	435	435	+ 5
Crwn Life	z21	$42½	42½	42½	
Crush Intl	100	$8½	8½	8½	+ ⅛
Cuvier M	7000	90	85	85	+ 2
Cyprus	2875	$11	10¾	11	+ ⅜
Dalmy A	500	$9¾	9¾	9¾	— ⅛
Daon Dev	900	$9	8¾	8¾	
Datline	500	480	440	480	+70
Debhld B p	z10	$56¾	56¾	56¾	
Decca R	2959	$7¾	7¾	7¾	
D Eldona	1566	67	67	67	+ 1
Denison	522	58	58	58	+ 1
Dicknsn	1300	415	415	415	— 5
Discovry	z213	47	45	47	
Dist Tr A	500	$5½	5½	5½	
Domain I	1100	$5½	5⅜	5½	+ ¼
Dome	117	$43	43	43	— 1
Dome Pete	5579	$40⅝	39¾	40½	+ 1
D Bridge	1900	$17⅞	17¼	17¼	+ ¼
D Citrs A	100	$6	6	6	
Dofasco A	3970	$25¾	25⅜	25½	
Dom Store	1200	$15	14⅝	15	+ ¼
D Textie A	1750	$7⅛	7	7⅛	+ ⅛
Domtar	2185	$15⅞	15⅝	15⅝	— ⅛
Donlee M	200	$9	9	9	— ⅛
Douglas L	300	270	270	270	— 5
Dr Mc C A	400	$11	11	11	+ ⅜
Dunde Pal	833	33	33	33	— 2
Du Pont	125	$14¼	14¼	14¼	— ¼
Dylex L A	200	$7	7	7	
E-L Fin	100	$6⅜	6⅜	6⅜	
East Mal	510	170	170	170	— 3
East Sul A	3060	100	98	98	— 2
Ego Minés	2500	59	55	55	— 5
Electro A	925	330	330	330	
Elks Stors	600	$11	10¾	11	
Emco w	500	165	165	165	+ 5
Extndcar	400	$6⅜	6⅜	6⅜	— ⅛
Falcon C	2365	$6	5⅞	5⅞	— ⅛
Falcon	395	$34¾	34¼	34¾	+ ¾
Fed Ind A	200	$5½	5½	5½	
Fed Pion	800	$26	26	26	
Fields S	z50	$8⅞	8⅞	8⅞	
Husky Oil	14400	$19⅞	19⅝	19¾	+ ⅜
IAC	1910	$16⅛	16	16⅛	
Imp O a	4200	$21¾	21⅝	21⅝	
Imasco A	1001	$24	24	24	— ¼
Inco a	12127	$33¾	33½	33½	— ⅛
IU Int	3600	$12¼	12⅛	12¼	+ ⅛
IPL a	140	$13¾	13¾	13¾	
Jnock d	305	$7¼	7¼	7¼	+ ½
Kaiser Re	600	$14	14	14	— ⅛
Labatt a	669	$17¼	17¼	17¼	+ ⅛
Lau Fin	100	$6⅞	6⅞	6⅞	+ ⅛
Loeb M	1900	300	300	300	+5
MB Ltd	710	$22¾	22⅝	22⅝	— ⅛
Maritime	760	$19	19	19	+ ¼
Mass Fer	3302	$20⅝	20⅜	20½	— ⅜
Mas F b	100	$27¼	27¼	27¼	+ ¼
Mercantl	16020	$15¼	15	15¼	+ ⅛
Mitch A	300	$13	13	13	+ ¼
Molson A	201	$15¾	15½	15¾	
Moore	435	$36⅜	36⅛	36⅛	— ⅛
NB Cook	200	160	160	160	+45
NB Tel	275	$18	17¾	17¾	
Nfl cl a	100	$12¼	12¼	12¼	— ¼
Noran a	220	$29	29	29	+ ¼
Nordair a	500	210	210	210	—35
Norcen	225	$11⅜	11⅜	11⅜	
Nor Tel	1655	$32	31¾	32	+ ½
Nor T w	200	$12¾	12¾	12¾	— ½
Nowsco	100	$16⅝	16⅝	16⅝	— ⅝
Oshawa A	400	400	400	40	+20
Pac Pete	2800	$27½	27⅛	27½	+ ⅜
Pancan	300	$24½	24½	24½	— ⅜
Price Com	192	$9⅞	9⅞	9⅞	+ ⅛
Que Tel	900	$17	17	17	
QueT 4¾p	5300	$10⅛	10⅛	10⅛	+ ⅛
Que T 168	240	$17½	17½	17½	+1
Rio Algom	200	$28½	28½	28½	+ ⅛
Royal Bank	3512	$25¼	25⅛	25¼	+ ⅛
Ry Trt a	1825	$18	17¾	18	+ ⅜
Seagram c	2240	$23½	23⅜	23½	+ ⅛
Shell Can	1700	$14½	14½	14½	+ ⅛
Simpsons	700	$5⅛	5	5⅛	+ ⅛
Simpsons S	300	$8⅝	8⅝	8⅝	+ ⅛
Stham a	200	$19	19	19	— ¼
Stelco a	1037	$25	24⅝	25	+ ⅜
Texaco	563	$27	26	27	+1
Thom A	1150	$12½	12⅜	12½	
Tor Dm Bk	1884	$18⅜	18⅛	18⅛	
Tot Pet A	6200	$7⅜	7¼	7⅜	+ ½
Tot p w	500	250	250	250	+20
Tr Can PL	3133	$12⅞	12⅜	12⅞	+ ⅛
Treco	200	330	330	330	+25
Trizec w	3000	20	20	20	—2
Unt Bank	250	260	255	255	—5
Velcro	8900	$8¼	8¼	8¼	+ ⅛
Walk a	1410	$28⅜	28⅜	28⅜	+ ⅛
Westcst	1400	$27½	27¼	27½	+ ⅛
Weston	211	$13⅛	12¾	13⅛	+ ⅛
Zellers	200	325	325	325	
Junior Industrielles					
MR Rice	200	$16	16	16	+1
SparCap	11000	3	3	3	— ½
Mines et pétroles					
Abitib Asb	1000	66	66	66	+1
Acroll Ltd	9470	53	52	53	+1
Basic Res	3300	$8¼	8¼	8¼	
Bateman	1000	3½	3½	3½	+1
Bluewtr	1200	375	365	375	+25
Cadillac Ex	500	95	95	95	+5
Camflo	1000	$9⅛	9⅛	9⅛	— ⅜
Cdn Mag	2000	3	3	3	+2
Cons Imp	7500	32	31	32	
Dumont	5000	12	12	12	+1
Dyn Mn	4500	38	38	38	+1½
East Mal	2000	170	170	170	—5
F Norm	600	385	380	385	—5
Goldex	500	25	25	25	
Mcintyre	200	$32	32	32	
Menorah	1167	14	14	14	+1
Mt Jamie	5000	22	22	22	
M Pleas	3000	13	10½	13	+2
N Insco	5700	57	55	56	+1
Nocana	1000	35	35	35	+5
Phoenix	500	330	330	330	+5
Queenstn	2500	23½	23½	23½	+1
Siebens Oil	100	$14⅛	14⅛	14⅛	— ⅛
Stand Gld	5000	12	12	12	+3
Troilus min	1000	3	3	3	
Untd Canso	3600	$8¼	8⅛	8⅛	

montréal

Hausse des cours

Tous les indices, celui des papiers excepté, ont progressé, hier, à la Bourse de Montréal et le volume y a été de 295,197 actions, contre 359,058 actions jeudi.

L'indice général a monté de 3.41 et atteint 176.78, l'indice industriel, de 3.35 et atteint 177.57, l'indice des services publics, de 0.05 et atteint 143.31, celui des banques, de 1.67 et atteint 230.65, tandis que celui des papiers a baissé de 0.09 et est tombé à 107.45.

Le comportement des valeurs a été le suivant: 78 gains, 75 pertes et 35 inchangées, contre 75 gains, 64 pertes et 32 inchangées jeudi.

Central and Eastern Trust A, dont 17,000 actions ont été négociées, a été le titre industriel le plus actif et sa cote a monté de 1-4 et atteint $11. Acroll Oil and Gas Ltd., dont 9,470 actions ont été transigées, a été le titre minier le plus actif et sa cote a monté de un cent et atteint 53 cents.

La plupart des pétroles ont enregistré des gains fractionnaires. Gulf Oil Canada a fléchi de 1-4 et est tombé à $25 1-4.

Dans le secteur de la spéculation, Consolidated Imperial Minerals est resté inchangé, à 32 cents, dans un virement de 7,500 actions.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abitibi	1480	$9⅞	9¾	9¾	
Alta Gas T	2175	$13⅞	13⅞	13⅞	+ ¼
Alcan	4010	$24½	24	24	— ¾
Aquitaine	4450	$17½	17⅜	17⅜	
Asbestos	3100	$24	23¾	23¾	— ⅛
Ashland	250	$11¼	11¼	11¼	+ ⅛
Astral	200	110	110	110	+5
Atco a	100	$13⅜	13⅜	13⅜	
Banister	8900	$11¾	11	11	— ½
Bank Mtl	3893	$14	13⅞	13⅞	— ⅛
Bank NS	1213	$20¾	20¼	20¾	+ ⅝
Bang CN	2553	$13⅞	13½	13⅞	+ ⅜
Bq Pv Can	1200	$13⅜	13¼	13¼	
Bell Canad	3593	$47⅞	47⅝	47⅝	
Bell F pr	200	$20⅜	20⅜	20⅜	+ ⅛
Bell wt	100	315	315	315	—5
BM RT u	425	$14⅞	14¾	14¾	— ⅛
BM RT w	100	242	242	242	+2
BP Can	211	$8⅞	8⅞	8⅞	+ ⅛
Brcan a	2358	11⅝	11⅝	11⅝	+ ⅛
BCFP	1000	$24½	24½	24½	
Cablecast	100	$5¼	5¼	5¼	— ¼
Cal P a	7500	$33¼	32⅝	32¾	— ½
Cal P 71-2	200	$85	85	85	+85
Camp a	500	395	395	395	—5
CCemL a	900	$8	8	8	
Can Devlp	1000	$100	100	100	
Can Perm	1000	$17¼	17¼	17¼	+ ⅛
CTrst c	800	$19⅞	19⅝	19⅝	— ¼
C Im	2100	$25⅛	25	25	
Cl Pow pr	350	$14¾	14¾	14¾	— ¼
Comaplex	1000	$14	13¾	13¾	— ¼
Comtech	1000	$6¼	6¼	6¼	
Conwest	1000	$6¼	6¼	6¼	
Cossette	1000	$6¼	6¼	6¼	
Crestbrk	1000	$6¼	6¼	6¼	
Crush Intl	1000	$8½	8½	8½	
Cuvier M	1000	$6¼	6¼	6¼	
Dalmy A	1000	$9¾	9¾	9¾	
Dalmy B	1000	$9¾	9¾	9¾	
Dayton	1000	$6¼	6¼	6¼	
Dentonia	1000	$6¼	6¼	6¼	
Dist Tr A	1000	$5½	5½	5½	
Dist Tr B	1000	$5½	5½	5½	
Dom Bridge	1000	$6¼	6¼	6¼	
Dom Glass	1000	$6¼	6¼	6¼	
Dom Store	1000	$6¼	6¼	6¼	
Dunde Pal	1000	$6¼	6¼	6¼	
Dylex L A	1000	$6¼	6¼	6¼	
Dylex L B	1000	$6¼	6¼	6¼	
E-L Fin	1000	$6¼	6¼	6¼	
Eastern Ind	1000	$6¼	6¼	6¼	
Ego Minés	1000	$6¼	6¼	6¼	
Elks Stors	1000	$6¼	6¼	6¼	
Emco w	1000	$6¼	6¼	6¼	
Extndcar	1000	$6¼	6¼	6¼	
Falcon C	1000	$6¼	6¼	6¼	
Falcon	1000	$6¼	6¼	6¼	
Fed Ind A	1000	$6¼	6¼	6¼	
Fed Pion	1000	$6¼	6¼	6¼	
Fields S	1000	$6¼	6¼	6¼	
Fleet Ind	1000	$6¼	6¼	6¼	
Fleet Ind w	1000	$6¼	6¼	6¼	
Fleet Ind p

Des économistes "du 18ème siècle" mènent à la faillite le plus gros employeur du secteur manufacturier québécois

par Michel Vastel

Les manufacturiers de vêtements s'en sont pris hier aux "économistes du 18ème siècle" qui conduisent à une faillite certaine le plus gros employeur du secteur manufacturier québécois.

Car effectivement, et il était sans doute bon que l'Association des manufacturiers de vêtements le rappelle à la Commission canadienne du textile et du vêtement, plus de 20% des emplois manufacturiers au Québec, un emploi sur cinq, sont fournis par les industries textiles et du vêtement!

Les manufacturiers se sont attachés à détruire, un par un, les nombreux mythes qui circulent au sujet de leur industrie. Pour ce faire, ils s'en sont pris aux "experts" qui n'ont jamais levé le nez de leurs manuels d'économie. Ils ont opposé à leurs théories des faits concrets sur cette industrie du vêtement, aux deux tiers québecoise.

L'industrie du vêtement serait une pierre au cou des Canadiens? Probablement, mais le Canada est aussi le seul pays industrialisé au monde qui n'ait pas librement accès à un marché de plus de 100 millions de consommateurs. Les manufacturiers en concluent qu'il y aura toujours besoin d'un certain protectionnisme, comme c'est d'ailleurs le cas pour les oeufs et l'industrie laitière. Les éditeurs canadiens, qui n'hésitent pas à s'en prendre au manque de compétitivité de l'industrie du vêtement, ne sont-ils pas ceux-là qui ont demandé la protection d'Ottawa contre le Time Magazine?

L'industrie du vêtement, ce sont les "sweat shops" de la rue Saint-Laurent? A cela, les manufacturiers répondent que l'industrie a bien changé depuis les années 50, que leurs usines sont spacieuses, bien éclairées, et climatisées. L'effort de rationalisation aurait été tel que, dans le secteur des chemises par exemple, le nombre des usines est passé de 244 en 1948, à 111 en 1958 et à un peu moins de 50 aujourd'hui.

L'industrie du vêtement serait celle du "cheap labor"? Le mémoire de l'Association des manufacturiers prétend que le salaire horaire moyen de leur industrie est aujourd'hui de $4.50 l'heure, ou une moyenne de $8,400 par année, quand il n'y a pas de mises à pied temporaires. Un coupeur toucherait $7.50 de l'heure, ce qui, avec les primes à la production, lui permettrait d'atteindre des gains annuels de $18,000.

Une chose est certaine, le Canada est le pays qui donne les meilleurs salaires au monde, dans le secteur du vêtement, après la Suède qui se situe à... $6.82. Il vient avant les États-Unis ($4.05), et loin devant des pays comme la France ($3.60), la Grande-Bretagne ($2.22), la Pologne (88 cents), l'Inde (40 cents), la Corée (38 cents), la Colombie (37 cents), etc.

L'Association des manufacturiers reconnait qu'"autrefois" il a pu exister des conditions difficiles d'emploi dans le vêtement mais elle prétend que de telles entreprises sont disparues depuis l'avènement des lois sur le salaire minimum, les heures de travail, etc. Les syndicats prétendent toutefois que le faible taux de syndicalisation dans le vêtement permet à un grand nombre d'employeurs du vêtement de ne pas respecter les lois du salaire minimum.

Quoi qu'il en soit, les manufacturiers canadiens ont prétendu hier qu'ils sont en concurrence avec des entreprises qui, non seulement peuvent verser des salaires dix fois moindres comme en Corée ou en Inde, mais qui de plus emploient des enfants de 10 à 12 ans et font faire des semaines beaucoup plus longues que les 40 heures permises au Canada.

Les importateurs protègent les Canadiens des pénuries? Les manufacturiers prétendent pour leur part que leurs prix, et leur production, exercent une pression sur les importateurs, ce qui les oblige à demeurer compétitifs. Ils rappellent que les importateurs peuvent abandonner, du jour au lendemain, le marché canadien s'ils découvrent un autre marché plus lucratif. Effectivement, en 1974, alors que des pénuries de coton permettaient aux Japonais de vendre leur verge de tissu en Europe à $1.04 la livre, ils abandonnaient le marché canadien au "Texmade" à 60 cents la livre. L'année suivante cependant, les Européens s'étant ressaisis, les Japonais redécouvrent les vertus du marché canadien et l'inondent à .... 45 cents la livre, alors que le "Texmade" se vend à 65 ou 68 cents la livre!

En 1975 d'ailleurs, il y avait moins d'offres provenant des pays de l'Europe de l'est, tout simplement parce que Polonais et Roumains étaient trop occupés à forcer les portes du Marché commun.

Le "made in Canada" n'a aucun style, il est de piètre qualité? Les manufacturiers canadiens rappellent que des noms prestigieux comme Pierre Cardin ou Yves Saint-Laurent font produire certains de leurs vêtements ici, ce qui suppose que la qualité soit assez bonne, y compris pour la haute couture. Toutefois, quant au style, les manufacturiers de vêtements sont moins loquaces. Ils prétendent que Montréal est devenu un centre de la mode... Sans doute pour le vêtement d'hiver par exemple, mais il suffit de visiter les soldes de janvier pour constater que, même dessinée à Montréal, la veste de ski a été fabriquée à Kong Kong ou à Séoul!

Les importations protègent le consommateur de hausses de prix? De 1971 à 1975, les prix des vêtements canadiens ont augmenté de 25%, à comparer avec 31% pour l'habitation, 62% pour l'alimentation et 48% pour les salaires canadiens.

Surtout, les manufacturiers ont rappelé hier à la Commission du Textile que les trois quarts du prix d'un vêtement sont hors de leur contrôle. Dans un vêtement, de 43 à 58% du prix provient de la matière première, dont le prix dépend des industries du textile primaire. Le travail du confectionneur lui-même représente de 11 à 14% du prix de vente.

Un fabricant de gilets, le président de Harris Knitting Mills, a déclaré qu'il lui en coûtait de $10 à $11 pour fabriquer un gilet sur lequel le détaillant prend une marge de 54 à 57% de profit. Le même gilet se fabrique pour $2 en Corée ou en Inde, ce qui veut dire qu'avec la même marge bénéficiaire le gilet se vendrait $5 au Canada... Mais il est vendu $8, ce qui veut dire qu'il se réserve une marge de 70 à 80%!

Le même fabricant prétend que, s'il n'existait sur le marché ses propres gilets à $12, l'importateur ou le détaillant seraient capables de vendre leurs gilets importés (à $2) le même prix, soit $12...

L'industrie du vêtement manque d'efficacité? C'est pourtant cette industrie qui a produit environ 300 millions de pièces de vêtements différentes en 1975... pour un marché de 23 millions d'habitants.

L'industrie du vêtement coûte cher aux Canadiens? A cela, les manufacturiers répondent qu'ils fournissent 115,000 emplois principalement à des femmes, dans une proportion de 40% à des immigrants et pour près de la moitié dans de petites villes et en milieu rural.

Comme la Centrale des Syndicats Démocratiques la veille, l'Association des manufacturiers de vêtements rappelle que le sort de petites villes et même d'une région comme l'Estrie ou les Bois Francs, dépend largement de leurs usines.

La situation de l'industrie du vêtement est cependant telle que l'emploi est retombé au niveau de 1971 ou 1972, accusant une perte de plus de 5,000 emplois depuis 1973.

Telles sont quelques-unes des réponses apportées hier aux "économistes du 18ème siècle", comprendre notamment par là les économistes du Conseil économique du Canada! Mais certaines autres questions n'ont pas obtenu de réponses très claires.

A la question du président de la Commission fédérale: "seriez-vous prêts à faire face à la demande de 75% du marché canadien?", certains manufacturiers répondent, "oui, demain", tandis que d'autres, ainsi que l'Association canadienne du textile, estiment que cela prendrait au moins deux ans.

A cette autre question, que tout le monde se pose, "combien de manufacturiers de vêtements ont abandonné leurs usines pour se lancer eux-mêmes dans les importations?", il a été impossible hier de connaitre la réponse officielle... l'Association des manufacturiers préférant la donner... à huis clos!

La Régie des services publics accorde 7.6% à Québec-Téléphone

par Michel Nadeau

La Régie des services publics du Québec a réduit les augmentations réclamées par la compagnie Québec-Téléphone dans sa requête du 13 septembre dernier.

L'organisme gouvernemental a ramené de 9.6% à 7.6% la hausse permise du tarif résidentiel de base qui s'appliquera aux quelque 155,000 abonnés dans les régions de la Gaspésie, de la Côte Nord et dans les environs de Québec.

On rejette des relèvements de tarifs demandés au chapitre de l'interurbain pour les appels entre différentes localités des comtés de Portneuf, de la Beauce, de Lotbinière et de la rive sud. Les abonnés économiseront ainsi $275,000.

La Régie a reculé d'un mois l'entrée en vigueur de la nouvelle grille tarifaire ce qui représente un revenu moindre de $500,000 pour Québec Téléphone.

En ce qui concerne les coûts encourus par un usager d'un milieu rural pour accéder à un service de type urbain, seulement le tiers des montants demandés par la compagnie ont été autorisés.

Enfin, il sera maintenant possible de téléphoner à travers tout le Québec au taux de 15 cents la minute au cours de la nuit alors que ce tarif n'était valable auparavant que de 6 heures le samedi soir à 8 heures le lundi matin. Ce tarif "Tout-Québec" s'applique maintenant 83 heures sur un maximum de 168 heures par semaine.

Par ailleurs, la Régie des services publics a autorisé une hausse de 13% des frais interurbains conventionnels de même qu'une augmentation similaire pour les quelque 65,000 téléphones d'affaires.

Le communiqué émis hier soir par la Régie ne précise pas le montant qu'obtiendra Québec-Téléphone par suite des revenus ainsi obtenus. "Le tribunal québécois des communications affirme sa conviction que ces revenus additionnels consentis à Québec Téléphone correspondent à la hausse des investissements que cette société a effectués pour honorer ses obligations de service au public et qu'ils se situent en deça de la hausse des coûts qu'elle-même a dû subir."

Québec-Téléphone est une filiale à 54% de General Telephone & Electronics de New York (via un "holding" canadien, Anglo-Canadian Telephone) et à 13.4% de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Le marché boursier a peut-être anticipé les coupures de la Régie puisque le titre a diminué d'un demi-point cette semaine à la Bourse passant de $17 à A 16.50.

Assez curieusement, le titre n'a pas bronché dans la foulée des baisses enregistrées au lendemain du 15 novembre dernier. Pourtant, le 16 octobre 1974, M. Jacques-Yvan Morin, alors Chef de l'Opposition, se disait favorable à la nationalisation de l'entreprise lors d'un discours devant les grévistes de Québec Téléphone à New-Carlisle.

Cette semaine, la Régie a donné le feu vert à presque toutes les demandes de Télébec, une filiale à 100% de Bell Canada qui couvre les régions de La Tuque, l'Abitibi, les Bois-Francs les Iles-de-la-Madeleine et Fermont, au Nouveau-Québec.

Pour ce qui est des abonnés de Bell Canada, ils connaîtront l'ampleur de la hausse au terme des audiences qui doivent débuter le mois prochain devant le CRTC à Ottawa.

Les hausses tarifaires obtenues par Télébec et Québec-Téléphone de même que le rendement sur le capital investi autorisé par l'organisme québécois pourraient avoir une certaine influence sur la décision du tribunal fédéral.

● **Québec-Téléphone** vient de franchir une étape importante de son développement par la conversion du central téléphonique de Pentecôte, dans le district de Sept-Iles, à de l'équipement automatique pas à pas. Conséquemment, tous les abonnés jouissent maintenant d'un service téléphonique automatique, indique un communiqué publié hier.

Le président de Québec-Téléphone, M. Raymond Sirois, a souligné que le service téléphonique, qu'assure l'entreprise à plus d'un demi million de Québécois a maintenant atteint son 100% d'automatisation.

Québec-Téléphone, dessert les régions du Bas Saint-Laurent, la Gaspésie, la Côte-Nord jusqu'aux frontières du Labrador, la majeure partie de la Beauce de même que les circonscriptions de Donnaconna et Montmagny.

La modernisation du central de Pentecôte a nécessité des investissements de $323,000, lesquels s'inscrivent dans des déboursés globaux de $34 millions en 1976 pour porter la valeur du réseau téléphonique de Québec-Téléphone à plus de $270 millions.

Précisons enfin que l'entreprise québécoise de télécommunications, qui célèbre cette année sa 50e année au service du public, compte près de 230,000 appareils téléphoniques en service.

L'assurance-vie est un piètre moyen d'épargner

par Michel Nadeau

L'assurance-vie constitue un piètre véhicule pour faire des économies et le rendement sur la portion "épargne" d'une police varie ordinairement entre 4.1% et 5.5% seulement, affirme une étude récente du Conseil économique du Canada.

Selon un économiste du Conseil, M. Jacques Babin, "Le rendement sur cet investissement peut être négatif si le détenteur de la police la résilie au cours des premières années du contrat".

Dans le cas de contrats de 20 ans par exemple, "la résiliation après la troisième année donnerait un taux de rendement moyen de −68% dans le cas d'une police à non-participation et de −17.4% s'il s'agit d'une assurance de dotation."

Intitulée "Rates of Return on Life Insurance Savings", le document a été préparé à partir des taux fournis par plusieurs grandes compagnies d'assurance-vie canadienne.

L'auteur se penche sur le rendement de trois polices d'assurance-vie ordinaire: les polices avec participation, pour lesquelles le titulaire reçoit une partie des bénéfices, les polices sans participation et les polices de dotation qui précisent la date à laquelle la valeur de rachat (ou celle des intérêts sur l'épargne) atteindra la somme garantie par le contrat. Dans les meilleurs cas, le premier groupe offre un rendement de 5.5% alors que l'intérêt dans le troisième cas est de 4.6%. Les polices sans participation fournissent le rendement le plus faible: 4.1%.

Donc, le taux de rendement est fonction de la durée présumée de la période de détention du contrat. Une autre source d'incertitude provient du fait que l'assuré peut emprunter jusqu'à 90% ou 95% de la valeur de rachat de son contrat à des taux favorables.

"Toutefois, au cours des premières années de la police, seule une partie du niveau net de la réserve des primes est disponible à cette fin, le solde des primes versées représentant la commission de l'agent d'assurances. Les premières années l'assuré ne peut donc emprunter qu'une partie de son investissement".

Un résumé de la recherche de M. Babin a été publié dans le premier numéro du Bulletin du Conseil économique du Canada.

La méthode utilisée par l'économiste est la suivante: on a dégagé la portion "épargne" en calculant l'écart entre les primes payés durant 20 ans pour une police d'assurance-vie quinquennale de $10,000 (renouvelée trois fois) et une police d'assurance-vie ordinaire.

"Si l'on considère les taux d'intérêts offerts sur d'autres avoirs financiers, le faible rendement et les incertitudes associés aux polices d'assurance-vie ordinaires en font un investissement relativement médiocre."

M. Babin souligne que "l'information quant au rendement sur la composante épargne des polices d'assurance-vie avec valeur de rachat laisse beaucoup à désirer."

Selon les données de l'Association canadienne des compagnies d'assurance-vie, les Canadiens ont utilisé le véhicule de l'assurance-vie comme mode d'épargne pour un montant de $2.2 milliards en 1974.

● Jacques Babin, Rates of Return on Life Insurance Savings, document no. 52. On peut également obtenir le Bulletin au Service d'information, Conseil économique du Canada, Case Postale, 527, Ottawa, téléphone (613) 993-1894.

Évincé de Toronto, Baker Weeks conserve son statut à Montréal

C'est dans une proportion de trois contre un que les membres de la Bourse de Montréal ont décidé d'accepter le changement de contrôle de la maison de courtage Baker, Weeks of Canada Ltd.

Au début de la semaine, les courtiers torontois ont refusé de donner le feu vert à l'acquisition du capital-actions de Baker, Weeks par Reynold Securities de New York suite à la prise de contrôle par celle-ci de la compagnie-mère, Baker, Weeks & Co. de New York également.

En 1971, la filiale canadienne de Baker, Weeks avait contourné le règlement du capital maximum de 25% des actions détenues par des étrangers. Au nom des droits acquis, les Bourses de Montréal et de Toronto avaient alors fermé les yeux sur le fait que Baker, Weeks était contrôlé à 100% de New York.

Mais aujourd'hui les courtiers torontois et la puissante Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM) soutiennent que la clause "grand-père" ne peut plus être invoquée puisque Reynold est un tout nouveau actionnaire de Baker, Weeks Canada.

A cet argument, les courtiers de la métropole rétorquent que les Bourses ont fait de nombreuses exceptions jusqu'à maintenant: Merrill Lynch, Bache Halsey, Shearson, Hayden etc...

La compagnie pourra ainsi transiger sur le parquet du Square Victoria mais devra quitter Bay Street.

Pour sa part, le président de la Bourse, M. Robert Demers a déclaré au DEVOIR que la majorité des membres ont préféré accepter la transaction compte tenu des nombreux precedents.

Il ne faut cependant pas voir dans cette acceptation, une ouverture toute grande du marché montréalais aux firmes étrangères. On se rappelle qu'en 1971 le rapport Bouchard recommandait une politique d'accueil très libérale face aux firmes étrangères pour transformer Montréal en centre financier international.

Air Canada abolira la première classe

VANCOUVER (PC) — Les présidents des compagnies CP Air et Air Canada se sont entretenus jeudi, à Vancouver, afin de coordonner leurs efforts pour réduire leurs dépenses. Cette rencontre pourrait susciter l'élimination de certains vols aériens et la réduction des services.

Claude Taylor, président d'Air Canada, a révélé dans une interview, à l'issue de son entretien avec Ian Gray, que les deux compagnies internationales d'aviation du Canada désirent éliminer, par étapes, les services de première classe sur les vols domestiques, accroître le taux d'occupation dans les appareils et réduire la fréquence des services.

"Il serait consternant pour une compagnie de procéder à des changements alors que la seconde tenterait d'en prendre avantage", de dire M. Taylor. "La situation est la même pour les deux compagnies".

Air Canada n'a pas encore rendu publique l'étendue de son déficit pour 1976. M. Taylor a admis qu'il serait supérieur au déficit de $12.5 millions subi en 1975, mais "qu'il ne serait pas le double ou le triple".

Air Canada a déjà suspendu trois services internationaux peu fréquentés, soit ceux de Moscou, Prague et Bruxelles.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Dividende régulier

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'administration de La Banque Provinciale du Canada a déclaré un dividende de vingt-cinq cents par action sur le capital-actions versé de la Banque pour le trimestre se terminant le 31 janvier 1977.

Ce dividende, portant le numéro 316, sera payable au bureau principal et à toute succursale de la Banque, le ou après le 1er février 1977, aux actionnaires inscrits dans les régistres de la Banque au 31 décembre 1976, à la fermeture des guichets.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,
R. Cousineau.

Montréal, le 8 décembre 1976.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

JEAN CHARLEBOIS & ASSOCIÉS
RÉDACTEURS-CONSEILS
4386, avenue Old Orchard
Montréal — Tél.: 484-8029

721-9630
ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.
entretien
industriel - commercial
résidentiel
Plus de 25 ans d'expérience
Bureau
6305, 25e Ave, Rosemont
Montréal

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA

L'électricité aussi, a ses heures de pointe

Pour prévenir toute interruption de courant causée par une trop forte charge, l'Hydro-Québec vous invite à tenir compte des recommandations suivantes, pendant les heures de pointe, c'est-à-dire, de 5h de l'après-midi à 7h du soir, en semaine:

- **Limitez votre consommation d'eau chaude en déplaçant, s'il y a lieu, l'heure des bains, de la lessive et de la vaisselle;**
- **Evitez d'utiliser votre sécheuse et de brancher le chauffe-moteur de votre voiture;**
- **Abaissez le thermostat des appareils de chauffage d'appoint.**

Si chaque abonné veut bien collaborer, nous pourrons passer l'hiver sans manquer d'électricité pour les choses essentielles, particulièrement aux heures de pointe.

Hydro-Québec

Klammer vise un triplé inédit au Hahnenkamm

KITZBUEHEL — La nouvelle étape de la coupe du monde masculine de ski alpin 1977 se situera aujourd'hui et dimanche à Kitzbuehel, dans le Tyrol, avec les 37èmes épreuves du Hahnenkamm (descente, slalom et combiné), et ce devrait être pour l'Autrichien Franz Klammer l'occasion de réaliser un "triplé" consécutif unique dans les annales.

Ce champion hors du commun sera, en effet, le grandissime favori de la descente, disputée aujourd'hui sur la légendaire et sélective piste de la "streif" (3.500 mètres — dénivellation: 890 m) ou il s'est déjà imposé en 1975, avec 1/100-ème de seconde d'avance sur l'Italien Gustavo Thoeni, et en 1976 devant le Norvégien Erik Haker.

Jamais dans l'histoire de cette grande "classique" alpine un concurrent n'est parvenu à triompher trois fois de suite. L'Autrichien Karl Schranz a certes déjà gagné à trois reprises mais en 1966, 1969 et 1972. Les "doublés" consécutifs ont été au nombre de deux: l'Autrichien Toni Sailer (1956 et 1957) et plus récemment le Suisse Roland Collombin (1973 et 1974), le grand rival de Klammer avant ses chutes répétées, qui devaient le contraindre à renoncer définitivement.

Or, le champion olympique Klammer paraît être en position de force pour inscrire son nom au palmarès une troisième fois. Son règne en descente est quasiment ininterrompu depuis trois années avec 18 victoires. Il a remporté les trois premières descentes de la raison et il est invaincu en huit courses.

Par conséquent, on ne voit pas très bien comment ce phénomène de la vitesse et du risque pourrait laisser échapper la victoire, encore que la chute soit toujours possible dans une descente aussi âpre que celle du Hahnenkamm. Mais Klammer est animé d'une telle détermination, il possède si bien son sujet qu'il doit triompher et renforcer sa position au classement général de la coupe du monde où il est actuellement troisième. Peut-être même, pour ajouter encore à sa gloire, parviendra-t-il à améliorer son record de la piste (2.03,22 en 1975) si les conditions atmosphériques sont favorables?

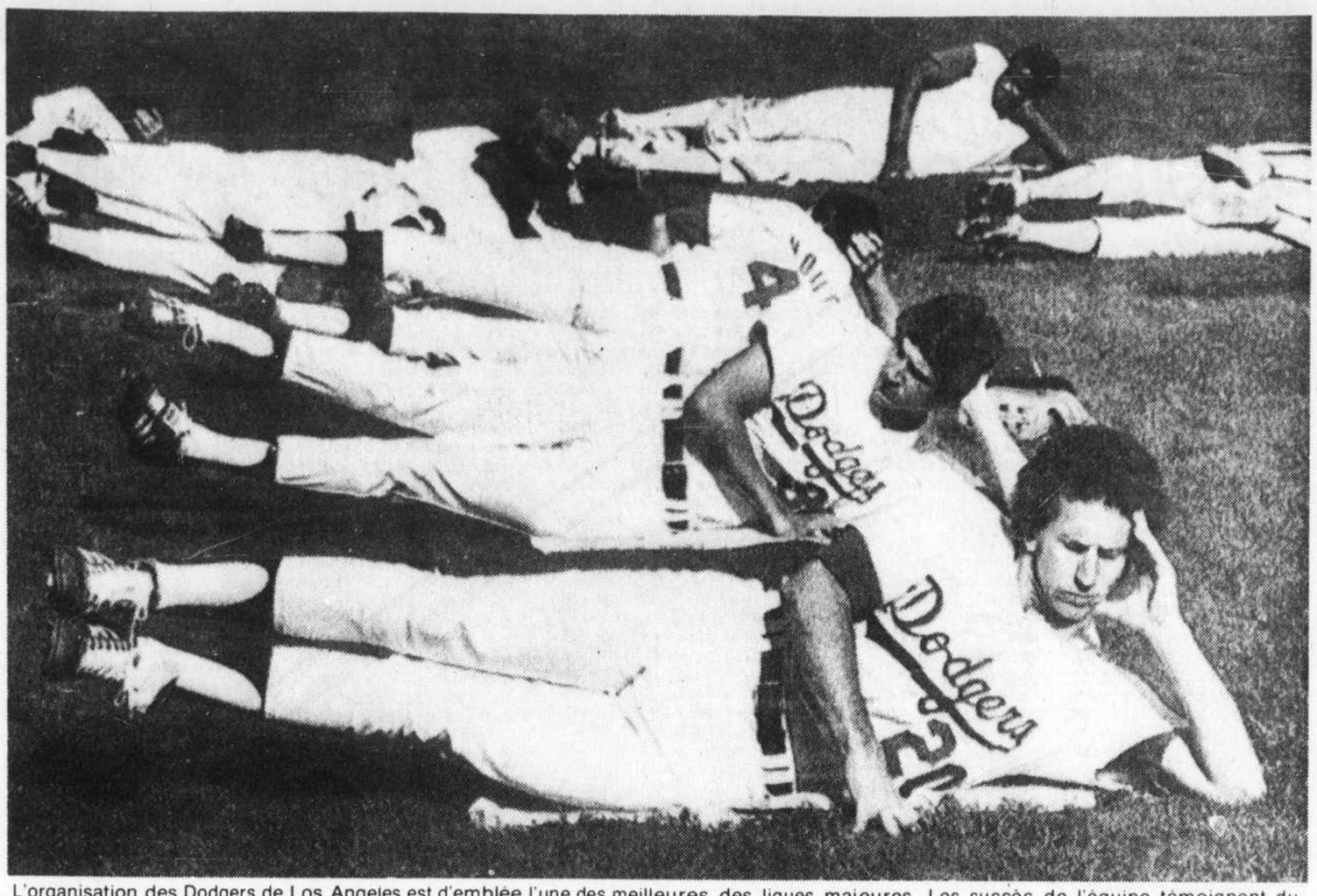
Dans le monde de la descente, il y a assurément Klammer et les autres. Pourtant, si le champion autrichien s'est nettement imposé cette saison, ses rivaux seront nombreux: les Suisses Bernhard Russi (2ème en 1973) et Walter Tresch, l'Italien Herbert Plank et ses compatriotes Josef Walcher (3ème en 1976), Ernst Winkler, Werner Grissmann, Peter Wirnsberger, Anton Steiner et à un degré moindre Erik Haker.

Si la descente possède son favori en la personne de Klammer, le slalom spécial s'annonce, en revanche, très ouvert. Il semble toutefois que le Suédois Ingemar Stenmark qui vient de remporter les deux derniers slalom (Laax et Berchtesgaden) après un début de saison décevant, ait retrouvé le chemin du succès.

Mais les autres candidats à la victoire seront nombreux. Ainsi, les Italiens Fausto Radici (vainqueur) à Madonna di Campiglio), Gustavo Thoeni, toujours à la recherche d'un succès au Hahnenkamm et cette saison, Piero Gros (victorieux en 1975), Walter Tresch et surtout l'Autrichien Klauss Heidegger, le leader de la coupe du monde, sont tous des vainqueurs en puissance.

Il faudra aussi compter avec les autres Autrichiens Hans Hinterseer (vainqueur en 1974) et Alois Morgenstern, toujours bien placé cette saison, et également avec le Suisse Heini Hemmi et Peter Frommelt (Liechtenstein).

Enfin, comme au cours des deux précédentes éditions, le combiné du Hannenhamm — le premier de l'année, comptera pour la coupe du monde.



L'organisation des Dodgers de Los Angeles est d'emblée l'une des meilleures des ligues majeures. Les succès de l'équipe témoignent du sérieux de la direction et des joueurs. Ainsi ces derniers ont-ils profité du beau temps hier pour conserver la forme en se soumettant à quelques exercices d'assouplissement au Dodgers Stadium. (Téléphoto AP)

Avis légaux - Avis publics

DÉCLARATION PUBLIQUE

Aucune responsabilité pour dettes ou obligations contractées par personne autre que moi
M. Gordon Chaplin

Aux termes d'un Jugement de la Cour Supérieure du District de Montréal, division des Tutelles, en date du 12 janvier 1977, dossier No. 14-003910-767, sera vendu à l'enchère publique, l'immeuble suivant: connu et désigné comme étant le lot numéro VINGT de la subdivision du lot originaire numéro CENT QUATORZE (114-20) de la Paroisse de Montréal, numéro civique 5714 Palmer, Côte St-Luc, P.Q.
En conséquence, avis est donné que ledit immeuble sera vendu à l'enchère publique et adjugé au plus haut et dernier enchérisseur, devant Me Albert Labrèche, Notaire, au No. 6575 de l'Avenue Somerled, suite 4, en la Cité de Montréal, P.Q., le 28 janvier 1977 à 11:00 hres A.M. La mise à prix est fixée à $57,500.00 et le prix est payable comptant.
Me ALBERT LABRECHE, Notaire,
6575 Somerled, suite 4,
Montréal, P.Q. H4V 1T1

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-043766-760

DAVID VININSKY, ABRAHAM VININSKI, ALLAN GOODIS, de la ville et district de Montréal, exploitant un commerce sous le nom de SKYWAY TAXI CO., ayant une place d'affaires à 3906, rue St-Urbain.
Demandeurs
vs.
ANTHONEY RACHMAN, de lieux inconnus.
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
Il est enjoint à ANTHONY RACHMAN à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration ont été laissées au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
MONTRÉAL, le 7 janvier, 1977
A. BEAULIEU
Mes Boisvert, Pickel & Teitelbaum
800 ouest, boulevard Dorchester
Suite 2610
Montréal, Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO.: 500 05-000209-773
DANS L'AFFAIRE DE: Les Conventions Matrimoniales entre ROBERT JEAN et DAME DENISE LACROIX tous deux résidant et domiciliés au 5143 est rue Bélanger en les cité et district de Montréal.
REQUÉRANTS
PRENEZ AVIS que le Requérant présentera devant la Cour supérieure siégeant en pratique chambre 2.16 pour et dans le district de Montréal, à 9:30 heures de l'avant-midi, le 23ième jour de février 1977, ou aussitôt que Conseil pourra être entendu, une Requête demandant l'Homologation d'un Acte de Modification du Régime Matrimoniale entre le Requérant et son conjoint DAME DENISE LACROIX, passé devant Me GILLES LACERTE notaire sous le numéro 263 de ses minutes, afin d'établir un régime de séparation de biens au lieu d'un régime de communauté de biens.
MONTRÉAL, ce 11 janvier 1977
Me GILLES LACERTE notaire
2275 est rue Jean-Talon,
Montréal, QUE
PROCUREUR DU REQUERANT

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500/02-045994-766

DAME ANGELE EDDINGTON, résidant et domiciliée au 2355 rue Gonthier, dans la Ville et District de Montréal.
DEMANDERESSE
vs.
JEAN-GUY SEVIGNY, adresse inconnue
DÉFENDEUR
PAR ORDRE DE LA COUR
Le Défendeur est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la date de la dernière publication. Une copie du Bref d'Assignation et de la Déclaration ont été laissées à son attention, au bureau du Greffe à la cour. De plus, prenez avis qu'à défaut par vous de déposer votre comparution dans les délais susdits, la Demanderesse procédera d'obtenir jugement sans aucun autre avis.
A. BEAULIEU — Député-protonotaire
MONTRÉAL, le 7 janvier 1977
TINKOFF SEAL SHAPOSNICK & MOSCOWITZ
2015 rue Drummond,
Suite 1010,
Montréal, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

TRANSFERT — RÈGLEMENT 2 (1976)
ARTICLE 2.59.1

PRENEZ AVIS que Arthur E. Wilcox et Mary O. Wilcox du 302 Gale, Watertown, New York faisant affaires sous le nom de A.E. WILCOX & SONS TRUCKING détenteur du permis no: 21679-V s'adresseront à la Commission des Transports du Québec pour être autorisés à transférer leur service de transport à une compagnie qu'ils contrôlent également pour 50% sous le nom de A.E. WILCOX & SONS TRUCKING INC. de Watertown, New York.
Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Place du Cercle, Montréal, Québec.
1ère PUBLICATION: 13 janvier 1977
2ème PUBLICATION: 14 janvier 1977
3ème PUBLICATION: 15 janvier 1977
SIGNÉ: ADRIEN R. PAQUETTE C.R.
PAQUETTE, PAQUETTE,
PERREAULT, RIVET & GROLEAU

"Avis est donné par les présentes que le contrat de vente en date du 4 janvier 1977 à LA CORPORATION DE FACTORING MIRABEL LTÉE de tous dettes, présentes ou futures, payables à Sublistatic Corporation of America a été enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montreal le 6 janvier 1977 sous le numéro 2750151.

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571D du Code civil, qu'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures, de Novelty Textile Printing (1974) Inc. — Impression de Nouveauté Textile (1974) Inc., ayant sa seule place d'affaires à Ville Mont-Royal, en faveur de la Banque Canadienne Nationale, en date du 10 février 1975, a été enregistré à Montréal, le 11 février 1975, sous le numéro 2579161.
Banque Canadienne Nationale
Montréal, 13 janvier 1977

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC
TRANSFERT — RÈGLEMENT 2 (1976)
ARTICLE 2.59.1

PRENEZ AVIS que FERNAND MALO qui fait affaires sous son nom à 678, 2ème avenue, Verdun, détenteur du permis no: 23975-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour être autorisé à transférer son système de transport à TRANSPORT FERNAND MALO INC. 678, 2ème avenue, Verdun, dont il contrôle 99.8% des actions. Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Place du Cercle, Montréal, Québec.
1ère publication: 13 janvier 1977
2ème publication: 14 janvier 1977
3ème publication: 15 janvier 1977
ADRIEN R. PAQUETTE C.R.
PAQUETTE, PAQUETTE,
PERREAULT, RIVET & GROLEAU

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-000001-774
LES ARTISANS, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'ASSURANCE-VIE,
Demanderesse
-vs-
ROLAND EMOND,
Défendeur
AVIS
Par ordre de la Cour
Le défendeur est, par les présentes, requis de comparaître dans un délai de trente jours suivant la date de la dernière publication de cet avis. Une copie du bref et de la déclaration ont été laissées à son intention au greffe de la Cour Supérieure, à Montréal
MONTREAL, le 12 janvier 1977
PARENT & GIRARD, avocats
333, rue St-Antoine est,
Suite 208
Montréal
Téléphone: 861-6794

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COUR PROVINCIALE
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

CAUSE NO: 500-02-000457-775
GERARD LEPINE, domicilié à Ville St-Laurent district de Montréal.
demandeur
VS:
AMBIANCE OFFICE DESIGN LTD, ayant une place d'affaires inconnue et dernière adresse connue, 800, rue Berri, à Montréal, district de Montréal
ER
ANDRE FOREST, administrateur derniere adresse connue 800, rue Berri, à Montréal, district de Montréal.
défendeurs
ORDRE DE LA COUR
AMBIANCE OFFICE DESIGN LTD et le défendeur: ANDRÉ FOREST... sont par les présentes requis de comparaître dans les délai de 30 (trente) jours à compter de la dernière publication.
Deux copies du Bref D'assignation et de la déclaration ont été laissées au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.
Montréal, ce 10 janvier 1977
CLAUDE DUFOUR
Régistraire
Me CLAUDE LEMAY avocat
666, rue Sherbrooke, Ouest #1501
Montréal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)

NO: 500-12-066105-770
GHISLAINE VALLÉE, résidant et domiciliée à Verdun, district de Montréal,
Requérante
c.
ROLLAND BESNER, de lieux inconnus,
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'Intimé ROLLAND BESNER, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 12 janvier 1977
(S) A. BEAULIEU
REGISTRAIRE
Mes LAFOREST, BIBEAU & CARRIÈRE
4080, RUE WELLINGTON, #10
VERDUN, QUE. H4G 1V4
TEL: 761-4838

Urbain & Chartrand Inc. s'est adressé à la Commission des Transports du Québec, pour obtenir l'autorisation d'effectuer les voyages suivants: de Ville d'Anjou, P.Q. au Mont Faustin, P.Q. et retour avec des autobus coach pour la période du 8 janvier au 27 mars 1977 pour le compte des skieurs faisant partie de l'École de ski du service des Loisirs et Culture de Ville d'Anjou.
Tout intéressé doit faire parvenir son opposition à la Commission des Transports du Québec dans les cinq (5) jours suivant la 1ère publication.
1ère publication: 13 janvier 1977
2e publication: 14 janvier 1977
3e publication: 15 janvier 1977

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-040 965-761
GÉRARD VERVILLE
vs
DENIS QUINTIN ET
J.J. CHARCOAL SUPPLY
PAR ORDRE DE LA COUR
Les défendeurs, Denis Quintin et J.J. Charcoal Supply d'adresse inconnue, sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à la Cour Provinciale, 10 est, rue Craig, à Montréal, à leur attention:
MONTRÉAL, ce 10 janvier 1977
A. Beaulieu
Greffier
Mes Unterberg Boyer Mainville Bonin & Robert
1980 ouest, rue Sherbrooke, suite 700 Montréal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-041296-760
VILLE DE HAMPSTEAD
partie demanderesse
VS
SERGE VENEZIA
partie défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR
La partie défenderesse SERGE VENEZIA d'adresse inconnue est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 1 mois de la dernière insertion. Une copie du bref d'assignation, déclaration et de l'avis a été laissée à son intention au bureau de la direction générale des Greffes, au Palais de Justice de Montréal, au 10 est Craig, à Montréal. FAUTE par la défenderesse de comparaître dans ce délai, STATUER sur la demande et de PRONONCER jugement, par défaut, avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.
Montréal ce 29 décembre 1976
A. BEAULIEU
Greffier-Adjoint
Mes Viau Bélanger & Ass.
2810 Tour de la Bourse
Montréal

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)

NO: 500-12-066179-775
THERESE DUGUAY,
requérante
-VS-
ANDRÉ LEVESQUE,
intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, ANDRE LEVESQUE, est, par les présentes, requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, ce 11 janvier 1977
(S) A. Beaulieu
P.A.C.S.M.
Mes COUSINEAU & BEAUCHEMIN
1843 est, rue Sainte-Catherine
Montréal, Québec
Procureurs de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

TRANSFERT — RÈGLEMENT 2 (1976)
ARTICLE 2.59.1

PRENEZ AVIS que GAS INCORPORATED, 95 East Merrimack, Lowell, MASS. 01853, au Québec: 200 St-Jacques ouest, Suite 900, Montréal, détenteur du permis no: 23478-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial du premier avril 1977 au 31 décembre 1977 l'autorisant à donner le service additionnel suivant: Transport restreint — Longue distance — Route restreinte — Contrat — Équipement spécial, citerne. De Montréal à la frontière Québec-Ontario (port d'entrée) Rivière Beaudette, à destination Sarnia, Ontario pour le transport par remorque spéciale à double coque cryogène (pour maintenir une température très froide) transportant de l'éthylène liquéfié, d'usine à usine pour le compte de UNION CARBIDE CANADA LTD.
Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Place du Cercle, Montréal, Québec.
1ère publication: 13 janvier 1977
2ème publication: 14 janvier 1977
3ème publication: 15 janvier 1977
SIGNÉ: ADRIEN R. PAQUETTE, C.R.
PAQUETTE, PAQUETTE,
PERREAULT, RIVET & GROLEAU

Les épreuves de la série Can-Am

L'Ontarien Robin McLeish gagne le combiné

CARABSSETT VALLEY, Maine (PC) — Le skieur ontarien Robin McLeish, de Kanata, a remporté la descente masculine des épreuves de la série Can-Am, qui avait lieu à Carabssett Valley, et a du même coup remporté le combiné.

Cette victoire lui a permis de passer au second rang du classement général masculin en compagnie de l'Américain Richie Woodworth avec 46 points, 10 de moins que l'Américain Mike Durtschi.

Robin McLeish a triomphé en une minute 36 secondes 71 devant l'américain Richie Woodworth à 51 centièmes.

Chez les dames, la victoire est allée à l'Américaine Gail Blackburn en une minute 27 secondes 86, devant sa compatriote Leslie Smith à 19 centièmes tandis que Jeanette Zanier, de Trail, Colombie-Britannique, a pris la troisième place en une minute 28 secondes 86.

Chez les Canadiens, Sylvain Roussille, de Montréal a terminé au septième rang; Robert Safrats, de Toronto, au huitième; Jean Beaulieu, de Sillery, au neuvième; Daniel Bergeron, de Shawinigan, au 11e; Raymond Pratte, de Rouyn-Noranda, au 12e; Yvon Blackburn, de Chicoutimi, au 13e et Keith Humfrey, de Calgary, au 14e.

Chez les Canadiennes, Joan Wilson, de Port Hawkesbury, Nouvelle-Écosse, a fini au 11e rang, devant Jane Tidhall, de Langley, Colombie-Britannique et Susan Aslett, de Toronto.

Karen Cloutier, de Ste-Agathe, victorieuse dans la descente jeudi, n'a pu terminer la deuxième épreuve hier.

Gail Blackburn a remporté le combiné féminin en dépit des protestations canadiennes voulant qu'elle ait pris le départ à deux reprises, protestations rejetées par un jury de la course.

Les épreuves de la série Can-Am reprendront demain au Mont-Tremblant avec des slaloms géants masculin et féminin, et lundi avec des slaloms spéciaux, masculin et féminin, qui constitueront la 43e reprise du Kandahar du Québec.

•

CHICAGO (AP) — Philip K. Wrigley, magnat de la gomme à mâcher et propriétaire des Cubs de Chicago de la Ligue nationale de baseball, a laissé savoir hier qu'il ne pensait pas réussir à mettre Bill Madlock sous contrat. Madlock, joueur de troisième but étoile et vainqueur à deux reprises du titre de meilleur frappeur de la Ligue nationale, a, selon Wrigley, des exigences salariales exorbitantes. Wrigley est prêt à lui accorder un contrat à long terme mais il a indiqué que cette entente ne dépasserait pas les $100,000 par année. Lorsqu'il a appris que Wrigley préférerait l'échanger plutôt que d'accéder à ses demandes, Madlock a répondu que ses valises étaient prêtes.

SAN DIEGO (AP) — La plupart des joueurs de la section nationale de la LNF ont laissé savoir leur mécontentement quant à la non-participation du quart Fran Tarkenton, des Vikings du Minnesota, à la classique annuelle du Pro Bowl, qui aura lieu lundi soir à San Diego. Tarkenton s'est déclaré blessé suite à son match désastreux du Super Bowl, mais il semble que le vétéran quart ait été beaucoup plus blessé dans son honneur que physiquement. Cette tactique du quart-arrière étoile n'a pas été prisée par ses coéquipiers de l'équipe d'étoiles de la section nationale et ils n'ont pas hésité à critiquer sévèrement le comportement du quart-arrière des Vikings. Jim Hart, celui qui remplacera Tarkenton lors de ce match, a déclaré que l'attitude de Tarkenton était une véritable giffle à la figure de tous ceux qui participent à ce match.

hockey

Ligue Nationale

Jeudi
Boston 4, Los Angeles 3
Buffalo 7, Rangers NY 5
Colorado 4, Detroit 2
Hier soir
Atlanta 3, St-Louis 2
Ce soir
Los Angeles à Montréal
Washington à Islanders NY
Colorado à Philadelphie
Buffalo à Pittsburgh
Detroit à St-Louis
Cleveland à Vancouver
Chicago à Toronto
Minnesota à Boston
Dimanche
Rangers NY à Chicago
Islanders NY à Washington
Minnesota à Philadelphie
Atlanta à Pittsburgh
Colorado à Buffalo
Lundi
Montréal à Boston

Association Mondiale

Jeudi
Indianapolis 4, N.-Angleterre 1
Cincinnati 7, San Diego 2
Hier soir
Edmonton 5, N.-Angleterre 3
Houston 5, Birmingham 3
Minnesota 9, Indianapolis 5
Cincinnati à Phoenix
Winnipeg à Calgary
Ce soir
Minnesota à Québec
Edmonton à Indianapolis
Calgary à San Diego
Dimanche
Minnesota à N.-Angleterre
Cincinnati à Winnipeg
Edmonton à Houston
Calgary à Phoenix
Birmingham à San Diego

Ligue Majeure du Québec

Jeudi
Cornwall 9, Chicoutimi 1
Hull 5, Sorel 4
Hier soir
Sherbrooke 5, Cornwall 2
Montréal 3, Chicoutimi 3
Québec 6, Hull 4
Sorel 4, Shawinigan 2
Dimanche
Sorel à Montréal
Trois-Rivières à Hull
Québec à Cornwall
Chicoutimi à Sherbrooke
Laval à Shawinigan

LIGUE NATIONALE

Section Lester Patrick

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
PHILADELPHIE	43	25	9	9	165	117	59
ISLANDERS NY	41	25	10	6	149	104	56
ATLANTA	44	21	16	7	146	137	49
RANGERS NY	46	16	18	12	168	165	44
Section Connie Smythe							
ST-LOUIS	44	18	21	5	127	154	41
CHICAGO	43	15	22	6	134	154	36
VANCOUVER	46	13	29	4	128	183	30
MINNESOTA	41	10	22	9	120	165	29
COLORADO	42	11	24	7	119	154	29
Section Charles Adams							
BUFFALO	42	27	11	4	160	113	58
BOSTON	43	27	13	3	163	131	57
TORONTO	44	21	17	6	162	143	48
CLEVELAND	44	13	24	7	131	159	33
Section James Norris							
MONTRÉAL	44	32	6	6	216	101	70
PITTSBURGH	42	17	17	8	131	139	42
LOS ANGELES	45	14	21	10	141	149	38
DÉTROIT	43	13	25	5	120	157	31
WASHINGTON	43	12	25	6	112	167	30

ASSOCIATION MONDIALE

Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
QUÉBEC	41	25	15	1	185	145	51
CINCINNATI	40	21	17	2	182	139	44
INDIANAPOLIS	41	21	18	2	136	147	44
MINNESOTA	42	19	18	5	136	129	43
N.-ANGLETERRE	46	17	25	4	148	173	38
BIRMINGHAM	46	15	30	1	152	184	31
Section Ouest							
SAN DIEGO	42	24	16	2	140	133	50
HOUSTON	42	21	16	5	145	132	47
WINNIPEG	38	22	15	1	174	133	45
EDMONTON	42	18	23	1	112	146	37
CALGARY	38	16	20	2	116	119	34
PHOENIX	41	16	23	2	136	184	34

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
QUEBEC	43	25	13	5	227	182	55
TROIS-RIVIERES	42	24	12	6	260	190	54
CHICOUTIMI	42	25	14	3	236	191	53
SHAWINIGAN	42	10	23	9	155	211	29
SOREL	44	9	30	5	187	272	23
Section Ouest							
SHERBROOKE	43	23	13	7	222	202	53
CORNWALL	44	24	16	4	208	172	52
MONTREAL	42	17	19	6	180	200	40
HULL	43	17	20	6	175	183	40
LAVAL	41	10	24	7	176	223	27

Comeau compte deux buts et Atlanta vainc les Blues 3-2

ATLANTA (AP) — Raynald Comeau a marqué deux buts en deuxième période, permettant aux Flames d'Atlanta de vaincre les Blues de St-Louis 3-2, hier soir, dans l'unique match à l'affiche dans la Ligue nationale.

Comeau a marqué après seulement 37 secondes de jeu dans le deuxième tiers, puis a de nouveau déjoué le gardien Doug Grant à la 12ème minute de jeu. Curt Bennett a enregistré l'autre but des Flames au premier vingt.

Bob MacMillan et Claude Larose ont répliqué pour les Blues, dont c'était la quatrième défaite en six rencontres.

Grâce à leur victoire, les Flames ont porté à cinq points leur priorité au troisième rang de la section Lester Patrick devant les Rangers de New York, qui ont disputé un match de plus que Atlanta.

Dans l'association mondiale, Randy Rota et Frank Beates ont marqué en troisième période, et les Oilers d'Edmonton ont défait les Whalers de la Nouvelle-Angleterre 5-3. Wayne Connelly, Rota une seconde fois, et Bill Flett ont complété le pointage des Oilers. Tommy Abrahamsson, Dave Hynes et George Lyle ont marqué pour les Whalers.

sommaires

Ligue Nationale

Flames 3, Blues 2

Première période
1—ATLANTA: Bennett (15)
Clément, Gibbs 0:27
2—ST-LOUIS: Larose (14)
Berenson, Selling 10:14
Pénalités — Ecclestone A 7:47, Afflack SL 11:16.
Deuxième période
3—ATLANTA: Comeau (5)
Mulhern, Ecclestone 0:37
4—ATLANTA: Comeau (6)
Ecclestone 12:19
Pénalités — Aucune.
Troisième période
5—ST-LOUIS: MacMillan (12)
Patey 18:29
Pénalités — Ecclestone A 6:31, Haws SL 12:37, Shand A 15:34.
Tirs au but

ST-LOUIS	6	9	9—24
ATLANTA	16	15	12—43

Gardiens — Grant, St. Louis; Bouchard Atlanta. Assistance — 12,436.

Association Mondiale

Oilers 5, Whalers 3

1ère période
1—N.-ANGLETERRE: Hynes (2)
Rogers 3:09
2—N.-ANGLETERRE: Lyle (25)
G. Roberts, Selwood 6:40
3—EDMONTON: Flett (5)
Wilkins, Kirk 9:13
4—EDMONTON: Rota (4)
Flett, Kirk 18:48
Pénalités— Callighan NA 1:37, Prentice E. 3:27.
2ième période
5—EDMONTON: Connelly (8)
Boddy 9:30
6—N.-ANGLETERRE: Y. Abrahamsson (3)
Lyle, Rogers 12:55
Pénalités: Hynes NA 16:28.
3ième période
7—EDMONTON: Rota (5)
Hamilton 9:47
8—EDMONTON: Seaton (3)
Morris 11:36
Pénalités — Boston E. mineure, majeure, D. Roberts NA majeure 3:00, Russel. C. Abrahamson NA majeures 6:43; Patenaude E. 13:39, Russell E., Hengsleben NA majeures, Keaton E. mineure double, match, Connelly E. match, Barrie E., Wilkins E., Backstrom NA, Earl NA, T. Abrahamsson NA, Pleau NA mineures, inconduites 16:55.
Tirs au but

Edmonton	11	11	12—34
N.-Angleterre	8	14	12—34

Gardiens — Dryden, Edmonton; Reader, N.-Angleterre. A. — 7,783.

Aeros 5, Bulls 3

Première période
1—HOUSTON: Popiel (8)
Mark Howe 0:49
2—HOUSTON: Lukewich (8)
Popiel, Gray 2:42
3—HOUSTON: Connor (19)
McLeed 13:37
4—BIRMINGHAM: Sheehy (24)
Marrin 17:22
Pénalités: Gorman B, Hoganson B, Taylor H, G. Howe H. inconduites, Marty Howe H mineure double, inconduite de match, Bilodeau B majeure, Irwin H 7:34, Henderson B 11:41, Turkiewics B 13:53, Jacques B 19:57.
Deuxième période
5—BIRMINGHAM: Hoganson (2)
Sheehy, Bilodeau 5:49
6—HOUSTON: Mark Howe (11) 7:43
Pénalités: Ruskowski H 4:35, Taylor H 7:15, Rutledge H 7:35, Lund H 9:49, Sheehy B 11:09, Gorman B 15:24, Ruskowski H 18:06.
Troisième période
7—BIRMINGHAM: Jacques (12)
Mistico, Sheehy 6:13
8—HOUSTON: Ruskowski (14)
Mark Howe 19:44
Pénalités: Popiel H 4:09, Tonelli H 9:52.
Tirs au but

Birmingham:	4	10	10—24
Houston:	18	7	6—31

Gardiens: Garrett (B); Rutledge (H).
Assistance: 6,000.

COMPTABLES AGRÉÉS

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE C.A.
ROBERT ST-JEAN C.A.
GILLES SPERANO C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Lucien D. Viau C.A.
Armand H. Viau C.A.
J. Serge Gervais C.A.
Waguih Boulos C.A.
H. Lionel Robin C.A.
Jean-Jacques Ouellette C.A.
Jacques R. Chaddon C.A.
Jacques Joyal C.A.
Richard De Bellefeuille C.A.
Louis Bard C.A.
4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Édouard, LaSalle, H8P 1T9
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 - 435-4691

samson, bélair
& associés
comptables agréés
Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke — Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

Au commencement étaient les Amérindiens

par

VICTOR-LÉVY BEAULIEU

Lorsque les Blancs, pour s'activer dans leur commerce, se mirent à chercher de nouvelles terres pour ramener dans les métropoles le métal et les matières premières dont ils avaient besoin, ils firent la connaissance de l'homme rouge. C'est-à-dire qu'ils le trompèrent et l'exterminèrent. Toute l'histoire amérindienne, et particulièrement celle des États du Sud, peut être ramenée à cette assertion. L'homme blanc a fait office d'ange exterminateur, décimant les populations, obligeant les rares survivants à fuir ou les faisant prisonniers pour augmenter à peu de frais les cruels profits du capital.

Il y a quelque temps, je rendais compte dans le DEVOIR des **Prophéties du Chilam Balam** (1), l'un des derniers grands livres de la parole rouge, écrit après le génocide inca. Dans cet ouvrage, on s'apercevait, entre autres choses, que les Blancs, non satisfaits d'éliminer les populations rouges, s'acharnèrent à leur imposer une religion fondée sur l'injustice, la discrimination et les dominances. Il ne pouvait pas en être autrement, la religion s'inscrivant dans la société: au lieu de mettre fin aux injustices, la religion les conditionne et reporte dans une autre vie, dans une tentative stérile de sublimation, tous les problèmes sociaux.

On sait avec quel fanatisme les grands prêtres catholiques s'y employèrent auprès de l'homme rouge, dénaturant ses mythes, l'empêchant dans ses croyances et ses coutumes.

Mais depuis plusieurs années, on assiste à une véritable renaissance de l'homme rouge. Les mouvements nationalistes américains ne se comptent plus. Aux États-Unis, ils ont été et sont encore particulièrement actifs. Dans **Pardon aux Iroquois** (2), Edmund Wilson en raconte l'histoire, assez superbement.

On connaît bien Edmund Wilson qui est considéré comme l'un des grands esprits littéraires de ce temps. Journaliste et critique, homme de savoir et artiste, il fut l'un des premiers à reconnaître dans l'**Ulysse** de James Joyce le grand roman des temps modernes, celui qui met fin au passé et fond l'avenir. C'est aussi Edmund Wilson qui, avant tout autre, reconnut le véritable génie de Marie-Claire Blais dans **Une Saison dans la vie d'Emmanuel.** Il le fit avec une grande sensibilité et avec un enthousiasme qui devaient convaincre les Français à emboiter le pas.

Après Joyce et Marie-Claire Blais, jusqu'à un certain symboles des minorités irlandaises et québécoises, Edmund Wilson s'est aussi intéressé à une autre minorité encore plus bafouée, celle de l'Amérindien. C'est de cela que parle **Pardon aux Iroquois.** Il faut d'abord savoir passer par-dessus le titre: on sait que les Français ont l'habitude de les mal traduire, préférant le sensationalisme de pacotille à la justesse. Wilson avait intitulé son livre **Apologies to the Iroquois,** ce qui donne à son ouvrage un sens assez différent de celui que son traducteur lui prête.

Un autre détail qu'il faut souligner et auquel l'édition française ne s'arrête pas, c'est que Wilson a publié **Apologies to the Iroquois** en 1959. C'est un détail qui a l'air de rien mais qu'il est important de connaître, surtout si l'on est Français et qu'on commence la lecture de Wilson par le texte que Joseph Mitchell consacre aux Mohawk de Caughnawaga. Si en le lisant on n'a pas à l'esprit que ce texte a été rédigé en 1949, on risque fort, après sa lecture, de véhiculer des âneries dignes d'Yves Berger dans **le Fou d'Amérique.**

Dans sa petite étude sur les Mohawk, Mitchell rend hommage aux hommes de Caughnawaga qui se sont faits une belle réputation comme charpentiers de l'acier. On sait que les Mohawk sont reconnus pour leur intrépidité dans les airs et qu'il y a peu de ponts importants ou de gratte-ciel bâtis en Amérique sans cet apport particulier de l'homme rouge. Le mérite de Mitchell est d'en faire une analyse pertinente et d'éclairer avec intelligence ce phénomène qui a instauré chez les Mohawk un véritable nomadisme. Sur les 3,000 habitants de la réserve en 1949, pas moins de 650 travaillaient aux États-Unis. À New York, le groupe le plus important avait ses quartiers dans Brooklyn; et sa population comptait plus de 400 habitants.

Mitchell ne manque pas l'occasion de défaire l'image que les Blancs ont généralement de l'homme rouge. De même, il rend compte de la prise de conscience des Amérindiens qui ont fini par comprendre que le Blanc, aussi bien français qu'anglais, leur avait tout enlevé, particulièrement leur mémoire. Mais dès 1949, les nationalistes amérindiens de Caughnawaga s'élevaient contre les baraques-souvenirs installées sur la réserve. Ils rappelaient aussi fort justement que les anciens Mohawk ne vivaient pas dans les tepee mais dans des maisons collectives en rondins et en écorce appelées Longues-Maisons. Ils précisaient que leurs pères n'avaient également jamais érigé de totems.

Mais le point le plus important peut-être portait sur le Chef de la réserve. Son élection tranchait nettement avec la tradition mohawk: avant 1890, les Caughnawaga n'avaient pas de chef, les affaires de la tribu étant du domaine collectif.

La partie la plus intéressante du texte de Mitchell est celle où il s'entretient avec Orvis Diabo qu'il a rencontré dans la colonie new-yorkaise de North Gowanus. Mohawk de la réserve de Caughnawaga, Diabo a passé presque toute sa vie aux États-Unis, comme riveteur: "J'ai chauffé un million de rivets, dans 17 États. Quand on parle des hommes qui ont construit ce pays, eh bien, je suis de ces hommes-là." Son témoignage est particulièrement émouvant parce qu'on voit par lui tout ce que l'homme blanc a tenté pour détruire l'Amérindien, pour lui imposer sa langue, sa foi, sa société. Comme en témoigne Diabo, cela n'a apporté à l'homme rouge qu'une plus humiliante pauperisation, qu'un déracinement que la naissance des mouvements nationalistes a tenté et tente encore de mettre en échec.

C'est cette histoire que raconte Wilson qui s'est intéressé aux Mohawk après avoir lu un fait divers dans le **New York Times:** "Une bande d'Indiens mohawk, sous la conduite d'un chef dénommé Standinw Arrow, avait pris possession de parcelles de terre en bordure de Schoharie Creek, une petite rivière qui se jette dans la Mohawk, non loin d'Amsterdam, dans l'État de New York, et s'y étaient établis. Ils affirmaient que les États-Unis leur avaient cédé par traité, en 1784, les terres qu'ils occupaient."

Sa curiosité étant aiguisée, Wilson se mit sur la piste. Ce qu'il découvrit le stupéfia et le fascina. Pendant des années, il se passionna pour l'histoire amérindienne, suivit de près les revendications et les procès maintenant célèbres qui secouèrent les États-Unis.

Il s'agit d'un livre intéressant au plus haut point parce qu'on ne saurait parler des Mohawk de l'Est des États-Unis sans faire constamment des raccords avec ceux du Québec.

En grand journaliste qu'il est, Wilson se met au centre de tout, pénètre dans les réserves, discute avec les chefs, reconstitue, mine de rien, une bonne partie de l'histoire mohawk. Il assistera même au grand Conseil de la Ligue des Six-Nations, cette puissante confédération iroquoise démantelée par les Blancs. Il se rendra compte jusqu'à quel point la civilisation rouge était sérieusement structurée, tant du point de vue social que religieux. En vivant à Onondaga, capitale des Six-Nations, Wilson comprendra toute la portée des revendications amérindiennes.

Il y fera surtout la connaissance du leader de ces mouvements nationalistes. Fait à souligner, il s'appelait Louis Papineau, comme le nôtre, et symbolise pour les Mohawk ce que le grand leader canadien-français du 19e siècle représentait pour notre nation. En fait, les objectifs du Papineau mohawk étaient clairs: redonner son sens à la civilisation mohawk, renouer avec sa tradition, faire revivre les grandes coutumes, raviver les symbolisme. Autrement dit, rétablir l'ordre rouge des choses.

Cela ne va pas sans une remise en question de l'histoire et sans l'établissement d'institutions. Après le Mohawk, Wilson apprend que si dans les manuels blancs, l'Amérindien

suite page suivante

LE DEVOIR — Samedi 15 janvier 1977 — culture et Société — Cahier 2

La terre des Cajuns

par

JEAN-MARIE BALARD



"Emeline Labiche (Evangéline), symbole déchirant du "Grand Dérangement".

"... C'EST À SOUHAITER, MON CHER, QUE LE BON DIEU VA CONTINUER À VOUS DONNER LE SOLEIL BRILLANT AVEC LA PLUIE ET L'OMBRAGE POUR TRAVAILLER ET SE REPOSER..."

Doux et beau pays que la Louisiane! Comme tout le monde, j'en avais entendu parler, moi aussi, de cette région, du "Mardi-gras" à la Nouvelle-Orléans, des vieilles rues du "Carré français" de la Nouvelle-Orléans, du Mississipi à la Nouvelle-Orléans... On m'avait même dit que, sorti de "New Orlinz", il n'y avait plus rien d'intéressant, que le français était mort et le monde, assimilé, dévoré par le "Melting Pot" de "Uncle Sam"... Je persistai pourtant dans mon idée de visiter les petites paroisses (comtés) aux noms d'Acadie, de Cameron, d'Évangéline, de Terrebonne ou de Vermillon, de m'attarder dans les villages de Mamou, de Ville Platte, de Chataignier ou de Grand Chenier, où partout je rencontrai des gens qui "charrent le français un p'tit brin".

La Louisiane n'est plus ce qu'elle a déjà été! Son passé, son histoire très riche, raconte la lutte incessante que se livrent l'homme blanc, explorateur, découvreur, aventurier, et la nature, sournoise mais belle et parfumée... Mais avant que des hommes étrangers, émerveillés et craintifs ne glissent dans leurs canoës sur les eaux du grand fleuve Mississipi, et ne commencent peu à peu, à écraser prairies et forêts, vivaient là des peuples indigènes, aux moeurs en parfaite harmonie avec l'environnement ami et respecté. Illinois, Quapaw, Chikasaw, Atakapa, Natchez sont les noms de ces hommes frères de la nature.

"Les Blancs se moquent de la terre, du daim ou de l'ours. Lorsque nous, Indiens, chassons le gibier, nous mangeons toute la viande. Lorsque nous cherchons les racines, nous faisons de petits trous. Lorsque nous construisons nos maisons, nous faisons de petits trous... Nous n'utilisons que le bois mort, l'homme blanc, lui, retourne le sol, abat les arbres, détruit tout. L'arbre dit: "Arrête, je suis blessé, ne me fais pas mal." Mais il l'abat et le débite. L'Esprit de la terre le hait... Comment pourrait-il aimer l'homme blanc?... Partout où il le touche, il laisse une plaie."

Mais les Européens avaient déjà embarqué. Depuis Colomb et Cartier, l'emprise du Blanc n'a cessé de s'affermir. Dès la fin du XVIe siècle, nations huronne et iroquoise doivent combattre durement ou traiter habilement avec l'étranger. Déjà, en 1682, un groupe de ces hommes, commandé par Cavalier de La Salle descend le Mississipi, explore ses rives, prend possession, au nom d'un chef étranger, inconnu, jamais venu, Louis, d'un territoire immense et riche, la Louisiane. Sa superficie d'alors est comparable à l'étendue d'une trentaine d'états du centre-est de l'Union. Le passage de ces nouveaux venus se matérialisa bien vite par la construction d'un chapelet de fortifications militaires (Fort Crève Coeur à Saint-Louis, Fort Kaskaskia plus au sud, Fort de Chartres, Fort Prudhomme près de Memphis, etc...).

L'Histoire a besoin de héros, et pour glorifier ses héros, elle a besoin de victimes. En Louisiane, après l'Amérindien qui dut plier et disparaître sous le fer colonisateur, ce fut l'Acadien, colon, lui, venu de France, de la Vendée aux collines du Perche, qui subit l'héroïsme anglais. Paisibles pêcheurs gagnant dûrement leur vie, du Cap Breton à la Baie des Chaleurs, les Acadiens étaient "du monde connu pour leur modestie, leur amour pour la paix et une grande dévotion à leur famille". Mais voilà qu'en 1755, l'Anglais exproprie et chassa héroïquement, séparant pères, mères, enfants, fiancés, 20,000 Acadiens de Grand-Pré pour les punir de ne pas reconnaître l'autorité britannique...

"LES CAJUNS DE LA LOUISIANE
ILS ONT UN GROS RESPECT POUR LES SAUVAGES
ON CONNAIT QUE LES SAUVAGES
A UN GROS MÉRITE DANS L'AMÉRIQUE..."
(vieille chanson cajun traditionnelle)

Victimes de l'histoire, les deux ethnies cohabitèrent sans trop de problèmes. En fait, prisonniers sur leurs embarcations, les déportés acadiens avaient tenté vainement d'accoster et de s'installer dans les villes nouvelles de l'est du continent. Continuellement repoussés, ils durent s'enfoncer et gagner la vallée du Mississipi qu'ils dépassèrent pour ne trouver le repos que dans les marais insalubres du bord du golfe... Ils évitèrent la Nouvelle-Orléans et la vallée déjà aristocrate pour s'isoler, dans la misère et l'oubli, le long des bayous Teche et Lafourche, juste au sud du territoire des Indiens Opelousas... C'est cela le triste épisode historique du "Grand dérangement" resté gravé dans toutes les mémoires cajuns, raconté de père en fils, symbolisé par la légende d'Égangéline et de Gabriel, amants séparés et exilés par le fusil anglais. Mais, revivre le dénouement de cette tragédie, à Saint-Martinville même, à l'endroit précis où les deux amants désespérés se retrouvent après plusieurs années de séparation, au pied d'un chêne aujourd'hui tricentenaire et démesuré, en relisant ce qu'une vieille dame du village avait écrit à leur sujet exalte la sympathie et l'amitié envers ce peuple meurtri:

"Le début de la fin tragique qui suivant à la vraie Evangéline, la jeune fille française nommée Emmeline Labiche, prit part en Acadie au Canada, province qui s'appelle actuellement la Nouvelle-Ecosse, en 1755.

"En ce temps-là, les Catholiques français de la région furent exilés et parmi eux se trouvaient Emmeline et son fiancé, Louis Arceneaux. Naviguant sur des bateaux différents, les deux atteignirent la Louisiane, mais pas au même temps. Louis arriva le premier et s'établit au Poste des Attakapas, qui s'appelle maintenant St. Martinville. Trois ans plus tard, Emmeline gagna le même endroit. Dans l'intervalle Louis, son amoureux, s'était marié et le désespoir d'Emmeline fut si grand qu'elle ne vécut que bien peu de temps et qu'elle mourut de chagrin."



"Maison traditionnelle de Cajun, au Village Acadien de Lafayette..."

"LACHE PAS LA PATATE,
MON NEG,
UNE CHOSE QU'EST CLAIR,
J'FAIS MON AFFAIRE,
LÂCHE PAS LA PATATE..."

Ce petit couplet, chanté par Jimmy Newman est devenu, en quelque sorte, le symbole de la "résistance" et surtout, de la détermination des Acadiens de Louisiane, les Cajuns. C'est d'ailleurs grâce à cette volonté de survivre, que la Louisiane existe encore aujourd'hui. Ce n'est plus, évidemment l'immense territoire d'autrefois, aux horizons lointains et presque inconnus. La Louisiane est un des 50 états de l'Union américaine, un état sans superlatif, à l'échelle humaine où le gigantisme déformant reste discret. Son étendue moyenne permet de la parcourir aisément, les distances sont mesurables et n'empêchent pas le voyageur d'aller dans une même journée d'une région à l'autre, de parcourir des paysages nouveaux ou de rencontrer d'autres visages souriants.

Dans la moiteur étouffante du "deep south" américain, les Louisianais vivent au ralenti, car pendant les mois d'été, toute activité physique importante vous transforme en fontaine de sueur et vous écrase de fatigue. Pour moi qui venais du nord, cette chaleur très humide imposa certaines restrictions à mes idées d'excursions ou de visites trop ambitieuses. Je passais mes après-midi généralement allongé, à l'ombre d'un cyprès ou d'un chêne moussu à écouter la faune étourdissante de ces régions tropicales. Les nombreux bayous (petits ruisseaux) et marécages du sud louisianais dardés par un soleil accablant laissent échapper leur humidité qui transforme l'atmosphère en une véritable étuve. Le ciel de la région, d'ailleurs n'est jamais véritablement bleu mais plutôt de la couleur incertaine que prend la vapeur d'eau en altitude. Bref, une bouilloire! Pour terminer mon bulletin météorologique, j'aimerais ajouter que mes siestes molles et paresseuses de l'après-midi se terminaient souvent en catastrophe alors qu'un violent orage, comme on en voit rarement chez nous, déchirait le ciel noir de ses sillons de feu et inondait le sol-éponge de sauvages trombes d'eau. Cela ne dure guère plus d'une heure, mais l'air se rafraîchit et permet à l'homme de sortir et de revivre un peu...

Un tel climat sévit naturellement dans la plupart des États du sud de l'Union américaine, sur les berges du grand golfe du Mexique. Géographiquement, en fait, la Louisiane est une de ces régions méridionales dont les terres très basses et sans bosse se glissent tranquillement dans la tiédeur des eaux troubles du golfe. Le nord de l'État à peine plus élevé culmine à 180 mètres d'altitude seulement. Driskill Mountain domine ainsi tout ce "plat pays". L'Arkansas vient limiter les régions septentrionales louisianaises tandis que le "grand Texas" ferme l'ouest. Vers l'est, frontière humide et marécageuse, le Mississipi paresseux, tordu en méandres mous, s'étale en un delta labyrinthe dans les eaux de la mer...

"...QUE LES VEILLÉES ET
LES FAIS-DODO
CONTINUENT APRÈS UNE
SEMAINE D'OUVRAGE
ET QUE LES BELLES FIL–
LES DE CAMPAGNE
NOUS AMÈNENT LA JOIE
ET LE BONHEUR..."

Dans cette large plaine humide louisianaise, entre la rivière Sabine à l'ouest et le grand fleuve Mississipi à l'est vivent 3,600,000 personnes. Parmi elles, près de 1,470,000 parlent ou comprennent encore le français. Ces francophones tenaces forment la grande famille chaleureuse des Cajuns. Pour être un Cajun, m'expliquait Nelson Fontenot (55 ans), riziculteur francophone de Ville-Plate (paroisse Évangéline), il faut "parler le français et l'aimer". Il me racontait que le nom de Cajun est issu de la déformation du mot "acadien" en "acajun" puis "cajun" par la langue maladroite des "cous rouges" anglophones. Mais aujourd'hui fait partie des Cajuns quiconque parle le français et vit en sympathie avec la culture acadienne de Louisiane. La famille cajun est donc vaste et accueillante. On y retrouve finalement plusieurs ethnies d'origines diverses; les plus nombreux, après les fils de l'Acadie, sont les enfants de l'esclavage, Noirs, déportés des Antilles pour entretenir les immenses plantations de riches propriétaires terriens du delta et des bayous. D'ailleurs, plus du tiers de la population louisianaise est de race noire, mais toute la communauté vit en paix, laissant aux grandes agglomérations urbaines du nord les problèmes raciaux. Pourtant, parmi les francophones louisianais, certains "puristes" distinguent malgré tout ceux de la ville, de La Nouvelle-Orléans, riches commerçants ou planteurs fortunés car ils méprisaient plus ou moins les déportés acadiens sans instruction et miséreux. Ces aristocrates français, réfugiés royalistes pour la plupart, ont toujours évité de se mélanger avec le petit monde, ainsi, on ne les appelle pas immédiatement "Cajun", car on précise avant l'origine particulière de leurs ancêtres.

Une partie seulement de l'État louisianais, "charre" véritablement le français. Les seize paroisses méridionales, celles qui touchent au golfe ou se baignent aux bayous Teche et Lafourche sont véritablement "cajuns". L'ensemble du pays cajun, baptisé "Acadiana" garde pour centre l'agglomération urbaine de Lafayette, ville essentiellement administrative. Siège social de sociétés commerciales et pétrolières régionales, la municipalité forte de ses 80,000 habitants abrite aussi les bureaux du "cocofil" (Conseil pour le développement du français en Louisiane) animé par le dynamique avocat James Domengeaux. La ville offre quelques curiosités touristiques (musées, monuments, cathédrale, chêne plusieurs fois centenaire...) mais rien ne reflète vraiment la personnalité des Cajuns... C'est une ville américaine moyenne, sans extravagance ni même originalité.

Définitivement, pour rencontrer les Cajuns, il faut sortir des villes, impersonnelles, s'enfoncer dans les campagnes, très vivantes et errer de petits villages en petits villages. Ainsi, la toponymie des paroisses de Saint-Landry, d'Évangéline, de PLaque-Mine, ou de Cameron, rappelle la terre de France ou le pays d'Acadie. Les villages, petites agglomérations éparpillées entre les vastes rizières et les champs de fèves ressuscitent de leur nom quelque personnage local légendaire, quelque histoire ou simplement le paysage dans lequel ils sont gravés. Ville-Platte, Mamou, Grand-Basile, Prairie-Ronde, Châtaigner, Grand-Chenier, Jeanerette, Thibodeaux, Lafite, Recoton, toutes ces images racontent les Cajuns...

"JOLIE BLONDE, QUOI T'AS FAIT?
TU M'AS QUITTÉPOUR T'EN ALLER,
T'EN ALLER AVEC UN AUTRE AUSSI LOIN,
MAIS UN JOUR A VENIR, TU VAS REVENIR, OUI,
JOLIE BLONDE!" *(Très vieille chanson cajun).*

Les Cajuns sont des grands sentimentaux!... Toute leur vie ressemble à une longue histoire d'amour et je ne m'étonne plus que "Jolie Blonde", cette chanson vieille de plusieurs siècles, soit avec les couplets de "Lâche pas la patate" la "toune" traditionnellement chantée par les Louisianais; une sorte d'hymne national, quoi, mais qui parle d'amour et non de mitraille, de sang abreuvant une terre assoiffée, de héros ou de morts! Ah si "Gens du pays" pouvait devenir le nôtre! Ces rengaines populaires content le quotidien vécu par une famille, un petit village ou un bout de campagne. C'est au départ, une histoire vraie que l'on romance par la suite, pour la léguer finalement à la postérité.

Le samedi soir, on fête dans les campagnes et les fermes cajuns. Le "fais-dodo" joyeux et rythmé vient récompenser, autour d'un accordéon, d'un violon et d'un ti-fer, le Cajun de sa semaine de travail... Aujourd'hui, cependant, époque de l'électricité et du plastique, seuls les plus âgés retournent au "fais-dodo", les plus jeunes, plus "au-boutte", préférant envahir les discothèques

Suite au verso de ce cahier

Les machines à vertige de Louis-Philippe Hébert

par FRANÇOIS RICARD

D'où vient l'effet si particulier que produisent sur le lecteur les textes qui composent le dernier ouvrage de Louis-Philippe Hébert, **la Manufacture de machines** (1)? Comment expliquer cette fascination qui fait qu'on revient deux, trois fois à ces textes, sans jamais parvenir à en faire tout à fait le tour ni à les posséder entièrement? Pourquoi cette impression d'être devant un sens à la fois patent et toujours fuyant, immédiat et cependant insaisissable?

C'est que ces textes, tout d'abord, retiennent par leur extrême précision. L'écriture en est plus que soignée: minutieuse, méthodique, aussi attentive et ordonnée que celle d'un rapport technique. C'est d'ailleurs, comme le titre le dit, de machines qu'il s'agit: des machines évoquées avec le luxe de détails, de précisions, avec la terminologie et la syntaxe rigoureuses, avec l'objectivité et l'impersonnalité qu'exige toute description scientifique.

Mais en même temps, et assez paradoxalement, ces machines sont curieuses: elles n'ont l'air d'avoir, à proprement parler, aucune utilité, qu'il s'agisse du robot autonome dont "la mécanique semble ne plus exister que pour elle-même" **(Le robot I)**, du train tiré par une locomotive à base triangulaire où personne ne monte jamais **(La fugue)**, du trapèze mangeur de "volumes" **(Lettre à propos d'un trapèze)**, de la bicyclette-crâne des gardiens de nuit **(L'activité cérébrale des gardiens de nuit)**, du bureau-demeure muni d'un tiroir secret inaccessible **(Le manoir de la Taupinière)**, ou encore de l'étrange labyrinthe dont les habitants ne font que se regarder les uns les autres à travers un réseau inextricable de lentilles et de miroirs **(Le Vaisseau)**. Rien de tout cela ne paraît avoir de signification. Et pourtant, se dit le lecteur, tant de complexité et d'ingéniosité, une telle dépense d'invention et de calcul ne peuvent pas ne pas viser quelque chose. Mais quoi au juste? Quelle fonction secrète toute cette mécanique remplit-elle? A quel dessein, à qui obéit-elle?

Or les mêmes questions se posent aussi devant les textes eux-mêmes, machines également bien huilées mais à la destination mystérieuse. Que cachent-ils donc, et que disent-ils en fin de compte? Car le lecteur est livré à une sorte de vertige: agressé, pour ainsi dire, par une abondance de signifiants, lesquels sont soigneusement ordonnés les uns par rapport aux autres en un **plan** visiblement concerté et précis, tout cela le captive, le sollicite, mais sans qu'il sache vers où, vers la découverte de quel signifié. Il perçoit bien, à l'occasion, certaines allusions, le sens symbolique de certains textes ou morceaux de textes, comme par exemple dans ce robot composé de deux parties à la fois séparées et inséparables, l'une transparente et l'autre opaque, et qui est peut-être une image particulièrement ironique — et exacte — de l'homme contemporain; ou encore dans ces étranges fléchettes qui ont la propriété de porter elles-mêmes leur cible et donc de ne jamais la rater, comme les seringues; ou même dans ce village qui sert de cadre général à tous les récits, et où l'on peut voir, entre autres choses, un Québec miniature, surtout quand apparaît la curieuse machine nommée "bernard-l'ermité", qui permet de réaliser "la concentration à outrance", l'enkystement collectif.

Mais aucune de ces lectures, aucune de ces pétitions de sens, n'épuise le texte ni ne l'éclaircit parfaitement. Toujours, quelque chose continue de déborder, d'échapper au déchiffrement, et de perpétuer le vertige.

Mais peut-être, se dit-on finalement, le "sens" de ces textes n'est-il autre que ce vertige même, que l'impossibilité de découvrir la fonction véritable des machines ou de leur assigner d'autre raison d'être que leur propre et terrible fonctionnement à vide. Car en elles, la structure se complaît à elle-même, la structure sans le sens, la structure qui évacue le sens et dont l'unique fonction — proprement monstrueuse — est de dévorer à jamais toute fonction, de régner seule, inutile et pure.

Certains verront dans **la Manufacture** la satire du machinisme contemporain, du gadgétisme et de la dépossession technologique. Mais on peut aussi y voir autre chose, c'est-à-dire l'image à la fois ironique et grave de la littérature elle-même, parole et "machine" proprement inutiles, mais dont l'inutilité, justement, est peut-être la seule subversion possible du discours totalitaire par excellence que Louis-Philippe Hébert nomme, dès l'ouverture de son livre, "le discours d'utilité"...

Quoi qu'il en soit, ces textes sont à lire, et à relire. De même, sans doute, que seraient à relire certains des ouvrages précédents de Louis-Philippe Hébert qui, quoique très jeune encore, poursuit depuis bientôt dix ans, et presque dans l'ombre, une oeuvre étonnante, extrêmement singulière et riche, pleine de surprises, de fantaisie et de beauté, une recherche patiente sur et dans le langage, recherche dont il faut attendre encore beaucoup.

(1) Louis-Philippe Hébert, **La Manufacture de machines**, Montréal, Quinze, 1976, 144 pages, $6.95.

Au commencement étaient les Amérindiens

suite de la page couverture

vient de paraître

Louis Wiznitzer

Jimmy Carter

L'irrésistible ascension

40 photos $6.50

éditions hurtubise hmh 380 ouest st-antoine montréal

est décrit comme une bête sauvage, la réalité est tout autre. C'est par exemple le Blanc qui a fait de la coutume du scalp une grotesque affaire d'argent. Dans la tradition rouge, cela avait un tout autre sens, la mèche-du-scalp symbolisant non la cruauté mais la bravoure, comme l'explique Wilson:

"Ils se font raser le crâne, réservant une étroite bande de cheveux qui va du front à la nuque où prend naissance la mèche-du-scalp proprement dite. En se saisissant de cette mèche, on peut arracher le scalp entier d'un seul coup; c'est pourquoi cette mèche de cheveux qui donnait prise à l'ennemi, passait pour un geste de défi à son égard."

C'est en lisant Wilson que l'on apprend aussi que les Blancs, et plus particulièrement les Français, pratiquaient à l'occasion le cannibalisme. Voici le récit qu'en fit le savant Colden, selon des sources françaises, ne serait-ce que pour démontrer que s'il y a eu des martyrs, ce fut des deux côtés:

"Le prisonnier fut ligoté à un poteau de manière à ce qu'on puisse en faire le tour et un Français ouvrit l'affreuse tragédie en grillant la chair de ses jambes, de ses orteils jusqu'à ses genoux, avec un canon de fusil chauffé à blanc; son exemple fut suivi par un Utawawa puis par un autre; l'un se lassant, l'autre se relayait... Rivalisant de cruauté avec les Français, un Utawawa traça depuis l'épaule du prisonnier jusqu'à sa cuisse, un sillon qu'il remplit de poudre de fusil à laquelle il mit le feu. Le prisonnier en ressentit une douleur si aiguë qu'elle déchaîna le rire immodéré de ses bourreaux.

"Lorsqu'ils virent qu'il avait la gorge desséchée au point de ne plus pouvoir satisfaire leurs oreilles de ses hurlements, ils lui donnèrent à boire, afin de prolonger leur jouissance. Mais à la fin, ses forces s'épuisant, un Utawawa le scalpa et jeta des charbons ardents sur son crâne dénudé.

"Puis ils le délièrent et lui ordonnèrent de se sauver s'il tenait à la vie; il se mit à courir, titubant comme un homme ivre; ils lui barrèrent le chemin de l'est, et le firent courir vers l'ouest, le pays, disent-ils, des pauvres âmes défuntes. Il avait encore la force de jeter des pierres jusqu'à ce qu'ils mettent fin à son supplice en l'assommant avec un quartier de roc. Chacun, alors, se tailla une tranche dans son corps, afin de clore la tragédie par un festin."

Ce mépris, l'homme blanc contemporain l'assume encore, démontrant que la loi du plus fort est toujours la meilleure. A Niagara Falls comme à Caughnawaga, à Saint-Régis comme à Onondaga, les Blancs, non contents de balancer par-dessus bord les traités conclus avec les Amérindiens, envoient leurs bulldozers escortés par la police pour démanteler les réserves. Rien n'arrête le Blanc, pas plus l'intimidation que la spoliation, pas plus la dépossession que la crapulerie.

Voilà un peu ce que raconte Wilson. Son ouvrage serait bien désespérant s'il ne parlait pas aussi des tentatives de reconstruction de la civilisation mohawk. Cette dernière passe par la remise à jour des traditions amérindiennes, adaptées au monde moderne. C'est ce qui a fait renaître la Longue-Maison, les légendes, les jeux et les contes. Il faut dire ce que dit Wilson sur la Danse sombre, une sorte d'oratorio, un ensemble de séquences chantées dans les ténèbres pour évoquer le Grand Petit Peuple.

Selon les Mohawk, un jeune Iroquois des temps anciens chassait à l'arc. Arrivé à un ravin profond d'où émergeait un grand arbre, dont la cime atteignait l'endroit où il se tenait, il abattit un écureuil noir. Au fond du ravin habitaient de petits hommes qui lui demandèrent de lui laisser l'animal dont la viande, pour eux, était sacrée. Acceptant, le jeune Iroquois fut invité chez le Grand Petit Peuple, mangea avec eux de la soupe de maïs magique (on sait que dans la tradition amérindienne, le premier homme fut constitué de maïs) et apprit le Secret: le Grand Petit Peuple est trinitaire, est le gardien des trois éléments: l'eau, la terre, l'air. C'est lui qui veille à l'ordre de la création, c'est lui qui empêche le bison blanc de s'échapper du monde souterrain pour ravager la terre.

Le Grand Petit Peuple, nation mythique, brûle le tabac sacré et apprend au jeune Iroquois les chants rituels. Il lui donne aussi un galet blanc en guise de talisman pour la chasse. Après quoi, on reconduit le jeune Iroquois à la falaise. En fait, il a vécu l'initiation et doit maintenant apporter la bonne parole à son peuple.

La renaissance de la Longue-Maison part de ce mythe que les cérémonies iroquoises, telles celles du Nouvel An, viennent raviver. Ce que Wilson nous apprend sur le sujet est absolument passionnant, donne à la nation mohawk une beauté globale qui, dans l'ancien temps, symbolisait une vie pleine, une harmonie totale avec la nature, le rythme des saisons, la géographie physique étant conforme à la géographie spirituelle, la vie quotidienne étant à la hauteur des grands mythes, que ce soit celui du Grand Petit Peuple ou celui de la Compagnie de la Petite Eau.

■

Le Québec, heureusement, n'échappe pas au mouvement créé aux États-Unis par les nationalistes amérindiens. Depuis quelques années, plusieurs documents importants ont été publiés, qui contribuent à nous donner une meilleure connaissance de l'Amérindien. C'est le cas, par exemple, de la revue **Recherches amérindiennes** dont les interventions essentielles passent trop souvent inaperçues, toujours à cause d'un manque déplorable de fonds. Il faudrait aussi citer le cas de la maison Bellarmin qui, l'automne dernier, publiait une étude fondamentale sur la population et les migrations des Abénaquis. J'aurai probablement l'occasion d'y revenir mais pour l'instant, il m'est impossible de passer sous silence la réédition du **Grand Voyage du pays des Hurons** (3) de Gabriel Sagard, l'un des rares documents de première main que nous possédions sur le sujet.

Il prend encore plus d'importance quand on sait que Sagard, qui vécut une année chez les Hurons, connaissait leur langue, contrairement à Champlain qui avait besoin d'un truchement.

Arrivé au Canada en 1623, Sagard resta peu de temps à Québec, préférant réaliser un vieux rêve de jeunesse: celui d'évangéliser les infidèles. Lorsqu'un an plus tard, il rentrera en France, il aura fait bien peu de conversions. Au lieu d'âmes conquises pour l'Église, il rapportera dans sa valise de récollet une liasse de notes qui serviront de base à son ouvrage. Je regrette que l'éditeur n'ait pas cru bon, en rééditant **le Grand Voyage du pays des Hurons**, d'ajouter le Dictionnaire que Sagard avait originalement publié en annexe à son ouvrage. Il me semble qu'il s'agit là d'un complément qui aurait été loin d'être inutile.

Mais quoi qu'il en soit, **le Grand Voyage...** ne manque pas de cette substantifique moelle chère à Rabelais. En 250 pages d'une rare sobriété, Sagard nous communique ses réflexions sur le pays amérindien, étudiant ses populations, sa faune et sa flore, tout en nous faisant part de ses problèmes d'adaptation à la vie rouge.

Ce sont parfois des détails par quoi la vie des Hurons nous est révélée. Comme les Iroquois, les Hurons habitaient les Longues-Cabanes, leurs civilisation étant bâtie sur la culture du maïs et de la citrouille, ces deux éléments comptant pour l'essentiel de leur alimentation, notamment dans les expéditions de chasse ou de guerre. On comprend alors tout le soin qu'ils apportaient au maïs et tous les rites qu'ils accomplissaient pour lui. C'est avec le maïs que les Hurons faisaient la sagamité. Sagard en donne la recette: on prend du maïs, on le met en farine sans en enlever ni la fleur ni le pois, on le fait bouillir assez clair, avec si possible un peu de viande ou de poisson, et parfois on y mêle des citrouilles découpées en morceaux. Voilà le plat national que Sagard trouvait fade et qu'il relevait avec de l'ail des bois.

Comme l'on consommait beaucoup de maïs et que les terres s'épuisaient rapidement à défaut d'être engraissées, régulièrement les Hurons migraient. On pouvait rester une trentaine d'années au même endroit avant d'aller s'installer ailleurs. A l'époque de Sagard, le pays huron comptait une trentaine de milliers d'habitants regroupés en maisons dont l'autonomie paraît assez grande. Si l'on excepte les expéditions de chasse et la guerre, le gouvernement huron n'avait rien de directif, chacun faisant comme il lui plaisait, protégé par le cercle social. C'était, si l'on en croit Sagard, un monde pacifique et hospitalier, à mille milles des affreux Sauvages de nos Manuels qui nous les décrivaient comme des grands consommateurs de sang et de viande rouge. Sagard détruit toute cette mythologie: la viande, par exemple, comptait pour peu dans la nourriture des Hurons, sauf dans les temps de chasse où on la retrouvait avec abondance.

Dans de courts chapitres, Sagard dresse donc un portrait global de la Huronnie, s'attardant aux coutumes et aux usages, de la naissance à la mort. On y apprend beaucoup. Par exemple, si la mère d'un enfant en bas âge meurt, c'est le père qui le nourrit: "Le père prend de l'eau, dans laquelle aura très - bien bouilli du blé-d'inde, et en emplit sa bouche, et joignant celle de l'enfant contre la sienne, lui fait recevoir et avaler cette eau." De même lorsque les parents meurent, les enfants ne succèdent pas aux biens de leur père; sans doute pour éviter les problèmes d'héritage, les biens vont aux enfants de la soeur du père. Cette ingéniosité des Hurons, on la retrouve dans tous les aspects de leur vie, ce qui, à certains points de vue, ne manque pas d'étonner.

C'est notamment le cas pour la représentation que les Hurons pouvaient avoir de Dieu: bien qu'unique, il se composait aussi du Fils, d'une Mère et du Soleil. Si le Fils était bon, de même que le Soleil, ils considéraient que la Mère ne valait rien et que le Père n'était pas trop bon. Poussés par Sagard, les Hurons se défilent. C'est que la notion de Dieu leur est plutôt étrangère, du moins dans le sens blanc du mot. Pour eux, il n'y avait rien de dissociable dans le monde intégré qui était le leur, les hommes et les choses, les éléments et les animaux ayant une âme, c'est-à-dire appartenant au domaine de la magie.

Cette magie, elle deviendra inefficace avec l'arrivée de l'homme blanc. Mais jusqu'alors, elle suffit aux besoins simples parce qu'harmonieux de l'individu. Il y a jusqu'aux arêtes de poisson qui sont magiques: les jeter dans le feu est répréhensible car leur esprit ainsi libéré va aller avertir les poissons au fond de l'eau, pour qu'ils ne se laissent pas pêcher.

Face à ce monde sans comparaison avec la vieille Europe, on comprend que Sagard ait parfois du mal à accepter cet ordre inédit pour lui des choses. Mais contrairement à bien des étrangers qui viendront après lui, il admet plus de choses qu'il n'y paraît. Il est ébloui par la médecine amérindienne, avant tout préventive. C'est le cas de la suerie notamment. C'est le cas aussi de l'emploi de la sève de l'érable. Ou encore, c'est cette observation curieuse qu'il fait:

"Pour se rendre plus souples et dispos à la course, et pour purger les mauvaises humeurs des parties enflées, nos Hurons s'incisent et découpent le gras des jambes, avec de petites pierres tranchantes, desquelles ils tirent encore du sang de leur bras, pour rejoindre et coller leurs pipes ou pétunoirs de terre rompus, qui est une très bonne invention, et un secret d'autant plus admirable que les pièces recolées de ce sang sont après plus fortes qu'elles n'étaient auparavant."

Sagard consacre deux importants chapitres à la mort en pays huron. Il décrit les funérailles et ajoute un long commentaire sur l'une des plus importantes coutumes amérindiennes, celle de la Grande Fête des Morts. Tous les dix ans, la Nation est appelée à cette grande cérémonie durant laquelle chaque famille déterre ses morts pour nettoyer leurs os et les laver avant de les envelopper dans des peaux de castor neuves, des rassades et des colliers. Après quoi, on enferme les restes sacrés dans un sac spécialement décoré à cet effet et, sortant de la ville, on creuse une grande fosse commune qu'on tapisse de peaux et dans laquelle on enterre définitivement tous les défunts.

Je termine là-dessus puisqu'à peu près tout ce qui pourrait être ajouté l'est dans la préface qu'a faite pour cette réédition du **Grand Voyage...** l'historien Marcel Trudel. A le lire et à lire Sagard et Edmund Wilson, on comprendra que notre connaissance de l'Amérindien a besoin d'être sévèrement secouée. Cela ne sera peut-être pas de grand profit pour l'Amérindien lui-même mais nous, au moins, nous saurons enfin tout ce qu'il a pu y avoir d'ignominieux dans son génocide.

(1) **Les Prophéties du Chilam Balam**, traduits et présentés par J.M.G. Le Clézio, Éditions Gallimard, Paris 1976.

(2) **Pardon aux Iroquois**, par Edmund Wilson, Union Générale d'Éditions (collection 10/18), Paris 1976.

(3) **Le Grand Voyage au pays des Hurons** par Gabriel Sagard, préface de Marcel Trudel, Éditions Hurtubise-HMH, Montréal 1976.

vient de paraître

Věra Murray

Le Parti québécois

De la fondation à la prise du pouvoir

Collection Science politique Cahiers du Québec

éditions hurtubise hmh 380 ouest st-antoine montréal

vient de paraître

André Bernard

Québec: élections 1976

Collection Science politique Cahiers du Québec

éditions hurtubise hmh 380 ouest st-antoine montréal

Les Éditions l'Étincelle publient 4 nouveaux livres

1 Le viol

Susan BROWNMILLER

Préface de Benoîte GROULT

«Du magistral ouvrage de Susan Brownmiller un critique américain a écrit «qu'on ne pouvait plus être le même homme après l'avoir lu»... Un livre comme celui de Susan Brownmiller est important. Il constitue, après celles de Kate Millett et de Germaine Greer, une nouvelle bombe dans le jardin tranquille des privilèges virils.»

—de la préface

(traduction du livre américain, Against our will: Men, women and Rape)

576 pages, $12.95

2 Le cancer aujourd'hui

Pr Lucien ISRAËL

Préface du Docteur Pierre BAND de l'Institut du Cancer de Montréal.

Peut-on dédramatiser le cancer? Dans cet ouvrage de combat, un des plus célèbres cancérologues du monde répond par un oui retentissant. Dédramatiser le cancer, et mieux soigner les cancéreux, tel est le propos de ce livre qui saura intéresser médecins, para-médicaux et tous ceux qui s'intéressent à la lutte contre le cancer.

350 pages, $10.95

3 Pourquoi votre enfant est-il hyperactif?

Dr Ben FEINGOLD

Est-il possible de guérir les enfants hyperactifs à l'aide d'un régime alimentaire sans colorant, saveur synthétique et additif? Un médecin spécialisé en allergies raconte sa pratique clinique, où il ne «contrôle» pas les enfants avec des calmants, mais supprime ce qu'il a identifié comme la cause du problème, les additifs synthétiques présents dans la nourriture quotidienne.

196 pages, $8.95

4 Le viol

Une enquête de Marie-Odile FARGIER

Préface de Minou PETROWSKI

Un ouvrage qui porte sur le même sujet que celui de Susan Brownmiller, mais qui l'aborde d'une autre façon. Plusieurs témoignages de violeurs, aussi bien que des victimes et une triste constatation: il y a beaucoup à faire avant que le mot viol soit éliminé de notre vocabulaire et de nos vies.

224 pages, $7.95

Si vous ne trouvez pas ces ouvrages chez votre libraire préféré, vous pouvez les commander directement aux Éditions l'Étincelle. Ajoutez 25¢ par titre commandé et joignez votre chèque à la commande SVP.

Éditions l'Étincelle Inc. 1651 rue St-Denis, Montréal H2X 3K4

SOLDES APRÈS LES FÊTES

La Librairie Hermès inc

Edmond Bray, libraire

1120 ouest, rue Laurier, Outremont 274-3669

LA TRADITIONNELLE ET INCOMPARABLE GRANDE VENTE DE LA LIBRAIRIE LEMÉAC

BIBLIOTHÈQUE DE LA PLÉIADE

ALAIN
Propos I (1906-1936) 15.70
Propos II (1906-1936) 18.55
Les Arts et les Dieux 17.25
Les passions et la sagesse 18.65
APOLLINAIRE
Oeuvres poét. complètes 18.85
A. D'AUBIGNE
Oeuvres 17.25
BALZAC
La Comédie humaine T. 1 ..... 11.95
La Comédie humaine T. 1 (Nouv. éd.) 27.35
La Comédie humaine T. 2 ..... 13.60
La Comédie humaine T. 2 (Nouv. éd.) 27.35
La Comédie humaine T. 3 ..... 13.60
La Comédie humaine T. 3 (Nouv. éd.) 28.50
La Comédie humaine T. 4 ..... 13.60
La Comédie humaine T. 5 ..... 11.95
La Comédie humaine T. 6 ..... 13.60
La COmédie humaine T. 7 ..... 13.60
La Comédie humaine T. 8 ..... 13.60
La Comédie humaine T. 9 ..... 12.80
La Comédie humaine T. 10 ..... 13.60
La Comédie humaine T. 11 ..... 17.60
BARBEY D'AUREVILLY
Oeuvres I 16.25
Oeuvres II 16.55
BEAUDELAIRE
Oeuvres complètes 27.35
Correspondance I 21.55
Correspondance II 21.55
BEAUMARCHAIS
Théâtre complet/Lettres 13.65
BERNANOS
Oeuvres romanesques 27.80
Essais et Écrits de combat I 20.50
BOILEAU
Oeuvres complètes 13.05
BOSSUET
Oeuvres 16.55
CAMUS
I Théâtre, Récits, Nouvelles 26.00
II Essais 18.60
CASANOVA
Mémoires I (1725-1756) 14.35
Mémoires II (1756-1763) 14.40
Mémoires III (1763-1774) 13.60
CÉLINE
Voyage au bout de la nuit 17.50
D'un château à l'autre 25.70
CERVANTES
Don Quichotte 25.10
CHATEAUBRIAND
Mémoires d'Outre-tombe I 14.50
Mémoires d'Outre-tombe II 16.60
Oeuvres romanesques I 15.95
Oeuvres romanesques II 17.45
CHENIER
Oeuvres complètes 15.80
CLAUDEL
Théâtre I: Tête d'Or 17.25
Théâtre II: L'annonce 16.55
Oeuvre Poétique 16.10
Prose 21.05
Journal I (1904-1932) 17.45
Journal II (1933-1955) 17.45
CONSTANT
Oeuvres 17.25
CONTEURS FRANÇAIS DU XVIe SIECLE 14.95
CORNEILLE
Théâtre complet I: Le Cid 16.65
Théâtre complet II: Nicomède 16.65
COURIER
Oeuvres complètes 14.40
CROS TRISTAN CORBIERE
Oeuvres complètes 18.05
DANTE
Oeuvres complètes 27.35
DEFOE
Romans I: Robinson Crusoé 14.45
Romans II: Moll Flanders 19.60
DESCARTES
Oeuvres et Lettres 15.70
DICKENS
I David Copperfield 17.25
II Combey et fils 14.45
III Pickwick 17.25
IV Le magasin d'antiquités 15.65
V Nicolas Nickleby 14.50
VI La petite Dorrit 15.65

DIDEROT
Oeuvres 15.70
DOSTOIEVSKI
I Crime et châtiment 14.25
II Les Frères Karamazov 14.25
III L'Idiot 13.85
IV Les démons 14.35
V L'adolescent 12.65
VI Récits, Chroniques polémiques 17.45
VII Journal d'un écrivain 20.15
DUMAS
Les trois mousquetaires 18.95
ELUARD
Oeuvres complètes I 20.85
Oeuvres complètes II 18.45
FIELDING
Romans 16.55
FLAUBERT
I La tentation de St-Antoine 13.65
II L'éducation sentimentale 18.60
Correspondance I 20.55
GIDE
Journal (1889-1939) 13.05
Journal (1939-1949) Souvenirs 16.65
Romans, Récits, soties, o. lyriques 22.15
Anthologie de la poésie française 12.70
GIONO
Oeuvres romanesques I 17.75
Oeuvres romanesques II 22.95
Oeuvres romanesques III 29.00
GOETHE
I Théâtre complet 15.60
II Romans 21.70
GOGOL
Oeuvres complètes 26.60
GOLDONI
Théâtre 20.50
GREEN
Oeuvres complètes I 19.50
Oeuvres complètes II 22.40
Oeuvres complètes III 25.55
Oeuvres complètes IV 27.35
HEMINGWAY
I Torrents de printemps 18.70
II Les vertes collines 21.30
HISTORIENS GRECS
Hérodote — THUCYDIDE 17.75
HISTORIENS ROMAINS 12.15
HISTORIENS DE LA RÉPUBLIQUE 12.05
HOLDERLIN
Oeuvres 13.65
HOMÈRE
Iliade, Odyssée 18.15
HUGO
La légende des siècles 15.80
Les misérables 18.70
Théâtre complet I: Cromwell 17.25
Théâtre complet II: Les Burgraves 16.00
Oeuvres poétiques I: Avant l'exil (1802-1851) 17.25
Oeuvres poétiques II: Les châtiments 17.45
Oeuvres poétiques III: Les chansons des rues et des bois 22.95
JARRY
Oeuvres complètes I 22.15
LA BRUYÈRE
Oeuvres complètes 12.10
LACLOS
Oeuvres complètes 12.10
LA FONTAINE
O.C. I: Fables 15.70
O.C. II: Oeuvres diverses 14.40
LAMARTINE
Oeuvres poétiques complètes 22.70
LARBAUD
Oeuvres 15.05
LA ROCHEFOUCAULD
Oeuvres complètes 16.65
LAS CASES
Le mémorial de Ste-Hélène I 14.95
Le mémorial de Ste-Hélène II 15.80
LAUTREAMONT
Oeuvres complètes 16.55
LESKOV — SALTYKOV — CHTCHEDRINE —
Oeuvres 16.60
MACHIAVEL
Oeuvres complètes 17.50
MALHERBE
Oeuvres 18.05
MALLARME
Oeuvres complètes 22.95
MALRAUX
Romans 14.25
MARIVAUX
Romans, récits, contes 14.40
Théâtre complet 15.65
Oeuvres de jeunesse 20.15
MARTIN DU GARD
I Jean Barois — Les Thibault 22.40
II Les Thibault (suite) confidence africaine 16.60
Les Thibault (2 vol. en coffret) 39.90
MARX
Oeuvres I: Le Capital 20.55
Oeuvres II: Économie et philosophie 20.85
MAUPASSANT
Contes et nouvelles 25.30
MÉRIMÉE
Romans et nouvelles 12.80
MICHELET
Histoire de la révolution française I 23.95
Histoire de la rév. franç. II 16.30
MOLIÈRE
I L'étourdi 21.50
II Don Juan 22.50
MONLUC
Commentaires 1521-1576 ..... 16.55
MONTAIGNE
Oeuvres complètes 22.15
MONTESQUIEU
O.C. I: Lettres persanes 20.55
O.C. II: Causes de la grandeur des Romains et de leur décadence 18.65
MONTHERLANT
Théâtre 21.75
Romans et oeuvres de fiction non théâtrales 22.25
Essais 25.10
MOYEN AGE
Historiens et chroniqueurs 16.30
Poètes et romanciers 14.20
Jeux et sapience 12.05
MUSSET
O.C. I: Poésies 12.10
O.C. II: Théâtre 17.70
O.C. III: Oeuvres en prose 19.60
NERVAL
Oeuvres I: Les Chimères 16.65
Oeuvres II: Voyage en Orient 16.60
PASCAL
Oeuvres complètes 16.60
PEGUY
Oeuvres poétiques complètes 26.60
Oeuvres en prose (1898-1908) 16.65
Oeuvres en prose (1909-1914) 16.65
PLATON
Oeuvres complètes I: Hippias 15.70
Oeuvres complètes II: Théétète 17.35
PLAUTE-TERENCE
Oeuvres complètes 19.60
PLUTARQUE
Les vies des hommes illustres I 14.40
Les vies des hommes illustres II 14.40
POE
Oeuvres en prose 18.15
POÈTES DU XVIe SIÈCLE 13.00
POLYBE
Histoire 19.60
POUCHKINE — LERMONTOV — GRIBOIEDOV
Oeuvres 21.00
PROUST
A la recherche du temps perdu I 14.85
A la recherche du temps perdu II 14.85
A la recherche du temps perdu III 15.70
A la recherche du temps perdu (Trois vol. en coffret) 54.40
Les plaisirs et les jours (Jean Santeuil) 17.50
Contre Sainte-Beuve 17.50
RABELAIS
Oeuvres complètes 13.65
RACINE
O.C. I: Théâtre-Poésies 13.00
O.C. II: Écrits se rapportant à Port-Royal 12.90
RENARD
Journal (1887-1910) 16.60
Oeuvres I 16.60
Oeuvres II 16.60
CARDINAL DE RETZ
Mémoires 14.10
RIMBAUD
Oeuvres complètes 20.55
ROMANCIERS DU XVIIe SIÈCLE:
Sorel, Scarron 18.75
ROMANCIERS DU XVIIIe SIÈCLE:
I Mémoires du Comte de Gramont 14.55
II Les égarements du coeur et de l'esprit 18.80
ROMANS GRECS ET LATINS 23.95
ROMANS PICARESQUES ESPAGNOLS 19.75
ROMANTIQUES ALLEMANDS
I 17.25
II 26.45
RONSARD
O.C. I: Les livres des Amours 12.65
O.C. II: Les Élégies 13.80
ROUSSEAU
O.C. I: Les confessions 24.65
O.C. II: Julie ou la nouvelle Héloïse 18.80
O.C. III: Du contrat social 26.60
O.C. IV: Émile ou de l'éducation 18.75
SAINTE-BEUVE
Oeuvres I: Premiers lundis 14.40
Oeuvres II: Portraits littéraires (fin) 15.80
Port-Royal I 13.55
Port-Royal II 14.40
Port-Royal III 13.80
SAINT-EXUPERY
Oeuvres 19.75
SAINT-FRANÇOIS DE SALES
Oeuvres 18.90
SAINT-JOHN PERSE
Oeuvres complètes 22.15
SAINT-SIMON
Mémoires I 12.40
Mémoires II 13.60
Mémoires III 16.80
Mémoires IV 13.60
Mémoires V 15.20
Mémoires VI 16.80
Mémoires VII 13.60
SAND
Oeuvres autobiographiques I 17.50
Oeuvres autobiographiques II 19.55
MME DE SEVIGNE
Lettres I: 1646-1675 ..... 20.85
Lettres II: 1675-1680 ..... 27.70
SHAKESPEARE
O.C. 1: Poèmes-Théâtre: Henri VI 17.55
O.C. II: Théâtre: Roméo et Juliette 18.75
O.C. III: 6.85
SPINOZA
Oeuvres complètes 17.25
STENDHAL
Romans et nouvelles I: Armance 15.80
Romans et nouvelles II: La Chartreuse de Parme 15.80
Oeuvres intimes 17.60
Correspondance I: 1800-1821 ..... 17.25
Correspondance II: 1821-1834 ..... 14.55
Correspondance III: 1835-1842 ..... 16.00
Voyage en Italie 26.45
LES STOÏCIENS 15.65
SWIFT
Oeuvres 18.40
TALLEMANT DES REAUX
Historiettes I 14.95
Historiettes II 17.35
TCHEKHOV
Oeuvres I: Théâtre complet-Récits 1882-1886 ..... 16.80
Oeuvres II: Récits 1887-1892 ..... 16.60
Oeuvres III: Récits 1892-1903 ..... 15.85
THÉÂTRE DU XVIIe SIÈCLE
T. I 29.00
THÉÂTRE DU XVIIIe SIÈCLE
T. I 20.90
T. II 23.45
TOLSTOI
La guerre et la paix 17.55
Anna Karenine — Résurrection 17.55
Souvenirs 17.55
TRAGIQUES GRECS
I Euripide 15.80
II Eschyle, Sophocle 16.60
VALERY
Oeuvres I: Album de vers anciens 26.60
Oeuvres II: Monsieur Teste 16.65
Cahiers I 25.75
Cahiers II 29.00
VALLES
Oeuvres I 29.00
VERLAINE
Oeuvres poétiques complètes 17.25
Oeuvres en prose complètes 20.75
VIGNY
O.C. I: Oeuvres en vers 12.00
O.C. II: Cinq Mars 13.10
VOLTAIRE
Romans et contes 12.80
Oeuvres historiques 18.65
Mélanges 25.10
Correspondance I (1704-1738) 16.00
Correspondance II (1739-1748) 16.00
Correspondance III (1749-1753) 26.90
ZOLA
Les Rougon-Macquart
I: La fortune des Rougon 18.75
II: Son Excellence Eugène Rougon 23.70
III: Pot-Bouille 20.55
IV: L'oeuvre 20.55
V: L'argent 25.40

AU MÊME PRIX QUE SI VOUS LES FAISIEZ VENIR VOUS-MÊMES DIRECTEMENT DE FRANCE

ENCYCLOPÉDIE DE LA PLÉIADE

Astronomie 20.00
La Bible I — L'Ancien Testament I 21.50
La Bible II — L'Ancien Testament II 19.65
La Bible IV — Le Nouveau Testament 18.85
Biologie 21.00
Botanique 19.20
Le Coran 15.75
Ethnologie générale 20.35
Ethnologie régionale I 28.60
Géographie générale 21.10
Géographie régionale I 43.35
Géologie I 26.35
Géologie II 28.70
Géophysique 23.75
Histoire de l'Art I 19.55
Histoire de l'Art II 19.55
Histoire de l'Art III 19.55
Histoire de l'Art IV 23.85
Histoire des littératures I 21.55
Histoire des littératures II 22.40
Histoire des littératures III 21.55
Histoire de la musique I 43.35
Histoire de la musique II 19.55
Histoire de la philosophie I 21.85
Histoire de la philosophie II 26.45
Histoire de la philosophie III 27.80
Histoire des religions I 23.75
Histoire des religions II 28.60
Histoire des religions III 45.60
Histoire des spectacles 19.55
Histoire universelle I 18.05
Histoire universelle II 23.20
Histoire universelle III 23.20
Jeux et sports 21.05
Le langage 20.35
La France et les Français 25.85
L'histoire et ses méthodes 18.05
Logique et connaissance scientifique 18.05
Physiologie 21.95
Zoologie I 16.85
Zoologie II 16.85
Zoologie III 25.55
Zoologie IV 42.50

E. BENEZIT
Dictionnaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs de tous les temps et de tous les pays.
Nouvelle édition 1976. Entièrement refondue en 10 volumes.
Prix spécial de lancement $480.00 40%

L'UNIVERS DES FORMES
— L'Europe des invasions
— Les Phéniciens
— L'irréel (Malraux)
~~$69.95~~ $41.25 ch.

TOUTE LA COLLECTION
GÉNIES ET RÉALITÉS
~~$22.95~~ $12.95

TOUTE LA COLLECTION
AGE D'OR ET RÉALITÉS
~~$22.95~~ $10.95

Tout le prestige de l'édition d'Art SKIRA

9 grandes collections:

Albums d'Art
Renoir
T. Lautrec
Gauguin
Cézanne
Degas
Peintres français contemporains
~~$7.95~~ — **$3.95 ch.**

Goût de notre temps
Miro, Picasso, Léger, Dufy
Douanier Rousseau,
Carpaccio
Chardin, Durer,
Giotto
Daumier, Halls,
Le cubisme
Kandinsky, Velasquez, Rubens
~~$19.00~~ — **$9.50**

Arts, Idées, Histoire
Structure du Monde Moderne
Crise de la Renaissance
Europe des cathédrales
Europe des capitales
Invention de la liberté
Occident romantique
Fondements d'un Nouvel Humanisme
Adolescence de la chrétienté
~~$60.80~~ — **$30.40 ch.**

Peinture, Couleur, Histoire
Peinture Française
~~$79.80~~ — **$39.90 ch.**
Peinture italienne
~~$68.40~~ — **$34.20 ch.**
Peinture allemande (2 vols)
~~$68.40~~ — **$34.20 ch.**

Trésors de l'Asie
Peinture indienne
~~$60.40~~ — **$30.20**
Peinture Asie Centrale
~~$53.20~~ — **$26.60**

Grands siècles de la peinture
Peinture étrusque: ~~$47.60~~ **$23.75**
Peinture du XVIIIe S: ~~$47.60~~ **$23.75**
Peinture Grecque: ~~$76.00~~ **$38.00**
Peinture Romane: ~~$76.00~~ **$38.00**

Trésors du Monde
Trésors de la Turquie
~~$81.70~~ — **$40.85**

Sentiers de la Création
Asturias, Bonnefoy, Michaux, Picon, Ponge, Starobinski, Paz
~~$28.50~~ — **$14.25 ch.**
Tirage numéroté
FINSKIRA

Un **cadeau exceptionnel;** édité par L'UNESCO
L'AUTRICHE: Peintures murales du Moyen Âge
~~$40.00~~ — **$18.50**

Picasso de Draeger
~~$106.40~~ — **$59.95**
Giacometti, Dessins
Ed. Maeght
~~$57.00~~ — **$29.95**
Millet, Dessins
~~$60.50~~ — **$35.95**
Léonor Fini par Jelinski
~~$106.00~~ — **$59.95**

20% sur toute la littérature canadienne et française
20% sur tous les livres pour enfants
20% sur tous les livres d'art canadiens
20% sur toutes les collections au format de poche
ET TOUS LES **LIVRES D'ART** IMPORTÉS D'EUROPE A **40%**

Les commandes postales accompagnées d'un chèque ou d'un mandat poste seront honorées dans les meilleurs délais (ajouter 50¢ *par volume pour port et emballage).*

NOM .....
ADRESSE ..... TÉL.: .....
Ci-joint chèque (ou mandat) de $ .....

Nous acceptons les commandes par Chargex et Master Charge
Pour la Pléiade, nos conversions sont faites au taux de change de .2070 + 11% de transport

UN PERSONNEL COURTOIS ET QUALIFIÉ VOUS ATTEND À LA

LIBRAIRIE LEMÉAC INC.

371 Laurier Ouest Montréal H2V 2K6 Tél.: 273-2841-2842-2843
Angle Laurier et Parc; Autobus: 50, 51, 80, 128, 129

À votre service
- de 9 h à 18 h les lundi, mardi et mercredi
- de 9 h à 21 h les jeudi et vendredi
- de 9 h à 17 h le samedi

Le show Streisand: A Star Is Born

par ANDRÉ LEROUX

1937, 1954, 1976, un beau film, un chef-d'oeuvre, un torchon; l'idée originale de William A. Wellman a été illustrée à trois reprises en 40 ans: d'abord par Wellman lui-même sous la forme d'un drame très émouvant, ensuite par George Cukor dans un drame musical qui demeure une des plus grandes oeuvres non seulement du genre mais de tout l'art cinématographique, enfin par Frank Pierson, de nouveau dans un film musical, qui détruit toute poésie et tout lyrisme pour en faire une entreprise strictement commerciale sans aucune qualité artistique. Il faut posséder une pensée cinématographique très forte et une vision artistique très personnelle pour parvenir à réaliser un "remake" qui égale et dépasse un original réussi, et seuls des cinéastes de grand talent sauront ne pas nous décevoir. Les autres ne peuvent que nous donner des produits sans grand intérêt et c'est le cas aussi bien du **King Kong** de John Guillermin que du **A Star Is Born** de Frank Pierson; c'est pourquoi ces deux films apparaissent comme autant d'operations financières et commerciales, profitant de la notoriété des oeuvres antérieures et y ajoutant un élément de gigantisme, de "modernisme" propre à capter l'imagination de l'homme de la rue. George Cukor et son scénariste Moss Hart, suivant de très près le déroulement dramatique du film précédent jusqu'à en reprendre plusieurs scènes mais l'adaptant aux besoins du film musical et en faisant littéralement éclater le cadre par l'apport de nombreux éléments nouveaux, étaient parvenus à atteindre au sommet de l'art cinématographique; Frank Pierson et ses collaborateurs à la scénarisation John Gregory Dunne et Joan Didion n'ont conservé que l'idée centrale du film pour lui donner un tout nouvel enrobage perçu comme plus conforme à la sensibilité et à l'imagination contemporaine; ce faisant il ont plongé dans l'âbime le plus profond d'un commercialisme abject aux prétentions artistiques risibles.

On se souviendra que le film de George Cukor, le plus connu des deux, se déroulait dans le milieu du cinéma et contait l'histoire d'un grand comédien alcoolique (James Mason) qui, sauvé du scandale de l'exposition publique de sa toxicomanie, un soir de gala, par la présence d'esprit d'une jeune chanteuse (Judy Garland), prend celle-ci sous son aile et lui fait gravir tous les échelons de la gloire et de la célébrité alors que lui sombre dans l'oubli et finalement se suicide. Frank Pierson transpose cette idée de montée et de descente parallèles dans le monde de la musique populaire où le héros ne se contente plus seulement d'alcool, mais s'adonne aussi à la drogue, vision manifestement inspirée par les révélations récentes sur les habitudes de vie et la toxicomanie de certains grands noms de la musique populaire. Ce milieu de la musique populaire nous sera décrit dans tous ses éléments extérieurs et flamboyants: gigantesques concerts style Woodstock qui sont autant d'happenings dans d'immenses amphithéâtres couverts ou à ciel ouvert, lieux d'orgies de sons et de lumières où le spectacle est aussi bien dans la salle que sur la scène, série impressionnante de gadgets électroniques de reproduction et d'amplification du son, service de sécurité multiple et souvent violent, voitures luxueuses et puissantes, villas immenses et bien protégées avec piscines et studios d'enregistrement, baignoires larges et profondes et lits d'eau, immense ranch de l'Arizona ou de Nevada où il est possible de faire de l'équitation au soleil couchant et de se bâtir une maison de ses propres mains, tout ce monde de luxe et de plaisir que rend accessible l'argent et auquel nous rêvons tous plus ou moins. C'est aussi, laisse croire le film, un monde facilement pénétrable où toute personne qui possède le talent nécessaire, peut espérer atteindre le sommet et la gloire, où l'originalité est immédiatement perçue et retribuée, où il n'est aucunement nécessaire de faire des concessions pour acquérir la renommée, où l'amour, le vrai, le grand, le pur trouve toujours à s'exprimer, où les producteurs et les gérants d'affaires ne veulent que le bien des artistes, sont toujours prêts à les aider, à couvrir leurs erreurs et à leur donner l'occasion de recommencer. Conte de fée et poudre aux yeux que tout celà, dont les premières versions n'étaient pas complètement exemptes, mais qui sont ici magnifiées et grossies à un point tel qu'elles en sont risibles. Ainsi lorsque Barbara Streisand apparait pour la première fois à l'écran, elle manifeste une telle confiance, une telle sûreté que l'on sait déjà qu'il s'agit là d'une star non seulement en puissance mais de fait et ce d'autant plus que la caméra immédiatement s'occupe beaucoup plus d'elle que de Kris Kristofferson; on est bien loin du travail de George Cukor et Judy Garland, le premier s'attachant tout autant au comédien qu'à la chanteuse, la seconde angoissée, inquiète, cherchant une échappatoire, n'en trouvant pas, et finalement s'associant l'ivrogne et l'intégrant à son numéro.

On sait que cette nouvelle version a été produite par Mme Streisand et ses amis et qu'elle s'est réservée le rôle de producteur exécutif. Il est évident tout au long du film qu'elle est la vedette, la star et que M. Kristofferson n'est là que comme nécessaire faire-valoir, pour lui donner la réplique. En effet tout le film est centré sur elle: elle chante toutes les chansons sauf deux, dans leurs tête-à-tête, c'est presque toujours elle qu'on voit de face et lui de dos, la caméra la suit, l'observe, la flatte et la caresse sans cesse. De fait il n'est qu'une scène, la première, où l'on ne manifeste pas sa présence d'une façon ou d'une autre; dans toutes les autres on trouve toujours moyen de nous rappeler son existence: photos sur les murs, téléphones pour elle et même sa musique et ses chansons dans la voiture alors qu'il se suicide. Dans un tel cas, comment peut-on même oser espérer que le sort de la vedette masculine, son échec et son désespoir sauront nous toucher? Certes on ne ménage pas les effets pour faire pleurer Margot mais tout celà est tellement vide et évident qu'un irrésistible fou-rire s'empare du spectateur quelque peu averti. On est bien loin de l'émotion pleine et véritable qui vous étreint lorsque James Mason, ayant réalisé son échec et son incapacité à remonter la pente, ne parvient plus à retenir ses larmes puis s'avance vers la mer et s'enfonce lentement dans les vagues. Le traitement plein de respect et de pudeur de George Cukor contraste on ne-peut-plus avec celui de Frank Pierson fait de pathos et de surcharge. La faiblesse du scénario, sa facilité et son peu d'envergure ne l'aident pas mais le jeu des comédiens d'une inqualifiable insipidité et d'une totale incurie ne permet pas de maquiller cette vacuité du scénario; on savait déjà que Kris Kristofferson ne possède aucun talent de comédien et que celui de Barbra Streisand n'est pas non plus d'une qualité indiscutable, ils nous prouvent tous deux ici hors de tout doute, leur incapacité totale et absolue à faire passer un état d'âme quelque peu complexe dans les monologues respectifs lui leur sont confiés. Celui de Kristofferson intervient lorsqu'il réalise que sa carrière est finie et qu'il ne pourra plus que vivre dans l'ombre de sa femme, celui de Streisand, à la fin du film, après le suicide de Kristofferson; dans un cas comme dans l'autre échec est retentissant, dans le premier la totale inexpression du visage et de la voix de Kristofferson tue toute émotion dans l'oeuf, dans le second Streisand en met tant, des tics du visage aux trémolos de la voix en passant par les larmes et les regards angoissés, tous ces trucs que nous l'avons vue employer ailleurs et qui constituent l'ensemble de son potentiel dramatique aussi bien dans la comédie que dans le drame, que le tout est plus risible que pathétique et produit une fort désagréable impression d'artifice et de fausseté. On se prend à regretter le jeu tout intérieur et retenu d'un James Mason et la vivacité, l'énergie, l'étendue et la justesse de celui de Judy Garland qui savaient si bien nous captiver et nous émouvoir.

Les deux piliers de ce nouveau film sont manifestement le physique de M. Kristofferson et la voix de Mme Streisand. Du premier il y a peu à dire sinon qu'on en use allégrement puisqu'il promène son torse nu d'un bout à l'autre du film pour la plus grande joie et délectation des spectatrices. Juste retour des choses, c'est dans un film produit par une femme que l'on voit pour la première fois un homme dont la seule fonction est d'être beau et d'ainsi exciter la gent féminine, celà semble d'ailleurs être la seule chose qu'il puisse faire puisque sa voix dans ce film n'est pas plus impressionnante que son talent de comédien. La voix de Barbra Streisand est justement célèbre et il est inutile d'en souligner de nouveau la versatilité et le registre; elle nous vaut les seuls bons moments du film alors que Mme Streisand, renouant enfin avec son élément, oublie la caméra pour se retrouver et en est littéralement transformée. Barbra Streisand est une bête de la scène musicale et il suffit de lui mettre un micro entre les mains pour qu'elle éclate et nous éblouisse. Seules les saisissantes musiques et chansons de Paul Williams lui permettent de donner sa pleine mesure et de nous fasciner, tout le reste est insupportable. **(Westmount Square)**

Nickelodeon: quand l'élève ne parvient pas à égaler ses maîtres

(Par A.L.) — Peter Bogdanovitch, tout comme Bertrand Tavernier et de nombreux autres cinéastes, est parvenu à la mise en scène cinématographique après s'être adonné pendant plusieurs années à la critique. Cependant au contraire d'un Bertrand Tavernier qui a su assimiler et intégrer les influences et les leçons de ses maitres pour lui permettre de les faire servir dans une oeuvre propre et originale qui nous vaut des films aussi réussis et maitrisés que **Que la fête commence** et **Le juge et l'assassin**, Peter Bogdanovitch ne semble pas être parvenu à se libérer de toutes ces images, à les décanter pour s'en dégager et trouver sa voie propre. Cela est d'autant plus surprenant que son premier film, **Targets**, un film d'une grande beauté et d'une maitrise exceptionnelle pour une première réalisation, s'il manifestait éloquemment de l'amour de Bogdanovitch pour le cinéma et de son importance dans sa vie (la séquence finale nous montre le protagoniste tirant successivement sur le Boris Karloff en chair et en os et le Boris Karloff de l'écran géant du ciné-parc, incapable de voir la différence entre l'un et l'autre et opérant ainsi une incroyable synthèse du mythe et de la réalité, du réel et de l'imaginaire), n'en était pas moins une oeuvre d'une grande originalité, visionnaire même, et qui tendait à renouveler et à actualiser le cinéma d'horreur tout en dénonçant l'incroyable facilité avec laquelle on peut se procurer des armes aux États-Unis. Ce film beaucoup trop réaliste et sans bavure, s'était attiré l'opposition de plusieurs groupes influents et n'a jamais connu une distribution décente, alors qu'il avait tout pour plaire à un très vaste public. Cet échec commercial y est-il pour quelque chose? Peter Bogdanovitch est-il l'homme d'un seul film?, mais un cinéaste face auquel tous les espoirs nous étaient permis n'a jamais su depuis nous donner une oeuvre aussi forte et aussi personnelle sombrant souvent dans une facilité et un commercialisme extrêmement déplorable où il ne s'embarrasse pas de postiches de grands cinéastes et films américains de tous genres et de toutes époques dans le cadre de films tels **What's Up Doc** et **Paper Moon**, des comédies fort populaires et lucratives puisqu'elles ont toutes deux rapportés plus de 14 millions de recettes brutes en Amérique du Nord seulement.

Nickelodeon s'inscrit parfaitement dans cette voie et va même jusqu'à nous ramener les deux têtes d'affiche de **Paper Moon**, les O'Neal père et fille. Il pousse plus loin encore puisqu'il poursuit une voie que Bogdanovitch a lui-même initiée dans **The Last Picture Show**, celle du "rétro" ou retour en arrière, souvent nostalgique, parfois critique, sur le passé plus ou moins récent des États-Unis. De fait une telle vague a toujours existé dans le cinéma américain, presque tous les westerns sont rétro et plusieurs comédies et comédies musicales des années 50 et 60 portaient ce regard vers l'arrière, mais elle avait moins touché le drame et n'assumait pas nécessairement cette attitude "bon vieux temps" ou "mort d'une époque". Hollywood, c'était à prévoir, n'a pas échappé, comme objet d'analyse, à cette mode; ainsi depuis **The Day of the Locust**, on ne compte plus les films, le plus souvent légers, qui ont été consacrés au vieux Hollywood et à ses vedettes. Dans **Nickelodeon**, Bogdanovitch fait des débuts du cinéma et de l'installation à Hollywood à la fois le cadre et un sujet secondaire de son film, puisque celui-ci couvre la période immédaite de l'avant-Grande Guerre, celle de la guerre des brevets du cinéma américain et des nickelodeons, l'époque de la formation de l'art cinématographique aux États-Unis avec D.W. Griffith, mais surtout celle de la formation d'une industrie par la mise sur pied des premiers studios, véritables chaines de montage nous dit le réalisateur qui nous présente, au moyen d'un long travelling, la production simultanée d'une dizaine de films dans des studios exigus où l'on a pour tout décor une toile de fond peinte. Evidemment tout au long du film Bogdanovitch manifestera sa prédilection pour l'art et la liberté de l'artiste représenté par le tournage en décor naturel et le désir de ne pas réaliser que des comédies courtes et légères mais des drames épiques et de grands films romantiques qui portent un message, tendance qui culmine dans l'immense drame épique **The Birth of a Nation** et qui s'oppose évidemment au commercialisme étroit et à l'image peu flatteuse que se faisaient et se font toujours du public les grands magnats de l'industrie.

Une telle plaidoirie, si elle ne surprend pas outre mesure de la part d'un cinéaste intelligent et qui sait en mettre un peu pour tout le monde, n'en apparait pas moins passablement contradictoire lorsqu'on prend un certain recul face au film; après tout Peter Bogdanovitch ne met-il pas toutes les chances de son côté en vue d'un nouveau grand succès commercial en retenant les services de comédiens aussi populaires que Ryan et Tatum O'Neal et Burt Reynolds, en s'efforçant de conserver tout au long du film un ton amusant et plaisant, en ne nous épargnant ni l'action, ni le suspense, ni l'amour, ni la jalousie et en intégrant tous ces éléments à une ligne dramatique facilement accessible à tous. En fait on a là la recette Bogdanovitch et tous ses films, à l'exclusion de **Targets** et, jusqu'à un certain point, de **The Last Picture Show**, s'y conforment parfaitement ce qui leur donne cette beauté glacée d'oeuvres très bien fignolées mais néanmoins tellement semblables les unes aux autres qu'on les croirait produites en série. La recette exige un dosage précis d'éléments choisis qui ont eux-mêmes concessions à un certain impératif commercial, mais du fait même exclut tout élément nouveau trop radicalement différent. Certes Peter Bogdanovitch a toujours fort bien su conter une histoire et c'est là un souci et un désir qu'il avouait lui-même dès son premier film (il y jouait le rôle du cinéaste qui propose à un Boris Karloff à la retraite de faire un retour au cinéma pour y interpréter non un monstre mais son propre personnage), mais ce désir semble maintenant avoir pris totalement le pas pour ne plus constituer son seul objectif, si bien qu'on chercherait en vain dans ses films une série de préoccupations personnelles, une thématique originale et suivie qui traverse l'ensemble de sa production si ce n'est son amour du cinéma et son admiration des grands maitres, américains surtout, de cet art.

Tout **Nickelodeon** est tellement un hommage au cinéma muet américain que le cinéphile averti s'en trouve un peu gêné. Cet embarras vient le plus souvent de notre constatation de ce que l'élève ne peut que copier ses maitres et ce sans grande originalité: les toutes premières scènes, celles de Chicago, se présentent comme une espèce de réminiscence des grands comiques du muet alors qu'on croirait reconnaitre sous les traits de Ryan O'Neal, ou dans les situations qu'il vit, tour à tour Chaplin, Keaton, Lloyd (surtout), Laurel et Hardy et enfin Harpo Marx et pourtant, malgré le rythme enlevant, celà ne fait que très peu rire parce que les gags transpirent le déjà vu et qu'ils ne sont qu'un pâle reflet de l'extraordinaire imagination visuelle des créateurs originaux. Le même sentiment nous vient lors de la projection du film de Griffith **The Clansman** (mieux connu sous son second nom de **The Birth of a Nation**) dont l'incroyable force narrative, la fougue et l'audace tranchent singulièrement avec ceux du film de Bogdanovitch et délimitent encore mieux l'espace qui sépare les deux films. Certes il ne faudrait pas croire que les aventures de cet avocat raté devenu réalisateur de films et rêvant d'utiliser le médium à des fins autres que celle de faire rire soient d'un ennui mortel et ne nous offrent pas de bons moments; mais si le film parvient parfois à faire rire, c'est souvent grâce à l'utilisation de trucs faciles (la très longue scène du combat de boxe entre O'Neal et Reynolds alors que chacun semble vaincu à plus d'une reprise mais revient pour reprendre l'avantage et qui se termine dans un éclat de rire et dans l'amitié) ou superficiels et répétitifs (la valse des valises provoquée par la distraction et la myopie de Jane Hitchcock), tout en reprise et en retournement. On aurait aimé voir Bogdanovitch s'attacher avec plus d'insistance au processus créateur, comme le faisait François Truffaut dans **La nuit américaine**, plutôt qu'aux circonstances extérieures qui donnent l'impression que la création cinématographique n'est que le fruit du hasard; les films de Griffith ne l'étaient sûrement pas et ceux de ces grands noms de la comédie américaine à l'époque du muet non plus. D'autre part les dialogues vont encore moins loin dans la comédie que ne le font les images et cette impression n'est qu'accentuée par le fait que le ton et le débit des voix semblent avoir plus d'importance que le texte qui les sous-tend.

Néanmoins il ne faudrait pas croire que **Nickelodeon** est un film sans intérêt, il y a là trop d'éléments positifs pour le condamner irrémédiablement, en particulier un rythme enlevant, le magnifique travail de caméra de Laszlo Kovacs et le jeu surprenant de certains comédiens. Ryan O'Neal possède beaucoup de métier et est toujours charmant ce qui lui permet de faire oublier une approche un peu trop mécanique. Par ailleurs on peut se demander ce que fait là sa fille Tatum dans un rôle secondaire où elle ne semble pas particulièrement à l'aise d'autant plus qu'il semble osciller entre le monde adulte et celui de l'enfance et qu'elle ne parait jamais avoir pu le fixer; elle était beaucoup plus dans son élément dans **The Bad News Bears**. Burt Reynolds surprend et étonne dans un rôle beaucoup moins brutal et mâle que celui auquel on l'a peut-être un peu trop tôt identifié. Brian Keith, Stella Stevens et John Ritter sont tous trois fort convaincants dans des rôles secondaires. Mais la vraie surprise est Jane Hitchcock en jeune femme romantique, distraite et myope; elle possède un talent sûr et qui semble couvrir un régistre merveilleusement large ce qui en fait certainement une des plus prometteuses découvertes du cinéma américain des dernières années. Tous ces éléments ne sauraient cacher la faiblesse du scénario et faire de Nickelodeon un film satisfaisant mais ils en font malgré tout un produit léger et agréable, certes le film le plus sympathique de Peter Bogdanovitch depuis **Targets**. (Atwater I)





6e MOIS TRIOMPHAL !
2 FILMS INOUBLIABLES ET UNIQUES . . .
DERNIÈRES SEMAINES

Enlevant et sublime... Soulève l'empire des sens !
"Jonathan Livingston le goéland"
Un film de Hall Bartlett
Musique de Neil Diamond
JONATHAN - Sam.: 8:30 Dim.: 3:50, 7:45 Sem.: 7:30

Une joie de vivre indescriptible ! Une satire incroyable !
POUR TOUS
Harold et Maude
Musique de CAT STEVENS
un film de HAL ASHBY
HAROLD - Sam.: 6.25 9:35 - Dim.: 1:50, 5:30h. 9:40 - Sem.: 9:35

Cinéma 7e art 722-0302 3180 rue BÉLANGER







après ORFEU NEGRO
• Grand prix festival de Cannes
• Oscar du meilleur film
• 17 prix internationaux
voici LE NOUVEAU FILM DE MARCEL CAMUS
OTALIA de BAHIA
Le 21 janvier au Dauphin

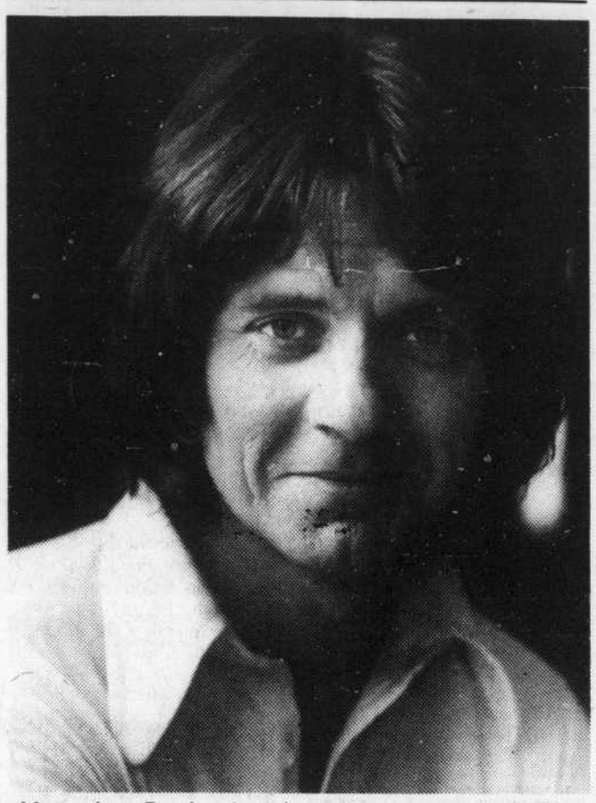






Jean-Guy Moreau et le Rêve de René

par NATHALIE PETROWSKI



Mon cher René, c'est à ton tour, avec Jean-Guy Moreau, du 18 au 30 janvier au Théâtre Maisonneuve de La Place des Arts

Quelque part entre les paquets de cigarettes qu'il fume inlassablement, un voyage en Europe et un 15 novembre plutôt mouvementé, Jean-Guy Moreau se prend à rêver: il imagine un vaste parc d'amusement, un Parc Belmont de l'avenir où, avec un seul crayon, il dessine les héros de son enfance et les personnages de son quotidien, les déguise à sa manière, exagère leurs traits comme cela lui chante; de temps en temps aussi, il enfile leurs vêtements, récolte leurs grimaces et mine de rien tente de se faire passer pour eux. Parfois lorsqu'il se réveille, le rêve devient réalité et la réalité, spectacle alors que devant nos yeux, l'imitateur maquillé se transforme en un porteur de masques. On sait alors que Moreau a disparu pour céder la place à un moteur qui active la machine à images et nous renvoie ce que l'on veut bien voir.

Lorsque vous abordez le sujet des rêves avec Jean-Guy Moreau, il vous affirme qu'il attache une grande importance aux rêves parce qu'ils sont des signes prémonitoires et qu'ils nous révèlent une réalité plus importante que celle que l'on vit tous les jours. Pas surprenant donc, qu'il base son prochain spectacle à la Place des Arts intitulé *Mon cher René c'est à ton tour*, sur un seul rêve, celui d'un homme et pas n'importe quel homme, puisqu'il s'agit du Premier ministre en personne, qui accédant au pouvoir, devient le centre d'attention du pays et d'ailleurs. Drôle de sujet, me direz-vous, drôle de conception surtout, car au lendemain des élections, alors que le pouvoir du PQ est enfin devenu une réalité tangible, Moreau choisit de le placer en situation de rêve. Il s'explique à ce sujet-là: "Le rêve me donne une plus grande liberté, me permet de respirer d'avoir un peu de fun, de mettre un brin de folie dans tout cela. Techniquement et visuellement c'est beaucoup plus efficace, ça facilite les enchaînements et me permet aussi de pousser ma caricature, de dessiner des personnages avec mon corps, ma voix, de me laisser aller complètement sans être esclave d'une réalité systématique."

L'idée d'un show, la matière première qui s'organise dans la tête et qui prend forme, comment expliquer cela? "Ça arrive tout d'un coup sans prévenir, tu cherches, tu te creuses la tête, tu ne trouves rien et puis tout à coup, cela devient clair. Mon dernier spectacle de *Tabaslak* a eu lieu le 9 juin. Aussitôt après, je suis parti un mois aux États-Unis avec ma famille, puis quatre mois tout seul en Europe. J'avais des dates réservées à la Place des Arts mais je n'avais pas encore commencé à penser à mon spectacle; les réservations c'était au cas où Jean-Guy Moreau aurait quelque chose à dire".

À Montréal ou ailleurs, en vacances sur le pouce ou sur la plage, il est évident que le spectacle se concrétise progressivement, que Moreau recueille ici et là des détails et des observations. C'est en France par exemple que lui est venue l'idée de faire un numéro avec Michel Fugain. Au fil des jours, les personnages apparaissent, se précisent mais reste à trouver l'élément essentiel, celui qui saura réunir les personnages et leur donner un sens les uns par rapport aux autres. Moreau est revenu à Montréal, le 29 octobre le jour de sa fête, curieux de voir comment allaient se dérouler les élections, sentant inconsciemment qu'il y avait peut-être là, matière à inspiration: "Je me voyais déjà parler de la défaite du PQ et je voyais Lévesque avec ses six sièges demander à la population de ne pas se décourager et d'attendre jusqu'en 1980, puis jusqu'en 1987. Je ne m'attendais absolument pas à une victoire, Lévesque non plus d'ailleurs. Le 16 au matin mon show était prêt".

Mon cher René, c'est à ton tour, ne raconte pas l'événement des élections en soi mais plutôt les conséquences qu'il a entraînées. Au centre même de l'avenir politique, pivot indispensable à la prise de décision, le René de Moreau réagit plus qu'il n'agit; il est sollicité à droite et à gauche tout en étant perçu différemment par chacun et ce sont ces différentes perceptions (celles de Charlebois, de Chartrand, de Plume etc...) qui constituent la charpente du spectacle. En tout vingt-sept personnages gravitent autour de René, chacun symbolisant un thème bien précis: "Le rêve de René suit un même pattern de personnage en personnage: il rencontre la personne, doit franchir une certaine étape avec elle et à chaque fois, se réveille avant de savoir la fin de son rêve. Il lui faudra par la suite assumer le rêve ou le cauchemar jusqu'à la fin. Le rêve de René c'est également son rêve d'un Québec intègre, indépendant, propre, c'est un peu notre propre rêve investi dans sa tête".

Ayant recours aux sujets qui lui sont chers et qui ont catalysé son style lors de **Tabaslak,** Moreau aborde à travers le rêve de René, des thèmes à caractère social et politique comme l'exploitation américaine et française, la publicité, le monde ordinaire, les idoles aussi bien politiques que celles de la scène. Il fait le procès de ces gens-là mais plus au niveau de l'observation que de l'accusation car Moreau n'est pas homme à élever la bannière, il ne prend pas position et se contente d'une simple interprétation, au spectateur de juger par lui-même: "Ce sera un peu comme inviter les gens à ouvrir la tête de René Lévesque et à regarder ce qui se passe à l'intérieur. Inutile de dire que j'ai un certain faible pour René, mais j'ai aussi un très grand faible pour l'opposition, je ne suis pas subventionné par une idée, je ne suis pas membre du Parti québécois, ce n'est pas un show de propagande que je fais mais un tour d'horizon de ce qui active la société québécoise en rapport avec le nouveau pouvoir".

Moreau avoue qu'il ne se fait pas d'illusions, que malgré le boulversement initial, cela n'a pas pris de temps avant que les gens reprennent leur petite routine: "Ce matin-là les gens avaient revêtu leur bel habit neuf, portaient le costume d'un nouvel espoir mais cela ne les a pas empêché d'aller travailler, d'obéir à leur boss, de prendre un café, de monter dans leur voiture; pour l'instant rien n'a changé, si ce n'est l'étiquette, on a remplacé un drapeau par un autre, c'est plus tard que l'on verra si les transformations sont possibles. En fait, je souhaite de tout mon coeur que le rêve de René se réalise, c'est-à-dire que les gens soient prêts à assumer leurs responsabilités, qu'ils s'impliquent personnellement sans être dépendants d'un pouvoir politique. L'idéal, le rêve serait qu'on en arrive à redécouvrir l'individu."

En écoutant Moreau ainsi parler, debout, gesticulant, fumant une cigarette imaginaire, on se demande où se situe la marge entre le rêve de René et celui de Moreau; peut-être les deux personnages finissent-ils, à force de trop se connaître, par se recouper. Chose curieuse, on sent nettement une étrange ressemblance entre les deux, surtout parce que Moreau l'imitateur est une partie inhérente de Moreau l'homme de tous les jours et que ce dernier finit toujours par adopter les mimiques et les expressions de ses personnages; d'autant plus qu'entre l'homme politique et celui de la scène, tout le monde sait qu'il y a souvent matière à confusion. Pour Jean-Guy Moreau, l'ultime but c'est de véhiculer son idée-message: "L'imitation c'est mon medium mais ça pourrait très bien être le dessin, la chanson ou la télévision, l'important c'est la création, le flash, c'est aussi la transition entre l'idée et sa concrétisation. D'ailleurs j'ai de plus en plus d'idées au niveau de la mise en scène car c'est un peu dans cette direction que je veux aller. Je travaille dans la copie, dans l'imposture à journée longue et le rêve, c'est le seul moyen d'être personnel et créateur, c'est la soupape à mon besoin d'expression".

Le rêve de René c'est donc la suite logique des autres spectacles de Moreau dans la mesure ou de plus en plus, il ose délaisser la réalité un peu banale de l'imitation pour l'intégrer dans un contexte où la créativité est possible et où il ne se contente plus de reproduire à la lettre mais d'interpréter et de colorer à sa manière. Plusieurs facteurs ont déterminé ce cheminement: d'une part, l'expérience des années et celle des différents spectacles, d'autre part, l'importante rencontre avec Jacqueline Barrette, qui soit dit en passant a trouvé l'idée de base du prochain spectacle avec lui et a écrit quelques textes. Le fait aussi que *Tabaslak* ait si bien marché entraîne certaines répercussions aujourd'hui, car une soixantaine de représentations de *Mon cher René* sont déjà assurées à travers la province. Cette escalade ne semble pas faire peur à Moreau, bien au contraire, elle le stimule, l'épanouit, elle est le symbole d'une reconnaissance qui se faisait attendre et qui est enfin arrivée. Reste tout simplement à voir ce que Moreau saura faire de ce nouveau pouvoir.

école nationale de théâtre

auditions

pour l'année scolaire 1977-78

section interprétation
section décoration
seciton technique

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS: LE 15 FÉVRIER

POUR RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER AU SECRÉTARIAT:

5030, rue Saint-Denis
Montréal, Qué. H2J 2L8
Tél: 842-7954

LE THÉÂTRE DE LA MANUFACTURE
présente
au CENTAUR
LES TROIS SOEURS
Adaptation québécoise de Robert Lalonde d'après Tchekov

La production de la Manufacture est de qualité, comme les deux précédentes que la troupe a mises sur pied.
L'équilibre de la distribution est remarquable.
En somme *Les trois Soeurs* de la Manufacture constituent un spectacle difficile et intéressant parce que de qualité, riche et beau.

DU 11 AU 30 JANVIER
THÉÂTRE CENTAUR I
453, St-François Xavier
Renseignements: 288-1229



QUATUOR ORFORD et GISELA DEPKAT, violoncelle
Prog.: Murray Schaffer, Beethoven, Schubert
DIM. - 23 JANV. - 16h30
Billets: $5.50 - 4.40 - Étudiants 7/25 ans: $2.20
Pro Musica - 1270 O. Sherbrooke - 845-0532
THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

nouvelle aire danse
21, 22, 23 janvier
20H00
SALLE POLLACK
555 ouest Sherbrooke
(Université McGill, Métro McGill)
Billets: $4.50 en vente à la Salle Pollack du lundi au vendredi, 12H00 - 14H00 ainsi qu'à 551 est Mont-Royal (Métro Mont-Royal)
• Étudiants et danseurs: $3.00
En vente au 551 est Mont-Royal SEULEMENT
Renseignements: 521-4415

Beau Bec, Luc Phaneuf et CKOI-FM présentent
Pour un avenir futur...
VOTEZ BRUN
VOTEZ PLUME



L'homme à deux faces!
10,11 FÉV. à 10h.00
12 FEV. à 7h.30 et 10h.00
OUTREMONT
1248 rue Bernard 277-4145
Billets (sieges rés.) en vente tous les jours, de midi à 10h00 au cinema

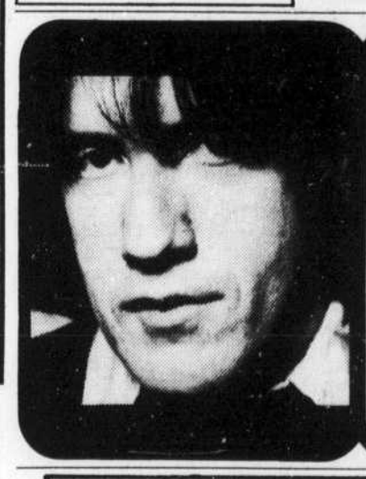
À la Poudrière
Première le 26 janvier en allemand
"UBERLEBENSGROSS HERR KROTT"
de Martin Walser
Les 26-27-28-29 janvier 20h30
mise en scène: Erwin Potitt
direction générale: Jeanine Beaubien
Billets en vente à l'hôtel Sheraton Mt-Royal, G-20, 526-0821. Guichet ouvert de 12h à 18h, et à l'Institut Goethe, Place Bonaventure.

PARTICIPEZ
À LA
1ère BIENNALE
DES ARTISTES DU QUÉBEC
CENTRE SAIDYE BRONFMAN
14 avril - 20 mai, 1977
Tous les peintres, sculpteurs, graveurs et autres artistes d'art plastique résidant au Québec et qui ne sont pas représentés par une galerie sont cordialement invités.
Un maximum de 5 diapositives ou photos doit être soumis avec une enveloppe de retour au
CENTRE SAIDYE BRONFMAN DU YM-YWHA & NHS
5170 Chemin de la Côte Ste-Catherine
Montréal, Québec H3W 1M7
avant le 11 février, 1977
Les artistes seront contactés après première sélection.
Informations:
739-2301

Le Groupe La Laurentienne présente
LES GRANDS EXPLORATEURS



LA SCIENCE PRODIGIEUSE DES PHARAONS
du 25 au 30 JANV. à 20h30
30 JANV. à 14h
FILM COULEUR
Commenté sur scène par DENIS ROBERT
BILLETS: $3.25
EN VENTE CHEZ:
EXPLO-MUNDO 1151 Alexandre-de-Sève
et au PLATEAU de 12h à 20h à partir du 24 janv.
SALLE LE PLATEAU
3170 RUE CAUXA-LAVALLÉE
TÉL.: 527-9507
Une production Explo Mundo



Beau Bec, Luc Phaneuf et CKOI-FM présentent
André Gagnon
26 au 29 janvier à 9h30 $4.00
OUTREMONT 1248 Bernard 277-4145
Billets (sieges res) en vente de midi à 10h00 au cinema

EN VEDETTE AU PIC PUB



Madeleine Cross

S'accompagnant au piano, Madeleine Cross vous enchantera tous les soirs, sauf le dimanche, au nouveau piano bar du Piccadilly Pub de l'hôtel Sheraton Mont-Royal (entre 18 heures 30 et 23 heures 30).

Une douce soirée en perspective...

Faites également plaisir à un ami ou un client en l'invitant le midi au buffet chaud et froid du Piccadilly (entre 11 heures 30 et 14 heures 30). Le Piccadilly: un coin qui fera votre affaire!

Hôtel Sheraton-Mt. Royal
CENTRE-VILLE, MÉTRO PEEL, UN HÔTEL SHERATON

théâtre du rideau vert
DERNIÈRE CE SOIR
mardi au samedi 20 h
dimanche 19 h
Mise en scène HUBERT NOËL
CATHERINE BEGIN
BENOIT MARLEAU
JEAN PERRAUD



LES JEUX DE LA NUIT
Comédie de Frank D. Gilroy
Adaptation française: Marcel Mithois

Renseignements: 844-1793
Métro Laurier, sortie Gilford — 4664, rue Saint-Denis
théâtre de la jeunesse
TOUS LES DIMANCHES
14 h - Marionettes
MIMI ET ROUSSI AU ROYAUME des JOUETS
Marionnettes de Pierre Regimbald et Nicole Lapointe, Gaetan Gladu, Andre Viens
Entrée: $1.25
15 h - Théâtre
TOMBE DES ÉTOILES
Fantaisie d'Andre Cailloux avec Michel Sebastien, Denis Gagnon, Marc Bellier et Marie Begin
Entrée $1.25
RÉSERVATIONS DE 12 h à 19 h, 844-1793
Métro Laurier, sortie Gilford — 4664, rue Saint-Denis

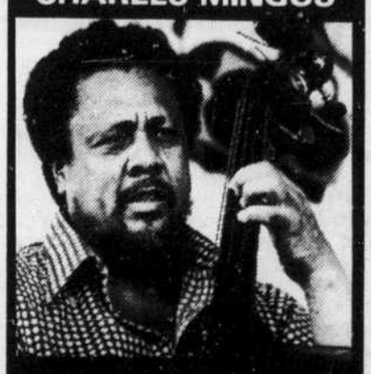
Universel présente
Un spectacle ABSOLUNATIQUE
"LE DÉFICIENT MANTEAU"



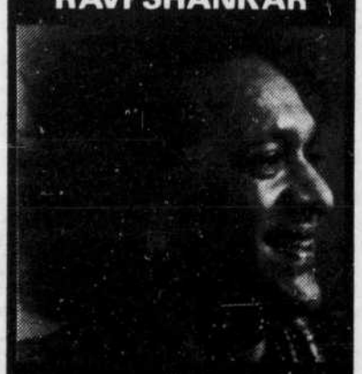
du 7 fév. au 20 mars, à 20h30
Sem. $3.50 $4.50 $6.50 $7.50
Sam. $4.50 $5.50 $7.50 $8.50
En vente à la P.D.A. et chez Sauvé Frères
Direction artistique de Robert Duparc
Musique originale de Marie Bernard
THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS Montréal (Québec) H2X 1Z9
Renseignements: 842-2112

ti-mine, bernie pis la gang...
un film à voir!

Beau Bec et CKOI-FM présentent à l'OUTREMONT 1248 Bernard 277-4145
CHARLES MINGUS



22 JAN. à 7h.30 et 10h.00
RAVI SHANKAR



23 FÉV. à 7h.30 et 10h.00
Billets 4.00 en vente tous les jours au Cinéma Outremont de midi à 10 h et à l'Alternatif

Au Musée des Beaux-Arts

"Mythologie spatiale" de Raquel Forner

par JEAN-CLAUDE LEBLOND

Par leur structure, les mythes finissent par se ressembler. On s'aperçoit que quelle que soit la société ou la trame de chaque mythe, ceux-ci transportent dans leur scénario respectif les mêmes cosmogonies, le même attachement aux cycles des saisons, de la maternité, de la fertilité, de la terre-mère où les dieux sont confondus aux ancêtres et ces derniers, aux nouveaux-nés.

Une mythologie spatiale telle que la propose Raquel Forner dans l'exposition que lui consacre depuis une semaine le Musée des Beaux-Arts, s'attache à décrire dans un contexte aléatoire les objets du mythe. **Enigme spatiale I et II** de 1971 aussi bien que **Gestation dans le temps** de 1971 également ne relatent-ils pas, dans les méandres du dessin, la maternité? Une maternité pourtant dont l'objet serait dévié et qui appartiendrait à chaque individu comme si chacun possédait en son sein l'embryon d'une autre humanité à venir. **Le Terrien de l'an 3000** de 1970 pour sa part se voit ainsi rattaché non plus seulement au futur mais au passé également.

L'ancêtre dans son corps affirme par sa présence la projection de son existence sur les générations futures. Ce lien mythique d'une curieuse "suite du monde", on le retrouve à tous les tournants de l'oeuvre de Raquel Forner dont les personnages sont rattachés à une source commune par un ou plusieurs serpentins: cordons ombilicaux dont dépend l'individu pour sa survie.

Qu'il s'agisse de la série des astronautes ou des mutants, l'être en mouvement, en évolution assume sa "dépendance" à un titre ou à un autre d'un être qui lui a permis d'exister et de prendre place dans l'espace ouvert.

L'espace et son contexte dans la mythologie que propose Madame Forner n'est pas celui technique. Il n'appartient pas non plus à la suggestion mais se veut effectif, c'est-à-dire, ouvert, galactique, non rattaché à une géographie planétaire. C'est si l'on veut un espace universel. Et les personnages mythiques dont l'astronaute, le mutant etc. pourront bien faire partie un jour si ce n'est déjà fait, prennent place dans ce qui n'apparait pas encore très bien comme un véhicule interplanétaire. L'artiste perçoit l'énigme des **Monstres spatiaux aux témoins télévisés** (1971) où les têtes excessives n'appartiennent plus à ce qui a déjà été et ne ressemblent pas encore à ce qui sera. C'est un univers en trait d'union, à mi-chemin entre deux mondes.

Si elle est née à Buenos Aires, Raquel Forner, après ses études à l'Académie nationale des Beaux-Arts, s'en fut à Paris étudier sous la direction d'Othon Friez (1879-1949). Étroitement associé au fauvisme, Friez conserve une influence cézanienne. Par la suite, sa peinture plus épurée et structurée le libère de ce mouvement et accentue son caractère de jovialité un peu baroque. Revenue donc en Argentine, Madame Forner "participe" à la fondation des cours libres d'Art Plastique. Toutefois sa carrière est ponctuée de fréquents séjours en Europe. Elle retire de ces expériences un dessin aux contours tourmentés, aux couleurs vives qui poussent une tension dramatique à un état de paroxysme.

La présence de l'art précolombien de l'Amérique du Sud possède certainement des incidences sur la peinture de Madame Forner. Les visages plats aux orbites rondes, à la bouche large, ces têtes encerclées de la série des astronautes nous renvoient à la sculpture monolithique qui s'étend par-delà le Mexique jusqu'à la terre de feu. Images d'êtres hybrides dont on sait s'ils incarnent des dieux, des démons ou des mutants venus on ne sait d'où comme le triptyque de **l'astronaute au visage perdu de 1970.**

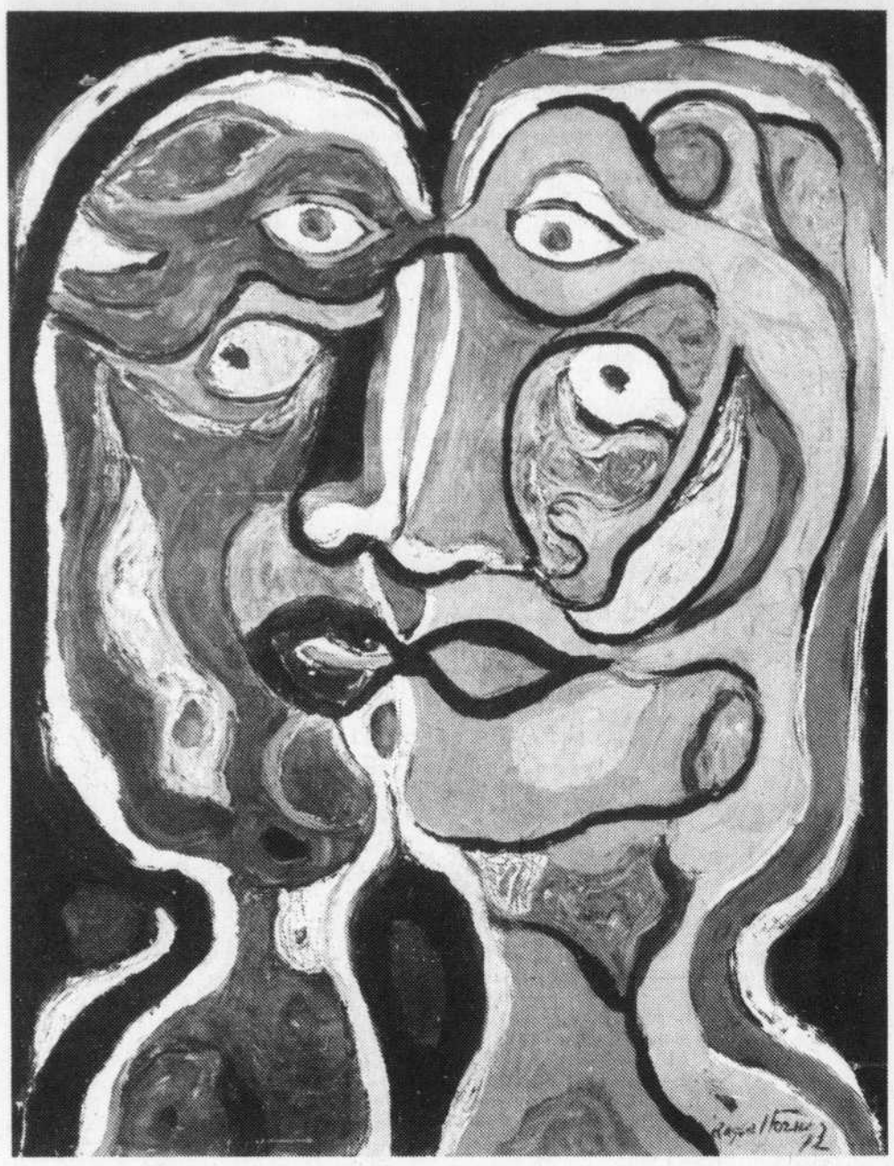
Images totémiques également de l'astronaute où les visages se superposent dans leur extravagance. On pense à Mariano Hernandez, artiste d'une plus jeune génération dont la vie en Argentine a marqué une peinture qui reprend à son compte avec "Les jardins rituels" l'imagerie totémique et mythique. Comme si l'appartenance à un lieu façonnait aussi démesurément la vision du monde dont deux artistes au cheminement différent rappellent l'évidence.

En dernier lieu, comment ne pas jeter en manière d'hommage un coup d'oeil sur Picasso, sur le Picasso de la période de Guernica? **La femme en pleurs** de 1937 par exemple est tellement éprouvée que son visage s'en trouve déformé par la force de la douleur. La déformation du visage se retrouve dans cette peinture de Raquel Forner de la série des Grands mutants, trois tableaux que l'accrochage du musée a séparés mais dont l'union en une sorte de triptyque valoriserait davantage le drame de la mutation sous la poussée de forces inconnues.

Il ne s'agit pas tant de noter les influences et les dépendances d'un artistes à l'égard des anciens comme de considérer la synthèse qui en résulte. Au reste la mythologie spatiale ne suggère-t-elle pas ce sentiment (ce mythe devrait-on dire) de la continuité où l'ancêtre participe à l'avenir? **Le Terrien de l'an 3000 et 3001 avec des ancêtres** en témoigne.

Cette fusion d'un art européen à un autre art profondément ancré dans l'inconscient collectif d'un continent se retrouve dans **Conjonction** de 1972 (photo) où deux visages se rejoignent, s'imbriquent l'un dans l'autre pour former une nouvelle entité. Réactualisation du passé, préactualisation du futur, cette mise en scène de l'éternité, de la permanence du mythe raconte dans un espace indéterminé ce qu'un écrivain français avait appelé: "La métamorphose des dieux".

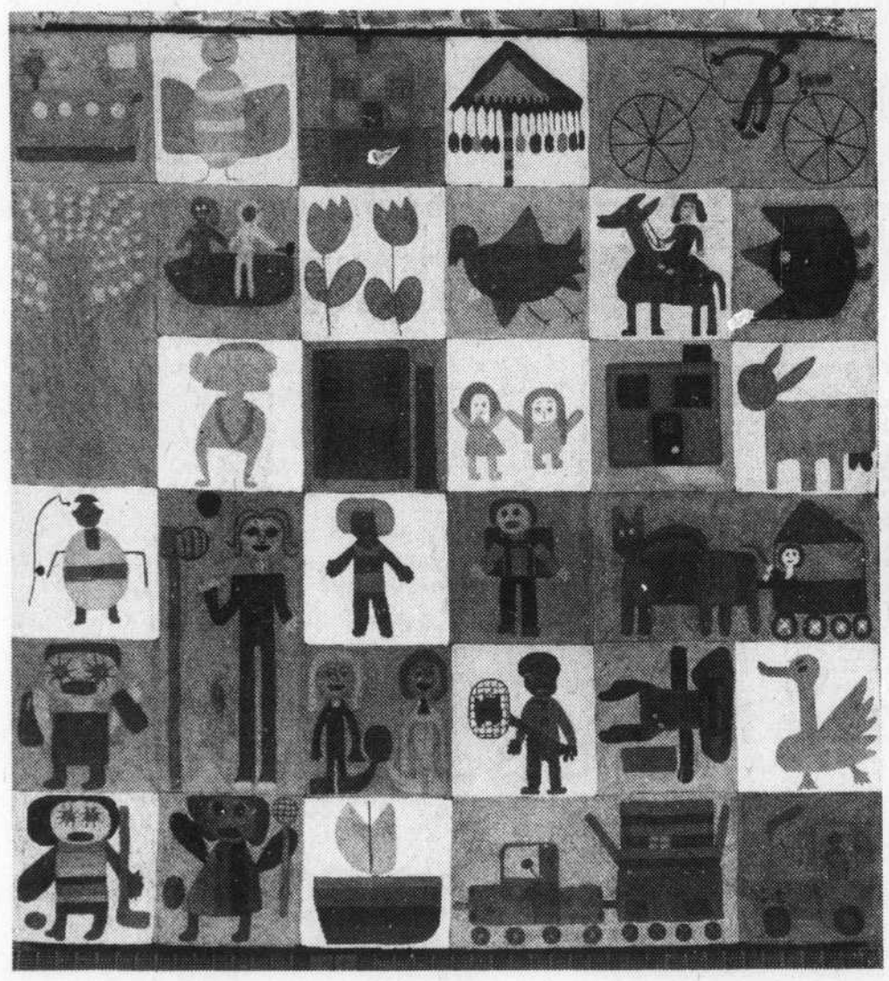
● **Mythologie spatiale de Raquel Forner**, au Musée des Beaux-Arts de Montréal, jusqu'au 31 janvier.



Exposition

Le musée d'art contemporain inaugure le deuxième volet de sa saison avec une exposition de tapisserie exécutée par l'atelier du fil d'Ariane. Grâce à une subvention du ministère des Affaires sociales, l'atelier regroupe des "jeunes adultes déficients mentaux" qui, sous la conduite de spécialistes, créent et exécutent des tapisseries à l'image de leur monde. Parler de la simplicité élémentaire est peut-être facile pourtant, tel le dessin d'enfant, celui du déficient s'attache à relater son environnement immédiat naïf et primitif. Pour lui, la création artistique ne signifie rien, pas plus que la concurrence et s'il n'y avait l'importance du jeu, il est probable qu'il se désintéresserait totalement de cette activité.

Monde de l'enfance qui s'arrête à la maison de papa, aux objets familiers, aux personnages qu'on a pu voir à la télévision, le résultat sur les zones tapisseries présentées, pour décoratif, n'en possède pas moins une grande vitalité que la couleur vient égayer. Jusqu'au 23 janvier.



Lectures

La Revue d'ethnologie du Québec dont le troisième numéro est paru récemment répond à une initiative heureuse de son directeur et fondateur, Robert-Lionel Séguin. Les études qu'on y publie peuvent parfois sembler d'une utilité relative. Par exemple, le texte consacré à l'appareil de freinage du véhicule de ferme aux XVIII et XIXe siècles ne vole pas tellement plus haut que sa valeur d'anecdote. Par contre une étude de la population scolaire du Séminaire de Nicolet nous renseigne sur les taux de fréquentation et d'abandon par groupe social. En outre, ce numéro consacre un texte révélateur du rôle de la "médecine populaire" dans le Comté de Bellechasse.

Travail d'archives qui réactualisées, illustrent une facette de la vie québécoise d'autrefois.

● **Revue d'ethnologie du Québec**, Leméac éditeur.

■

Le dernier numéro (85) de la **Revue Vie des Arts** est consacré à la ville de Québec. Outre une étude urbanistique de Québec, on établit dans ce numéro une sorte d'inventaire des infrastructures de l'art. Un article sur le Musée du Québec analyse rapidement les collections permanentes de l'institution et son rôle dans la collectivité. On y lit également un tour d'horizon des galeries québécoises et les centres d'intérêt qu'elles développent. Suivent une série d'articles à propos d'artistes de la capitale dont la production suscite quelque intérêt.

Marquée au coin d'un éclectisme propre à relater la diversité de la production locale, la revue Vie des Arts qui n'est pas née de la dernière cuvée, prend dans ce dernier numéro un heureux coup de jeunesse.

■ **Vie des Arts**, 360, rue McGill, Montréal. Tél: 861-5488.

■

Sous le titre de **L'oeil émerveillé**, Samivel nous propose un regard esthétique sur le monde. Dans une écriture assez traditionnelle merci, l'auteur nous entraine dans ses voyages au Groenland, dans les mers du sud ou du haut d'un avion à la recherche "de la nature comme spectacle", du merveilleux, de la beauté composée d'une certaine sérénité, d'une continuité temporelle de la vie et ses manifestations.

Visiblement l'auteur voudrait nous faire apprécier les étendues de silence des fjords islandais, nous communiquer sa conscience du beau qui n'apparait pas tellement compatible avec la présence humaine. Dès qu'il s'agit d'agglomérations urbaines, plus question de beauté. Or l'homme vit dans les villes et ce sont les villes qu'il doit s'appliquer à rendre belles et vivables. Longs récits où les mille mots ne valent pas encore une bonne photographie.

■ **L'oeil émerveillé** ou la nature comme spectacle par Samivel, Albin Michel éditeur, Paris 1976.

■

Québec je t'aime par Miyuki Tanobe; Les livres Toundra, Montréal 1976. L'artiste connue pour ses scènes des quartiers populaires de Montréal se raconte.

■

Natashquan par Anna Birgit et Gilles Vigneault; Editions Alain Stanké, Montréal 1976. Qui ne connait Natashquan? Anna Birgit associe à ses photos les poèmes de Gille Vigneault et dépeint ce petit village de la Côte nord et ses habitants.

■

Rock Graphic, Dix ans d'affiches de Rock and Roll par Mick Farren; chez Henri Veyrier éditeur, Paris 1976.

les disques — classiques

PIERRE ROLLAND

a écouté pour vous

Pouvoir posséder quelques disques de piano d'**Emil Gilels** est l'un des plus grands plaisirs que l'on puisse éprouver. Par Gilels, la pensée de Beethoven ou de Brahms, ou leur message si l'on veut, nous parvient grâce à une technique impeccable servie par une très grande maturité d'esprit. L'intelligence du texte musical nous est apportée par une telle ordonnance de l'esprit, qu'à chaque fois Gilels réussit à faire oublier le son de son instrument pour nous élever dans l'univers grandiose de la musique.

Cette faculté d'enchantement, bien peu d'artistes la possèdent: Gilels nous guide toujours vers cet au-delà si recherché.

De **Beethoven**, tout dernièrement, Emil Gilels a publié en deux disques simples, cinq sonates: les **sonates no 2 5, opus 79 en sol majeur, no 26 "Les Adieux" opus 81a et no 27 en mi mineur opus 90 — Deutsche Grammophon 2530589** et sur un autre disque, les **sonates no 12 et 16**, respectivement **opus 26 et opus 31 no 1 — Deutsche Grammophon 2530 654.**

De **Brahms**, Emil Gilels, sur **Deutsche Grammophon 2530 655** — les quatre **ballades de l'opus 10** et les **Fantaisies de l'opus 116.**

La technique d'enregistrement de ces trois disques est impeccable; mais ce sont surtout la pensée musicale et la très grande maturité d'esprit de Gilels qui nous imposent un très grand respect.

■

Felicity Palmer, que les Montréalais eurent le plaisir d'entendre avec l'Orchestre Symphonique de Montréal la saison dernière, présente sur étiquette **ARGO ZRG 834** un disque consacré à **Maurice Ravel.** Avec l'**Ensemble Nash** dirigé par **Simon Rattle**, Felicity Palmer chante admirablement les **Trois poèmes** de **Stéphane Mallarmé** et les **Chansons Madécasses**; et avec le pianiste **John Constable**, les **Histoires Naturelles** et les **Cinq Mélodies Populaires Grecques.**

Tout n'est que raffinement retenu, soupir exhalé à demi, quintessence du goût et de la demi-teinte servie avec un grand art. A l'intérieur de la pochette, Argo donne les paroles, ce qui à l'occasion peut grandement servir; mais tout est à l'honneur de Felicity Palmer qui articule très bien malgré les difficultés incommensurables du français en musique. Que de délicatesse! Que de mystification! Que de richesse!

Tout dernièrement, **London** dans sa série **Ace of Diamonds**, publiait **la Cantate Saint-Nicolas opus 42 de Benjamin Britten (SDD Z217)** et ce, à peine quelques semaines avant sa mort. Britten était le plus important des compositeurs anglais et ce disque qui provient du **Aldeburgh Festival de 1955** (Britten fut l'un des principaux animateurs de ce Festival jusqu'à la fin de sa vie) met en évidence Britten dans les doubles fonctions de compositeur et de chef d'orchestre. **Peter Pears** est le soliste extraordinaire de cette cantate basée sur la légende de Saint Nicolas, patron des écoliers, des marins et des voyageurs. **Les Choeurs** et l'**Orchestre du Festival d'Alderburgh** et les nombreux choeurs d'enfants sont excellents. La musique s'écoule facilement et s'ingénie à nous garder toujours intéressés. Bien que datant de 1955, il ne faut surtout pas prendre pour acquis que la qualité de cet enregistrement laisse à désirer. Loin de là; **London (Decca** en Angleterre) est célèbre dans le monde entier depuis ses débuts pour le soin et la qualité du son. De plus, cette compagnie a l'honnêteté de spécifier que cet enregistrement a été réalisé en version mono et qu'il est ici présenté en version stéréo grâce à un procédé électronique. Cette honnêteté vaut la peine d'être mentionnée. A noter, malheureusement, que l'usinage et le pressage laissent à désirer.

Également, en version stéréo, par un procédé électronique, une superbe **6è Symphonie de Tchaikovsky** avec l'**Orchestre Symphonique de Boston** dirigé par **Pierre Monteux — RCA AGL 1-1522.** Si le son laisse quelque peu à désirer (il faut supprimer des aigus) quel bel orchestre, et quel musicien que Pierre Monteux! Et dire que cet orchestre de Boston était celui qu'il préférait entre tous! On a toujours quelque chose à apprendre de Pierre Monteux. Dommage que l'usinage et le pressage de ce disque soient de mauvaise qualité...

Et si le coeur vous appelle à la valse, **RCA ANL 1-1440 Arthur Fiedler** et l'**Orchestre des Boston Pops** vous y invitent avec des oeuvres de **Stolz, Ivanovici, Delibes, Lehar, Strauss, Drigo** et **Waldteufel.** Si la musique est très bien soignée, le disque ne l'est pas. Pourtant, elles sont si belles, toutes ces valses!

courrier des lettres et des arts

Des murales servant de cimaise !

M. Antoine Samuelli
directeur général
Institut de Tourisme et
d'Hôtellerie du Québec
40, rue de Rigaud
Montréal.

Récemment il fut porté à mon attention qu'à plusieurs reprises des peintures et des tapisseries avaient été "exposées" dans le hall de l'Institut et qu'à chaque occasion les murales de maçonnerie que j'y ai réalisées auraient servi de mur à cimaise.

Au-delà de l'initiative louable d'organiser des expositions de travaux d'artistes, je trouve la solution présente condamnable puisqu'elle mutile et transforme une partie importante de mes travaux.

Je mets donc ici en cause le manque évident d'imagination et l'ignorance du responsable de ces expositions qui n'a pas su trouver les solutions esthétiques et techniques adéquates.

De plus, je constate avec regret l'absence totale d'éthique des artistes qui ont accepté ce type d'accrochage.

Je vous demande donc de faire enlever tous ces travaux qui dénaturent actuellement mon oeuvre ou, à défaut, je me chargerai moi-même de faire ce nettoyage.

Cordialement

Mario MEROLA

Le 9 janvier 1977.

Galeries d'Art

GALERIE SIGNAL
vous invite à l'exposition de
MICHELINE COUTURE-CALVE
ANGELE VERRET-VALCOURT
JACQUES-ALBERT WALLOT
du 22 janvier au 9 février 1977
4545 rue St-Denis, 845-4171
Lun. au ven. de 10h. à 18h. Sam. et dim. de 13h. à 17h.

galerie georges dor
32 ouest, rue Saint-Charles Longueuil 677-6217
oeuvres récentes de
CLAUDE FLEURY
vernissage mercredi le 19 janvier de 17 à 21 hres
Ouvert du jeu. au dim. de 13 à 17h. et jeudi soir de 19 à 22h.

GALERIE SAINT-DENIS
3772 RUE SAINT-DENIS • 288-2340
SUZANNE DUQUET
Volet abtrait 1959-1976
jusqu'au 29 janvier 1977
Ouvert du mardi au samedi de 10h30 à 17h30

la galerie d'art Clarence Gagnon
EXPOSITION
GILLES GINGRAS
"huiles et pastels"
du 18 au 31 janvier
vernissage le 18 janvier à 20 hres
bienvenue à tous
1261, avenue Bernard, Outremont Tél.: 270-2962

oeuvres récentes de
ALAN GLASS
vernissage jeudi 20 janvier à 20.30 hres
galerie gilles corbeil
2165 rue crescent 844-7147
du mardi au samedi de 10 à 17.30 h

BORDUAS HUGHES METZINGER
CARR KLIMT RIOPELLE
VAN DONGEN MANE-KATZ ROBERT
FEININGER MATHIEU ZADKINE
mar. au ven. 9 à 17.30 — NOUS ACHETONS PEINTURES DE QUALITÉ — sam. 9 à 17.00 fermé dim. et lun.
GALERIE DOMINION
Le plus grand choix de peintures et sculptures dans la plus grande galerie d'art au Canada
1438 ouest, rue Sherbrooke 845-7471 et 845-7833

ACADÉMIE DE PEINTURE
ATELIER LIBRE
•DESSIN
•CROQUIS
•PEINTURE
•CORRECTION
INITIATION A L'ART AVEC MODELE VIVANT
AUCUNE CONDITION D'INSCRIPTION
ACADEMIE BÉLENGÉ Enr.
5002 boul. St-Laurent Montréal Qué H2T 1R7
Tel: (514) 279-6319
Aux artistes en arts plastiques
Si vous êtes incapables de répondre d'une façon positive au questionnaire suivant, nous pouvons peut-être vous aider
• Savez-vous comment composer un tableau ?
• Pouvez-vous faire une esquisse valable comme document ?
• Le dessin, c'est quoi ?
• Avez-vous une certaine maîtrise de la couleur ?
• Pouvez-vous faire une pochade ?
• Qu'est ce que la peinture ?
• Connaissez-vous les principales techniques de discipline suivante:
Le fusain La peinture à l'huile L'aquarelle
La peinture acrylique Le pastel
(gouache indélébile)

REPRODUCTIONS
GRAVURES
AFFICHES ORIGINALES
1024 OUEST, AVENUE LAURIER
279-2188
705 OUEST, RUE STE-CATHERINE
STATION McGILL NIVEAU MÉTRO
849-8243
NOUS ACCEPTONS CHARGEX
ET MASTER CHARGE
atelier 66

Cecil Taylor

une remise en question du spectateur

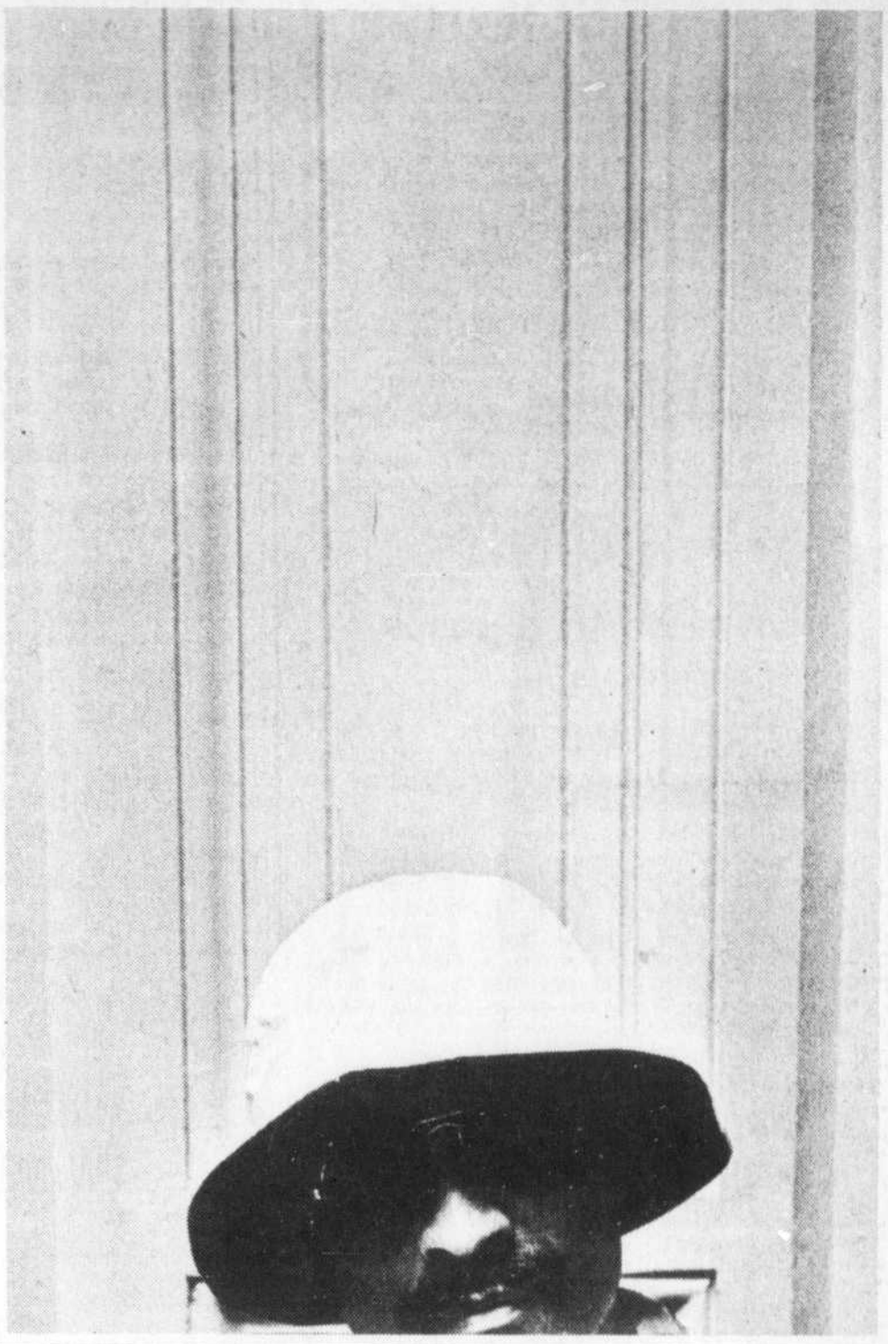
C'est dans le décor peu habituel de l'auditorium Maxwell-Cummings qu'avait lieu le premier d'une série de concerts de jazz organisés par le Musée des Beaux-arts, Cecil Taylor, pianiste virtuose, compositeur-improvisateur, pédagogue, homme de théâtre, écrivain considéré comme l'une des figures dominantes de la musique contemporaine, inaugurait la saison. La salle peuplée à fort pourcentage de jeunes Anglais chevelus et possiblement intellectuels, semblait pouvoir se prêter à merveille à ce genre de concert solo intime où le silence et le recueillement sont de rigueur pour favoriser et comprendre la démarche de l'artiste.

A vingt-deux heures pile, Taylor entre brusquement par une porte qui donne directement sur la scène et sans un mot, s'assoit à son piano, commence à jouer. Les premiers accords sont tout aussi brusques que son entrée et nous font comprendre qu'il n'a pas de temps à perdre et qu'il veut en venir immédiatement au coeur du sujet. La musique qui en résulte est accélérée jusqu'à l'agressivité, agitée, irritante, n'acceptant pas le moindre compromis mélodique. On sent déjà que cela va être long et ardu. Bougeant sans arrêt, ses doigts fébriles parcourent les claviers à une vitesse hallucinante alors qu'il exprime tantôt le tourment, la violence, tantôt une certaine accalmie, mais jamais la sérénité. Jazz hautement intellectuel qui cherche à détruire la forme pour en réinventer une nouvelle, la musique de Taylor décrit un cercle répétitif, rébarbatif qui donne au public l'impression de tourner en rond. Taylor nous agresse dans notre siège de spectateur passif à grands coups de marteau, nous force à remettre en question notre état de réceptivité. Il provoque dans la mesure où il joue uniquement pour lui sans se soucier le moindrement de la salle, réduisant cette dernière à un état d'impuissance absolue, lui laissant comme seul refuge, le silence, la méditation ou alors l'ennui. Taylor improvise à vif, avec une absence délibérée de points de repère, refusant le romantisme de Keith Jarrett ou la sensualité noire de McCoy Tyner, il improvise sans complaisance en martelant son piano avec une rage qui tient à la fois de l'imposture et du génie.

La première partie du concert dure une quarantaine de minutes, sans arrêt, sans interruption, sans répit. Lorsque les lumières s'allument, le public est aussi épuisé que le pianiste mais la glace a été brisée. La deuxième partie du spectacle est plus facile d'accès parce que Taylor y a incorporé des rythmes accompagnés de mélodies bizarres; on peut enfin admirer son style, la perfection rigoureuse de cette technique qu'il développe depuis l'âge de cinq ans, l'élan souple et méthodique de ses mains. On respire, on comprend peut-être mieux aussi. Délaissant toute linéarité, il érige une vaste fresque atonale où des bribes de vie se rencontrent et se mêlent dans un collage d'émotions, petits drames qui se nouent et se dénouent sous les doigts du maestro. Taylor joue du piano comme un peintre qui éclabousse la toile de couleurs s'organisant au hasard de leur chute. Mais rien n'est hasardeux chez Taylor, bien au contraire, même le chaos s'inscrit dans une structure bien ordonnée, rien n'est gratuit.

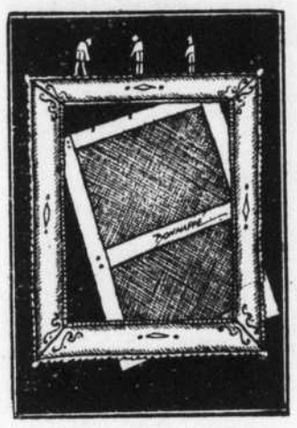
On ne peut néanmoins pas sortir d'un tel concert sans être perplexe: si la démarche de Taylor est fort louable, cache un refus systématique de tout mercantilisme musical, il n'en reste pas moins que sa musique est rébarbative, peu généreuse et surtout terriblement exigeante de son public. En fait, on demanderait peu à Taylor et à ceux qui lui ressemblent, un peu moins de brutalité et un peu plus de tolérance.

Nathalie PETROWSKI



Les faits divers du Louvre

par MATHILDE La BARDONNIE



PARIS — Dans la nuit du 15 au 16 décembre 1976, l'épée de Charles X était volée au Musée du Louvre, à la galerie d'Apollon. Les trois malfaiteurs prenaient la fuite après avoir frappé, blessé deux gardiens. La semaine suivante, le producteur de télévision Jacques Rouland, agissant pour le compte de l'hebdomadaire "Paris-Match", est allé se promener au Musée muni d'une copie de l'épée royale. Les photos publiées semblent indiquer que les gardiens, imperturbables, n'auraient prêté aucune attention à cette "anomalie", auraient laissé Jacques Rouland poursuivre sa "plaisanterie".

Les délégués C.G.T. des gardiens du Louvre se sont insurgés, lundi 10 janvier, contre un "procédé qui tend à mettre en accusation à coups de truquages grossiers les agents les plus mal payés de la direction des musées". Ils ont précisé que l'accès du musée avait été interdit à Jacques Rouland dès son arrivée sur le parking et ont rappelé l'agression dont deux d'entre eux avaient été victimes lors du vol. Déjà, le 16 décembre, les représentants C.G.T. des gardiens avaient dénoncé l'insuffisance du personnel, sa faible qualification, résultat de l'absence d'un statut de la surveillance spécialisée. Ils avaient souligné que les mesures de sécurité les plus perfectionnées ne peuvent se substituer à la surveillance des hommes.

● Un vol au Louvre... "Fait divers" peut-être... Mais dont on parle longtemps. Accident, incident amplifié par le prestige national, international du musée. Un musée pas comme les autres. On se souvient du nom de Leonardo Vincenzo, un Italien qui en 1911 vola "la Joconde".

On n'a pas oublié qu'en 1939 Stanislas Bougoussiovsky emporta sous le bras "l'Indifférent" de Watteau (il restitua le tableau deux mois plus tard, complètement détérioré). La recrudescence des vols dans tous les musées, dans les églises, conduisait en 1975 M. Michel Guy, alors secrétaire d'État à la culture, à souhaiter une augmentation de 80% du budget de fonctionnement des musées. Des catalogues internationaux des tableaux et objets d'art volés ont été constitués...

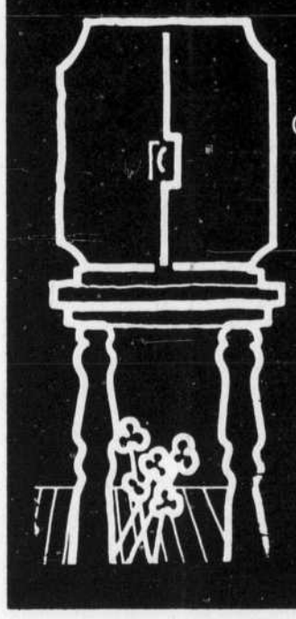
● Comment les questions de sécurité se posent-elles au Louvre, ce musée inauguré le 10 août 1793, le jour de la déposition du roi? "... Il n'y a pas seulement le vol, dit M. Quoniam, directeur du Louvre... Nous devons veiller aux risques d'incendie, éviter les déprédations courantes: les visiteurs de plus en plus désirent voir de près, toucher; leur nombre même dans les salles entraîne une certaine pollution, sans parler des dangers que représentent les mouvements de foule." Car trois millions de visiteurs pénètrent chaque année dans le palais, 90% d'entre eux rentrant par la porte Daunou. Le soir de Pâques, les responsables comme les gardiens poussent un ouf de soulagement, quand après le passage de soixante-dix mille personnes, rien n'est arrivé. Ces jours d'intense fréquentation, on fait appel à la police.

● "Il y a contradiction entre les mesures prises pour le vol et celles nécessaires à la protection contre l'incendie", explique M. Quoniam, qui précise encore: "L'alarme n'est que l'alarme, après il faut intervenir, avant il faut prévenir. S'il n'y avait pas eu d'alarmes, puis des gardiens dans la galerie d'Apollon, d'autres objets auraient pu être volés. Quand bien même on mettrait vingt écrans de télévision, il faut savoir qu'un seul homme ne peut en surveiller que quatre à la fois, et pas plus de deux heures durant."

(Le Monde)

Maisons d'enseignement

COURS D'INITIATION À LA DÉCORATION INTÉRIEURE*
SOUS LA DIRECTION DES



ARTISANS DU MEUBLE QUÉBÉCOIS INC.

88 EST - RUE ST-PAUL
VIEUX-MONTRÉAL (127)

RENSEIGNEMENTS -
866-1836

Début des cours le 21 février

APPROUVÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Permis no 749514 Enseignement de culture personnelle (jour et soir)

COLLÈGE STANISLAS
780 boul. Dollard - Montréal H2V 3G5 - Qué.

Inscription pour l'année scolaire 1977 - 1978

— Cet établissement est directement rattaché à l'Enseignement Français par un Protocole signé par les Autorités compétentes et il est assimilé par le Gouvernement du Québec aux Établissements reconnus d'intérêt Public au titre de la coopération Franco-Québécoise.

— Il est habilité à recevoir les boursiers du Ministère français de l'Éducation Nationale et ses étudiants peuvent bénéficier des bourses et prêts québécois.

— Les élèves sont reçus dès l'âge de 5 ans — Les classes élémentaires sont mixtes (filles et garçons).

Dès la rentrée, 77-78, la classe de 6e (Secondaire I) est ouverte aux filles.

— Le Collège a une cafétéria.

— Le Collège dispense son enseignement en vue du Baccalauréat, selon les méthodes et les programmes de France, séries Littéraire, Économique et Scientifique, tout en observant les exigences des Universités québécoises et nord-américaines avec lesquelles il est en liaison constante.

— Les familles sont invitées à demander au Collège l'ouverture d'un dossier dès maintenant.

Classes Élémentaires Secondaire et Collégial **273-9521**

COLLÈGE LAVAL
DIRIGÉ PAR LES FRÈRES MARISTES
PENSIONNAT — EXTERNAT
Reconnu d'intérêt public par le Ministère de l'ÉDUCATION

COURS D'ÉTUDE	Programme du Ministère de l'Éducation
SECONDAIRE I, II, III, IV, V	Option LATIN à partir de Secondaire II.

EXAMEN D'ADMISSION
Pour Secondaire I et II seulement.
Samedi, 22 janvier 9h.00 a.m.
Samedi, 29 janvier 9h.00 a.m.
Samedi, 5 février 9h.00 a.m.
FRAIS $5.00

N.B. Les places disponibles en Secondaire III, IV et V étant très rares, les demandes d'admission se feront individuellement par lettre, ou téléphone et les candidats seront convoqués personnellement pour les examens.

INFORMATION: Florent Vachon c.o. resp.
275, rue LAVAL,
DUVERNAY
(Saint-Vincent-de-Paul)
VILLE DE LAVAL
661-7714-4744 321-4578

COLLÈGE PRIVÉ
Reconnu d'intérêt public

SCIENCE DE LA PAROLE
620.01

DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES
(D.E.C.)
PROGRAMME PRÉ-UNIVERSITAIRE

Cours du soir — **TEMPS PARTIEL**
Cours du jour — **TEMPS PLEIN**

— ANIMATION
— COMMUNICATION
— THÉÂTRE
— FRANÇAIS

Admission dès maintenant pour l'année 77-78

Programme des études envoyé sur demande

CONSERVATOIRE LASSALLE
1290, rue Saint-Denis, 8e étage
Montréal H2X 3J7
Téléphone: 288-4140

une université pour vous, chez-vous
POUR APPRENDRE LE QUÉBEC ET LES QUÉBÉCOIS

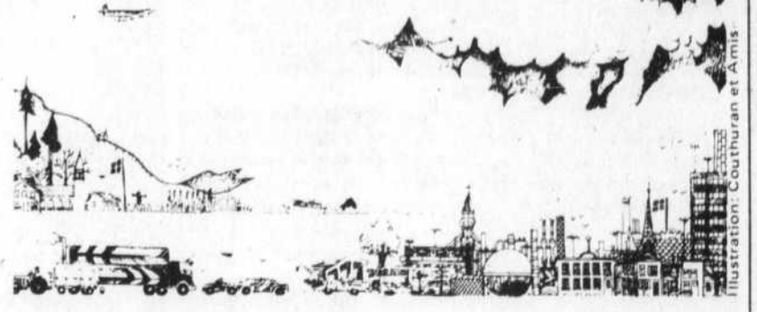


Illustration: Couthuran et Amis

La Télé-université, une unité de l'Université du Québec qui a pour mandat la formation d'adultes à domicile, offre désormais huit cours dans le cadre de son programme de certificat «Connaissance de l'homme et du milieu».
Huit cours pour mieux comprendre le Québec et les Québécois. Huit cours, aussi, pour mieux se sentir «à la hauteur» dans son milieu de travail.

Règle générale, l'étudiant apprend chez lui. Mais il n'est pas seul: un animateur est à sa disposition pour l'aider et le conseiller. Cet animateur dirige les ateliers auxquels l'étudiant est invité à participer à intervalles réguliers.
Des dossiers, des journaux, des documents audio-visuels complètent l'éventail des moyens pédagogiques utilisés.

Les cours sont ouverts à tous et à toutes: aucun niveau d'étude particulier n'est prérequis pour s'y inscrire. Et vous pouvez les suivre quel que soit l'endroit où vous habitez au Québec.

Nous nous rendrons chez vous. C'est pour ça que nous existons.

Je désire ☐ m'inscrire ☐ plus de renseignements

Cours*	Inscriptions jusqu'au:
☐ Initiation à la coopération	24 janvier
☐ Initiation à l'économie du Québec	24 janvier
☐ Histoire du Québec d'aujourd'hui: économie, pouvoirs, idéologies	24 janvier
☐ Histoire du Québec d'aujourd'hui: population, travail, nation	24 janvier
☐ Un art méconnu: la gestion	31 janvier ou 7 mars
☐ L'informatique... c'est pas sorcier (régions de Québec et Montréal)	7 février
☐ L'environnement: un bien collectif menacé	15 février
☐ L'individu, son affectivité, sa sexualité	21 février

** Tous ces cours donnent droit à 3 crédits (sauf le cours «Gestion»: 1 crédit) et à une attestation de l'Université du Québec.*

*** Frais de scolarité: $50,00 par cours (sauf «Gestion»: $17,00), plus $7,50 de frais d'inscription par session, quel que soit le nombre de cours.*

Nom: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

Tél.: Domicile: _____ Travail: _____ Code postal: _____

Retourner à:
Télé-université, 3108, chemin Sainte-Foy, Québec G1X 1P8 Tél.: (418) 657-2990
ou 3465, rue Durocher, Montréal H2X 2C6 Tél.: (514) 282-7749

Université du Québec
Télé-Université

Carrières et Professions

cooprix

RESPONSABLE INFORMATION/ANIMATION

Fonction:
Sous l'autorité du directeur des communications, la personne se verra confier la formation et la supervision des agents d'information de chacun des Cooprix.

La seconde partie de la tâche consistera à planifier et faire exécuter des analyses en laboratoire, recueillir de l'information utile aux membres de la Coop et en assurer la diffusion dans les succursales.

Exigences:
- résidence à Montréal
- bonne connaissance du milieu coopératif;
- diplôme universitaire de premier cycle en consommation, diététique ou expérience équivalente;
- expérience en animation de groupe.

Traitement: Selon les qualifications.

Faire parvenir votre curriculum vitae à la Coop des consommateurs de Montréal à l'attention de Jean-Charles Goude, directeur des communications au 1415 est, rue Jarry, Montréal.

coop des consommateurs de montréal

• PRÉSIDENT

UNIVERSITÉ DE WINDSOR

Windsor, Ontario

Le comité chargé de la sélection du président de l'université de Windsor recherche des nominations et des candidatures pour le poste de président - terme à commencer le premier septembre 1978.

L'université de Windsor est une institution subventionnée par la province de l'Ontario, avec une inscription de 7,400 étudiants à temps plein et de 10,300 étudiants à temps partiel, répartis dans les Facultés de Lettres, de Sciences Sociales, de Sciences Physiques et Mathématiques, de Commerce, de Pédagogie, de Génie, d'Education Physique, de Droit, et dans les Études Supérieures.

Les nominations et les demandes de poste, ainsi que les demandes de renseignements doivent être soumises au comité au plus tard le premier mai 1977.

Secrétaire
Comité chargé de la sélection du président
Université de Windsor
Windsor, Ontario
N9B 3P4

Hydro-Québec

Direction Embauchage
Case postale 6106
Montréal, Québec

CHEF D'ÉQUIPE – LOCATION

CONCOURS: 76-420-12-J-1

FONCTIONS:
— Évaluer les terrains, bâtiments et autres droits immobiliers à acquérir ou à accorder par voie de location et en justifier la valeur par la préparation de rapports requis par l'entreprise.

EXIGENCES:
— Être membre agréé en règle de la Corporation professionnelle des évaluateurs agréés du Québec.
— Posséder une certaine expérience acquise dans l'administration ou l'estimation d'immeubles ou la préparation de soumission pour la construction du bâtiment.
— Être bilingue et disposé à voyager dans la province.

LIEU DE TRAVAIL: Montréal

CHEFS D'ÉQUIPE – ÉVALUATION

CONCOURS: 76-419-12-J-1

FONCTIONS:
— Ordonner les activités d'une équipe d'évaluateurs: recueil des données, analyse de tous les éléments influençant les valeurs, confection du rapport d'évaluation et négociation de gré à gré avec les expropriés. S'assurer de leur exécution selon les règles de l'art et dans les temps prévus.
— Participer au choix des parcours des lignes de transport, de sites de postes de transformation et autres sites, et obtenir les autorisations nécessaires à l'implantation des installations (résolutions des conseils municipaux).
— Participer à l'occasion à des programmes de consultation et/ou d'information auprès des publics concernés.
— Vérifier et approuver tous les rapports d'évaluation soumis par les évaluateurs de l'équipe.

EXIGENCES:
— Être membre agréé de la Corporation professionnelle des évaluateurs agréés du Québec et posséder une expérience suffisante en évaluation et en négociation.
— Avoir des aptitudes à diriger du personnel.
— Être en mesure de voyager régulièrement dans la province.
— Être bilingue.

LIEU DE TRAVAIL: Montréal

ÉVALUATEUR PRINCIPAL, TAXES

CONCOURS: 76-421-12-J-1

FONCTIONS:
— Déterminer sous forme d'expertise, la valeur réelle foncière des immeubles de l'Hydro-Québec pour fins de négociations, et s'il y a lieu, pour témoigner devant les divers bureaux de révision ayant juridiction dans cette matière, dans la province.

EXIGENCES:
— Être membre en règle de la Corporation professionnelle des évaluateurs agrées du Québec.
— Avoir un minimum de 3 années d'expérience dans le domaine de l'évaluation foncière.
— Être bilingue.

LIEU DE TRAVAIL: Montréal

N.B. Les candidats(es) intéressés(es) sont priés(es) de nous faire parvenir leur curriculum vitae le plus complet possible avant le 28 janvier 1977 en mentionnant leur numéro d'assurance sociale ainsi que le numéro du concours sur le curriculum vitae.

TRADUCTEUR

La Banque de Nouvelle-Écosse est à la recherche d'un traducteur (de l'anglais au français) possédant de 2 à 3 années d'expérience dans le domaine administratif, technique et financier.

La Banque offre un salaire intéressant et d'excellents avantages sociaux.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 29 janvier, à l'adresse suivante:

La Banque de Nouvelle-Écosse
Service de Traduction
715, square Victoria
6e étage
Montréal (Québec)
H2Y 2H7
à l'attention de Marie La Rue

Ce concours est ouvert aux candidats possédant un baccalauréat en traduction ou un diplôme équivalent.

LE C.L.S.C. NORMAN-BETHUNE

recherche

UN(E) INFIRMIER(E)

Exigences:
— aptitudes et capacité de travailler en équipe multidisciplinaire.
— membre en règle de l'O.I.I.Q.
— une formation de santé communautaire serait privilégiée.
— expérience de trois (3) ans (minimum) comme infirmier(e).

Tâches:
— dispenser des soins à domicile.
— participer à l'élaboration et à l'exécution de programmes actuels ou éventuels.

UN MÉDECIN

Exigences:
— aptitudes et capacité de travailler en équipe multidisciplinaire.
— très forte préoccupation pour la prévention.
— membre en règle de l'Ordre des Médecins Chirurgiens de la Province de Québec.
— une expérience en pratique médicale serait privilégiée.

Tâches:
— participation prioritaire au programme "santé maternelle et infantile".
— effectuer de la consultation sur rendez-vous.
— participer à l'élaboration et à l'exécution de programmes actuels et éventuels.

Les candidats(es) sont priés(es) de faire parvenir leur curriculum vitae complet avant 17h. le 24 janvier 1977 à l'adresse suivante:

C.L.S.C. Norman-Béthune
a/s Richard Rivest Directeur général
1665, rue du Couvent
Chomedey, Laval
687-1525

LA COMMISSION SCOLAIRE CHAUDIÈRE-ETCHEMIN

DIRECTEUR DES SERVICES FINANCIERS ET DE L'ÉQUIPEMENT

(Concours DS-76)

ATTRIBUTIONS
- Le titulaire de ce poste est sous la responsabilité du Directeur général;
- A titre de Directeur des Services financiers:
- il planifie, organise, coordonne et évalue l'ensemble des activités relatives à la trésorerie, à la préparation du budget, au contrôle et à la vérification, aux méthodes et aux procédures de gestion;
- il avise le Directeur général et assiste les autres directeurs de services et d'écoles au sujet de la gestion des finances de la Commission.
- A titre de Directeur des Services de l'Équipement:
- il planifie, organise, coordonne et évalue l'ensemble des activités relatives à la mise en place de l'équipement, à l'entretien préventif, physique et ménager, à la sécurité, à l'approvisionnement, aux services auxiliaires (transport) et aux équipements communautaires;
- il avise le directeur général et les autres directeurs de services et d'écoles au sujet de l'équipement.
- Il évalue le personnel sous sa responsabilité;
- Il accomplit toute autre tâche que lui confie le Directeur général.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ
- Diplôme universitaire exigeant un minimum de seize (16) années d'études en sciences commerciales ou en administration;
- Huit (8) années d'expérience pertinente dans des fonctions administratives équivalentes;
- Toute autre qualification ET/OU expérience jugée équivalente.

TRAITEMENT ET CONDITIONS DE TRAVAIL
- Traitement pouvant varier entre $18,618. et $31,017., selon compétence.
- Autres conditions de travail selon la politique administrative du Ministère de l'Education.

MILIEU DE TRAVAIL
- Commission scolaire élémentaire en pleine expansion démographique, comptant plus de 4,000 élèves répartis dans 12 écoles.

LIEU DE TRAVAIL
- A Saint-Romuald, cinq (5) milles à l'Est du Pont Pierre Laporte de Québec.

Les personnes intéressées à ce poste sont priées de faire parvenir leur Curriculum Vitae au plus tard, le 21 janvier 77, à 12:00 heures (midi), à l'attention confidentielle du:

Directeur général,
Commission Scolaire Chaudière-Etchemin,
111, rue de la Fabrique,
St-Romuald, Comté de Lévis, P.Q.

N.B.: Le numéro du concours devra être inscrit sur votre enveloppe.

DIRECTEUR COMMERCIAL

(GÉRANT DES VENTES)

Éditeur québécois de manuels scolaires (niveau élémentaire) recherche un directeur commercial.

Le titulaire de ce poste relèvera du directeur général et sera plus particulièrement responsable de l'élaboration des politiques de son Service, des stratégies de mise en marché, de publicité, de promotion, etc.

Les candidats doivent avoir une solide culture générale et posséder une formation pédagogique. Ils devront en outre posséder un minimum de trois à cinq ans d'expérience dans le domaine précité ou connexe et connaître parfaitement le marché du livre scolaire.

Les demandes détaillées, indiquant également un ordre de salaire, devront être faites par écrit et envoyées à

Le Devoir
Dossier 2676
C.P. 6033
Montréal, H3C 3C9

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'ESTRIE

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

L'emploi de secrétaire général comporte la responsabilité de l'enregistrement, de la publication, de la conversation, de la certification de l'authenticité des actes officiels de la commission ou du collège conformément aux dispositions des lois régissant les organismes d'enseignement et à la règlementation interne de la commission ou du collège.
Cet emploi comporte la responsabilité de rassembler les informations demandées par le directeur général, de les analyser, d'en faire une synthèse et de proposer des solutions motivées.

L'emploi de secrétaire général comporte aussi l'exercice de toutes les fonctions de la gestion requises pour assumer les droits, pouvoirs et obligations de l'organisme qui ont été délégués à cet emploi.

Qualifications minimales requises:

Scolarité
Diplôme universitaire terminal de 1er cycle dans un champ de spécialisation approprié notamment en droit ou en administration.
Une préférence sera accordée au candidat possédant une formation JURIDIQUE.

Expérience
Huit (8) années d'expérience pertinente.
Cependant un nombre moindre d'années d'expérience peut être considéré en autant que cette expérience fut acquise dans l'exercice de fonctions importantes en relation directe avec le poste.

Traitement:
De $18,011 à $29,398 par année selon l'expérience, selon la politique administrative et salariale du personnel de cadre.
N.B. Toute demande sera traitée **confidentiellement.**

Expédier demande et curriculum vitae complet au plus tard le ***28 janvier 1977 à:***

Monsieur Lucien Carrier
Coordonnateur de l'Emploi
La Commission Scolaire Régionale de l'Estrie
740, rue Galt ouest
Sherbrooke, Qué.
565-3711

LA COMPAGNIE MINIERE QUEBEC CARTIER

UN AVENIR SÛR, PROSPÈRE...

LA COMPAGNIE MINIÈRE QUÉBEC CARTIER REQUIERT POUR GAGNON ET MONT-WRIGHT:

CONTREMAÎTRES ÉLECTRICIENS
Surveille et coordonne le travail des électriciens et apprentis-électriciens, chargés de la réparation et de l'entretien d'installations industrielles, circuits CA et CC, sur des foreuses rotatives, pelles mécaniques et les organes électriques de véhicules tels que camions de 150 tonnes, chargeuses mécaniques, etc. Il doit aussi s'occuper de l'entretien et de la réparation des installations de transport et de la distribution d'électricité à haute tension, soit 34.5 KV et 7.2 KV.
Préférence sera donnée aux diplômés en technologie électrotechnique ayant 3 ans d'expérience dans la surveillance.

CONTREMAÎTRES MÉCANICIENS (Véhicules à moteurs diesel)
Surveille et coordonne le travail des mécaniciens et apprentis-mécaniciens automobilistes, qui s'occupent de réparer les véhicules tels que camions lourds de 150 tonnes, (avec moteur GM-Diesel), bulldozers, chargeuses mécaniques, etc. Il doit aussi lire et interpréter les plans. Préférence sera donnée aux diplômés en technologie mécanique ayant 3 ans d'expérience dans la surveillance.

CONTREMAÎTRES DE MÉCANICIENS D'ENTRETIEN
Surveille et coordonne le travail de mécaniciens, apprentis-mécaniciens, soudeurs, hommes de service en lubrification qui s'occupent de réparer, ajuster, de monter et d'entretenir le matériel mécanique tel que les foreuses rotatives, foreuses à percussion, chargeuses mécaniques, etc.
Préférence sera donnée aux diplômés en technologie mécanique possédant 3 ans d'expérience dans la surveillance.

Excellentes possibilités d'avancement pour les candidats intéressés à faire carrière dans l'industrie minière. Excellents avantages sociaux: allocation nordique de $150.00 par mois pour les personnes mariées et de $135.00 par mois pour les célibataires. Les facilités de logement, services publics et éducatifs, sont disponibles à la nouvelle ville de Fermont et à la ville de Gagnon. Frais de déménagement payés.

Les candidats intéressés devront faire parvenir leur curriculum vitae au:

PLANIFICATEUR À LA MAIN-D'OEUVRE
COMPAGNIE MINIÈRE QUÉBEC CARTIER
PORT CARTIER, COMTÉ DUPLESSIS
QUÉBEC

ou pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec votre Centre de Main-d'oeuvre du Canada de votre région.

Voir autres Carrières et Professions, en pages 23, 24 et 25

LE COLLÈGE ST-JEAN-SUR-RICHELIEU

recherche les services d'un

PROFESSEUR

de natation à temps complet en remplacement d'un professeur en congé.

Durée de l'emploi:
31 janvier au 21 mai 1977.

Qualifications requises:
Diplôme pertinent.
S.V.P. faire parvenir curriculum vitae avant le 21 janvier 1977 à:

Jules Roy
Directeur des services du personnel
Collège St-Jean-sur-Richelieu
C.P. 310
St-Jean, Qué.
J3B 5J4

SÉLECTION DES RISQUES

Poste:

TARIFICATEUR ADJOINT AU CHEF DE SERVICE

Qualifications:
— cinq (5) ans d'expérience.
— examens du LOMA seraient un atout.

Salaire suivant les qualifications

Envoyer curriculum vitae à:

Directeur du personnel
Aeterna-vie Cie d'assurance-vie
1184 ouest, Ste-Catherine
Montréal, H3B 1K3

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE — SCIENCE POLITIQUE

Le département de science politique de l'Université Laurentienne annonce un concours pour combler un poste de

PROFESSEUR

Domaines de spécialisation:
— Relations internationales, Gouvernements comparés, Méthodes et analyse politique, Administration publique.

Conditions:
Doctorat de préférence; expérience dans l'enseignement et la recherche. Le bilinguisme serait un atout mais l'enseignement se fera en français.

Début de l'emploi:
Le 1er juillet 1977.

Prière de faire parvenir un curriculum vitae et les noms et adresses de trois répondants aussitôt que possible à:

Rand Dyck, directeur
Département de Science politique
Université Laurentienne
Sudbury, Ont. P3E 2C6

CENTRE DES SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS

CHEF DE BUREAU

ENDROIT: Campbell's Bay

FONCTIONS:
Assiste le directeur de succursale dans la planification, l'organisation, le contrôle et la distribution des programmes décentralisés dans un point de distribution de services.

TÂCHES:
1. distribue, coordonne et organise le travail du personnel du bureau;
2. en collaboration avec le directeur de succursale, définit, revise et évalue périodiquement les objectifs opérationnels des programmes administrés à l'intérieur du bureau;
3. procède à la sélection et à l'embauche du personnel affecté à son bureau et en fait l'évaluation;
4. gère l'utilisation des ressources matérielles qui sont affectées à son bureau.

EXIGENCES:
Scolarité: un diplôme universitaire en service social ou l'équivalent;
Expérience: un an ou six mois d'expérience de travail dans un domaine pertinent dont six mois d'expérience en gestion.

SALAIRE:
Selon la classe 14 du système de rémunération des cadres du réseau des affaires sociales.

Prière de faire parvenir toute demande avant le 7 février 1977, au:

C.S.S.O.
Service des Ressources humaines,
105, boul. Sacré-Coeur,
Hull, Québec.
819-771-6631, poste 147.

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en pages 22, 24 et 25

CHEF DU SERVICE DE PHARMACIE

demandé

ENDROIT: Hôpital St-Joseph de Rimouski.

NATURE DE LA FONCTION:

Coordonner et contrôler les activités relatives à l'exécution des ordonnances médicales, à l'approvisionnement et à la distribution des produits pharmaceutiques dans le but de répondre aux besoins pharmaceutiques dans l'établissement.

QUALIFICATIONS REQUISES

1. Pharmacien licencié de la Province de Québec.
2. Diplômé en pharmacie d'hôpital.
3. Expérience dans le milieu hospitalier: trois (3) ans.
4. Expérience d'un an en gestion.
5. Ambitieux, dynamique.

RÉMUNÉRATION:

Selon la politique salariale du M.A.S.

Toute demande doit être accompagnée d'un curriculum vitae, au plus tard, le 25 janvier prochain, en ayant soin de mentionner le numéro du concours, à:

Monsieur Richard Rioux,
Adjoint au directeur du personnel,
Hôpital St-Joseph de Rimouski,
150 Av. Rouleau,
RIMOUSKI, Qué.
G5L 5T1

CONCOURS #77-01-002

PHARMACIEN

DEMANDÉ

ENDROIT:
Hôpital St-Joseph de Rimouski

QUALIFICATIONS REQUISES:

1. Pharmacien licencié de la Province de Québec.
2. Diplômé en pharmacie d'hôpital de préférence.
3. Expérience en pharmacie d'hôpital de préférence.
4. Ambitieux, dynamique.

Toute demande doit être accompagnée d'un curriculum vitae, au plus tard, le 25 janvier prochain, en ayant soin de mentionner le numéro du concours, à:

Monsieur Richard Rioux,
Adjoint au directeur du personnel,
Hôpital St-Joseph de Rimouski,
150 Av. Rouleau,
RIMOUSKI, Qué.
G5L 5T1

#77-01-001

AGENT DE LA GESTION DU PERSONNEL

FONCTIONS:

Développer les politiques et programmes de gestion du personnel pour l'ensemble des employés et assurer l'application des procédures et des mécanismes de gestion en vigueur suivant les normes et règlements approuvés et les conventions collectives.

Diriger les activités de recrutement et avancement, de classement et rémunération, de formation et perfectionnement et assumer, en particulier, la responsabilité des relations du travail et des programmes reliés aux domainees de la santé et de la sécurité.

Conseiller les autorités en tout ce qui concerne la gestion du personnel.

EXIGENCES:

Posséder une formation de niveau universitaire, de préférence en relations industrielles et avoir une expérience d'au moins trois (3) années dans le domaine des tâches de l'emploi, notamment en relations du travail.

TRAITMENT:

Grade V du groupe des emplois de direction, soit de $23,660 à $28,906; le traitement lors de l'embauche sera déterminé selon la compétence.

INSCRIPTION:

Les personnes intéressées doivent transmettre leur offre de service avant le vendredi 28 janvier 1977 au service du personnel, **Communauté urbaine de Québec, 930, Chemin Ste-Foy, Québec, G1S 2K9.** Des formules d'inscription peuvent être obtenue à l'adresse mentionnée ou en téléphonant à (418) 681-9611.

MENTIONNER LE NUMÉRO DU CONCOURS: 1-77

ROYAL MILITARY COLLEGE OF CANADA

Kingston, Ontario

Nous offrons des postes pour enseigner en français

Humanités

Histoire: histoire canadienne et histoire européenne moderne
Economie: Introduction aux principes des sciences économiques, cours intermédiaire de la théorie économique et théories monetaires

Sciences

Mathématiques: statistiques, recherche operationnelle, mathématiques appliquées et physique théorique
Chimie: thermodynamique et chimie inorganique
Physique: deux postes offerts.

Génie

Chimique et nucléaire: un poste offert
Civil: mécanique des sols, hydrologie, beton arme, matériaux de construction
Electrique: informatique, machines electriques
Mécanique: thermodynamique, dynamique des fluides, résistance des matériaux et métallurgie
Gestion: gestion de la fabrication, recherche operationnelle, contrôle de la qualite

Le doctorat ou l'équivalence demontrée par des travaux reconnus est préfére.

La connaissance des deux langues officielles est requise.

S'adresser à:

Dr Pierre Bussières
Assistant au principal
Royal Military College
Kingston, Ontario K7L 2W3

L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

De **nouveaux postes** sont à combler au siège social de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, dans le secteur de **l'Inspection professionnelle.**

CONSEILLER

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS:

Sous l'autorité du Directeur de l'inspection professionnelle, le conseiller:

— participe aux activités du secteur;
— collabore à la planification du programme annuel de surveillance de l'exercice de la profession;
— effectue les visites prévues au programme et les enquêtes particulières s'il y a lieu, conformément aux articles 110 à 113 du Code des professions, au règlement et aux politiques du secteur.

QUALIFICATIONS REQUISES:

— être membre de l'O.I.I.Q.;
— détenir un diplôme universitaire de 2e cycle de préférence, ou l'équivalent;
— posséder sept (7) années d'expérience en soins infirmiers;
— être bilingue;
— être capable d'observer objectivement une situation;
— avoir le sens des relations humaines.

N.B.:

Faire parvenir les curriculum vitae avant le 31 janvier 1977 à:

La Directrice générale et secrétaire de l'Ordre,
4200 ouest, boul. Dorchester,
Montréal, H3Z 1V4 Qué.

LA FÉDÉRATION DES CEGEPS

RECHERCHE

UN RESPONSABLE DE SECTEURS

(poste cadre)

FONCTION:

Sous l'autorité du directeur général, le responsable de secteurs dirige et coordonne les activités des trois secteurs suivants: le secteur des commissions, le secteur de l'information et le secteur études et documentation. Ses principales fonctions sont les suivantes:

- il planifie, organise et contrôle les activités des trois secteurs telles que définies dans le plan de travail de l'organisme;
- il dirige le personnel affecté aux secteurs; il administre les budgets des secteurs;
- il participe aux travaux conduisant à l'élaboration du plan de travail de la Fédération;
- il participe aux travaux du comité de coordination du secrétariat de la Fédération.

EXIGENCES:

- Diplôme universitaire de 1er cycle en sciences humaines ou l'équivalent.
- Cinq (5) années d'expérience à l'intérieur d'organisme offrant des services d'animation, d'études et de documentation.
- Bonne connaissance du milieu de l'éducation et en particulier du niveau collégial.
- Expérience en information souhaitée.

CONDITIONS DE TRAVAIL:

- Excellentes conditions de travail et nombreux avantages sociaux, tels caisse de retraite, assurance-santé, assurance-vie, vacances annuelles, etc.
- Traitement pouvant aller jusqu'à 31,700 à déterminer selon l'expérience et les qualifications.

Faire parvenir votre demande et votre curriculum vitae avant le 22 janvier 1976 à:

M. Jacques Laberge
Directeur général
Fédération des cégeps
1940 est, boul. Henri-Bourassa
Montréal, Qué. H2B 1S2

L'Union Régionale de Québec des Caisses Populaires Desjardins

COMPTABLE

La description:

— est responsable de l'exécution et de la comptabilisation des opérations au service de l'épargne.
— voit à la répartition du travail du personnel sous sa juridiction, à l'entraînement des employés et veille au respect des pratiques et normes d'administration du personnel.
— Exerce un contrôle sur l'ensemble de la comptabilité de la caisse en effectuant diverses vérifications comptables et en analysant les rapports produits par le système SIC.
— rencontre au besoin les membres sur des sujets relevant de sa compétence et fournit des renseignements sur demande.

Cette caisse a un actif d'environ 4,600,000.00 (millions) et compte onze employés.

Les exigences:

Ce poste nécessite habituellement douze années de scolarité et cinq ans d'expérience bancaire ou l'équivalent. Toutefois, la personne possédant une bonne expérience reliée à la fonction et démontrant les aptitudes nécessaires sera considérée. La personne choisie possédera en outre les qualités suivantes: très bonnes connaissances comptables, aptitudes particulières à diriger du personnel, personnalité agréable, facilité de dialogue, diplomatie, tact, dynamisme, esprit d'initiative et bon sens des responsabilités.

Les conditions:

Les avantages sociaux usuels et salaire selon l'échelle prévue pour une caisse de cette importance.

Toute personne intéressée doit faire sa demande, par écrit, avant le 28 janvier 1977, au:

Service du personnel
L'Union Régionale de Québec
des Caisses Populaires Desjardins
59 avenue Bégin
Lévis, Qué.

CONCOURS NO: C-77-1-437

DIRECTEUR DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Attributions:

Sous l'autorité du directeur général, le directeur des services administratifs est responsable de la coordination des services de la gestion des biens, de la gestion de la comptabilité et de la gestion de l'informatique et du contrôle de tous les biens matériels du collège.

Fonctions:

Sous l'autorité du directeur général, le directeur des services administratifs est responsable de la coordination des services administratifs du collège: les services financiers, de l'équipement, de l'organisation et de l'informatique.
Il assume l'administration des systèmes et procédures, des biens, meubles et immeubles et l'administration budgétaire et financière du CEGEP.
Il conseille le directeur général pour l'établissement des politiques de gestion du collège en ces matières.

Qualifications:

— diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié notamment en — sciences commerciales — administration.
— posséder un minimum de cinq (5) années d'expérience pertinente.

Traitement:

Selon la politique administrative et salariale des cadres des collèges.

Faire parvenir votre démande et curriculum vitae avant le 28 janvier 1977 au:

Directeur général
Collège du Vieux-Montréal
255 est, rue Ontario
Montréal, Qué.

Cégep du Vieux Montréal

LA COMMISSION RÉGIONALE DU GOLFE

requiert les services

PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES — SECONDAIRE II

LIEU DE TRAVAIL: Polyvalente Jean-du-Nord, 110, rue Comeau, Sept-Îles.

École de 1er cycle de 1,600 élèves où les étudiants sont regroupés selon un système de cellule communauté.

NATURE DU TRAVAIL:

Le professeur de mathématiques au niveau secondaire II, enseigne les mathématiques modernes dans des groupes hétérogènes (sans voix). Des activités sont intégrées à l'horaire. Il est également professeur conseil (tutorat) d'un groupe d'étudiants.

ATTRIBUTIONS CARRACTÉRISTIQUES:

Posséder l'aptitude à travailler en équipe avec les enseignants de la même matière et avec les professeurs de la cellule communauté.

QUALIFICATIONS REQUISES:

Être légalement qualifié.

ENTRÉE EN FONCTION:

le 1er février 1977 jusqu'au 30 juin 1977.

RÉMUNÉRATION:

Selon les qualifications et la convention collective en vigueur, **plus 8% de prime de retention.**

Les personnes intéressées sont priées de téléphoner à frais virés au numéro (418) 968-9901 entre 8h00 et 16h00 et demander:

Louisette St-Pierre,
Service du Personnel,
30, rue Comeau,
Sept-Îles, Qué.

FIN DU CONCOURS: le 19 janvier 1977.

HÔPITAL LOUIS-H. LAFONTAINE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

LE POSTE:

En conformité avec la loi sur les services de santé et les services sociaux, le directeur général, sous l'autorité du conseil d'administration, est reponsable de l'administration et du fonctionnement de l'établissement. Il doit notamment:
1) assurer la mise à exécution des résolutions du conseil d'administration et du comité administratif;
b) préparer et soumettre pour approbation du conseil d'administration le plan d'organisation de l'établissement;
c) préparer le budget de l'établissement, le soumettre pour approbation au conseil d'administration et voir à son exécution conformément aux approbations et autorisations obtenues;
d) sélectionner et engager les membres du personnel y compris les cadres autres que supérieurs et adresser au conseil d'administration des recommandations sur l'engagement et la nomination du personnel de cadre supérieur en conformité des règlements;
e) voir à la mise en vigeur et à l'opération d'un système efficace de gestion et de contrôle pour la conservation et l'utilisation des ressources de l'établissement;
f) signer au nom de l'établissement les contrats autorisés par le conseil d'administration ou par le comité administratif.

LE CANDIDAT:

— possède une excellente formation générale
— détient un diplôme universitaire de 2e cycle en sciences administratives ou dans une discipline connexe
— possède une expérience de gestion d'au moins cinq (5) ans à un niveau supérieur dans une organisation complexe en situation de changement.
— est familier avec les mécanismes propres à la négociation des conventions collectives de travail et à leur administration
— est familier avec les mécanismes de planification et de contrôles budgétaires.

Bien qu'une expérience du milieu hospitalier soit un avantage, elle ne constitue point une exigence.

LE TRAITEMENT:

A discuter.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 28 janvier 1977 à 17 heures à monsieur

M.F. Maiservisi, président
du conseil d'administration,
Hôpital Louis-H. Lafontaine,
Montréal - Gamelin (H1N 3M5).

Université de Montréal

Département de science politique

Le Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences annonce l'ouverture d'un poste de professeur plein temps en relations internationnales

Domaines privilégiés

Théorie, problèmes économiques et spécialisation souhaitée sur l'Asie (analyse politique, analyse comparée)

Exigence

Doctorat.

Date d'ouverture du poste

1er juin 1977.

Date de clôture pour les candidatures

31 janvier 1977.

Les candidats intéressés doivent joindre à leur curriculum vitae détaillé la liste de leurs publications et trois lettres de recommandation.

Adresser toute candidature à

M. Robert Boily
directeur
Département de science politique
Université de Montréal
C.P. 6128
Montréal, Québec.

Appel de candidatures mixtes

Fonction publique Canada — Public Service Canada

DÉFI ET AVENTURE AU SEIN DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

La Garde côtière canadienne du ministère des Transports offre une excellente formation et de belles carrières aux jeunes gens (hommes et femmes) attirés par la vie en mer et désireux de mieux connaître leur pays.

Les candidats choisis seront formés au Collège de la Garde côtière canadienne à Sydney, Nouvelle-Écosse.

Pendant l'entraînement, les élèves-officiers en navigation ou en mécanique maritime reçoivent logement et pension, allocation mensuelle, uniformes, manuels et congés annuels.

Pour être admis au Collège de la Garde côtière canadienne les élèves doivent :

– avoir terminé avec succès des études secondaires en algèbre, géométrie, trigonométrie, physique, et français ou anglais;
– passer un examen écrit et oral antérieur à l'emploi;
– passer un examen médical antérieur à l'emploi selon les exigences du poste.

Les candidats doivent présenter une attestation d'études avant leur nomination à titre d'élèves-officiers.

La connaissance de l'anglais ou du français est suffisante.

Comment se porter candidat

Pour obtenir des formulaires d'inscription ou de plus amples renseignements sur le Collège de la Garde côtière canadienne, veuillez écrire à l'adresse suivante :

Agent de dotation en personnel
Collège de la Garde côtière canadienne, Transports Canada
Tour "A", Pièce 1217
Place de Ville
Ottawa (Ontario) K1A ON7

Carrières et Professions

REPRÉSENTANT(E) INFORMATIQUE

30 ans minimum

Région métropolitaine

Directement en relation avec le Président d'une société d'informatique et de calcul scientifique, il devra créer et développer une clientèle pour l'informatique comptable et de gestion.

Les qualifications comprendront un minimum de trois années d'expérience dans la vente pour d'importantes compagnies d'informatique.

Salaire et commission très ouverts.

Appeler de 9h à 18h
342-5771, poste 10

SOUTHSHORE PROTESTANT REGIONAL SCHOOL BOARD

demande immédiatement des

PROFESSEURS

de français pour enseigner à temps plein ou pour suppléance.

Les candidats(es) doivent détenir un permis d'enseignement valable dans la province de Québec.

Une connaissance d'usage de la langue anglaise est souhaitable.

Veuillez adresser votre demande par écrit au:

Directeur du personnel
6, Boul. Desaulniers
St-Lambert, Qué.

ÉCOLE SECONDAIRE PRIVÉE

cherche

PROFESSEUR QUALIFIÉ

pour enseigner le français langue seconde à temps plein à partir du 28 février 1977.

École Miss Edgar's & Miss Cramp's
525, Mount Pleasant
Westmount, Qué.
Tél.: 935-6357

Voir autres Carrières et Professions, en pages 22, 23 et 25

COMMUNAUTÉ RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS

COMMISSAIRE ADJOINT

FONCTION:
Assister le commissaire dans l'exercice de ses fonctions telles qu'elles sont définies et déterminées par la Loi de la Communauté régionale de l'Outaouais. Son travail comporte la coordination, la direction et la surveillance des activités du personnel du service. Son travail s'accomplit sous la direction du commissaire à l'Évaluation. Le titulaire est principalement responsable de l'organisation du travail du service et de la discipline du personnel.

QUALIFICATION:
1. Posséder un diplôme de niveau collégial ou toute autre formation jugée équivalente.
2. Être reconnu comme évaluateur agréé membre de la C.P.E.A.G. et être détenteur d'un permis en évaluation municipale de la Commission des affaires municipales du Québec.
3. Avoir au moins cinq ans et plus d'expérience en évaluation d'immeuble et gestion de personnel dans le domaine ou à un poste similaire.

TRAITEMENT: de $21,065. à $25,635.

ENTRÉE EN FONCTIONS: Immédiate

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae détaillé doivent être adressées avant le 26 janvier 1977 au:

Conseil de la Communauté régionale de l'Outaouais
C ase postale 210 Succursale "A"
Hull, Québec
CONCOURS # 522

MÉDECIN

POUR LA CÔTE D'IVOIRE (AFRIQUE)

Notre client Redpath Sugar International Consultants Ltd est à construire un complexe agro-industriel de canne à sucre brute de $175,000,000. en Côte d'Ivoire.

Le besoin immédiat, à l'heure actuelle, est de trouver un médecin entièrement bilingue. Le candidat idéal sera familier avec tous les aspects des maladies tropicales soit d'une expérience acquise antérieurement en Afrique ou d'un entraînement médical récent.

Le titulaire devra d'abord établir les besoins médicaux de la communauté en place et ensuite être en mesure de mettre sur pied une clinique, de diriger et d'entraîner un nouveau groupe d'adjoints compétents.

Le salaire est flexible et inclut d'excellents bénéfices financiers associés avec des engagements à l'étranger.

Veuillez adresser toute demande, qui sera gardée confidentielle, à M.C. McCain à notre bureau de Montréal.

Fraser Wray & Associés

Conseillers en administration

La Tour "La Cité", 300 Léo-Parizeau, suite 1808, Montréal, Québec

281-1541

ATTACHÉ D'ADMINISTRATION, RESPONSABLE DE L'ANNUAIRE

FONCTION: Sous l'autorité du directeur de la Coordination du Dossier Étudiant, coordonne et planifie les activités reliées à la publication de l'annuaire et des répertoires sur les programmes.

- Élabore les procédures requises pour la bonne marche de son secteur.
- Effectue les opérations nécessaires à la préparation, à la publication et à la diffusion de l'annuaire et des répertoires concernés.
- Participe à la conception du format de l'annuaire.
- Au besoin, prépare les dossiers et assure le secrétariat de groupes de travail.
- Élabore les textes généraux des volumes de l'annuaire.
- Voit à la bonne marche de son secteur dans le respect des politiques et procédures opérationnelles qui s'y rapportent et dirige l'équipe de travail qui s'y rattache.

EXIGENCES: - Formation universitaire dans une discipline reliée aux responsabilités qui lui sont confiées.
- Quelques années d'expérience.
- Connaissance et expérience générale de l'informatique en tant qu'usager.

LIEU DE TRAVAIL: Québec,

TRAITEMENT: Selon les qualifications et l'expérience, peut varier entre $12 042 et $21 642.

Les personnes intéressées à ce poste doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant 17 heures, le 24 janvier 1977, aux:

Services au personnel, Université du Québec
2875, boul. Laurier, Sainte-Foy, Qué. G1V 2M3

Université du Québec

LE CENTRE D'ACCUEIL DOMRÉMY-MONTRÉAL

"Domrémy-Montréal est un centre de réadaptation pour alcooliques et autres toxicomanes qui offre des services cliniques multidisciplinaires d'évaluation, de réadaptation et de réinsertion sociale, en collaboration avec les ressources communautaires de la région."

Suite à une réorganisation majeure, Domrémy-Montréal cherche des **PROFESSIONNELS** dynamiques et créateurs pour participer à l'implantation de nouveaux programmes et relever le défi que pose une nouvelle orientation et la réalisation de certains services nouveaux.

Les professionnels cherchés sont des **PSYCHOLOGUES** et des **TRAVAILLEURS SOCIAUX PROFESSIONNELS.**

Exigences:
— être membre de sa corporation professionnelle.
— éprouver un intérêt marqué pour une approche multidisciplinaire, ainsi que pour l'intervention dans le milieu même du bénéficiaire.

Salaire:
Conforme à la politique salariale du M.A.S.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leurs candidatures jointes d'un curriculum vitae au plus tard le 22 janvier 1977 à:

Madame Monique Drew,
secrétaire, direction générale
Centre d'Accueil Domrémy-Montréal
15,693 ouest, Boul. Gouin
Ste-Geneviève de Pierrefonds, P.Q.
H9H 1C3

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

Le Centre de Services Sociaux du Montréal Métropolitain est un établissement dispensant à la population du grand Montréal des services sociaux spécialisés.

Nous sommes à la recherche d'un

CHEF DE DIVISION

pour notre succursale située à ville Lasalle.

Le Chef de Division planifie, organise, dirige et contrôle les activités de son unité. De plus, il assume la responsabilité de la production et de la qualité des services à la clientèle. Il aura à participer à l'identification des besoins ainsi qu'à favoriser le développement et l'évaluation de la performance des membres de son équipe.

Les candidats à ces postes **doivent détenir un diplôme universitaire terminal en travail social** et posséder un minimum de trois (3) années d'expérience dans le travail social. De plus, une connaissance suffisante de la gestion du personnel est requise.

Les intéressés (es) doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 21 janvier au:

SERVICE EMBAUCHE

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DU MONTREAL METROPOLITAIN

Place Dupuis
800 est, boul. de Maisonneuve
— 10e étage
Montréal, Que.

Personnel de direction supérieure

concours ouverts aux femmes et aux hommes.

Commission de la fonction publique du Québec

DIRECTEUR DU SERVICE SYSTÈMES ET PLANIFICATION SECTORIELS

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION — Secteur élémentaire et secondaire
Poste à Québec

FONCTIONS — Sous l'autorité du sous-ministre adjoint, conseiller et assister la direction et les unités administratives du secteur en matière de planification opérationnelle et de programmation, ainsi que dans la définition de leurs besoins concernant les systèmes d'information et de gestion; concevoir et développer des systèmes manuels ou informatisés d'information et de gestion; concevoir des plans de développement et des instruments d'auto-évaluation institutionnelle.

EXIGENCES — Diplôme universitaire en sciences de l'administration, en informatique ou en toute autre discipline appropriée; vaste expérience reliée aux fonctions du poste notamment dans les domaines de l'informatique, de la recherche ou de la planification. Une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue dans ces secteurs d'activités peuvent suppléer à l'absence de diplôme universitaire.

TRAITEMENT — Pouvant atteindre $32,875 (en voie de révision)

CONCOURS — H6200AA/ Date limite pour l'inscription: 28 janvier 1977

Si le nombre de candidatures soumises par des citoyens canadiens est suffisant pour combler le poste vacant, la Commission limitera sa sélection à ces personnes

S'inscrire auprès de la COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU QUÉBEC, 1050 rue Conroy, Québec G1R 4Z8 à l'aide du questionnaire OFFRE DE SERVICE qu'on peut se procurer dans les centres de main-d'oeuvre, dans les caisses populaires ou à l'un des bureaux de la Commission. Il est nécessaire d'indiquer le numéro et le titre du concours

---

CONSEILLER SENIOR

Relations de travail

$40,000 +

Notre société de consultants internationaux en gestion des ressources humaines regroupe plus de 100 professionnels sur cinq continents. Au Québec, notre équipe se compose de 15 professionnels multidisciplinaires offrant des services de recherche de cadres intermédiaires et seniors; d'évaluation psychologique et de techniques de gestion de personnel; d'organisation d'entreprises et de gestion par intérim ainsi que des relations de travail.

L'expansion de ce dernier secteur nous permet de rechercher un conseiller senior en relations de travail qui assumera la responsabilité totale de ce module. Le professionnel à la recherche d'un défi en matière de développement des affaires et par l'application de ses techniques de négociation y trouvera une motivation exceptionnelle.

Nous sommes particulièrement intéressés à un candidat diplômé en administration ou en relations industrielles possédant un minimum de 7 à 10 années d'expérience en matière de relations de travail au sein d'une moyenne ou grande entreprise et/ou avec une société de conseillers en administration.

La flexibilité de voyager intensivement au Québec sera prioritaire en fonction de notre clientèle de PME en province, en plus de la grande entreprise du Montréal métropolitain.

Prière de s'adresser en toute confiance, référant au numéro D6-468 à:
Chambre 911 - 1155 ouest, boul. Dorchester, Montréal, Québec
514-879-1444.
Notre bureau à Toronto:
Chambre 710 - 65 ouest, rue Queen, Toronto, Ontario. 416-364-2306.

STETHEM-GAREAU-MSL

Canada • États-Unis • Afrique du Sud • Allemagne • Angleterre • Argentine • Australie • Belgique
Brésil • Écosse • Espagne • France • Hollande • Irlande • Italie • Suède • Suisse

---

Agent d'information intermédiaire

LA FÉDÉRATION DE QUÉBEC DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS
150, AVENUE DES COMMANDEURS, LÉVIS, QUÉBEC. G6V 6P8

La Fédération de Québec des caisses populaires Desjardins cherche présentement à combler un poste d'agent d'information intermédiaire pour sa direction des communications.

La direction des communications voit à la planification et à la mise en oeuvre de programmes destinés à faciliter les communications à la Fédération et avec les Unions régionales, les institutions et les caisses populaires, ainsi qu'avec leurs dirigeants, leurs membres et l'ensemble du personnel.

La personne occupant ce poste participe à la recherche et à la préparation de l'information générale et socio-économique reliée aux préoccupations et aux réalisations du M.C.P.D., rédige des textes ou en revise pour des revues, dépliants ou autres et assure la liaison au point de vue information avec les différentes composantes du M.C.P.D.

Le candidat recherché possède une formation universitaire de premier cycle dans une discipline appropriée ou l'équivalent et trois années d'expérience pertinente. De plus, des connaissances du milieu économique et financier seraient souhaitables.

La rémunération variera suivant les qualifications et l'expérience du candidat. Le lieu de travail est à Lévis.

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 22 janvier 1977, à la direction du personnel, la Fédération de Québec des caisses populaires Desjardins, 150 Avenue des Commandeurs, Lévis, G6V 6P8.

Université de Montréal

Responsable de programmes

(gérontologie - 3e âge)

La faculté de l'éducation permanente requiert les services d'un responsable pour l'animation pédagogique et la gestion d'un programme d'étude en gérontologie.

Fonctions:
Sous l'autorité du directeur de division:
— organise, coordonne et évalue diverses activités éducatives dans le champ de la gérontologie: cours de base en gérontologie, nursing et gériatrie, intervention sociale;
— anime des comités de travail et des comités pédagogiques;
— conseille les étudiants adultes;
— évalue les enseignements dispensés et les méthodes utilisées en vue d'améliorer la qualité des cours et des autres services offerts aux étudiants adultes;
— établit et maintient les liens nécessaires avec les divers milieux professionnels engagés dans le travail auprès des personnes âgées;
— évalue les besoins nouveaux spécialement dans le secteur "Santé et Affaires sociales", en vue de la mise en oeuvre d'activités éducatives appropriées.

Qualifications:
— diplôme de deuxième cycle, de préférence dans une des sciences sociales ou autre profil de formation et d'expérience jugé pertinent;
— expérience de travail auprès des personnes âgées;
— connaissance (théorique et pratique) des associations, organismes, institutions et services du M.A.S. et autres, reliés au 3e âge.
— expérience en éducation des adultes souhaitable.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 22 janvier 1977 au:

Service du personnel
Université de Montréal
C.P. 6128
Montréal, Qué.

Un livre à lire et à feuilleter

Les manoirs du Québec

par RENÉ A. Le CLÈRE

Les Éditions Fides et l'Éditeur officiel du Québec viennent de lancer (c'est leur première coédition) **Les manoirs du Québec** (1).

Si vous avez oublié quelques amis sur votre liste d'étrennes, ce livre est le cadeau idéal à offrir.

Qui n'a pas rêvé de posséder un jour une de ces vastes demeures appelées — à tort ou à raison — "manoir", où la vie se déroulerait comme dans un conte de fées (de bonnes fées, bien sûr).

Ceux qui ont lu **Testament de mon enfance,** de Robert de Roquebrune, savent ce que nous entendons. "Dans notre vieille maison au milieu de ses jardins, notre maison perdue en pleine campagne, nous vivions dans un monde retiré, très loin du reste de l'univers... Au milieu de cela nous étions dans le plus profond bonheur. Cette grande maison avec ses chambres à plafonds bas, ses meubles d'acajou et de peluche, ses cheminées de marbre noir et ses lampes à pétrole, a été pendant des années la maison du bonheur".

Mais ne nous laissons pas entraîner... et revenons à notre livre.

Dans son Avant-propos, l'auteur nous informe qu'il s'agit d'un répertoire des manoirs qui existent ou qui ont existé dans le Québec. En fait, ce répertoire n'est pas le premier. En 1927, Pierre-Georges Roy, archiviste du Québec, publiait **Vieux manoirs et vieilles maisons.** La publication de ce livre — maintenant presque introuvable (vous ne le trouverez pas aux Archives nationales mais à la salle Gagnon de la Bibliothèque municipale de Montréal), — avait marqué une étape importante dans l'étude des vestiges architecturaux du régime seigneurial. Après un sommeil de près d'un demi-siècle, une refonte complète s'imposait.

Mais qui donc exactement est l'auteur de ce nouvel ouvrage?

Madame Raymonde Gauthier est bien connue pour ses travaux sur l'art religieux du Québec. Elle est professeur d'histoire de l'architecture québécoise à l'Université du Québec à Montréal. Auxiliaire en recherche à l'Université Laval pour plusieurs projets en art ancien au Québec, elle a obtenu une maîtrise en histoire de l'art avec une thèse sur l' "Architecture civile et conventuelle à Québec (1680-1726)". Nous avons donc là une personne qui s'y connaît. Inutile d'insister.

Après avoir sillonné la belle province dans tous les azimuts, après avoir dépouillé les monographies paroissiales, après avoir effectué des recherches iconographiques dans les archives publiques et privées, après avoir consulté diverses sociétés d'histoire et recueilli in situ les traditions orales sur les manoirs disparus et oubliés, madame Gauthier s'est attelée à trier sa volumineuse documentation et, bien sûr, en a extrait la partie la plus intéressante.

Le fruit de son travail méthodique et critique est ce beau livre de 245 pages, enrichi de 127 photographies et de 2 cartes sur la géographie seigneuriale en 1760 (extraites de l'**Atlas de la Nouvelle-France** de Marcel Trudel).

L'Avant-propos et la présentation sont courts: une dizaine de pages. Le contenu se lit facilement et ne contient ni jargon architectural ni terminologie ésotérique et rebutante. La typographie et la présentation graphique y sont remarquables.

Dans son livre rédigé en bon français — ce qui est à signaler, une spécialiste en architecture n'ayant pas forcément des préoccupations d'écriture, — l'auteur nous explique ce qu'est un manoir: "Le mot **manoir** est dérivé de l'ancien français **maneir,** mot lui-même dérivé du latin **manere** qui signifie "demeurer". Sous le Régime féodal, le mot **manoir** désignait la demeure du seigneur sur les terres dont il était le propriétaire". Malheureusement, le mot français "manoir" est très souvent pris dans le sens du mot anglais **manor**: maison imposante ou maison principale d'une grande propriété. Seuls, dans ce livre, les vrais manoirs sont inventoriés.

Un peu plus loin, l'auteur nous parle de l'organisation matérielle dans laquelle se situe le manoir, c'est-à-dire le moulin, le village, la paroisse.

Le corps du livre intitulé: "La géographie seigneuriale", est divisé suivant les différents gouvernements de l'époque: celui de Montréal, "des" Trois-Rivières, de Québec.

La page de droite est réservée aux photographies des manoirs, vues anciennes et actuelles; celle de gauche, à leur histoire, avec moult détails historiques et généalogiques, accompagnés de commentaires sur l'architecture qui établissent des nuances entre la maison monumentale, la simple maison de campagne, la résidence secondaire (souvent le seigneur habitait "en ville"), la villa géorgienne, le "château" de style Tudor, la résidence néo-gothique ou d'inspiration renaissance italienne.

Au fil des pages, nous y découvrons la petite histoire des hobereaux de la Nouvelle-France — souvent des cadets de grandes familles françaises, mais aussi des seigneurs-colons qui eux, ne sont pas les fils de leurs pères mais les pères de leurs oeuvres.

Parmi les noms cités, vous y relèverez des noms actuellement fort bien portés: les Lotbinière-Harwood, les Globensky, les Masson, les Salaberry, les Tonnancour, les Couillard, etc.

Le tout est suivi: — d'un index des 88 manoirs qui permet de se frayer un chemin non seulement à travers les domaines (dont certains peuvent être visités), mais aussi à travers l'histoire qui a marqué ces sites historiques, — de fiches signalétiques sur 111 manoirs, fiches riches en détails bibliographiques et iconographiques et en descriptions diverses.

Au cours de la lecture vous découvrirez, par exemple, que le manoir de Saint-Ours, à Saint-Ours, appartient toujours à un descendant de la famille à qui la seigneurie fut concédée en 1672, et ce manoir — fait apparemment unique — n'a jamais connu d'autres propriétaires que des membres de la famille de Saint-Ours; que l'un des plus anciens manoirs, le manoir Aubert de Gaspé, à Saint-Jean - Port - Joli — celui-là même qui abrita l'auteur des **Anciens canadiens** —, construit en 1705, a disparu lors d'un incendie en 1909. Mais attention, Elizabeth d'Aulnières, l'héroïne d'Anne Hébert, dans **Kamouraska**, ne hante nullement la grande maison du bord du fleuve. Le manoir Taché, témoin des aventures de la belle dame de Kamouraska qui fit assassiner son mari, a été la proie des flammes en 1885.

Les manoirs du Québec: un livre à lire et à feuilleter. C'est le livre qu'on laisse volontiers sur le coin d'une table de salon ou que l'on met bien en évidence sur un rayon de bibliothèque. Mais grand Dieu, quel format bizarre: 19,5 cm sur 20 cm...

N'allez surtout pas croire que c'est un ouvrage réservé aux spécialistes. Que non. L'historien et le grand public y trouveront, chacun de leur côté, ce qu'ils y recherchent: dates, faits, détails historiques pour les uns; nostalgie d'un passé encore récent pour les autres. N'oublions pas que la tenure seigneuriale n'a été abolie qu'en 1854. C'est presque hier!

Ce livre est aussi un appel au secours pour le maintien et le respect de ces témoins du passé québécois. Depuis la publication de **Vieux manoirs, vieilles maisons**, combien de ces demeures seigneuriales ont disparu sans laisser de traces (finalement on n'en compte plus que 54!), combien d'entre elles ne sont plus que ruines, combien d'autres ont été enlaidies par un nouveau voisinage insolite. Le manoir de Léry, à Beauceville, se retrouve maintenant "coincé" entre un garage et une maison d'habitation; le manoir Legardeur de Repentigny, à Mascouche, sert d'annexe à une école spécialisée et les jardins ont, depuis belle lurette, disparu sous les brousailles.

Ce répertoire est donc assurément très utile puisqu'il complète le premier répertoire publié en 1927 (quelques manoirs n'avaient pas été remarqués par Pierre-Georges Roy).

Rappelons-nous, avec le chanoine Henri-Arthur Scott que: "Transmettre à sa famille la maison paternelle, la terre reçue des ancêtres, devrait être un sentiment aussi fort, aussi étroitement attaché au coeur, aussi sacré que les liens du sang."

(1) **Les manoirs du Québec,** par Raymonde Gauthier, Fides/Éditeur officiel du Québec, 1976, Collection loisirs et culture. $8.95.



Le manoir Johnson, à Saint-Mathias de Rouville. (Photo: Inventaire des biens culturels)

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en pages 22, 23 et 24

LE COLLÈGE LIONEL-GROULX

demande pour la session hiver-77 un:

PROFESSEUR À TEMPS COMPLET

au département d'éducation physique pour donner les cours suivant:

Danse
Natation I et II

Des professeurs à la leçon pour enseigner les matières suivantes:

Dessin technique 205 (3 per./sem.)
Histoire 951 (6 per./sem.)
Géographie 211 (3 per./sem.)
Géographie 310 (6 per./sem.)
Marketing 611 (3 per./sem.)
Chimie 201 (théorie) (laboratoire 6 per./sem.)
Tennis (4 per./sem.)
Informatique 401 (analyse) (6 per./sem.)
Introduction au système informatique 207 (6 per./sem.)

Qualifications:
Diplôme universitaire ou tout autre diplôme pour certaines des disciplines concernées.

Prière d'envoyer curriculum vitae avant le 21 janvier 1977 au:

Service du personnel
Collège Lionel-Groulx
100, rue Duquette
Ste-Thérèse, Qué.

SOCIÉTÉ DE COMPTABLES AGRÉÉS

Désire s'adjoindre les services d'un comptable agréé avec au moins trois années d'expérience en pratique publique.

Son travail consistera principalement dans l'exécution des fonctions suivantes:

a) Planification et supervision des travaux de vérification.
b) Entraînement des stagiaires en comptabilité et supervision de leur travail.

c) Responsabilité des travaux de vérification pour une clientèle.

Le traitement sera en fonction des qualifications et de l'expérience du candidat.

Veuillez faire parvenir votre "Curriculum Vitae" à:

Monsieur Jean Lussier, C.A.
A/S MAHEU, NOISEUX & ASSOCIÉS
2, Complexe Desjardins,
Bureau 2600, Case Postale 153
Montréal, H5B 1E8

Mentionner le dossier No 27

Maheu, Noiseux & Associés
comptables agrées

LES CONSEIL CANADIEN DES CHRÉTIENS ET DES JUIFS

Bureau National (Toronto)

recherche les services d'un:

COORDONNATEUR DE PROGRAMMES

Il sera responsable des programmes auxquels participent les canadiens d'expressions française et anglaise d'un océan à l'autre.

L'échange annuel des étudiants du Conseil, est dans sa 22e année et près de 2,500 étudiants y participeront en juillet. La moitié des étudiants viennent du Québec, l'autre moitié des différentes provinces anglophones.

C'est un poste professionnel avec salaire accordé selon l'expérience et les qualifications.

Le candidat choisi doit être parfaitement bilingue et posséder une solide formation de la culture québécoise et de son peuple.

Postuler candidature au

Dr. Peter Jones, président
Conseil Canadien des Chrétiens
et des Juifs
suite 506
229, rue Yonge
Toronto, Ont.

Le Conseil Canadien des Chrétiens et des Juifs est une organisation nationale avec des bureaux dans chaque région du Canada. Son objectif est de promouvoir une meilleure entente entre Canadiens en ce qui concerne la couleur, la race, la religion ou la culture.

DIRECTEUR DES SERVICES ADMINISTRATIFS

demandé

Nature de la fonction:

Sous l'autorité du directeur général, le titulaire du poste doit:

— planifier, coordonner et contrôler les activités relatives au personnel, aux relations de travail, à l'hébergement, au contrôle budgétaire, à la comptabilité et aux statistiques dans le but d'assurer une gestion adéquate des ressources humaines, matérielles et financières de l'établissement.
— collaborer à la gestion des services hospitaliers avec le directeur des services professionnels.

Exigences:

— diplômé(e) d'études universitaire de deuxième cycle en sciences de l'administration ou l'équivalent, selon formation et/ou expérience.
— une formation complémentaire en sciences comptables et en informatique sera privilégiée.
— Cinq (5) années de gestion.

Traitement et avantages sociaux:

— salaire: en fonction de la nouvelle politique salariale du M.A.S.
— avantages sociaux: en conformité avec ceux en vigueur pour les cadres des établissements de santé du Québec.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 28 janvier 1977, 16 h., en ayant soin de mentionner le numéro du concours au:

Directeur Général
Hôpital St-Joseph de Rimouski
150, Ave. Rouleau
Rimouski, Qué.
G5L 5T1

Toute correspondance sera traitée de façon confidentielle.
#77-01-007

CITÉ DES SEPT-ILES

ADJOINT AU DIRECTEUR SERVICE TECHNIQUE

L'Ingénieur que nous recherchons assumera les fonctions suivantes:

— Assurer la coordination entre le directeur du service et les opérations des travaux publics;
— participer aux rencontres de coordination du service et à leur préparation;
— entretenir des relations entre les autres services;
— recueillir et étudier les éléments nécessaires à la compréhension et la revision des méthodes de travail des divisions de travaux publics;
— reviser et/ou préparer des cédules d'opération et d'entretien;
— collaborer à la préparation du budget.

QUALIFICATIONS:
— Ingénieur membre de l'O.I.Q.
— 2 ans d'expérience dans le génie municipal dont au moins une année au service d'une municipalité
— posséder des qualités de leader.

TRAITEMENT:
— Échelle de 20,914. à 28,028.

L'ingénieur intéressé doit faire parvenir sa demande accompagnée d'un curriculum vitae avant le 31 janvier 1977 à

LA CITÉ DES SEPT-ILES
SERVICE DU PERSONNEL
546 DEQUEN
SEPT-ILES, P.Q.

LE CENTRE D'ACCUEIL DOMREMY - MONTRÉAL

"Centre de réadaptation pour alcooliques et autres toxicomanes, qui offre des services cliniques multidisciplinaires, d'évaluation, de réadaptation et de réinsertion sociale, en collaboration avec les ressources communautaires de la région".

PSYCHO-ÉDUCATEUR

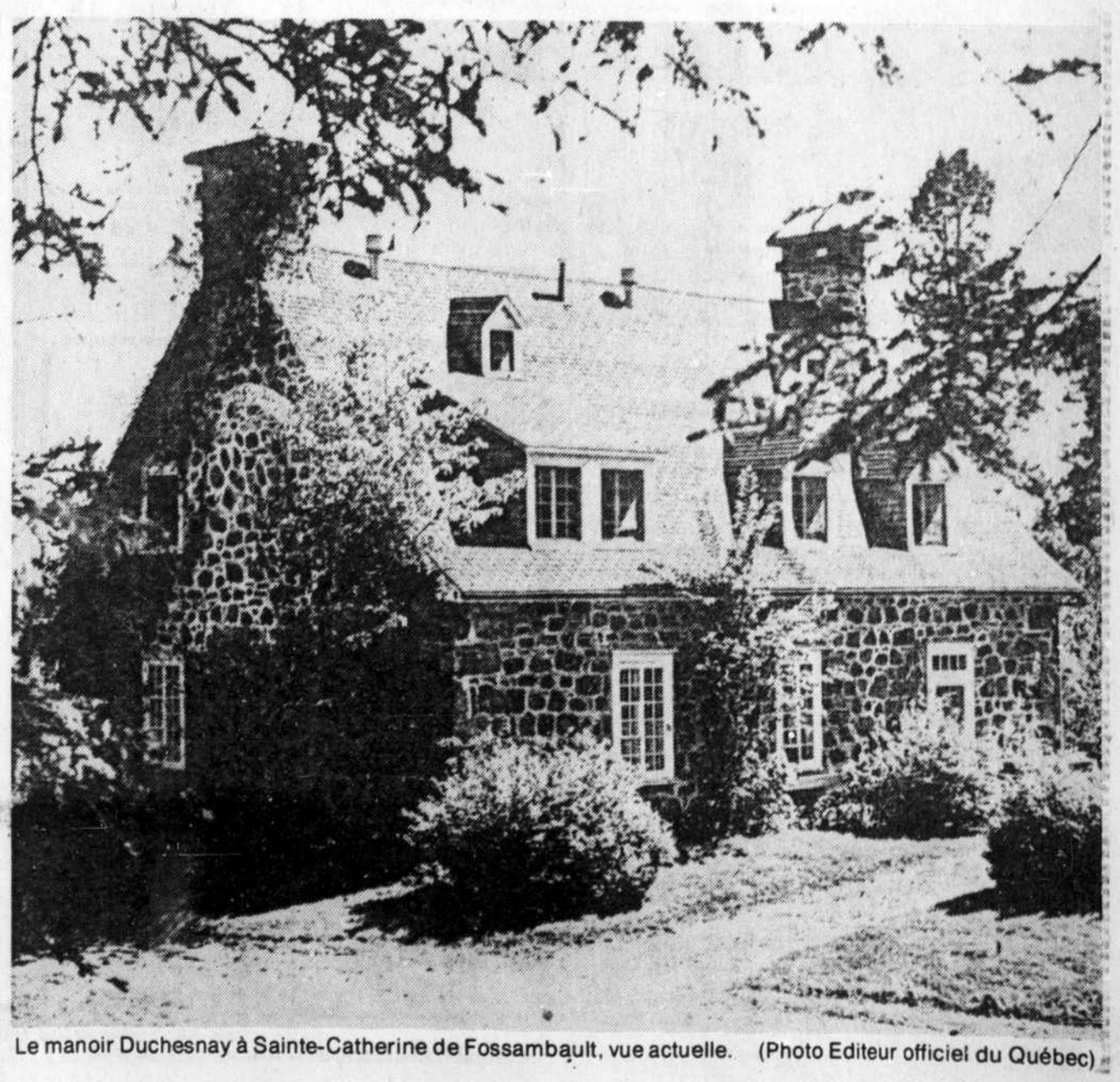
RESPONSABILITÉS:
Sous l'autorité immédiate du chef d'unité de réadaptation, développement sociale, le titulaire de ce poste doit concevoir, actualiser, analyser et évaluer des programmes en vue de la réadaptation des bénéficiaires.

EXIGENCES:
Détenir un 1er diplôme universitaire terminal en psycho-éducation, intérêts marqués pour une approche multi-disciplinaire.

SALAIRE:
Selon la politique salariale du M.A.S.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur candidature jointe d'un curriculum vitae au plus tard le 22 janvier 1977 à:

Madame Monique Drew,
Bureau du personnel,
Centre d'Accueil Domrémy-Montréal,
15,698 ouest Boul. Gouin,
Ste-Geneviève de Pierrefonds, P.Q.
H9H 1C3



Le manoir Duchesnay à Sainte-Catherine de Fossambault, vue actuelle. (Photo Editeur officiel du Québec)

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte $2.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte $4.20 le pouce
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

Voir autres annonces classées, en page 27

APPARTEMENTS À VENDRE

il en reste peu!

Il ne reste que très peu des superbes copropriétés à vendre au Ridgecliff. Il y en a sûrement une qui vous plaira. Hâtez-vous! De 13 h à 17 h, du lundi au vendredi. En soirée et en fin de semaine: sur rendez-vous seulement.

Le Ridgecliffe
Avenue Bonavista
489-1585 ou 487-5575
17-1-77

APPARTEMENTS À LOUER

5900 BOUL. DÉCARIE
(Près Van Horne)
735-6333

Studios luxueux entièrement meublés avec tapis - téléphone - TV - air climatisé - ascenseur - service de buanderie - service téléphonique de 24 heures - $225. et plus.

AUSSI

Pension complète pour retraités. Supervision de 24 heures - service de médecins et infirmières - grande salle de récréation - activités variées - excursions.

11-2-77

RIDGEWOOD: grand 4½, libre 1er février, $185. Voir concierge M. Roy, 3570 Ridgewood, app 100. Tél: 738-7466 17-1-77

CENTRE-VILLE: sous-location, 3½, non meublé, pour 1er février, à $235. par mois. Appelez: 937-6216 après 6h. 17-1-77

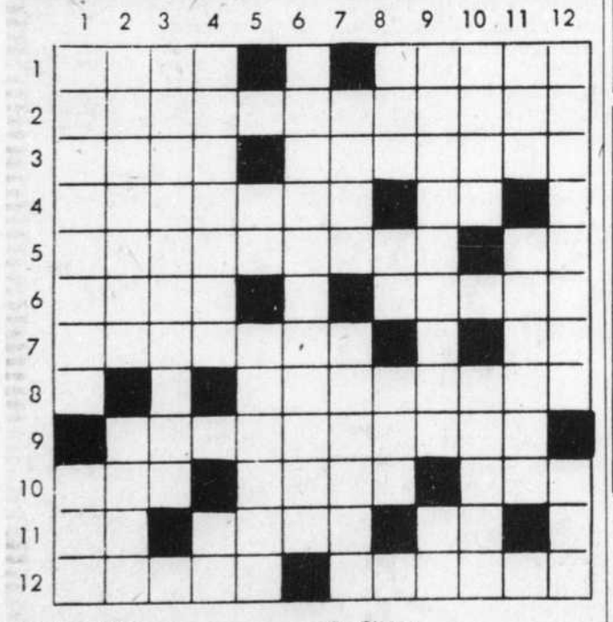
AVENUE DECELLES: face Collège Brébeuf, sous-location, grand 5½, chauffé, eau chaude, taxe d'eau, cuisinière et réfrigérateur. $226. Tél: 336-1665 ou 733-0250. 19-1-77

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien Est. Tél: 276-9067 ou 790 Atwater, 935-6716 J.N.O.

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

1—Mit la date. — Qui exhale une odeur fétide.
2—Rendre orgueilleux.
3—Lumière. — Fait de la théorie pure.
4—État d'une personne ivre. — Dans.
5—Qui vient après. — Du verbe avoir.
6—Dire qu'une chose n'est pas vraie. — Qui n'entend pas.
7—Te tromperas. — Pronom personnel.
8—Corde sur laquelle les blanchisseuses étendent le linge.
9—Elle cultive les jardins.
10—Joint la tête aux épaules. — Neuvième lettre grecque. — Comm. des Alpes-Maritimes.
11—Du verbe avoir. — Pare. — Tellure.
12—Ensemble des escrocs. — Contraction involontaire et convulsive des muscles.

Verticalement

1—Prendre un certain repas. — Pointe de terre élevée qui s'avance dans la mer.
2—Accorder un titre de noblesse. — Vive impression de plaisir.
3—Oiseau.
4—Partie postérieure. — Métal précieux.
5—Erbium. — Dire de nouveau.
6—Action de fustiger.
7—Arme ancienne. — Petits sentiers.
8—Oiseau. — Usages. — Dit qu'une chose n'était pas vraie.
9—Qui ressemble à un ulcère. — A toi.
10—Sulfate double d'aluminium et de potassium. — Lisières d'un bois.
11—Grand fleuve d'Afrique. — Munissiez d'armes.
12—Être agité de petites secousses rapides. — Première femme.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	C	U	■	V	E	R	■	C	L	E	R	C
2	A	L	I	E	N	A	T	A	I	R	E	■
3	S	T	R	U	C	T	U	R	E	R	■	Q
4	■	R	E	V	E	I	L	■	V	E	A	U
5	R	A	■	E	P	E	L	E	R	■	V	I
6	A	M	E	■	A	R	E	T	E	■	A	N
7	P	O	T	A	G	E	R	E	■	A	R	T
8	A	D	A	G	E	■	I	■	A	V	E	U
9	C	E	T	■	M	O	E	L	L	E	■	P
10	E	R	I	G	E	R	■	A	L	■	I	L
11	■	N	S	■	N	E	G	R	E	S	S	E
12	B	E	A	U	T	E	■	D	E	C	O	R

ANTIQUITES DEMANDÉES

ACHETONS ANTIQUITÉS de toutes sortes. Appelez: Claude Morrier 667-0774 J.N.O.

ABSOLUMENT BESOIN salle à manger, chambre, lustres, bijoux, porcelaine, petit piano, etc. Tél: 374-1224. 7-2-77

ANTIQUITÉS A VENDRE

MEUBLES CANADIENS EN PIN: armoires, buffet faux 2 corps, buffet bas, coffres, commodes, tables, armoirette et divers articles. Tél: 659-2651 21-1-77

ARMOIRE A SEAUX avec porte à 4 panneaux soulevés, fiches à gonds couleur originale noire, pièce exceptionnelle. Tél: 1-514-742-6341 17-1-77

ARTICLES A VENDRE

SKI, SKI, SKI: bas prix. 1000 Gouin Ouest; Tél: 336-4797. 12-3-77

COLLECTION PRIX NOBEL de Littérature (60 volumes) Tél: 381-8758 17-1-77

PLUS DE 1000 LIVRES à vendre (en bloc ou à l'unité) sur le marxisme, la philosophie, l'anthropologie, la linguistique, la littérature, la psychanalyse et le Zen. Tél: 524-4488 17-1-77

ASSOCIÉS DEMANDÉS

On cherche associé en affaires. Tél: 1-432-9978 20-1-77

ASSURANCES

A. AHAGGAR ASSURANCES, vie-feu-autos, motos, V2C. Tél: 342-0965 ou 733-9523. 20-1-77

BUREAUX A LOUER

GREENFIELD PARK

Édifice à bureaux dans bâtisse neuve, très bien situé, idéal pour professionnel. **R. Vivian: 651-5300 ou 670-2901. MONTREAL TRUST,** courtier
17-1-77

VIEUX-MONTRÉAL

A deux pas de la Place d'Armes, **685 pieds** (environ 23' x 30') **ambiance et charme de la Nouvelle Orléans,** foyer naturel 1830, fenêtres sur rue, décor et environnement fantastiques.

844-4427
17-1-77

CHALETS À LOUER

STE-AGATHE: luxueux Bavarois, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault, saison semaines-ski, vacances-repos. Tél: 256-6825 ou 1-819-326-5836 1-2-77

CHALETS À VENDRE

LA SUISSE AU CHANTECLAIR

Exclusif au Canada, déjà **200 chalets Suisses et Bavarois,** de conception architecturale authentique, construits et en construction.

Centre d'été et d'hiver: plage sablonneuse privée - court de tennis - adjacent à des pentes de ski.

Pour choisir votre plan exclusif ou recevoir des photos de chalets, appeler

326-4733 ou 430-0430
18-1-77

CHAMBRES À LOUER

CHAMBRE TRANQUILLE: dans maison privée, 12 minutes du métro Tél: 488-5880 18-1-77

COMMERCES À VENDRE

STE-AGATHE: Motel 10 unités avec piscine. Chiffre d'affaires $46,000. Logement libre à l'acheteur. Demande $185,000. M.L.S. Camille Malo: 354-2950 ou 352-6827. DesRosiers, courtier 17-1-77

LA LIBRAIRIE FRANÇAISE DE VANCOUVER

- avec catalogue académique important.

Mme Ismert, propriétaire
2620 W. 1st ave.
Vancouver C.B. 17-1-77

BRASSERIE

Quartier Ahuntsic. Chiffre d'affaires $530,000. Très bonne clientèle. $450,000. Comptant à discuter. **Réal Théoret: 621-0710.**

LES FIDUCIAIRES
courtier
17-1-77

COURS PRIVÉS

COURS DE PIANO, théorie et solfège, en classique, jazz ou populaire. Pour débutants ou avancés. Tél: 935-0796 18-1-77

GUITARE CLASSIQUE et musique, professeur ayant expérience d'enseignement conservatoire européen, cours privés — Ahuntsic. Tél: 381-2470. 17-1-77

COURS DE DICTION et de solfège. Communiquer avec Jacques Beaudry, annonceur dans un réseau radiophonique de la métropole. Tél: jour: 842-3728 ou soir: 849-5373 poste 231. 19-1-77

COURS DE DESSIN ET PEINTURE

Maximum de 2 personnes par cours, exposition permanente chez-moi où se donnent les cours.

Pour rendez-vous:
521-4417
17-1-77

CENTRO CULTURAL HISPANICO

485 Sherbrooke ouest

COURS D'ESPAGNOL, le soir - 45 heures - $75. groupes de 10 personnes. Inscription: du 10 au 14 janvier. Communiquer:

524-4779
17-1-77

DESSIN - AQUARELLE

cours au Jardin Botanique

le mercredi, 10h à 1h P.M.
Nombre limité.
Cours intensifs.

JUDY GARTIN,
M.F.A.

843-7727
Appeler sur semaine entre 9 et 6 P.M.
17-1-77

COUTURE

COUTURIÈRE confection et réparation. Marcelle Charland Tél: 849-9965 21-1-77

DEMANDES D'EMPLOI

TRADUCTION: anglais-français; ruisse et français — anglais, effectuée dans les délais fixés par des traducteurs de profession. Tél: 935-3943 17-1-77

DÉMÉNAGEMENTS

ROUSSILE TRANSPORT: Déménagement local, longue distance. Service d'entreposage. Tél: 725-2421 17-1-77

FERMES À VENDRE

STE-ANGELE-DE-MONNOIR: superficie 3 arpents carrés ou plus avec ou sans boisé, 27 milles Pont Champlain. Tél: 1-346-4715 17-1-77

FARNHAM: 8 arpents ou plus en culture, facile d'accès, termes faciles, 35 milles de Montréal. Tél: 1-346-4715 17-1-77

STE-ANGELE-DE-MONNOIR: superficie 10 arpents ou plus, une grange-étable 30'x 40' comble français 1966, 15 attaches, près autoroute Cantons de l'Est. 27 milles Pont Champlain. Tél: 1-346-4715 17-1-77

FOURRURES

MATEAU Phoque d'Alaska, tout neuf, modèle Christian Dior, taille 10-12 ans. $1,500. Tél: 747-3272 17-1-77

RENARD DES PRAIRIES: 6-7 ans, col tailleur, boutonnage double, $500. Tél: 523-8487 17-1-77

GARDERIES

CHERCHE PERSONNE désireuse de garder fillette de 16 mois, 5 jours par semaine $35. Tél: 388-8614. 17-1-77

INSTRUMENTS - MUSIQUE

CLAVECINS à vendre, s'adresser à: Laurent Fouilland, Racine, Comté de Shefford, J0E 1Y0 Tél: 819-826-2794 17-1-77

MAISONS A LOUER

OUTREMONT: Maison de ville. Boul. Mont-Royal, entre Courcelette et Beloeil, disponible dès maintenant, 4 chambres à coucher, 2½ chambres de bains, salon avec foyer, salle à dîner, cuisine, salle de jeux au sous-sol; 2 espaces de garage inclus $750. mois. Pour informations: 342-5401 18-1-77

VIEUX-MONTRÉAL

Maison historique en pierre du XVII siècle, complètement restaurée, terrasse, jardin avec arbres et fontaine, solarium 4 chambres à coucher, sauna, 3 salles de bains, cuisine luxueusement équipée, salle à diner, salon, 3 foyers, planchers en pin, poutres au plafond; à louer immédiatement. Adaptation pour usage commercial possible.

Pour rendez-vous:
631-4343
ou **935-2045** 17-1-77

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE LÉGALE

demandée, expérience, bilingue, sens de l'humour, pour bureau de jeunes avocats, centre-ville.

Communiquer:
288-7931
17-1-77

SECRÉTAIRE JURIDIQUE

Bilingue, avec expérience dans le secteur corporatif, commercial et contractuel.

Salaire:
— Selon expérience.

Bureau:
— Centre-ville
Communiquez avec M. Loiselle.

849-6246
18-1-77

BUREAUX À LOUER

Professionnels de la santé

Il reste encore quelques bureaux à louer dans la Tour LaCité, conçue spécialement à l'intention du monde professionnel montréalais.

- À proximité de l'Hôpital général de Montréal, de l'Hôtel-Dieu, du Royal Victoria, du Centre hospitalier thoracique de Montréal, de l'Hôpital Ste-Jeanne-d'Arc et de l'Hôpital neurologique de Montréal.
- Services professionnels, médicaux et dentaires, sur place.
- Communication directe avec l'ensemble du complexe LaCité.
- Tout près du parc du Mont-Royal.

La Tour LaCité

C'est professionnel.

Madame Sheila Greene
845-6231
17-1-77

OFFRES D'EMPLOIS

BUREAU D'AVOCATS a besoin d'une bonne dactylo, pour une vingtaine d'heures par semaine. Français impeccable. Expérience pas nécessaire. Vitesse importante. Demande écrite à: suite 700, 1980 ouest, rue Sherbrooke, Montréal H3H 1E8 19-1-77

ASSISTANTE-TÉLÉPHONISTE-RÉCEPTIONNISTE

- Dactylo
- Bilingue

Pour étude légale, centre-ville.
Tél.: **878-9381**
21-1-77

OFFRES D'EMPLOIS

Les Diplômés de l'Université de Montréal
recherchent une

RÉCEPTIONNISTE-DACTYLO

possédant quelques notions de comptabilité

S'adresser: **342-6230**
pour obtenir un rendez-vous

- Connaissance impeccable de la langue française requise.

17-1-77

SECRÉTAIRE EXÉCUTIVE

Fonctions:
— Correspondance pour la direction;
— Ouvrage général de bureau;

Candidate:
— 23 ans et plus;
— Bilingue parlé et écrit;
— Discrète;
— Dactylo 50 mots/plus, dictaphone;
— Possède une automobile préférablement.

Considérations:
— Salaire selon qualifications;
— Bénéfices marginaux usuels.

BRAULT & BOUTHILLIER LTÉE
273-9186
M. Yves Brault
18-1-77

Régie des Installations Olympiques

TECHNICIEN EN ADMINISTRATION

RESPONSABILITÉS:
Sous la direction du responsable du secteur de la comptabilité, le titulaire pourra être appelé à effectuer des travaux reliés à la vérification de factures, à la recommandation du paiement, ou à effectuer des travaux d'enregistrement, des déboursés et recettes et à la production de rapports mensuels.

QUALIFICATIONS:
— Cegep en techniques administratives (option finance ou comptabilité)
OU
— Secondaire V et expérience pertinente

SALAIRE:
Suivant l'expérience

Les personnes intéressées devront communiquer à la Régie des Installations Olympiques, au numéro suivant:

873-6797
18-1-77

C.L.S.C. LE SAMARITECH

Centre local de services communautaires requiert les services de:

(1) SECRÉTAIRE EXÉCUTIF (VE)

FONCTIONS:
- Assister le Directeur général dans ses fonctions administratives et, au besoin le représenter dans des séances d'information;
- Initier et mener à terme les diverses opérations cléricales ratachées au Bureau du Directeur général: correspondance, dossiers d'information, préparation de rencontres, rapports . . .
- Agir comme secrétaire d'assemblée (conseil d'administration et comités internes);
- Tenir à jour et en ordre les dossiers de l'administration;
- Transcrire divers travaux au dactylographe.

EXIGENCES:
- Pratique de la dactylographie et de la classification;
- Bonnes capacités d'organisation et de rédaction;
- Expérience des comités et des assemblées;
- Excellente connaissance du français et connaissance satisfaisante de l'anglais;
- De préférence, avoir déjà été employé(e) comme secrétaire de direction.

TRAITEMENT:
A discuter, suivant les normes du Ministère des Affaires sociales.

ENTRÉE EN FONCTION: début février 1977

Toutes les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae, d'ici le 28 janvier 1977, au:

C.L.S.C. Le Samaritech
a/s Directeur général
2115, Boul. Lapinière
Brossard, Qué.
17-1-77

OFFRES D'EMPLOIS

Les Diplômés de l'Université de Montréal
recherchent une

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

pour prendre charge de leur permanence.
Envoyer curriculum vitae et demande salariale, :

2910 Boul. Edouuard-Montpetit
Bureau 3
Montréal H3T 1J7
17-1-77

Le Bureau des Écoles Protestantes du Grand Montréal
recherche

- SPÉCIALISTES DE FRANÇAIS, langue seconde
à l'élémentaire
Régions: de Côte St-Luc et de Verdun.

- TITULAIRES DE CLASSES D'IMMERSION FRANÇAISE
Région: de Dollard-des-Ormeaux

S'adresser au:

Service du Personnel,
6000 avenue Fielding
Montréal, H3X 1T4
Tél: 482-6000, poste 443
18-1-77

LA VILLA MONT-ROYAL
(résidence privée pour personnes du troisième âge)

INFIRMIERS(ÈRES) AUTORISÉS(ES)

Qualifications requises:
— Membre en règle de l'O.I.I.P.Q.
— Bilingue
— Expérience ou vertificat en régontologie est un atout.

Conditions de travail:
— Salaire selon les qualifications et l'expérience
— Excellents avantages sociaux
— Quarts de service permanent

Faire parvenir votre curriculum vitae, avant le 30 janvier 1977, à:

La Direction des Soins Infirmiers
275 avenue Brittany
Ville Mont-Royal, Qué.
18-1-77

OFFRES D'EMPLOIS

COLLÈGE AHUNTSIC
HOMMES OU FEMMES

Poste à pourvoir:

TECHNICIEN EN ADMINISTRATION

au Service du Personnel, sous l'autorité du Directeur du Service du Personnel.

NATURE DU TRAVAIL
Le rôle principal et habituel de l'employé de ce corps d'emploi consiste à effectuer divers genres de travaux techniques reliés à la gestion du personnel et à l'organisation du travail.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES
Le candidat devra assurer une participation active dans l'élaboration des procédures et voir à leurs applications dans les secteurs qui lui sont attribués, principalement au chapitre des bénéfices marginaux.

A cette fin, il se verra confier la responsabilité des assurances collectives, fonds de pension, vacances annuelles, listes d'ancienneté, congés de maternité, banque de congés-maladies etc . . .

Il peut se voir confier toute autre tâche connexe par son supérieur hiérarchique.

QUALIFICATIONS REQUISES
— Posséder un diplôme d'Etudes Collégiales en administration, option personnel;
— Posséder deux (2) années d'expérience dans un service du personnel de préférence dans le secteur de l'éducation ou des affaires sociales.

TRAITEMENT
$9,555. à $15,506., suivant la scolarité et l'expérience.

Les personnes intéressées à occuper ce poste devront faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard mercredi, le 24 janvier 1977, à l'adresse suivante:

COLLÈGE AHUNTSIC
Le Service du Personnel
9155, rue St-Hubert
Montréal, Qué. H2M 1Y8
17-1-77

ANNONCES CLASSÉES

régulières ou encadrées

✱

Vous serez toujours satisfait du service et du résultat

844-3361

Compétence: Mme Micheline Turgeon

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte $2.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte $4.20 le pouce
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

Voir autres Annonces Classées, en page 26

ON DEMANDE

PERSONNE DÉSIRANT faire un don d'argent à mère célibataire, quarantaine avec enfant de 2 ans, recevant de l'aide sociale, mon cas nécessite des soins de médecine naturelle Tél: 522-9855 17-1-77

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a., b. pédagogie, b. philosophie, licence ès lettres. Tél: 524-3852 et à Québec: 843-7037 J.N.O.

PERSONNEL

ÊTRE DEUX ...

Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux.

Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses.

Dépliant gratuit sur demande

Tél: **282-0058**

ouvert de 1 P.M. à 9 P.M.
lundi au vendredi

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE

1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal 1-2-77

SERVICES DIVERS

TISSERANDE prendrait commandes: rideaux, tissus à la verge, napperons, etc. Tél: 524-9064 17-1-77

FINANCEMENT: Petites et moyennes entreprises ou particuliers — taux régulier — études gestion — honoraire raisonnable. Tél: 729-3226. 12-2-77

TENUE DE LIVRES — déclaration d'impôt, sommaire T4, états financiers par spécialiste. Conseil d'impôt pour épargner. Prix très raisonnable. Tél: 489-1068 en tout temps. 11-3-77

IMPRESSION de T-Shirts de tous genres, chandails de sport, d'autocollants et d'affiches en sérigraphie. Design souvent gratuit. Appeler André Beaulieu, à 484-3479 ou 343-7790. Le T-Shirt fait un cadeau original. J.N.O.

TERRAINS À VENDRE

ST-HUBERT: Brookline, près futur boulevard Cousineau, sur rue Collège. 225' x 90' avec tous les services. Prêt à bâtir en bloc ou subdivisé. S'adresser par lettre au propriétaire C.P. 126, Longueuil J4K 4X8 17-1-77

LA RESERVE ST-DONAT: 27 terrains avec services dans la montagne face à la Réserve. Prix: $180,000. $7,000. l'unité. M.L.S. Gil Marcil: 354-2950 ou 254-3121. DesRosiers, courtier 17-1-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BROMPTONVILLE

Maison 5 pièces, 3 chambres à coucher, cuisine, dinette, brique. Terrain paysagé, vue panoramique. **Réjean Vallée: 819-563-9834 ou 819-565-7872.**

TRUST ROYAL, *courtier*

18-1-77

CHAMBLY: Bungalow brique, 9 pièces, zone commerciale. Boulevard Périgny. Faites une offre. M.L.S. Jacques Martel: 655-3060 ou 658-1562. Probitec, courtier. 17-1-77

CHAMBLY: Cause transfert. Joli bungalow, 3 chambres, garage, chauffage électrique, partiellement meublé. Faites une offre M.L.S. Jacques Martel 655-3060 ou 658-1562. Probitec, courtier. 17-1-77

BELOEIL: joli bungalow, 3 chambres, salle à manger, garde-robe de cèdre. Au sous-sol: salle familiale avec foyer, chauffage électrique. Secteur paisible. Prix: $44,500. Hypothèque à 11½%. Tél: 464-2403 ou 653-4694. Pas d'agent. 17-1-77

LONGUEUIL: 4½ en co-propriété (codominium). Construction en béton, insonorisé, très grand terrain paysagé, potager. Grand balcon, dépôt privé, salle de lavage, déneigement, service d'entretien, à 2 pas CTCUM. $29,900. Particulier: 679-9506 ou 679-2630 poste 319. 23-1-77

TERRAINS À VENDRE

TERRAIN BOISÉ de 95 acres en montagne, nombreux ruisseaux, situé sur le flanc sud du Mont Sutton, Cantons de l'Est. Tél: semaine 845-0958 ou week-end: 1-538-3576. 21-1-77

TRANSPORT

A BAS PRIX accepterais petits déménagements ou petits transports. Service rapide. Tél: 525-6872 J.N.O.

TRAVAIL DEMANDÉ

TRADUCTION de textes techniques et généraux, du français vers l'anglais et vice-versa, par traducteur professionnel diplômé de l'Université de Montréal. Tél: 933-8256 26-3-77

AGENT VENDEUR avec salle d'échantillon et entrepôt offre ses services pour desservir le comté Charlevoix-Saguenay. Possibilité de livraison avec "van". Écrire à: C.P. 848, La Malbaie, P.Q. G0T 1J0 17-1-77

VILLÉGIATURES

CANTONS DE L'EST

15 minutes d'Orford
Chambres avec pension dans maison de campagne (genre auberge)

- Excellente cuisine
- Tranquillité
- Ski de fond

Tél: **1-819-843-1925**

17-1-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT
Maison de ville

Condition A-1, 3 chambres à coucher, salon avec foyer naturel, salle à dîner, cuisine équipée, sous-sol fini, 2½ chambres de bains, garage, jardin privé. Prix raisonnable.

Cottage semi-détaché

4 chambres à coucher, salon avec foyer naturel, salle à dîner adjacente, cuisine moderne, salle à déjeuner, 2 chambres de bains, boiseries. Salle de séjour, 1 chambre à coucher et salle de lavage au sous-sol avec entrée privée. Piscine creusée en fibre de verre. Maison en excellente condition.

Cottage

Face au parc, 5 chambres à coucher, salon et salle à dîner, salle de séjour avec foyer naturel, "powder-room" au rez-de-chaussée, ainsi que cuisine moderne plus coin-dinette, salle de jeux style rustique, 2 boudoirs, un bureau, 3 salles de bains, piscine extérieure creusée, patio, garage, entrée privée. Maison en excellente condition.

CÔTE-DES-NEIGES
Duplex semi-détaché

Salon et salle à dîner séparés, cuisine planifiée, 2 salles de bains, 2 chambres à coucher plus 1 chambre au sous-sol, salle de jeux, cuisine ou salle de lavage, entrée privée, garages, grand jardin. Bas libre. Haut comprend 6½ pièces louées jusqu'au 1er juillet '77.

6 logements

Entre Chemin Côte-des-Neiges et Légaré, 5 x 6, 1 x 4½ pièces, construction 1951, en très bon état. Revenu: $16,020.

WESTMOUNT
Résidence de prestige, vue sur la ville

Immense hall, salon et salle à dîner avec porte donnant sur jardin, foyers naturels, boudoir, cuisine moderne — accessoires inclus. Salle à déjeuner, très grande chambre principale avec boudoir et salle de bain formant suite. 3 autres chambres, grenier et sous-sol finis, 4½ salles de bains, garage, magnifique terrain. Maison ancienne offrant à la fois charme et confort. Occasion à ne pas manquer.

CÔTE ST-LUC
Avenue Ciencrest

Bungalow détaché, 4 chambres à coucher plus vivoir, grand salon et salle à dîner attenante, cuisine avec coin-dinette, 2 chambres de bains, salle de jeux finie au sous-sol, garage. Maison en très bonne condition.

ANNE-MARIE LARUE
342-4173 ou 739-3265
TRUST GÉNÉRAL, *courtier*

17-1-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

PRÈS PARC LAFONTAINE

Maison construite en 1885 comprenant 7 pièces et un atelier de travail, mesurant 24' x 27'. En parfait état. **Prix: $%?½½½;**

R. Tremblay
737-7032 ou 735-5588
IMMEUBLES TREMBLAY *courtier*

17-1-77

IMMEUBLES Trust Royal — L'ENSEIGNE QUI FAIT VENDRE — **Trust Royal**

OUVERT AUX VISITEURS
Dimanche 2 à 4 P.M.

CÔTE ST-LUC
5601 Chamberland Cr.
Bungalow, 4 chambres à coucher, 3 salles de bains, salle de jeux, foyer, garage 2 autos, jardin. **Barbara Besner-Kitman: 482-0743 ou 487-9560.**

OUVERT AUX VISITEURS
Dimanche 2 à 4 p.m.

N.D.G.
2043-45 ave. Clifton
Près Chemin Upper Lachine. 6-6-pièces, jardin. Propriétaire prendrait hypothèque. Comptant: $8,000. M.L.S. $32,500. **Louise Amos: 489-3911 ou 487-9560.**

OUVERT AUX VISITEURS
Dimanche 2 à 4 p.m.

WESTMOUNT
645 Belmont
5 chambres à coucher, den, 2 foyers, grande cuisine, 3 salles de bains, salle de jeux et jardin. M.L.S. $112,000. **DoROTHY Raich: 932-1112 ou 931-7190.**

courtier en immeuble

17-1-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

SOISSONS

Proximité Hôpital Ste-Justine et Université, **duplex détaché,** terrain 6,300 pieds, 5½, grandes pièces. Occupation bas et bachelor. Haut loué: $225. jusqu'à mai '78. Belle valeur. M.L.S.

ISABELLE LAFRENIÈRE
courtier
482-1381

17-1-77

Canadienne pierre-des-champs, 180 ans, 7 pièces, foyer, excellent état. Inf: **Léo Dallaire: 658-0628.**

VENISE-EN-QUÉBEC: **Cottage impeccable,** pierre, 22 pièces, foyer, face lac Champlain, 125,000' de terrain, piscine intérieure, quai de ciment, descente pour bâteaux. Prix: $295,000. Inf: **Claude Nadon: 658-0628.**

LE PERMANENT, *courtier*

17-1-77

DES ROSIERS

OUVERT AUX VISITEURS
DIMANCHE, 16 JANVIER
2 P.M. à 4 P.M.

54 MAPLEWOOD OUTREMONT

Visitez ce charmant cottage de 13 pièces, 5 chambres, foyer, très belle terasse surélevée. Quartier de choix. $130,000. **Susan Reid: 627-0079 et Stella Tremblay: 334-2771 ou 334-0700.**

17-1-77

courtier en immeuble et prêts hypothécaires

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Fiducie du Québec
le "Trust" des Caisses populaires

RUE HÔTEL-DE-VILLE

Idéal pour célibataire. 3 x 3 pièces meublées. Baux annuels. Comptant: $10,000. seulement. Propriétaire assume 1ère hypothèque à 10%.

PRÈS PARC LAFONTAINE

3 étages, 1962. 7 x 4 pièces. Revenu: $10,860. Comptant: $25,000. Refinancez à un taux d'intérêt réduit.

Robert Lamarche
735-6381 ou 738-2355

courtier en immeuble

17-1-77

IMMEUBLES Trust Royal — L'ENSEIGNE QUI FAIT VENDRE — **Trust Royal**

WESTMOUNT
Centre de la montagne

Maison familiale. Pièces spacieuses, 5 chambres à coucher, charmant den, 3 salles de bains, sous-sol fini, jardin. M.L.S. $112,000. **Dorothy Raich: 932-1112 ou 931-7190.**

LONGUEUIL

Split-level pierre/brique, merveilleux site résidentiel assez sélectif, garage niveau de rue, grand terrain. **Roger Laforest: 674-0787 ou 524-3044.**

courtier en immeuble

17-1-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

CÔTE-DES-NEIGES
Exclusif

Près de l'Université, **Triplex semi-détaché,** 3 x 5½ plus 1 x 2½ pièces, fenêtres en aluminium, logement très éclairé, grande cuisine. Revenu intéressant pour propriétaire occupant la maison. **Yvonne Leblanc: 733-8713 ou 739-3265.**

TRUST GÉNÉRAL
courtier

17-1-77

A. E. LePAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES
COURTIER

OUVERT AUX VISITEURS
Dimanche, 2-4 p.m.

NOUVEAU-BORDEAUX
12,305 PL. René Guenette

Site champêtre exceptionnel, près de la Rivière-des-Prairies. Construit en 1964, **cet élégant cottage en pierre comprend:** 8 pièces, 5 chambres à coucher, 4 salles de bains. Magnifique sous-sol avec cheminée, garage pour 2 autos, jardin. M.L.S. Prix: $139,000. Contacter: **G. Tremblay: 935-8541, rés: 937-6597.**

KNOWLTON

Captivante ferme pour "gentleman farmer" de 147 acres dans Bolton Ouest. Spacieuse maison de ferme en brique, rénovée, 2 foyers, planchers pin. Deux autres maisons hivérisées. Piscine. Magnifique terrain paysagé. Écurie pour chevaux, pistes d'équitation. $185,000. **Mary Heath 861-6253, soir: 1-243-5823.**

17-1-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

MONT SAINT-HILAIRE

Vente privée, dans la montagne, split-level, 8 pièces, foyer, garage. Terrain paysagé, nombreux arbres. Ménage récent. Solde d'hypothèque à 6¼%.

Tél.: **467-1718** 17-1-77

Fiducie du Québec
le "Trust" des Caisses populaires

L'ASSOPTION

Site magnifique sur le bord de la rivière, terrain 125' x 150', avec services. Environ 0.38 le pi.ca. **Gérard Descheneaux: 589-4488 ou 759-1477 ou 753-3237.**

ST-Eustache

Occasion unique à $53,000. **maison de ferme, brique,** 20 minutes de Montréal, 3 arpents de terre, bâtiments, écurie en opération. **Gérard Descheneaux: 589-4488 ou 753-3237 ou 759-1477.**

courtier en immeuble

17 1-77

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

NORTH HATLEY: dans le village, maison été-hiver, foyer, garage. Terrain de 25,000 pieds carrés. Pas d'agent. $26,000. Tél: 819-842-2768 ou 514-677-5046. 17-1-77

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

ÉDOUARD-MONTPETIT

5 x 6, 1 x 4½ pièces, construction 1951, en très bon état. Revenu: $16,020. **Anne-Marie Larue: 342-4173 ou 739-3265.**

TRUST GÉNÉRAL
courtier

17-1-77

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du journal

LE DEVOIR

à

Montréal
et
Banlieue

Excellentes routes disponibles

Nos bureaux sont fermés le samedi

844-3361

MICROFILM



LE SAVIEZ-VOUS ?

LE DEVOIR est disponible sur microfilms depuis les tout premiers numéros publiés en 1910.

LE DEVOIR sur microfilms est source de renseignements indispensables dans les bibliothèques, les centres de documentation et toutes les bonnes maisons d'enseignement.

LE DEVOIR sur microfilms vous sauvera temps et espace en plus de vous éviter tout autres ennuis que comporte l'accumulation des journaux.

POUR RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES, ÉCRIVEZ AU JOURNAL LE DEVOIR
SERVICE DU MICROFILM
211 rue du ST-SACREMENT,
MONTREAL (Qué.) H2Y 1X1
OU COMPOSEZ 844-3361 POSTE 245
Compétence: BERTRAND SOUCY

LE DEVOIR

CE QU'IL FAUT SAVOIR DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS LISEZ-LE DANS "LE DEVOIR" EN SOUSCRIVANT UN ABONNEMENT

TARIFS D'ABONNEMENT

	12 mois	6 mois
CANADA:	$55.00	$30.00
ÉTRANGER*:	$60.00	$33.00

(*par courrier ordinaire)

S.V.P. remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre cheque ou mandat-poste payable à l'ordre de: Le Devoir, C.P. 6033, Mtl H3C 3C9.

Nom .....

Adresse .....

.....

Le Théâtre et le pouvoir public

par ADRIEN GRUSLIN



De multiples questions viennent à l'esprit, elles découlent toutes de la priorité que j'énonçais plus haut. Qu'ont fait et que font ces mieux nantis, les théâtres établis, pour l'implantation d'un théâtre national au Québec? Recevant le plus, ils sont automatiquement les premiers responsables de cette implantation. Jusqu'à il y a quelques années, les organismes pouvaient se défiler, prétextant avec raison la non-existence d'une dramaturgie québécoise. Depuis peu, la raison ne tient plus, on assiste à un essor de notre théâtre. Les dramaturges et les troupes croissent à un rythme impressionnant.

Qui subventionner en arrivet-on à dire? Je ne crois pas qu'il faille obligatoirement bouleverser l'état actuel des répartitions, il faut plutôt modifier les règles du jeu. Remplacer les mieux nantis par d'autres ne constitue pas une solution. Le théâtre se couperait alors d'une expérience précieuse sans trop savoir si le changement opéré l'aurait été pour le mieux. Exiger d'eux qu'ils définissent mieux leurs objectifs, qu'ils fassent aux oeuvres d'ici une place prioritaire, en un mot qu'ils participent pleinement à la culture de la société qui les nourrit financièrement tout en continuant d'offrir un éventail élargi.

Prenons le cas des deux plus importantes compagnies. En 75-76, le TNM a reçu 653,310 dollars et le Rideau-Vert 557,500 dollars des trois gouvernements. Le TNM rejoint un bien plus vaste public que le Rideau-Vert en plus d'offrir une diversité d'oeuvres non-comparable. Depuis vingt-cinq ans, le TNM a grandi de façon inestimable et avec lui le public montréalais. Il semble cependant avoir toujours fait passer au second plan la dramaturgie québécoise. Ce n'est que récemment que Jean-Louis Roux tente de lui accorder plus de place.

Evidemment, lorsqu'on doit remplir une salle de mille sièges, on se voit forcé de jouer sûr et peu enclin à risquer. Une telle salle n'est pas le lieu de bancs d'essai. Il est significatif de remarquer que le TNM crée le dernier Dubé cette saison, il s'agit là de l'auteur québécois le plus établi. Malgré les contraintes, le TNM devra augmenter la présence de créations québécoises.

Du côté du Rideau-Vert, la situation apparait beaucoup plus claire. Alors que le TNM tente un effort jugé insuffisant, lui n'esquisse pas même un geste. Il ne présente au-

Le Théâtre conjugue les caractéristiques de moyen de communication d'expression culturelle et artistique. Né avec l'homme dans les temps les plus anciens, il s'est toujours octroyé une valeur de reflet de la société dans laquelle il s'exerce. Miroir déformant à des degrés divers, le langage théâtral l'a été, l'est et le sera encore demain; miroir même lorsqu'il existe par la plume du dramaturge le plus désincarné qui soit.

Dans le monde occidental, chaque époque semble avoir accouché de son théâtre. Théâtre et société vont de pair, l'un façonnant l'autre, l'autre stimulant le premier, tous deux se définissant. Pas de société, pas de public, pas de théâtre! De tout temps, le théâtre a dû composer avec le Pouvoir public pour vivre. Dans l'Antiquité grecque, le dramaturge pouvait espérer le statut d'auteur national. A l'époque de Louis XIV, Molière put exercer son métier avec facilité ou difficulté selon qu'il entrait ou non dans les bonnes grâces de la cour.

Aujourd'hui, la royauté tend à se réduire au rang de symbole diplomatique onéreux cependant que le théâtre continue de dépendre des pouvoirs publics, d'autant qu'il est souvent considéré comme une marchandise à vendre, promouvoir ou encourager. Dans cette perspective, les compagnies, dans une société industrialisée, n'hésiteront pas à contribuer à la chose scénique pour peu qu'elles y entrevoient un quelconque profit.

A Montréal, on possède un Théâtre-midi Du Maurier, les concerts Esso, etc... Les Caisses Populaires Desjardins viennent en aide à la Nouvelle Compagnie Théâtre et la compagnie Impérial-Esso subventionne une tournée de "L'Ouvre-boite" monté par le TNM. Ce dernier cas est typique d'une approche mercantile. Une compagnie accorde de l'argent à un spectacle populaire, efficace et de qualité donc commercial et rentable. Les dons d'industries demeurent occasionnels de sorte que la responsabilité première est dévolue à l'Etat. N'étant guère rentable et touchant peu de gens, le théâtre ne saurait être considéré comme un objet intéressant de la part des gens d'affaires.

L'Etat n'échappe jamais vraiment à la valeur marchande du théâtre. Emile Copferman, dans une récente publication chez Maspero, cerne bien la situation: "Au théâtre, la pression marchande s'exerce sur les conditions de la production et, bien entendu, sur son financement. Cette pression amène le "produit" artistique à se muer en produit marchand, en marchandise, et l'enjeu final, c'est évidemment le souci de l'art: marque-t-il encore, à l'ultime limite la chose produite?... Cette pression établit à coup sûr une oblitération en cela qu'elle affirme en rapport de pouvoir, un rapport au pouvoir, puisque le financier principal des théâtres tend à devenir l'Etat." (in "Vers un théâtre différent", pp. 24-25.)

Dans quelle mesure l'intervention de l'Etat influe sur le type de théâtre joué, il est malaisé de le dire. Qu'il exerce une influence nette même dans une société dite libérale, il ne faut pas en douter! Il régit les conditions de vie du moyen de communication; la responsabilité qui en découle est énorme.

Implanter un théâtre national

En rapport avec la culture, dont fait partie le genre dramatique Le Gouvernement joue un rôle de diffuseur, de coordonnateur et non de simple bailleur de fonds la plupart du temps insuffisants. Rappelons à cet effet, que le Ministère des Affaires culturelles possède un budget qui dépasse à peine la moitié de un pourcent de celui de la province à ce jour. Dans une interview qu'il m'accordait récemment pour "Le Devoir" Robert Rivard, président de l'Union des artistes et membre du conseil des Arts du Canada, déplorait la piètre qualité des structures existantes au Québec. En affirmant que: "dans une société comme la nôtre, le Ministère de l'Education partage la responsabilité de propager la culture avec celui des Affaires Culturelles..." le comédien révélait une carence importante.

Le Livre Vert de l'exministre Jean-Paul L'Allier marque un premier pas vers une tentative d'organisation. Il faut espérer que son successeur Louis O'Neill poursuive le travail commencé comme il en a déjà manifesté l'intention. Les objectifs de diffusion, de co-ordination et de régionalisation doivent être au premier plan des préoccupations. Quant à la création d'un musée de théâtre, dont fait mention le Livre Vert, il s'agit là d'un luxe inutile dans la mesure où il devrait forcément s'exercer au détriment des efforts à faire pour le présent et pour l'avenir.

Entre le théâtre d'hier et celui d'aujourd'hui, il n'y a pas lieu d'hésiter une seconde. Sans endosser totalement la phrase d'Antonin Artaud disant que "Les chefs-d'oeuvre sont bons pour le passé donc ils ne sont pas bons pour nous", on doit opter pour le présent, pour l'acte de vie en train de se faire avant de penser à ériger des monuments coûteux avec des choses qui n'en valent pas toujours la peine et avec des moyens dont on ne dispose pas.

Le rôle de l'Etat est clair. Avant de diffuser, de coordonner, de régionaliser ou quoi que ce soit d'autre, il doit établir la primauté de la culture d'ici. "Ce qui importe, c'est que chaque peuple ou groupe ethnique puisse implanter son théâtre national dans le sol de sa propre culture, de son tempérament et de ses traditions propres." (A. Van Impe, "Théâtre et Pouvoir", in International-THEATRE-Informations, hiver-printemps 76).

L'énoncé de Van Impe ne laisse aucun doute quant au choix à faire. L'Etat doit favoriser, promouvoir, diffuser le théâtre québecois, tout mettre en oeuvre pour qu'il s'épanouisse sans nécessairement balayer d'un revers de la main l'ailleurs. Jusqu'à ce jour, les divers palliers de gouvernements se sont montrés peu ou pas soucieux de la dramaturgie d'ici, n'établissant jamais de règle de conduite et subventionnant largement le théâtre en général au détriment du Québecois. Avec le nouveau gouvernement péquiste, il serait logique que le travail s'effectue dans la bonne direction.

Au Québec, le théâtre reçoit des subventions de trois niveaux de gouvernements: fédéral (Conseil des Arts), provincial (MAC) et municipal (Conseil des Arts de la région métropolitaine). La priorité au théâtre d'ici incombe également à chacun de ces trois gouvernements, même au Fédéral. On sait cependant que ce dernier aura toujours tendance à favoriser une culture canadienne. Pour lui, l'expression "Implanter son théâtre national" doit se lire "implanter le théâtre canadien". L'objectif canadien et universel prime sur le régional et québécois ou Conseil des Arts d'Otaawa, dans un ordre des choses logique dans la perspective fédérale mais déplorable pour l'identité des divers groupes.

Le labyrinthe des subventions

Jusqu'à aujourd'hui, les gouvernements provincial et municipal n'ont jamais fait montre d'objectifs différents de ceux de leur aîné fédéral. A l'aide des chiffres des montants accordés par chacun, la politique de distribution des trois gouvernements apparaît semblable et très claire. Quelques gros organismes théâtraux sont privilégiés tandis que les autres se partagent les miettes. Les chiffres qui suivent sont ceux de l'année 75-76. Précisons que d'une année à l'autre les variantes sont minimes et qu'en ces temps d'inflations les augmentations se font rares.

Ottawa

Au Conseil des Arts du Canada, on connait les vues élitiques du président Monsieur Charles Lussier. Il est donc attendu que les priorités vont à l'universalisme, la diversité, l'Art avec un A majuscule. Régionalistion et initiatives locales, recherche et expérimentation sont, sinon laissées pour compte, à tout le moins négligées. Le côté marchandise du théâtre reste au premier plan, le plus connu reçoit le plus et ainsi de suite.

Deux millions, cinq cent mille, deux cent trente cinq dollars ont été versés par le Conseil des Arts pour le théâtre au Québec en 75-76. Cinq organismes se sont partagés la grosse part du gâteau, soit un million, huit cent trente mille, huit cent dix dollars, près des trois-quarts du total. Ce sont: le Centaur (142,500), Le Théâtre du Nouveau monde (TNM: 450,810), le Rideau-Vert (280,000), l'Ecole Nationale de Théâtre (ENT: 802,500) et le Trident (155,000).

Sept compagnies ont bénéficié de cinquante mille dollars et plus: le TPQ, Théâtre populaire du Québec (80,000), la compagnie Jean Duceppe (50,000), le Quat'sous (60,000), le Théâtre d'Aujourd'hui (58,500), Le Patriote (60,000), le Saidye Bronfman (60,000) et le Festival de Lennoxville (50,000). Pour les sept: 418,500 dollars.

Une vingtaine de groupes se partagent les miettes se chiffrant à 250,925. Les Théâtres d'été reçoivent entre cinq et douze mille dollars alors que le CEAD (Centre d'essai des auteurs dramatiques) et l'AQJT (Association québécoise du Jeune théâtre) obtiennent respectivement 25 et 8 mille dollars. Si l'on excepte la Poudrière (35,000) et le Revue Théâtre (32,000), les autres touchent entre mille et quinze mille dollars. On retrouve le Grand Cirque Ordinaire, le Théâtre Parminou, Les Pissenlits, le Théâtre sans fil, le Youththéâtre, etc...

En 76-77, les montants ont peu varié. La plupart ont reçu le statutaire huit ou dix pourcent. Le gouvernement fédéral a annoncé son intention de restreindre encore plus ses dépenses pour l'année 77-78 de sorte que les groupes doivent s'attendre à des hausses moindres encore.

Québec

Le MAC a accordé deux millions, vingt huit mille deux cents dollars au théâtre en 75-76. Encore là, près des trois-quarts de la somme sont allés au petit nombre; six organismes réunis touchèrent un million, quatre cent quarante-cinq mille. Ce sont: le Trident (500,000), la Nouvelle compagnie théâtrale (NCT: 277,000), le Rideau-Vert (212,500), le TNM (137,500), le TPQ (175,000), la compagnie Jean Duceppe (143,000). Trois compagnies, Trident, Rideau-Vert et TNM faisaient déjà partie des principaux récipiendaires du gouvernement fédéral.

Le MAC rejoint beaucoup plus de monde au Québec que le Conseil des Arts, une soixantaine de groupes au total. Mais il possède moins d'argent que son homologue fédéral et les montants alloués à chacun sont minimes. Après les six mentionnés au paragraphe précédent, les mieux nantis gravitent autour de cinquante mille dollars: le Théâtre des Pissenlits, le Théâtre d'Aujourd'hui, l'Université de Sherbrooke et l'AQJT. Le CEAD obtient $16,500 alors que les théâtres d'été reçoivent entre cinq et vingt mille dollars. Enfin, nombre de jeunes troupes bénéficient de montants allant de deux à dix mille dollars, la plupart se situant à deux ou trois mille dollars, de quoi leur permettre de monter un spectacle de théâtre pauvre. Tout cela demeure fort insuffisant.

Le MAC devra faire beaucoup plus, non seulement en termes pécuniaires mais également au plan d'une structuration. Monsieur Jean Chapdeleine, nouveau directeur nommé à la tête du non moins nouveau Conseil de la Culture apparait à tous d'une neutralité enviable mais comme il a vécu hors du Québec depuis une douzaine d'années, il devra s'entourer de conseillers extrêmement avisés s'il veut être rapidement au fait de la réalité théâtrale d'ici. Il s'en est passé des choses au Québec depuis douze ans! En 1964, la dramaturgie québecoise se résumait à bien peu, à part Marcel Dubé et quelques autres!

Montréal

Le Conseil des Arts de la région métropolitaine n'a rien de comparable à ses pareils provincial et fédéral. Il n'a pas accordé deux millions de dollars et plus au théâtre en 75-76 mais un modeste trois cent soixante-seize mille cinq cents dollars. Avec ses maigres ressources, il a aidé quatorze compagnies. Suivant la règle du marché, le conseil des Arts de Montréal a choisi de subventionner à son tour les groupements professionnels.

La moitié du montant total est allé à trois théâtres: le Centaur ($60,000), le TNM ($65,000) et le Rideau-Vert ($65,000). Les autres théâtres se partagent la seconde moitié. Disons à titre d'exemples, que la Net a obtenu $25,000, la Poudrière également, le Saidye Bronfman $20,000 et le Théâtre d'Aujourd'hui $6,000. D'autre part, la ville de Montréal maintient en activité la Roulotte, identifiée à Paul Buissonneau, rattachée au Service des Loisirs et Parcs.

■

Une première conclusion s'impose d'elle-même à la suite de ce triple survol de chiffres. Le fonctionnement d'usage dans la répartition des argents est le même partout, quel que soit le pallier d'administration. Près des trois-quarts des argents versés au théâtre vont au petit nombre, aux grosses compagnies connues donc susceptibles d'attirer du monde et en conséquence de diffuser la culture. Plus que jamais le théâtre devient une marchandise. Les slogans publicitaires ne trompent pas: la pièce que tout Québecois devrait voir un choix de pièces à grimper dans les rideaux pour une petite mise en cennes abonnez-vous au TNM/ la pièce de l'année/etc...

cune pièce québécoise cette saison. Le Rideau-Vert offre essentiellement un théâtre de répertoire international. Il semble ne pas croire à l'existence du théâtre ici. La création des "Belles-soeurs" en 1968 y apparait comme une bizarre erreur de parcours.

Heureusement l'acadienne Antonine Maillet y apporte depuis quatre ans une part de création plus proche de nous. Sans elle, le Rideau-Vert serait une véritable compagnie étrangère établie en permanence à Montréal et subventionnée avec les fonds publics. Deuxième compagnie le plus subventionnée, le Rideau-Vert ne diffère presque pas d'un théâtre d'été hors la qualité de ses productions. A moins qu'il n'opère un changement de politique ou qu'il ne se définisse clairement comme théâtre de répertoire — et alors le problème devrait être posé sous un angle différent — le théâtre de la rue Saint-Denis devrait voir diminuer substantiellement ses argents parce qu'il ne fait rien pour la culture d'ici.

Je ne veux pas passer en revue toutes les compagnies théâtrales, cela entrainerait d'inutiles redites. Le TNM et le Rideau-Vert ne sont pas les seuls à participer de façon insuffisante ou nulle à la diffusion de la culture québécoise. Les créations québécoises sont également peu nombreuses à la compagnie Jean Duceppe. Dans le ciel théâtral de Montréal, et par extension du Québec, on se rend compte que plus les groupes sont modestes, plus ils semblent attachés à la culture d'ici et leur part de création est grande. Le fait est particulièrement encourageant étant donné que ces groupes (compagnies, troupes, etc...) assurent l'avenir d'une dramaturgie vivante et nationale. Pour y arriver, ils devront être aidés autrement qu'avec des miettes.

Le Québec contient également un autre type de théâtres subventionnés dont il convient de parler quelque peu, ce sont les théâtres d'été. Ils offrent des divertissements légers, d'ailleurs en majorité, et reçoivent dix ou vingt mille dollars par an des gouvernements. On se demande ce qui justifie une aide aux granges estivales. Hors le fait de donner du travail à des comédiens, ils ne possèdent aucun intérêt. Certes, ils divertissent mais au même titre que le "bowling".

Qu'on prenne l'exemple de rentabilité du Théâtre des Variétés de Gilles Latulippe à Montréal, il s'agit d'un égal type de divertissement. Si les granges estivales n'arrivent pas à être rentables en soi, il n'y a pas lieu de les maintenir en vie en les aidant. Elles ne contribuent pas au théâtre québécois pour la plupart, pas plus qu'elles ne participent à l'élargissement du public. Les argents qui leur sont dévolus pourraient servir à de meilleures fins.

Si on peut aisément affirmer que le divertissement n'a pas lieu d'être subventionné, il convient d'être plus nuancé lorsqu'on parle du théâtre de répertoire. Doit-on encore aujourd'hui jouer du Molière et les autres? Sans doute au nom du droit à l'ailleurs et à celui de l'enseignement du passé. Également si l'on peut et désire se permettre un tel luxe. Qu'il existe des compagnies de Répertoire semble dans l'ordre des choses. Il faudrait qu'elles soient clairement identifiées et qu'elles ne soient pas les plus aidées, sinon on continue de déplacer dangereusement l'ordre souhaitable et nécessaire des priorités.

Du côté des gouvernements, il importe avant tout d'affirmer le principe de la priorité culturelle nationale. Cela fait, il deviendra possible de définir des règles de conduite permettant de favoriser la dramaturgie québécoise. Parallèlement, le répertoire et le théâtre international pourront trouver leur place, une deuxième place comme il se doit et contrairement à ce qui existe actuellement.

Une fois ces bases établies, la diffusion pourra être entreprise à l'échelle de la province. Les tournées, en plein essor depuis peu, devront être encouragées et à la fois contrôlées afin qu'elles ne tuent pas à jamais les initiatives locales sans lesquelles aucune véritable régionalisation n'est possible. N'oublions pas qu'une société comme la nôtre voit le théâtre comme une marchandise. Dans ces conditions, si le "produit" local subit une concurrence constante de celui de la grande ville, il finit souvent par mourir. Entre un spectacle local et un prestigieux de Montréal avec ses super-vedettes et tout, le public n'hésitera pas à opter pour le re-connu. Il est conditionné à choisir de la sorte et le local ne sera pas. Voilà toute l'histoire du Théâtre québécois!...

La terre des Cajuns

suite de la page couverture

et les bars enfumés et uniformes.

— "Mais pourquoi appeler un bal populaire du nom de "fais-dodo", M. Fontenot?"

— "J'connais pas... J'ai fait la question déjà... J'ai eu la réponse par un homme qu'était plus vieux que moi. C'etait parti, le "fais-dodo", qu'fallait qu'ça soye un nom plutôt que le bal... Quand il a dit un "fais-dodo", ça voulait dire que la belle aurait couché la tête sur son épaule. Ça c'est la réponse que j'ai eue, ça..."

Voilà l'explication charmante et poétique de mon ami riziculteur près de Ville-Platte (Evangéline). Cependant, le sourire en coin, il reprend vite son air taquin...

— "Mais aujourd'hui, les femmes, c'est plus ce que ç'a été déjà au "fais-dodo"!..."

Rythmée par le "ti-fer" (gros triangle métallique), la danse s'endiable aux notes des two-steps ou des valses joyeuses. Là, pas question de faire dodo, mais plutôt d'essayer de suivre l'accordéon et le "ti-fer"!... Mais quand la musique se calme, que l'accordéon s'endort un peu et laisse la place à la guitare, alors, les amoureux se rapprochent et se balancent doucement, bercés tendrement par des complaintes parfois tristes, toujours très sentimentales.

Pendant la semaine, les heures laborieuses du Cajun s'écoulent paisiblement, non sans peine pourtant, entre la rizière et le champ de fèves... Les rangs de coton ont disparu depuis longtemps déjà. A Prairie-Ronde, Gilles Deshôtels et Ryan Brown m'ont raconté que vingt ans passés, tout le monde "faisait" du coton au village. Le vieux monsieur Brown, propriétaire d'un petit magasin général déjà centenaire, me montrait de grandes bâtisses en tôle ondulée non loin de sa boutique. Sous un hangar, deux camions rouillés, empoussiérés, et dont les ridelles étaient encore décorées de petites touffes de coton jaunies, gisaient là, oubliés volontairement... En arrière, des wagonnets restaient figés par l'âge et le temps. De petits bureaux sans vitre, mais dont le mobilier, encore intact n'avait pas changé de place fermaient la façade de l'ancienne coopérative cotonnière de Prairie-Ronde.

— "Le coton a décliné depuis la fin de la guerre, pour disparaître complètement avec l'apparition des nylons et des fibres artificielles... On a eu bien de la misère à se réorganiser et le gouvernement ne nous a pas aidés, bien au contraire. Aujourd'hui, les plus vaillants font du riz; certains gagnent jusqu'à $5,000 par semaine! Les autres vivent avec leurs fèves..."

Dans sa langue maternelle, un excellent français qui ferait envie à bien des Québécois ou même des Parisiens, Ryan Brown continue de "charrer" du pays qui revit mais de la langue qui se perd... Il se prend d'ailleurs à taquiner discrètement, gentiment, comme les vieux, son ami Gilles Deshôtels qui, lui, ne parle pas un traitre mot de français! C'est un paradoxe très fréquent en Louisiane!...

"ET QUAND LE TEMPS VA VENIR POUR S'EN ALLER À UN AUTRE PAYS C'EST À SOUHAITER ENCORE QU'ON VA S'EN ALLER EN CHANTANT ET EN DANSANT "LA JOLIE BLONDE"."

télévision

■ Emissions en noir et blanc

SAMEDI

CBFT 2

8.55 Ouverture et horaire
9.00 Demetan, la petite grenouille
9.30 Wickie
10.00 La petite pierre blanche
10.30 Lassie
11.00 Les enfants du 47A
11.30 Es-tu d'accord?
12.00 Les héros du samedi
1.00 Sporthèque
2.00 Femme d'aujourd'hui
3.00 Techno-Flash
3.30 Cinéma-jeunesse:
"Tintin" l'étoile mystérieuse" (Bandes dessinées — Belge) "Le cirque" et "Pur-sang".
5.00 Bagatelle
6.00 Docteur Doolittle
6.30 Télejournal
6.35 Partout
7.00 Cosmos 1999
8.00 La soirée du hockey:
Los Angeles à Montréal
10.30 Télejournal
10.45 Nouvelles du sport
11.00 La politique fédérale:
Le Parti libéral
11.10 Cinéma:
"Hec Ramsay: Le mystère de la plume verte" (Western — Américain 1972)
12.45 Cinéma:
"Le bâtard" (Drame — It.-Fr.-All. 1969)

CFTM 10

8.55 Horaire-Bienvenue
9.00 Les petits bonshommes
9.30 Thierry La Fronde
10.00 Tarzan
11.00 Janosik le brigand
12.00 Pour hommes seulement
2.00 La soeur volante
2.30 Ciné-jeunesse:
"Au paradis à coups de revolver" (Western — Américain 1969)
4.30 La Bobinette Cherra
5.30 Sport mag
6.30 Gros plan sur l'actualité
7.00 Disco-Tourne
8.00 Les grands spectacles:
"L'exécuteur" (Espionnage — Américain 1970)
10.00 Les protecteurs
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.15 Cinéma:
"Le chemin de Katmandou" (Drame social-Français 1969)
1.00 Cinéma:
"Hercule et la reine de Lydie" (Aventures — Italien 1960)
2.15 Le 10 vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

18.30 Tourlou
19.00 Silence on rit
19.15 Ski de randonnée
19.30 Moi mes chansons
Les Séguin
20.00 Première rangée
"Les voyants"

CBMT 6

9.30 Sesame Street
10.30 Peanuts and Popcorn
12.00 Hobbledehoy
12.30 Reach for the Top
1.00 Parade
2.00 Canadian College sports
4.00 CBC Curling Classic
5.00 Space 1999
6.00 CBC Saturday Evening News
6.30 Response A Quebec Report
7.00 The Best of Lapierre
7.30 Andy
8.00 Hockey:
"Los Angeles à Montréal".
10.30 Overtime
11.00 The National
11.15 Provincial Affairs
11.21 The City Tonight
11.37 Saturday super-movies:
"Summer wishes, winter dreams" (Drame — 1973)
1.05 Station closing

CFCF 12

6.00 University of the Air
7.00 Circle square
7.30 Let's go
8.00 Spiderman
8.30 The Bugs Bunny
9.30 Kidstuff
10.30 Oceans Alive
11.00 Merrie Melodies
11.30 Flintstones
12.00 Wonder Woman
1.00 Cinéma:
"The Pirate" (Musical — Américain 1948)
3.00 Superstars of wrestling
4.00 Wide World of Sports
6.00 Travel 77
6.30 The Funny Farm
7.00 Emergency
8.00 Academy performance:
10.00 Delvecchio
11.00 CTV National News
11.21 Pulse
12.00 Cinéma:
"Battle of the Bulge" (Drame — 1966)
2.00 Sign-off

DIMANCHE

CBFT 2

8.55 Ouverture et horaire
9.00 Woody le pic
9.30 Mon ami Guignol
9.45 La bible en papier
10.00 Le jour du Seigneur
11.00 Son et images
11.30 Ciné-Magazine
12.00 La semaine verte
Le développement de l'agriculture au Sénégal.
1.00 D'hier à demain:
"Olivier Messiaen".
2.00 L'univers des sports
3.30 L'heure des quilles
4.30 Le monde en liberté:
Au coeur des forêts yougoslaves.
5.00 Second Regard
6.00 Déclic
6.30 Télejournal
6.35 Télescopie
7.00 Quinze ans plus tard
7.30 Les beaux dimanches:
Portrait de Diane Juster.
8.30 Les beaux dimanches:
L'équipe Cousteau: Le poisson qui a gobé Jonas.
9.30 Les beaux dimanches:
"Scènes de la vie conjugale" d'Ingmar Bergman).
10.30 Télejournal
10.45 Sports-dimanche
11.00 Ciné-club:
"Les yeux fermés" (drame de Joël Santoni-Français 1971).
1.00 Fin des émissions

CFTM 10

7.55 Horaire-Bienvenue
8.00 Ministère mondial de Rex Humbard
9.00 Les petits bonshommes
10.00 C'était l'bon temps
11.30 2,000 ans après Jésus-Christ.
12.00 Bon dimanche
2.00 Jugement rendu
2.30 Le grand air de la mode
2.45 Tête à tête
3.00 Télé-quilles
4.00 Citoyens du monde
4.30 Information voyage
5.00 Flipper
5.30 L'école du music-hall
6.00 La petite maison dans la prairie
7.00 Showbizz
8.00 Ciné-comédie:
"La rencontre de Laurel et Hardy" (film de montage-Américain 1968) ■
10.00 Regards sur le monde
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 Les gens qui font l'événement
12.00 Sauve qui peut
1.00 Le dix vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

18.30 Le prince orphelin
19.00 La maisonnée
19.30 Cine... plus
"Dupont Lajoie" drame de Yves Boisset.
22.00 Rythmes
Les mutins de Longueuil

CBMT 6

9.30 Par 27
10.00 Sunday Brunch
11.00 Meeting Place
12.00 Living Tomorrow
12.15 A way out
12.30 Market place
1.00 Music to see
1.30 Country Canada
2.00 People of our time
2.30 CBC Sports
4.00 Crosspoint
4.30 The money makers
5.00 Hymn sing
5.30 Howie Meeker Hockey School
5.45 Mr. Chips
6.00 The Wonderful world of Disney
7.00 The beachcombers
7.30 Superspecial
8.30 The Tony Randall Show
9.00 For the record
10.00 Marketplace
10.30 Ombudsman
11.00 The National
11.15 Nation's Business
11.21 The City tonight
11.37 Cinema:
"My favorite spy" (comédie — 1951 ■

CFCF 12

5.59 Sign-on
6.00 The Community
6.30 Crossroads
7.00 Day of Discovery
7.30 Jimmy Swaggart
8.00 Rex Humbard
9.00 Oral Roberts
9.30 It is written
10.00 Hellenic program ■
10.30 Teledomenica ■
1.00 The lively woman
1.30 T.B.A.
2.00 Sunday Theatre:
"A fine madness" (comédie — 1966).
4.00 T.B.A.
4.30 Question Period
5.00 Lorne Greene's last of the wild
5.30 Garner Ted Armstrong
6.00 As it is
6.30 The Amazing Kreskin
7.00 Six million dollar man
8.00 Sonny and Cher
9.00 Switch
10.00 W-5
11.00 CTV National News
11.21 Pulse
12.00 The Twelve midnight movie:
"Sundays and Cybele" (drame 1962) ■
2.00 Sign-off

cinéma

ATWATER I: Niveau Alexis Nihon 935-4246 "Mickelodeon" 12.30, 2.40, 5.00, 7.20, 9.40.

ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 935-3313 "Cousin-Cousine" 1.40, 3.40, 5.30, 7.25, 9.15.

AVENUE: 1224 Ave Green Westmount 937-2747 "it shouldn't happen to a Vet" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.

BEAVER: 5117 avenue du Parc 844-1932 "Hot nasties" 12.00, 2.50, 5.45, 8.35, et "All about sex" 1.30, 4.20, 7.10, 10.05.

BERRI: 1280 St-Denis 288-2115 "Monsieur St-Yves" 2.45, 6.20, 10.00 et "El Pistolero" 12.45, 4.20, 8.00.

BONAVENTURE: 1 Place Bonaventure (Salle I) "Delusions and grandeur" 1.00, 2.40, 4.20, 5.55, 7.35, 9.15.

CARREFOUR: 318 Ste-Catherine O. 866-8057 "Si c'était à refaire" 1.15, 3.20, 5.20, 7.20, 9.15.

CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1685 (Salle I) "La malédiction" 2.25, 5.35, 9.30 et "Intervention Delta" 12.55, 4.25, 7.55, (Salle II) "Barry Lyndon" 1.15, 4.45, 8.15.

CHEVALIER: 1590 St-Denis "2001 Odyssée de l'espace" 12.20, 3.05, 5.55, 8.45.

CINE-CENTRE: 1430 Bleury 849-2384 (Salle I) Sam: "A fistful of dollars" 12.00 "For a few dollars more" 1.30 "The good, the bad and the ugly" 3.45, "The tenant" 7.30 et "Chinatown" 9.30 et "Gimme Shelter" 12.00 p.m. dim: "Rock around the clock" 1.00 "Elvis: that's the way it is" 2.15, "let the good times roll" 4.30 "The music lovers" 7.00 et "Women in love" 9.30 (Salle II) Sam: "Ninotchka" 6.00, 8.00, 10.00. dim: "Bugs Bunny super superstar" 1.30, 3.00, 4.30, et "Morocco" 6.30, 8.15, 10.00.

CLAREMONT: 5038 Sherbrooke 348-7395 "Network" 12.30, 2.40, 4.50, 7.00, 9.15.

CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "Jonathan Livingston le goéland" samedi: 3.30, 7.30 dimanche: 3.45, 7.45 "Harold et Maude" samedi: 5.35, 9.35 et dimanche: 2.00, 5.45, 9.35.

COMPLEXE DESJARDINS: (Salle I) "L'oiseau bleu" 1.00, 3.00, 5.00, 7.05, 9.05. (Salle II) "Mado" 1.05, 3.40, 6.15, 8.50 (Salle III) "Adolescentes devant le plaisir" 1.00, 2.40, 4.20, 6.00, 7.40, 9.20 (Salle IV) "Cousin, cousine" 12.45, 2.15, 4.15, 6.10, 8.05, 10.00.

CRÉMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "Barry Lyndon" samedi, dimanche, 1.00, 4.30, 8.00.

DAUPHIN: 2396 Beaubien E. 721-6060 (Salle Renoir) "On aura tout vu" samedi, dimanche, 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30 (Salle McLaren) "Police Python 357" 2.30, 5.00, 7.15, 9.30.

ELYSÉE: 35 Milton O. 842-6053 (Salle Resnais) "Le juge et l'assassin" 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.40 (Salle Eisenstein) "La cage" 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.40.

KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9707 "King Kong" (angl.) 1.30, 4.00, 6.30, 9.00.

LOEWS: (Salle I) "Shout at the devil" 1.30, 3.45, 6.10, 8.40. (Salle II) "King Kong" (angl.) 1.45, 4.05, 6.30, 9.00. (Salle III) "King Kong" (Fran.) 1.45, 4.05, 6.30, 9.00. (Salle IV) "King Kong" (angl.) 1.45, 4.05, 6.30, 9.00. (Salle V) "Shoot" 12.10, 2.15, 4.35, 6.55, 9.10.

MAJESTIC: 3166 Henri-Bourassa 381-6116 "La toile d'araignée" Sam.: 7.30, Dim.: 3.20, 7.30. "L'Exorciste" Sam.: 5.00, 9.20, Dim.: 1.00, 5.00, 9.20.

MERCIER: 4260 Ste-Catherine E. 255-6224 "Mr. St-Yves" sam., dim., 2.35, 6.15, 9.45 et "El Pistolero" sam., dim., 12.40, 4.15, 7.50.

MONKLAND: 5505 Monkland 489-2579 "The Ritz" 1.00, 5.05, 9.10 et "Out law Josey Wales" 2.40, 6.45.

OUTREMONT: 1248 Bernard O. 277-4145, Sam. "La bête" 7.00 et "Ti-Mine, Bernie pis la gang" 9.30 et "Themroc" 12.00 p.m. Dim.: "François et le chemin du soleil" 1.00 et "Le meilleur des mondes possibles" 3.30 et "L'incorrigible" 7.00 et "Ti-mine, Berni pis la gang" 9.30.

PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991 "The enforcer" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.

PARISIEN: 480 Ste-Catherine O. (Salle I) "Spermula" 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.40 (Salle II) "Les vacanciers" 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10 (Salle III) "Victoire à Entebbe" 12.50, 3.00, 5.10, 7.20, 9.30 (Salle IV) "L'aile ou la cuisse" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00 (Salle V) "Fille du garde barriere" 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20.

PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222 "Le procès de Billy Jack" 1.00, 4.20, 7.45.

PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595 "Seven person solution" Sam. Dim.: 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15.

PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) "Silver streak" 12.40, 2.45, 4.55, 7.10, 9.20.

PLACE VILLE-MARIE: (Petit cinéma) "Carrier" 12.15, 2.05, 3.55, 5.50, 7.40, 9.35.

PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-5215 "3 A M" 12.00, 2.50, 5.45, 8.40 et "Clamdigger's Daughter" 1.20, 4.15, 7.10, 10.00.

SALLE BREBEUF: 5265 Ave Decelles 731-1297 "Opération Hong Kong" 3.00, 7.00, 9.15.

SNOWDOWN: 5225 Décarie 482-1232 "Silver streak" 1.15, 3.10, 5.10, 7.10, 9.20.

VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243 "Shaggy D.A." 12.30, 2.05, 4.50, 5.50, 7.35, 9.15.

VERDUN: 2381 rue Wellington 768-2092 "Monsieur St-Yves" 2.40, 6.15, 9.45 et "El Pistolero" 12.45, 4.15, 7.50.

VILLERAY: 8042 St-Denis 399-5577 "La malédiction" 2.30, 6.00, 9.30 et "Intervention Delta" 1.45, 4.20, 8.00.

WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-1477 "A star is born" 12.45, 3.20, 6.00, 8.45.

YORK: 1487 Ste-Catherine 937-8978 "The pink panther strikes again" 12.30, 2.30, 4.50, 7.10, 9.30.

CINEMATHEQUE QUEBECOISE: 170 St-Denis 844-8734 Relâche.

CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE: 1455 de Maisonneuve 879-4349. Sam.: "The last of the Mohicans" (de G.B. Seitz — Américain 1936) 7.00